

TARIF EXTERIEUR COMMUN TEC-CEDEAO SH2022

N° de position	N.T.S.	Désignation des marchandises	U.S.	D.D.	R.S.
01.01		Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants.			
		- Chevaux :			
	0101.21.00.00	-- Reproducteurs de race pure	u	5	1
	0101.29.00.00	-- Autres	u	10	1
		- Anes :			
	0101.30.10.00	-- Reproducteurs de race pure	u	5	1
	0101.30.90.00	-- Autres	u	10	1
	0101.90.00.00	- Autres	u	10	1
01.02		Animaux vivants de l'espèce bovine.			
		- Bovins domestiques :			
	0102.21.00.00	-- Reproducteurs de race pure	u	5	1
	0102.29.00.00	-- Autres	u	10	1
		- Buffles :			
	0102.31.00.00	-- Reproducteurs de race pure	u	5	1
	0102.39.00.00	-- Autres	u	10	1
	0102.90.00.00	- Autres	u	10	1
01.03		Animaux vivants de l'espèce porcine.			
	0103.10.00.00	- Reproducteurs de race pure	u	5	1
		- Autres :			
	0103.91.00.00	-- D'un poids inférieur à 50 kg	u	10	1
	0103.92.00.00	-- D'un poids égal ou supérieur à 50 kg	u	10	1
01.04		Animaux vivants des espèces ovine ou caprine.			
		- De l'espèce ovine :			
	0104.10.10.00	-- Reproducteurs de race pure	u	5	1
	0104.10.90.00	-- Autres	u	10	1

	0104.20.10.00	- De l'espèce caprine : -- Reproducteurs de race pure	u	5	1
	0104.20.90.00	-- Autres	u	10	1
01.05		Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques.			
		- D'un poids n'excédant pas 185 g :			
		-- Volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> :			
	0105.11.10.00	--- Reproducteurs	u	5	1
	0105.11.90.00	--- Autres	u	10	1
	0105.12.00.00	-- Dindes et dindons	u	5	1
	0105.13.00.00	-- Canards	u	5	1
	0105.14.00.00	-- Oies	u	5	1
	0105.15.00.00	-- Pintades	u	5	1
		- Autres :			
	0105.94.00.00	-- Volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	u	10	1
	0105.99.00.00	-- Autres	u	10	1
01.06		Autres animaux vivants.			
		- Mammifères :			
	0106.11.00.00	-- Primates	u	10	1
	0106.12.00.00	-- Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre Cetacea); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre Sirenia); otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre Pinnipedia)	u	10	1
	0106.13.00.00	-- Chameaux et autres camélidés (<i>Camelidae</i>)	u	10	1
	0106.14.00.00	-- Lapins et lièvres	u	10	1
	0106.19.00.00	-- Autres	u	10	1
	0106.20.00.00	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	u	10	1
		- Oiseaux :			
	0106.31.00.00	-- Oiseaux de proie	u	10	1
	0106.32.00.00	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès)	u	10	1
	0106.33.00.00	-- Autruches; émeus (<i>Dromaius novaehollandiae</i>)	u	10	1
	0106.39.00.00	-- Autres	u	10	1

	0106.41.00.00	- Insectes : -- Abeilles	u	5	1
	0106.49.00.00	-- Autres	u	10	1
	0106.90.00.00	- Autres	u	10	1
02.01		Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées.			
	0201.10.00.00	- En carcasses ou demi-carcasses	kg	20	1
	0201.20.00.00	- Autres morceaux non désossés	kg	20	1
	0201.30.00.00	- Désossées	kg	20	1
02.02		Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées.			
	0202.10.00.00	- En carcasses ou demi-carcasses	kg	35	1
	0202.20.00.00	- Autres morceaux non désossés	kg	35	1
	0202.30.00.00	- Désossées	kg	35	1
02.03		Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées.			
		- Fraîches ou réfrigérées :			
	0203.11.00.00	-- En carcasses ou demi-carcasses	kg	20	1
	0203.12.00.00	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	kg	20	1
	0203.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Congelées :			
	0203.21.00.00	-- En carcasses ou demi-carcasses	kg	35	1
	0203.22.00.00	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	kg	35	1
	0203.29.00.00	-- Autres	kg	35	1
02.04		Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées.			
	0204.10.00.00	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées	kg	20	1
		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées :			
	0204.21.00.00	-- En carcasses ou demi-carcasses	kg	20	1
	0204.22.00.00	-- En autres morceaux non désossés	kg	20	1
	0204.23.00.00	-- Désossées	kg	20	1
	0204.30.00.00	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	kg	35	1

		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées :			
	0204.41.00.00	-- En carcasses ou demi-carcasses	kg	35	1
	0204.42.00.00	-- En autres morceaux non désossés	kg	35	1
	0204.43.00.00	-- Désossées	kg	35	1
	0204.50.00.00	- Viandes des animaux de l'espèce caprine	kg	35	1
02.05	0205.00.00.00	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.	kg	20	1
02.06		Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés.			
	0206.10.00.00	- De l'espèce bovine, frais ou réfrigérés	kg	20	1
		- De l'espèce bovine, congelés :			
	0206.21.00.00	-- Langues	kg	35	1
	0206.22.00.00	-- Foies	kg	35	1
	0206.29.00.00	-- Autres	kg	35	1
	0206.30.00.00	- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	kg	20	1
		- De l'espèce porcine, congelés :			
	0206.41.00.00	-- Foies	kg	35	1
	0206.49.00.00	-- Autres	kg	35	1
	0206.80.00.00	- Autres, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0206.90.00.00	- Autres, congelés	kg	35	1
02.07		Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05.			
		- De volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> :			
	0207.11.00.00	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.12.00.00	-- Non découpés en morceaux, congelés	kg	35	1
	0207.13.00.00	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.14.00.00	-- Morceaux et abats, congelés	kg	35	1
		- De dindes et dindons :			
	0207.24.00.00	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.25.00.00	-- Non découpés en morceaux, congelés	kg	35	1
	0207.26.00.00	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés	kg	20	1

	0207.27.00.00	-- Morceaux et abats, congelés	kg	35	1
		- De canards :			
	0207.41.00.00	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.42.00.00	-- Non découpés en morceaux, congelés	kg	35	1
	0207.43.00.00	-- Foies gras, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.44.00.00	-- Autres, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.45.00.00	-- Autres, congelés	kg	35	1
		- D'oies :			
	0207.51.00.00	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.52.00.00	-- Non découpés en morceaux, congelés	kg	35	1
	0207.53.00.00	-- Foies gras, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.54.00.00	-- Autres, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0207.55.00.00	-- Autres, congelés	kg	35	1
	0207.60.00.00	- De pintades	kg	35	1
02.08		Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés.			
	0208.10.00.00	- De lapins ou de lièvres	kg	20	1
	0208.30.00.00	- De primates	kg	20	1
	0208.40.00.00	- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre Cetacea); de lamantin et dugongs (mammifères de l'ordre Sirenia); d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères sous-ordre Pinnipedia)	kg	20	1
	0208.50.00.00	- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	kg	20	1
	0208.60.00.00	- De chameaux et d'autres camélidés (Camelidae)	kg	20	1
	0208.90.00.00	- Autres	kg	20	1
02.09		Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés.			
	0209.10.00.00	- De porc	kg	20	1
	0209.90.00.00	- Autres	kg	20	1
02.10		Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats.			

		- Viandes de l'espèce porcine :			
	0210.11.00.00	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	kg	20	1
	0210.12.00.00	-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	kg	20	1
	0210.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0210.20.00.00	- Viandes de l'espèce bovine	kg	35	1
		- Autres, y compris les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats :			
	0210.91.00.00	-- De primates	kg	20	1
	0210.92.00.00	-- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre Cetacea); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre Sineria); d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre Pinnipedia)	kg	20	1
	0210.93.00.00	-- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	kg	20	1
	0210.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
03.01		Poissons vivants.			
		- Poissons d'ornement :			
	0301.11.00.00	-- D'eau douce	kg	10	1
	0301.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres poissons vivants :			
		-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>) :			
	0301.91.10.00	--- Alevins	kg	5	1
	0301.91.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Anguilles (<i>Anguilla spp.</i>) :			
	0301.92.10.00	--- Alevins	kg	5	1
	0301.92.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>) :			
	0301.93.10.00	--- Alevins	kg	5	1
	0301.93.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>) :			
	0301.94.10.00	--- Alevins	kg	5	1
	0301.94.90.00	--- Autres	kg	10	1

		-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>) :			
	0301.95.10.00	--- Alevins	kg	5	1
	0301.95.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Autres :			
	0301.99.10.00	--- Alevins	kg	5	1
	0301.99.90.00	--- Autres	kg	10	1
03.02		Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04.			
		- Salmonidés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0302.91 à 0302.99 :			
	0302.11.00.00	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	kg	10	1
	0302.13.00.00	-- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>)	kg	10	1
	0302.14.00.00	-- Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	kg	10	1
	0302.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Poissons plats (<i>Pleuronectidae</i> , <i>Bothidae</i> , <i>Cynoglossidae</i> , <i>Soleidae</i> , <i>Scophthalmidae</i> et poissons comestibles des nos 0302.91 à 0302.99 :			
	0302.21.00.00	-- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	kg	10	1
	0302.22.00.00	-- Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	kg	10	1
	0302.23.00.00	-- Soles (<i>Solea spp.</i>)	kg	10	1
	0302.24.00.00	-- Turbots (<i>Psetta maxima</i>)	kg	10	1
	0302.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Thons (du genre <i>Thunnus</i>), listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>), à l'exclusion des abats de poissons comestibles des n°s 0302.91 à 0302.99 :			
	0302.31.00.00	-- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	kg	10	1
	0302.32.00.00	-- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	kg	10	1
	0302.33.00.00	-- Listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	kg	10	1
	0302.34.00.00	-- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	kg	10	1
	0302.35.00.00	-- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)	kg	10	1
	0302.36.00.00	-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	kg	10	1
	0302.39.00.00	-- Autres	kg	10	1

	- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), anchois (<i>Engraulis</i> spp.), sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>), maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>), maquereaux indo-pacifiques (<i>Rastrelliger</i> spp.), thazards (<i>Scomberomorus</i> spp.), chinchards (<i>Trachurus</i> spp.), carangues (<i>Caranx</i> spp.), mafous (<i>Rachycentron canadum</i>), castagnoles argentées (<i>Pampus</i> spp.) balaous du Pacifique (<i>Cololabis saira</i>), comètes (<i>Decapterus</i> spp.) capelans (<i>Mallotus villosus</i>), espadons (<i>Xiphias gladius</i>), thonines orientales (<i>Euthynnus affinis</i>), bonites (<i>Sarda</i> spp.), makaires, marlins, voiliers (<i>Istiophoridae</i>), à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0302.91 à 0302.99 :			
0302.41.00.00	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	kg	10	1
0302.42.00.00	-- Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	kg	10	1
0302.43.00.00	-- Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>)	kg	10	1
0302.44.00.00	-- Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	kg	10	1
0302.45.00.00	-- Chinchards (<i>Trachurus</i> spp.)	kg	10	1
0302.46.00.00	-- Mafous (<i>Rachycentron canadum</i>)	kg	10	1
0302.47.00.00	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	kg	10	1
0302.49.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i> , à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0302.91 à 0302.99 :			
0302.51.00.00	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	kg	10	1
0302.52.00.00	-- Eglefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	kg	10	1
0302.53.00.00	-- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	kg	10	1
0302.54.00.00	-- Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	kg	10	1
0302.55.00.00	-- Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	kg	10	1
0302.56.00.00	-- Merlans bleus (<i>Micromesistius poutassou</i> , <i>Micromesistius australis</i>)	kg	10	1
0302.59.00.00	-- Autres	kg	10	1

	- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>), siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>), carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>), anguilles (<i>Anguilla spp.</i>), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa spp.</i>), à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0302.91 à 0302.99 :			
	0302.71.00.00 -- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>)	kg	10	1
	0302.72.00.00 -- Siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>)	kg	10	1
	0302.73.00.00 -- Carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>)	kg	10	1
	0302.74.00.00 -- Anguilles (<i>Anguilla spp.</i>)	kg	10	1
	0302.79.00.00 -- Autres	kg	10	1
	- Autres poissons, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0302.91 à 0302.99 :			
	0302.81.00.00 -- Squales	kg	10	1
	0302.82.00.00 -- Raies (<i>Rajidae</i>)	kg	10	1
	0302.83.00.00 -- Légines (<i>Dissostichus spp.</i>)	kg	10	1
	0302.84.00.00 -- Bars (<i>Dicentrarchus spp.</i>)	kg	10	1
	0302.85.00.00 -- Dorades (Sparidés) (<i>Sparidae</i>)	kg	10	1
	0302.89.00.00 -- Autres	kg	10	1
	- Foies, oeufs, laitances, nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles :			
	0302.91.00.00 -- Foies, œufs et laitances	kg	10	1
	0302.92.00.00 -- Ailerons de requins	kg	10	1
	0302.99.00.00 -- Autres	kg	10	1
03.03	Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n° 03.04.			
	- Salmonidés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0303.91 à 0303.99 :			
	0303.11.00.00 -- Saumons rouges (<i>Oncorhynchus nerka</i>)	kg	10	1
	0303.12.00.00 -- Autres saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus gorboscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>)	kg	10	1
	0303.13.00.00 -- Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	kg	10	1

0303.14.00.00	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	kg	10	1
0303.19.00.00	-- Autres - Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>), siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>), carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>), anguilles (<i>Anguilla spp.</i>), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa spp.</i>), à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0303.91 à 0303.99 :	kg	10	1
0303.23.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>)	kg	10	1
0303.24.00.00	-- Siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>)	kg	10	1
0303.25.00.00	-- Carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>)	kg	10	1
0303.26.00.00	-- Anguilles (<i>Anguilla spp.</i>)	kg	10	1
0303.29.00.00	-- Autres - Poissons plats (<i>Pleuronectidae</i> , <i>Bothidae</i> , <i>Cynoglossidae</i> , <i>Soleidae</i> , <i>Scophthalmidae</i> et <i>Citharidae</i>), à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0303.91 à 0303.99 :	kg	10	1
0303.31.00.00	-- Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	kg	10	1
0303.32.00.00	-- Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	kg	10	1
0303.33.00.00	-- Soles (<i>Solea spp.</i>)	kg	10	1
0303.34.00.00	-- Turbots (<i>Psetta maxima</i>)	kg	10	1
0303.39.00.00	-- Autres - Thons (du genre <i>Thunnus</i>), listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>), à l'exclusion des abats de poissons comestibles des n°s 0303.91 à 0303.99	kg	10	1
0303.41.00.00	-- Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	kg	10	1
0303.42.00.00	-- Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	kg	10	1
0303.43.00.00	-- Listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	kg	10	1
0303.44.00.00	-- Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	kg	10	1
0303.45.00.00	-- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)	kg	10	1
0303.46.00.00	-- Thons rouges du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	kg	10	1
0303.49.00.00	-- Autres	kg	10	1

	- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), anchois (<i>Engraulis</i> spp.), sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>), maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>), maquereaux indo-pacifiques (<i>Rastrelliger</i> spp.), thazards (<i>Scomberomorus</i> spp.), chinchards (<i>Trachurus</i> spp.), carangues (<i>Caranx</i> spp.), mafous (<i>Rachycentron canadum</i>), castagnoles argentées (<i>Pampus</i> spp.), balaous du Pacifique (<i>Cololabis saira</i>), comètes (<i>Decapterus</i> spp.), capelans (<i>Mallotus villosus</i>), espadons (<i>Xiphias gladius</i>), thonines orientales (<i>Euthynnus affinis</i>), bonites (<i>Sarda</i> spp.), makaires, marlins, voiliers (<i>Istiophoridae</i>), à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0303.91 à 0303.99 :			
0303.51.00.00	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	kg	10	1
0303.53.00.00	-- Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprotts (<i>Sprattus sprattus</i>)	kg	10	1
0303.54.00.00	-- Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	kg	10	1
0303.55.00.00	-- Chinchards (<i>Trachurus</i> spp.)	kg	10	1
0303.56.00.00	-- Mafous (<i>Rachycentron canadum</i>)	kg	10	1
0303.57.00.00	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	kg	10	1
0303.59.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i> , à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0303.91 à 0303.99 :			
0303.63.00.00	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	kg	10	1
0303.64.00.00	-- Eglefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	kg	10	1
0303.65.00.00	-- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	kg	10	1
0303.66.00.00	-- Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	kg	10	1
0303.67.00.00	-- Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	kg	10	1
0303.68.00.00	-- Merlans bleus (<i>Micromesistius poutassou</i> , <i>Micromesistius australis</i>)	kg	10	1
0303.69.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Autres poissons, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des nos 0303.91 à 0303.99 :			
0303.81.00.00	-- Squales	kg	10	1
0303.82.00.00	-- Raies (<i>Rajidae</i>)	kg	10	1
0303.83.00.00	-- Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	kg	10	1
0303.84.00.00	-- Bars (<i>Dicentrarchus</i> spp.)	kg	10	1
0303.89.00.00	-- Autres	kg	10	1

	- Foies, oeufs, laitances, nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles :			
0303.91.00.00	-- Foies, œufs et laitances	kg	20	1
0303.92.00.00	-- Ailerons de requins	kg	20	1
0303.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
03.04	Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés.			
	- Filets de tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>), siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>), carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>), anguilles (<i>Anguilla spp.</i>), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et de poissons tête de serpent (<i>Channa spp.</i>), frais ou réfrigérés :			
0304.31.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>)	kg	20	1
0304.32.00.00	-- Siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>)	kg	20	1
0304.33.00.00	-- Perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>)	kg	20	1
0304.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Filets d'autres poissons, frais ou réfrigérés :			
0304.41.00.00	-- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	kg	20	1
0304.42.00.00	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	kg	20	1
0304.43.00.00	-- Poissons plats (<i>Pleuronectidae</i> , <i>Bothidae</i> , <i>Cynoglossidae</i> , <i>Soleidae</i> , <i>Scophthalmidae</i> et <i>Citharidae</i>)	kg	20	1
0304.44.00.00	-- Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i>	kg	20	1
0304.45.00.00	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	kg	20	1
0304.46.00.00	-- Légines (<i>Dissostichus spp.</i>)	kg	20	1
0304.47.00.00	-- Squales	kg	20	1
0304.48.00.00	-- Raies (<i>Rajidae</i>)	kg	20	1
0304.49.00.00	-- Autres	kg	20	1

	- Autres, frais ou réfrigérés :			
0304.51.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>), siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.), carpes (Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.), anguilles (Anguilla spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa spp.</i>)	kg	20	1
0304.52.00.00	-- Salmonidés	kg	20	1
0304.53.00.00	-- Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i>	kg	20	1
0304.54.00.00	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	kg	20	1
0304.55.00.00	-- Légines (<i>Dissostichus spp.</i>)	kg	20	1
0304.56.00.00	-- Squales	kg	20	1
0304.57.00.00	-- Raies (<i>Rajidae</i>)	kg	20	1
0304.59.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Filets de tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>), siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.), carpes (Cyprinus spp., Carassius spp., Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus, Catla catla, Labeo spp., Osteochilus hasselti, Leptobarbus hoeveni, Megalobrama spp.), anguilles (<i>Anguilla spp.</i>), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa spp.</i>), congelés :			
0304.61.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>)	kg	20	1
0304.62.00.00	-- Siluridés (Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.)	kg	20	1
0304.63.00.00	-- Perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>)	kg	20	1
0304.69.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Filets de poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i> , congelés :			
0304.71.00.00	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	kg	20	1
0304.72.00.00	-- Eglefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	kg	20	1
0304.73.00.00	-- Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	kg	20	1
0304.74.00.00	-- Merlus (<i>Merluccius spp.</i> , <i>Urophycis spp.</i>)	kg	20	1
0304.75.00.00	-- Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	kg	20	1
0304.79.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Filets d'autres poissons, congelés :			

0304.81.00.00	-- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	kg	20	1
0304.82.00.00	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	kg	20	1
0304.83.00.00	-- Poissons plats (Pleuronectidae, Bothidae, Cynoglossidae, Soleidae, Scophthalmidae et Citharidae)	kg	20	1
0304.84.00.00	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	kg	20	1
0304.85.00.00	-- Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	kg	20	1
0304.86.00.00	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	kg	20	1
0304.87.00.00	-- Thons (du genre <i>Thunnus</i>), listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	kg	20	1
0304.88.00.00	-- Squales, raies (<i>Rajidae</i>)	kg	20	1
0304.89.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Autres, congelés :			
0304.91.00.00	-- Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	kg	20	1
0304.92.00.00	-- Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	kg	20	1
0304.93.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.), siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.), carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.), anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa</i> spp.)	kg	20	1
0304.94.00.00	-- Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	kg	20	1
0304.95.00.00	-- Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i> , autres que les lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	kg	20	1
0304.96.00.00	-- Squales	kg	20	1
0304.97.00.00	-- Raies (<i>Rajidae</i>)	kg	20	1
0304.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
03.05	Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage.			
0305.20.00.00	- Foies, œufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure - Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés :	kg	20	1

0305.31.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>), siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>), carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>), anguilles (<i>Anguilla spp.</i>), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa spp.</i>)	kg	20	1
0305.32.00.00	-- Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i>	kg	20	1
0305.39.00.00	-- Autres - Poissons fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles :	kg	20	1
0305.41.00.00	-- Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	kg	20	1
0305.42.00.00	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	kg	20	1
0305.43.00.00	-- Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	kg	20	1
0305.44.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>), siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>), carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>), anguilles (<i>Anguilla spp.</i>), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa spp.</i>)	kg	20	1
0305.49.00.00	-- Autres - Poissons séchés, autres que les abats de poissons comestibles, même salés mais non fumés :	kg	20	1
0305.51.00.00	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	kg	20	1
0305.52.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis spp.</i>), siluridés (<i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i>), carpes (<i>Cyprinus spp.</i> , <i>Carassius spp.</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo spp.</i> , <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama spp.</i>), anguilles (<i>Anguilla spp.</i>), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa spp.</i>)	kg	20	1
0305.53.00.00	-- Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i> , autres que morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	kg	20	1

	0305.54.00.00	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), anchois (<i>Engraulis</i> spp.), sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>sprattus</i>), maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>), maquereaux indo-pacifiques (<i>Rastrelliger</i> spp.), thazards (<i>Scomberomorus</i> spp.), chinchards (<i>Trachurus</i> spp.), carangues (<i>Caranx</i> spp.), mafous (<i>Rachycentron canadum</i>), castagnoles argentées (<i>Pampus</i> spp.), balaous du Pacifique (<i>Cololabis saira</i>), comètes (<i>Decapterus</i> spp.), capelans (<i>Mallotus villosus</i>), espadons (<i>Xiphias gladius</i>), thonines orientales (<i>Euthynnus affinis</i>), bonites (<i>Sarda</i> spp.), makaires, marlins, voiliers (<i>Istiophoridae</i>)	kg		1
	0305.59.00.00	-- Autres - Poissons salés mais non séchés ni fumés et poissons en saumure, autres que les abats de poissons comestibles :	kg	20	1
	0305.61.00.00	-- Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	kg	20	1
	0305.62.00.00	-- Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	kg	20	1
	0305.63.00.00	-- Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	kg	20	1
	0305.64.00.00	-- Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.), siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.), carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.), anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa</i> spp.)	kg	20	1
	0305.69.00.00	-- Autres - Nageoires, têtes, queues, vessies natatoires et autres abats de poissons comestibles :	kg	20	1
	0305.71.00.00	-- Ailerons de requins -- Têtes, queues et vessies natatoires de poissons :	kg	20	1
	0305.72.10.00	--- Têtes de morues	kg	20	1
	0305.72.90.00	--- Autres	kg	20	1
	0305.79.00.00	-- Autres	kg	20	1
03.06		Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; crustacés non décortiqués, cuits à l'eau ou à la vapeur, même réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure.			
	0306.11.00.00	- Congelés : -- Langoustes (<i>Palinurus</i> spp., <i>Panulirus</i> spp., <i>Jasus</i> spp.)	kg	20	1

	0306.12.00.00	-- Homards (<i>Homarus spp.</i>)	kg	20	1
	0306.14.00.00	-- Crabes	kg	20	1
	0306.15.00.00	-- Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>)	kg	20	1
	0306.16.00.00	-- Crevettes d'eau froide (<i>Pandalus spp.</i> , <i>Crangon crangon</i>)	kg	20	1
	0306.17.00.00	-- Autres crevettes	kg	20	1
	0306.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Vivants, frais ou réfrigérés :			
	0306.31.00.00	-- Langoustes (<i>Palinurus spp.</i> , <i>Panulirus spp.</i> , <i>Jasus spp.</i>)	kg	20	1
	0306.32.00.00	-- Homards (<i>Homarus spp.</i>)	kg	20	1
	0306.33.00.00	-- Crabes	kg	20	1
	0306.34.00.00	-- Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>)	kg	20	1
	0306.35.00.00	-- Crevettes d'eau froide (<i>Pandalus spp.</i> , <i>Crangon crangon</i>)	kg	20	1
	0306.36.00.00	-- Autres crevettes	kg	20	1
	0306.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	0306.91.00.00	-- Langoustes (<i>Palinurus spp.</i> , <i>Panulirus spp.</i> , <i>Jasus spp.</i>)	kg	20	1
	0306.92.00.00	-- Homards (<i>Homarus spp.</i>)	kg	20	1
	0306.93.00.00	-- Crabes	kg	20	1
	0306.94.00.00	-- Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>)	kg	20	1
	0306.95.00.00	-- Crevettes	kg	20	1
	0306.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
03.07		Mollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; mollusques, même décortiqués, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage.			
		- Huîtres :			
	0307.11.00.00	-- Vivantes, fraîches ou réfrigérées	kg	20	1
	0307.12.00.00	-- Congelées	kg	20	1
	0307.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Coquilles St Jacques et autres mollusques de la famille Pectinidae :			
	0307.21.00.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	kg	20	1
	0307.22.00.00	-- Congelés	kg	20	1
	0307.29.00.00	-- Autres	kg	20	1

	- Moules (<i>Mytilus spp.</i> , <i>Perna spp.</i>) :			
0307.31.00.00	-- Vivantes, fraîches ou réfrigérées	kg	20	1
0307.32.00.00	-- Congelées	kg	20	1
0307.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Seiches et sépioles ; calmars et encornets :			
0307.42.00.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	kg	20	1
0307.43.00.00	-- Congelés	kg	20	1
0307.49.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Poulpes ou pieuvres (<i>Octopus spp.</i>) :			
0307.51.00.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	kg	20	1
0307.52.00.00	-- Congelés	kg	20	1
0307.59.00.00	-- Autres	kg	20	1
0307.60.00.00	- Escargots autres que de mer	kg	20	1
	- Clams, coques et arches (familles <i>Arcidae</i> , <i>Arcticidae</i> , <i>Cardiidae</i> , <i>Donacidae</i> , <i>Hiatellidae</i> , <i>Maclridae</i> , <i>Mesodesmatidae</i> , <i>Myidae</i> , <i>Semelidae</i> , <i>Solecurtidae</i> , <i>Solenidae</i> , <i>Tridacnidae</i> et <i>Veneridae</i>) :			
0307.71.00.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	kg	20	1
0307.72.00.00	-- Congelés	kg	20	1
0307.79.00.00	-- Autres	kg	20	1
	Ormeaux (<i>Haliotis spp.</i>) et strombes (<i>Strombus spp.</i>) :			
0307.81.00.00	-- Ormeaux (<i>Haliotis spp.</i>) vivants, frais ou réfrigérés	kg	20	1
0307.82.00.00	-- Strombes (<i>Strombus spp.</i>) vivants, frais ou réfrigérés	Kg	20	1
0307.83.00.00	-- Ormeaux (<i>Haliotis spp.</i>) congelés	Kg	20	1
0307.84.00.00	-- Strombes (<i>Strombus spp.</i>) congelés	Kg	20	1
0307.87.00.00	-- Autres ormeaux (<i>Haliotis spp.</i>)	kg	20	1
0307.88.00.00	-- Autres strombes (<i>Strombus spp.</i>)	kg	20	1
	- Autres :			
0307.91.00.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	kg	20	1
0307.92.00.00	-- Congelés	kg	20	1
0307.99.00.00	-- Autres	kg	20	1

03.08	Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage .			
	- Bêches-de-mer (Stichopus japonicus, Holothuroidea) :			
0308.11.00.00	-- Vivantes, fraîches ou réfrigérées	kg	20	1
0308.12.00.00	-- Congelées	kg	20	1
0308.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Oursins (Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echinus esculentus) :			
0308.21.00.00	-- Vivants, frais ou réfrigérés	kg	20	1
0308.22.00.00	-- Congelés	kg	20	1
0308.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
0308.30.00.00	- Méduses (<i>Rhopilema spp.</i>)	kg	20	1
0308.90.00.00	- Autres	kg	20	1
03.09	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, propres à l'alimentation humaine.			
0309.10.00.00	- De poisson	kg	10	1
	- Autres :			
0309.90.10.00	-- De Crustacés	kg	10	1
0309.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
04.01	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.			
0401.10.00.00	- D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1 %	kg	20	1
0401.20.00.00	- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 1 % mais n'excédant pas 6 %	kg	20	1
0401.40.00.00	- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 6 % mais n'excédant pas 10 %	kg	20	1
0401.50.00.00	- D'une teneur en poids de matières grasses excédant 10 %	kg	20	1
04.02	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.			
	- En poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5 % :			
0402.10.10.00	-- Conditionnés en emballages de 25 Kg ou plus	kg	5	1
	-- Conditionnés en emballages de moins de 25 Kg :			
0402.10.21.00	--- Des types dont la vente est réservée exclusivement en Pharmacie	kg	5	1
0402.10.29.00	--- Autres	kg	10	1

		- En poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 % :			
		-- Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants :			
	0402.21.10.00	--- Conditionnés en emballages de 25 Kg ou plus	kg	5	1
		--- Conditionnés en emballages de moins de 25 Kg :			
	0402.21.21.00	---- Des types dont la vente est réservée exclusivement en Pharmacie	kg	5	1
	0402.21.29.00	---- Autres	kg	10	1
		-- Autres :			
	0402.29.10.00	--- Conditionnés en emballages de 25 kg ou plus	kg	5	1
		--- Conditionnés en emballages de moins de 25 kg :			
	0402.29.21.00	---- Des types dont la vente est réservée exclusivement en Pharmacie	kg	5	1
	0402.29.29.00	---- Autres	kg	10	1
		- Autres :			
		-- Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants :			
	0402.91.10.00	--- Conditionnés en emballages de 25 Kg ou plus	kg	10	1
	0402.91.20.00	--- Conditionnés en emballages de moins de 25 kg	kg	20	1
	0402.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
04.03		Yoghourt; babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.			
		- Yoghourt :			
	0403.20.10.00	-- Nature, non additionné de fruits ou de cacao	kg	35	1
	0403.20.20.00	-- Additionné de fruits mais non additionné de cacao	kg	35	1
	0403.20.30.00	-- Additionné de cacao mais non additionné de fruits	kg	35	1
	0403.20.90.00	-- Autres	kg	35	1
		- Autres :			
		-- Babeurre:			
	0403.90.11.00	--- En poudre	kg	5	1
	0403.90.19.00	--- Autres	kg	5	1
		-- Autres :			
	0403.90.91.00	--- En poudre	kg	10	1
	0403.90.99.00	--- Autres	kg	20	1

04.04	Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs.			
	0404.10.00.00 - Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants	kg	5	1
	0404.90.00.00 - Autres	kg	20	1
04.05	Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières.			
	0405.10.00.00 - Beurre	kg	20	1
	0405.20.00.00 - Pâtes à tartiner laitières	kg	20	1
	- Autres :			
	0405.90.10.00 -- Huiles de beurre et matières grasses de beurre	kg	5	1
	0405.90.90.00 -- Autres.	kg	20	1
04.06	Fromages et caillebotte.			
	0406.10.00.00 - Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte	kg	20	1
	0406.20.00.00 - Fromages râpés ou en poudre, de tous types	kg	20	1
	0406.30.00.00 - Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	kg	20	1
	0406.40.00.00 - Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du Penicillium roqueforti	kg	20	1
	0406.90.00.00 - Autres fromages	kg	20	1
04.07	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits.			
	- Œufs fertilisés destinés à l'incubation :			
	0407.11.00.00 -- De volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	kg	5	1
	0407.19.00.00 -- Autres	kg	5	1
	- Autres œufs frais :			
	0407.21.00.00 -- De volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	kg	35	1
	0407.29.00.00 -- Autres	kg	35	1
	0407.90.00.00 - Autres	kg	35	1
04.08	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'œufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.			

		- Jaunes d'œufs :			
	0408.11.00.00	-- Séchés	kg	20	1
	0408.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	0408.91.00.00	-- Séchés	kg	20	1
	0408.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
04.09	0409.00.00.00	Miel naturel.	kg	20	1
04.10		Insectes et autres produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs.			
	0410.10.00.00	- Insectes	kg	20	1
	0410.90.00.00	- Autres	kg	20	1
05.01	0501.00.00.00	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux.	kg	5	1
05.02		Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces soies ou poils.			
	0502.10.00.00	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	kg	5	1
	0502.90.00.00	- Autres	kg	5	1
[05.03]					
05.04	0504.00.00.00	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé.	kg	5	1
05.05		Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes.			
	0505.10.00.00	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage; duvet	kg	5	1
	0505.90.00.00	- Autres	kg	5	1

05.06		Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégelatinés; poudres et déchets de ces matières.			
	0506.10.00.00	- Osséine et os acidulés	kg	5	1
	0506.90.00.00	- Autres	kg	5	1
05.07		Ivoire, écaille de tortue, fanons (y compris les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme; poudres et déchets de ces matières.			
		- Ivoire; poudre et déchets d'ivoire :			
	0507.10.10.00	-- Défenses d'éléphants	kg	5	1
	0507.10.90.00	-- Autres	kg	5	1
	0507.90.00.00	- Autres	kg	5	1
05.08	0508.00.00.00	Corail et matières similaires, bruts ou simplement préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets.	kg		1
				5	
[05.09]					
05.10	0510.00.00.00	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire.	kg		1
				5	
05.11		Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des Chapitres 1 ou 3, impropres à l'alimentation humaine.			
	0511.10.00.00	- Sperme de taureaux	-	5	1
		- Autres :			
	0511.91.00.00	-- Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du Chapitre 3	kg	5	1
	0511.99.00.00	-- Autres	kg	5	1

06.01		Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du n° 12.12.			
	0601.10.00.00	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif	u	5	1
	0601.20.00.00	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée	u	5	1
06.02		Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons.			
	0602.10.00.00	- Boutures non racinées et greffons	u	5	1
	0602.20.00.00	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non	u	5	1
	0602.30.00.00	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non	u	5	1
	0602.40.00.00	- Rosiers, greffés ou non	u	5	1
	0602.90.00.00	- Autres	kg	5	1
06.03		Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.			
		- Frais :			
	0603.11.00.00	-- Roses	kg	20	1
	0603.12.00.00	-- Œillets	kg	20	1
	0603.13.00.00	-- Orchidées	kg	20	1
	0603.14.00.00	-- Chrysanthèmes	kg	20	1
	0603.15.00.00	-- Lis (<i>Lilium spp.</i>)	kg	20	1
	0603.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0603.90.00.00	- Autres	kg	20	1
06.04		Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.			
	0604.20.00.00	- Frais	kg	20	1
	0604.90.00.00	- Autres	kg	20	1
07.01		Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré.			
	0701.10.00.00	- De semence	kg	5	1

	0701.90.00.00	- Autres	kg	35	1
07.02	0702.00.00.00	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré.	kg	20	1
07.03		Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré.			
	0703.10.00.00	- Oignons et échalotes	kg	35	1
	0703.20.00.00	- Aulx	kg	20	1
	0703.90.00.00	- Poireaux et autres légumes alliacés	kg	20	1
07.04		Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre <i>Brassica</i>, à l'état frais ou réfrigéré.			
	0704.10.00.00	- Choux-fleurs et choux brocolis	kg	20	1
	0704.20.00.00	- Choux de Bruxelles	kg	20	1
	0704.90.00.00	- Autres	kg	20	1
07.05		Laitues (<i>Lactuca sativa</i>) et chicorées (<i>Cichorium spp.</i>), à l'état frais ou réfrigéré.			
		- Laitues :			
	0705.11.00.00	-- Pommées	kg	20	1
	0705.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Chicorées :			
	0705.21.00.00	-- Witloof (<i>Cichorium intybus</i> var. <i>foliosum</i>)	kg	20	1
	0705.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
07.06		Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles similaires, à l'état frais ou réfrigéré.			
	0706.10.00.00	- Carottes et navets	kg	20	1
	0706.90.00.00	- Autres	kg	20	1
07.07	0707.00.00.00	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré.	kg	20	1
07.08		Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré.			
	0708.10.00.00	- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	kg	20	1
	0708.20.00.00	- Haricots (<i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i>)	kg	20	1

	0708.90.00.00	- Autres légumes à cosse	kg	20	1
07.09		Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré.			
	0709.20.00.00	- Asperges	kg	20	1
	0709.30.00.00	- Aubergines	kg	20	1
	0709.40.00.00	- Céleris autres que les céleris-raves	kg	20	1
		- Champignons et truffes :			
	0709.51.00.00	-- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	kg	20	1
	0709.52.00.00	-- Champignons du genre <i>Boletus</i>	kg	20	1
	0709.53.00.00	-- Champignons du genre <i>Cantharellus</i>	kg	20	1
	0709.54.00.00	-- Shiitake (<i>Lentinus edodes</i>)	Kg	20	1
	0709.55.00.00	-- Matsutake (<i>Tricholoma matsutake</i> , <i>Tricholoma magnivelare</i> , <i>Tricholoma anatolicum</i> , <i>Tricholoma dulciolens</i> , <i>Tricholoma caligatum</i>)	kg	20	1
	0709.56.00.00	-- Truffes (<i>Tuber spp.</i>)	kg	20	1
	0709.59.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0709.60.00.00	- Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i>	kg	20	1
	0709.70.00.00	- Epinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	kg	20	1
		- Autres :			
	0709.91.00.00	-- Artichauts	kg	20	1
	0709.92.00.00	-- Olives	kg	20	1
	0709.93.00.00	-- Citrouilles, courges et calebasses (<i>Cucurbita spp.</i>)	kg	20	1
		-- Autres :			
	0709.99.10.00	--- Maïs doux	kg	20	1
	0709.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
07.10		Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés.			
	0710.10.00.00	- Pommes de terre	kg	35	1
		- Légumes à cosse, écosés ou non :			
	0710.21.00.00	-- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	kg	20	1
	0710.22.00.00	-- Haricots (<i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i>)	kg	20	1
	0710.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0710.30.00.00	- Epinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	kg	20	1
	0710.40.00.00	- Maïs doux	kg	20	1

	0710.80.00.00	- Autres légumes	kg	20	1
	0710.90.00.00	- Mélanges de légumes	kg	20	1
07.11		Légumes conservés provisoirement, mais impropres, en l'état, à l'alimentation.			
	0711.20.00.00	- Olives	kg	20	1
	0711.40.00.00	- Concombres et cornichons	kg	20	1
		- Champignons et truffes :			
	0711.51.00.00	-- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	kg	20	1
	0711.59.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0711.90.00.00	- Autres légumes; mélanges de légumes	kg	20	1
07.12		Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés.			
	0712.20.00.00	- Oignons	kg	20	1
		- Champignons, oreilles-de-Judas (<i>Auricularia spp.</i>), trémelles (<i>Tremella spp.</i>) et truffes :			
	0712.31.00.00	-- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	kg	20	1
	0712.32.00.00	-- Oreilles-de-Judas (<i>Auricularia spp.</i>)	kg	20	1
	0712.33.00.00	-- Trémelles (<i>Tremella spp.</i>)	kg	20	1
	0712.34.00.00	-- Shiitake (<i>Lentinus edodes</i>)	kg	20	1
	0712.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0712.90.00.00	- Autres légumes; mélanges de légumes	kg	20	1
07.13		Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés.			
		- Pois (<i>Pisum sativum</i>) :			
	0713.10.10.00	-- De semence	kg	5	1
	0713.10.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Pois chiches :			
	0713.20.10.00	-- De semence	kg	5	1
	0713.20.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Haricots (<i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i>) :			
		-- Haricots des espèces <i>Vigna mungo</i> (L.) Hepper ou <i>Vigna radiata</i> (L.) Wilczek :			
	0713.31.10.00	--- De semence	kg	5	1
	0713.31.90.00	--- Autres	kg	20	1

		-- Haricots «petits rouges» (haricots <i>Adzuki</i>) (Phaseolus ou Vigna angularis) :			
	0713.32.10.00	--- De semence	kg	5	1
	0713.32.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Haricots communs (<i>Phaseolus vulgaris</i>) :			
	0713.33.10.00	--- De semence	kg	5	1
	0713.33.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Pois Bambara (Pois de terre) (<i>Vigna subterranea</i> ou <i>Voandzeia subterranea</i>) :			
	0713.34.10.00	--- De semence	kg	5	1
	0713.34.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Dolique à œil noir (Pois du Brésil, Niébé) (<i>Vigna unguiculata</i>) :			
	0713.35.10.00	--- De semence	kg	5	1
	0713.35.90.00	--- Autres	kg	20	1
	0713.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Lentilles :			
	0713.40.10.00	-- De semence	kg	5	1
	0713.40.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Fèves (<i>Vicia faba var. major</i>) et féveroles (<i>Vicia faba var. equina</i> , <i>Vicia faba var. minor</i>) :			
	0713.50.10.00	-- De semence	kg	5	1
	0713.50.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole (<i>Cajanus cajan</i>) :			
	0713.60.10.00	-- De semence	kg	5	1
	0713.60.90.00	-- Autres	kg	20	1
	0713.90.00.00	- Autres	kg	20	1
07.14		Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier.			
	0714.10.00.00	- Racines de manioc	kg	20	1
	0714.20.00.00	- Patates douces	kg	20	1
	0714.30.00.00	- Ignames (<i>Dioscorea spp.</i>)	kg	20	1
	0714.40.00.00	- Colocases (<i>Colocasia spp.</i>)	kg	20	1
	0714.50.00.00	- Yautias (<i>Xanthosoma spp.</i>)	kg	20	1

	0714.90.00.00	- Autres	kg	20	1
08.01		Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées.			
		- Noix de coco :			
	0801.11.00.00	-- Desséchées	kg	20	1
	0801.12.00.00	-- En coques internes (endocarpe)	kg	20	1
	0801.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Noix du Brésil :			
	0801.21.00.00	-- En coques	kg	20	1
	0801.22.00.00	-- Sans coques	kg	20	1
		- Noix de cajou :			
	0801.31.00.00	-- En coques	kg	20	1
	0801.32.00.00	-- Sans coques	kg	20	1
08.02		Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués.			
		- Amandes :			
	0802.11.00.00	-- En coques	kg	20	1
	0802.12.00.00	-- Sans coques	kg	20	1
		- Noisettes (<i>Corylus spp.</i>) :			
	0802.21.00.00	-- En coques	kg	20	1
	0802.22.00.00	-- Sans coques	kg	20	1
		- Noix communes :			
	0802.31.00.00	-- En coques	kg	20	1
	0802.32.00.00	-- Sans coques	kg	20	1
		- Châtaignes et marrons (<i>Castanea spp.</i>) :			
	0802.41.00.00	-- En coques	kg	20	1
	0802.42.00.00	-- Sans coques	kg	20	1
		- Pistaches :			
	0802.51.00.00	-- En coques	kg	20	1
	0802.52.00.00	-- Sans coques	kg	20	1
		- Noix macadamia :			
	0802.61.00.00	-- En coques	kg	20	1

	0802.62.00.00	-- Sans coques	kg	20	1
	0802.70.00.00	- Noix de cola (<i>Cola spp.</i>)	kg	20	1
	0802.80.00.00	- Noix d'arec	kg	20	1
		- Autres :			
	0802.91.00.00	-- Pignons, en coques	kg	20	1
	0802.92.00.00	-- Pignons, sans coques	kg	20	1
	0802.99.00.00	-- Autres.	kg	20	1
08.03		Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches.			
		- Plantains :			
	0803.10.10.00	-- Fraîches	kg	20	1
	0803.10.20.00	-- Sèches	kg	20	1
		- Autres :			
	0803.90.10.00	-- Fraîches	kg	20	1
	0803.90.20.00	-- Sèches	kg	20	1
08.04		Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs.			
	0804.10.00.00	- Dattes	kg	5	1
	0804.20.00.00	- Figs	kg	20	1
	0804.30.00.00	- Ananas	kg	20	1
	0804.40.00.00	- Avocats	kg	20	1
		- Goyaves, mangues et mangoustans :			
	0804.50.10.00	-- Mangues	kg	20	1
	0804.50.90.00	-- Autres	kg	20	1
08.05		Agrumes, frais ou secs.			
	0805.10.00.00	- Oranges	kg	20	1
		- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas); clémentines, wilkings et hybrides similaires d'agrumes :			
	0805.21.00.00	-- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas)	kg	20	1
	0805.22.00.00	-- Clémentines	kg	20	1
	0805.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0805.40.00.00	- Pamplemousses et pomelos	kg	20	1
	0805.50.00.00	- Citrons (<i>Citrus limon</i> , <i>Citrus limonum</i>) et limes (<i>Citrus aurantifolia</i> , <i>Citrus latifolia</i>)	kg	20	1

	0805.90.00.00	- Autres	kg	20	1
08.06		Raisins, frais ou secs.			
	0806.10.00.00	- Frais	kg	20	1
	0806.20.00.00	- Secs	kg	20	1
08.07		Melons (y compris les pastèques) et papayes, frais.			
		- Melons (y compris les pastèques) :			
	0807.11.00.00	-- Pastèques	kg	20	1
	0807.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0807.20.00.00	- Papayes	kg	20	1
08.08		Pommes, poires et coings, frais.			
	0808.10.00.00	- Pommes	kg	20	1
	0808.30.00.00	- Poires	kg	20	1
	0808.40.00.00	- Coings	kg	20	1
08.09		Abricots, cerises, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais.			
	0809.10.00.00	- Abricots	kg	20	1
		- Cerises :			
	0809.21.00.00	-- Cerises acides (<i>Prunus cerasus</i>)	kg	20	1
	0809.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0809.30.00.00	- Pêches, y compris les brugnons et nectarines	kg	20	1
	0809.40.00.00	- Prunes et prunelles	kg	20	1
08.10		Autres fruits, frais.			
	0810.10.00.00	- Fraises	kg	20	1
	0810.20.00.00	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises	kg	20	1
	0810.30.00.00	- Groseilles à grappes ou à maquereau	kg	20	1
	0810.40.00.00	- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre Vaccinium	kg	20	1
	0810.50.00.00	- Kiwis	kg	20	1
	0810.60.00.00	- Durians	kg	20	1

	0810.70.00.00	- Kakis (Plaquemines)	kg	20	1
	0810.90.00.00	- Autres	kg	20	1
08.11		Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.			
	0811.10.00.00	- Fraises	kg	20	1
	0811.20.00.00	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau	kg	20	1
	0811.90.00.00	- Autres	kg	20	1
08.12		Fruits conservés provisoirement, mais impropres, en l'état, à l'alimentation.			
	0812.10.00.00	- Cerises	kg	20	1
	0812.90.00.00	- Autres	kg	20	1
08.13		Fruits séchés autres que ceux des n°s 08.01 à 08.06; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre.			
	0813.10.00.00	- Abricots	kg	20	1
	0813.20.00.00	- Pruneaux	kg	20	1
	0813.30.00.00	- Pommes	kg	20	1
		- Autres fruits :			
	0813.40.10.00	-- Tamarin	kg	20	1
	0813.40.90.00	-- Autres	kg	20	1
	0813.50.00.00	- Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre	kg	20	1
08.14	0814.00.00.00	Ecorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées.	kg	5	1
09.01		Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange.			
		- Café non torréfié :			
		-- Non décaféiné :			
		--- Arabica :			
	0901.11.11.00	---- Cerises	kg	10	1

0901.11.12.00	----	Extra prima, prima, supérieur	kg	10	1
0901.11.13.00	----	Courant, limite, sous limite	kg	10	1
0901.11.19.00	----	Autres	kg	10	1
	---	Robusta :			
0901.11.21.00	----	Cerises	kg	10	1
0901.11.22.00	----	Extra prima, prima, Supérieur excellence grade zéro	kg	10	1
0901.11.23.00	----	Extra prima, courant excellence, limite, sous limite grade quatre	kg	10	1
0901.11.24.00	----	Courant extra prima, limite, sous limite grade deux	kg	10	1
	----	Extra prima, prima, supérieur :			
0901.11.25.10	----	Grade un	kg	10	1
0901.11.25.20	----	Grade deux	kg	10	1
0901.11.25.90	----	Grade trois	kg	10	1
	----	Courant, limite, sous limite :			
0901.11.26.10	----	Grade un	kg	10	1
0901.11.26.20	----	Grade trois	kg	10	1
0901.11.26.30	----	Grade quatre	kg	10	1
0901.11.26.90	----	Autres	kg	10	1
0901.11.27.00	----	Café vert brisures	kg	10	1
0901.11.28.00	----	Café grains noirs	kg	10	1
0901.11.29.00	----	Autres	kg	10	1
	---	Arabusta :			
0901.11.31.00	----	Cerises	kg	10	1
0901.11.32.00	----	Extra prima, prima, supérieur	kg	10	1
0901.11.33.00	----	Courant, limite, sous limite	kg	10	1
0901.11.34.00	----	Autres	kg	10	1
	---	Liberica :			
0901.11.41.00	----	Cerises	kg	10	1
0901.11.42.00	----	Extra prima, prima, supérieur	kg	10	1
0901.11.43.00	----	Courant, limite, sous limite	kg	10	1
0901.11.44.00	----	Autres	kg	10	1
	---	Autres espèces :			
0901.11.51.00	----	Cerises	kg	10	1
0901.11.52.00	----	Extra prima, prima, supérieur	kg	10	1

	0901.11.53.00	---- Courant, limite, sous limite	kg	10	1
	0901.11.54.00	---- Autres	kg	10	1
		-- Décaféiné :			
	0901.12.10.00	--- Robusta	kg	10	1
	0901.12.20.00	--- Arabusta	kg	10	1
	0901.12.90.00	--- Autres	kg	10	1
		- Café torréfié :			
		-- Non décaféiné :			
	0901.21.10.00	--- Non moulu	kg	20	1
	0901.21.20.00	--- Moulu	kg	20	1
		-- Décaféiné :			
	0901.22.10.00	--- Non moulu	kg	20	1
	0901.22.20.00	--- Moulu	kg	20	1
	0901.90.00.00	- Autres	kg	20	1
09.02		Thé, même aromatisé.			
	0902.10.00.00	- Thé vert (non fermenté) présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	kg	10	1
	0902.20.00.00	- Thé vert (non fermenté) présenté autrement	kg	10	1
	0902.30.00.00	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	kg	10	1
	0902.40.00.00	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement	kg	10	1
09.03	0903.00.00.00	Maté.	kg	20	1
09.04		Poivre du genre <i>Piper</i> ; piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i>, séchés ou broyés ou pulvérisés.			
		- Poivre :			
	0904.11.00.00	-- Non broyé ni pulvérisé	kg	20	1
	0904.12.00.00	-- Broyé ou pulvérisé	kg	20	1
		- Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> :			
	0904.21.00.00	-- Séchés, non broyés ni pulvérisés	kg	20	1
	0904.22.00.00	-- Broyés ou pulvérisés	kg	20	1

09.05	0905.10.00.00	Vanille. - Non broyée ni pulvérisée	kg	20	1
	0905.20.00.00	- Broyée ou pulvérisée	kg	20	1
09.06		Cannelle et fleurs de cannelier. - Non broyées ni pulvérisées :			
	0906.11.00.00	-- Cannelle (Cinnamomum zeylanicum Blume)	kg	20	1
	0906.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	0906.20.00.00	- Broyées ou pulvérisées	kg	20	1
09.07		Girofles (antofles, clous et griffes). - Non broyés ni pulvérisés	kg	20	1
	0907.20.00.00	- Broyés ou pulvérisés	kg	20	1
09.08		Noix muscades, macis, amomes et cardamomes. - Noix muscades :			
	0908.11.00.00	-- Non broyées ni pulvérisées	kg	20	1
	0908.12.00.00	-- Broyées ou pulvérisées	kg	20	1
		- Macis :			
	0908.21.00.00	-- Non broyé ni pulvérisé	kg	20	1
	0908.22.00.00	-- Broyé ou pulvérisé	kg	20	1
		- Amomes et cardamomes :			
	0908.31.00.00	-- Non broyés ni pulvérisés	kg	20	1
0908.32.00.00	-- Broyés ou pulvérisés	kg	20	1	
09.09		Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi; baies de genièvre. - Graines de coriandre :			
	0909.21.00.00	-- Non broyées ni pulvérisées	kg	20	1
	0909.22.00.00	-- Broyées ou pulvérisées	kg	20	1
		- Graines de cumin :			
	0909.31.00.00	-- Non broyées ni pulvérisées	kg	20	1
0909.32.00.00	-- Broyées ou pulvérisées	kg	20	1	

		- Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil; baies de genièvre :			
	0909.61.00.00	-- Non broyées ni pulvérisées	kg	20	1
	0909.62.00.00	-- Broyées ou pulvérisées	kg	20	1
09.10		Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices.			
		- Gingembre :			
	0910.11.00.00	-- Non broyé ni pulvérisé	kg	20	1
	0910.12.00.00	-- Broyé ou pulvérisé	kg	20	1
	0910.20.00.00	- Safran	kg	20	1
	0910.30.00.00	- Curcuma	kg	20	1
		- Autres épices :			
	0910.91.00.00	-- Mélanges visés à la Note 1 b) du présent Chapitre	kg	20	1
	0910.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
10.01		Froment (blé) et méteil.			
		- Froment (blé) dur :			
	1001.11.00.00	-- De semence	kg	5	1
	1001.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres :			
	1001.91.00.00	-- De semence	kg	5	1
	1001.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
10.02		Seigle.			
	1002.10.00.00	- De semence	kg	5	1
	1002.90.00.00	- Autres	kg	5	1
10.03		Orge.			
	1003.10.00.00	- De semence	kg	5	1
	1003.90.00.00	- Autres	kg	5	1
10.04		Avoine.			
	1004.10.00.00	- De semence	kg	5	1
	1004.90.00.00	- Autres	kg	5	1

10.05	1005.10.00.00	Maïs. - De semence	kg	5	1
	1005.90.00.00	- Autre	kg	5	1
10.06		Riz. - Riz en paille (riz paddy) :			
	1006.10.10.00	-- De semence	kg	5	1
	1006.10.90.00	-- Autres	kg	5	1
	1006.20.00.00	- Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)	kg	10	1
		- Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé :			
	1006.30.10.00	-- En emballage immédiat de plus de 5kg ou en vrac	kg	10	1
	1006.30.90.00	-- En emballage immédiat de 5kg ou moins	kg	10	1
1006.40.00.00	- Riz en brisures	kg	10	1	
10.07		Sorgho à grains.			
	1007.10.00.00	- De semence	kg	5	1
	1007.90.00.00	- Autres	kg	5	1
10.08		Sarrasin, millet et alpiste; autres céréales.			
	1008.10.00.00	- Sarrasin	kg	5	1
		- Millet :			
	1008.21.00.00	-- De semence	kg	5	1
	1008.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	1008.30.00.00	- Alpiste	kg	5	1
	1008.40.00.00	- Fonio (Digitaria spp.)	kg	5	1
	1008.50.00.00	- Quinoa (Chenopodium quinoa)	kg	5	1
	1008.60.00.00	- Triticale	kg	5	1
1008.90.00.00	- Autres céréales	kg	5	1	
11.01	1101.00.00.00	Farines de froment (blé) ou de méteil.	kg	20	1
11.02		Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.			

	1102.20.00.00	- Farine de maïs	kg	20	1
		- Autres			
	1102.90.10.00	-- De mil ou de sorgho	kg	20	1
	1102.90.90.00	-- D'autres céréales	kg	20	1
11.03		Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales.			
		- Gruaux et semoules :			
	1103.11.00.00	-- De froment (blé)	kg	5	1
	1103.13.00.00	-- De maïs	kg	10	1
	1103.19.00.00	-- D'autres céréales	kg	10	1
	1103.20.00.00	- Agglomérés sous forme de pellets	kg	10	1
11.04		Grains de céréales autrement travaillés (mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, par exemple), à l'exception du riz du n° 10.06; germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus.			
		- Grains aplatis ou en flocons :			
	1104.12.00.00	-- D'avoine	kg	10	1
	1104.19.00.00	-- D'autres céréales	kg	10	1
		- Autres grains travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple) :			
	1104.22.00.00	-- D'avoine	kg	10	1
	1104.23.00.00	-- De maïs	kg	10	1
	1104.29.00.00	-- D'autres céréales	kg	10	1
	1104.30.00.00	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus	kg	10	1
11.05		Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre.			
	1105.10.00.00	- Farine, semoule et poudre	kg	10	1
	1105.20.00.00	- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets	kg	10	1
11.06		Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 07.13, de sagou ou des racines ou tubercules du n° 07.14 et des produits du Chapitre 8.			
	1106.10.00.00	- Des légumes à cosse secs du n° 07.13	kg	20	1
		- De sagou ou des racines ou tubercules du n° 07.14			
		-- De manioc :			

	1106.20.11.00	--- Farine et poudre	kg	20	1
	1106.20.12.00	--- Semoule	kg	20	1
	1106.20.20.00	-- D'igname	kg	20	1
		-- Autres :			
	1106.20.91.00	--- Farine de taro	kg	20	1
	1106.20.99.00	--- Autres	kg	20	1
		- Des produits du Chapitre 8 :			
	1106.30.10.00	-- Farine de banane plantain	kg	20	1
	1106.30.90.00	-- Autres	kg	20	1
11.07		Malt, même torréfié.			
	1107.10.00.00	- Non torréfié	kg	5	1
	1107.20.00.00	- Torréfié	kg	5	1
11.08		Amidons et féculés; inuline.			
		- Amidons et féculés :			
		-- Amidon de froment (blé) :			
	1108.11.10.00	--- Du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique	kg	10	1
	1108.11.90.00	--- Autres:	kg	10	1
		-- Amidon de maïs :			
	1108.12.10.00	--- Du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique	kg	10	1
	1108.12.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Fécule de pommes de terre :			
	1108.13.10.00	--- Du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique	kg	10	1
	1108.13.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Fécule de manioc (cassave) :			
	1108.14.10.00	--- Du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique	kg	10	1
	1108.14.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Autres amidons et féculés :			
	1108.19.10.00	--- Des types destinés exclusivement à l'industrie pharmaceutique	kg	10	1
	1108.19.90.00	--- Autres	kg	10	1
	1108.20.00.00	- Inuline	kg	10	1

11.09	1109.00.00.00	Gluten de froment (blé), même à l'état sec.	kg	10	1
12.01		Fèves de soja, même concassées.			
	1201.10.00.00	- De semence	kg	5	1
	1201.90.00.00	- Autres	kg	10	1
12.02		Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées.			
	1202.30.00.00	- De semence	kg	5	1
		- Autres :			
		-- En coques :			
	1202.41.10.00	--- Destinées à la production d'huile	kg	5	1
	1202.41.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Décortiquées, même concassées :			
	1202.42.10.00	--- Destinées à la production d'huile	kg	5	1
	1202.42.90.00	--- Autres	kg	10	1
12.03	1203.00.00.00	Coprah.	kg	5	1
12.04	1204.00.00.00	Graines de lin, même concassées.	kg	5	1
12.05		Graines de navette ou de colza, même concassées.			
	1205.10.00.00	- Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique	kg	5	1
	1205.90.00.00	- Autres	kg	5	1
12.06	1206.00.00.00	Graines de tournesol, même concassées.	kg	5	1
12.07		Autres graines et fruits oléagineux, même concassés.			
	1207.10.00.00	- Noix et amandes de palmiste	kg	5	1
		- Graines de coton :			
	1207.21.00.00	-- De semence	kg	5	1
	1207.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	1207.30.00.00	- Graines de ricin	kg	5	1
	1207.40.00.00	- Graines de sésame	kg	5	1

	1207.50.00.00	- Graines de moutarde	kg	5	1
	1207.60.00.00	- Graines de carthame (<i>Carthamus tinctorius</i>)	kg	5	1
	1207.70.00.00	- Graines de melon	kg	5	1
		- Autres :			
	1207.91.00.00	-- Graines d'œillette ou de pavot	kg	5	1
		-- Autres :			
	1207.99.10.00	--- Graines de karité	kg	5	1
	1207.99.90.00	--- Autres	kg	5	1
12.08		Farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde.			
	1208.10.00.00	- De fèves de soja	kg	10	1
	1208.90.00.00	- Autres	kg	10	1
12.09		Graines, fruits et spores à ensemer.			
	1209.10.00.00	- Graines de betteraves à sucre	kg	5	1
		- Graines fourragères :			
	1209.21.00.00	-- De luzerne	kg	5	1
	1209.22.00.00	-- De trèfle (<i>Trifolium spp.</i>)	kg	5	1
	1209.23.00.00	-- De fétuque	kg	5	1
	1209.24.00.00	-- Du pâturin des prés du Kentucky (<i>Poa pratensis L.</i>)	kg	5	1
	1209.25.00.00	-- De ray grass (<i>Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.</i>)	kg	5	1
	1209.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	1209.30.00.00	- Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs	kg	5	1
		- Autres :			
	1209.91.00.00	-- Graines de légumes	kg	5	1
	1209.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
12.10		Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline.			
	1210.10.00.00	- Cônes de houblon, non broyés ni moulus sous forme de pellets	kg	5	1
	1210.20.00.00	- Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline	kg	5	1

12.11		Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même coupés, concassés ou pulvérisés.			
	1211.20.00.00	- Racines de ginseng	kg	5	1
	1211.30.00.00	- Coca (feuille de)	kg	5	1
	1211.40.00.00	- Paille de pavot	kg	5	1
	1211.50.00.00	- Ephédra	kg	5	1
	1211.60.00.00	- Écorce de cerisier africain (<i>Prunus africana</i>)	kg	5	1
		- Autres :			
	1211.90.10.00	-- Pyrèthre	kg	5	1
	1211.90.20.00	-- Ecorces et bois médicinaux	kg	5	1
	1211.90.90.00	-- Autres	kg	5	1
12.12		Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété <i>Cichorium intybus sativum</i>) servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs.			
		- Algues :			
	1212.21.00.00	-- Destinées à l'alimentation humaine	kg	5	1
	1212.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres :			
	1212.91.00.00	-- Betteraves à sucre	kg	5	1
	1212.92.00.00	-- Caroubes	kg	5	1
	1212.93.00.00	-- Cannes à sucre	kg	5	1
	1212.94.00.00	-- Racines de chicorée	kg	5	1
	1212.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
12.13		Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets.			
	1213.00.10.00	- Balles de maïs	kg	5	1
	1213.00.90.00	- autres	kg	5	1

12.14		Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets.			
	1214.10.00.00	- Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne	kg	5	1
	1214.90.00.00	- Autres	kg	5	1
13.01		Gomme laque; gommés, résines, gommés-résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles.			
	1301.20.00.00	- Gomme arabique	kg	5	1
	1301.90.00.00	- Autres	kg	5	1
13.02		Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés.			
		- Sucrs et extraits végétaux :			
	1302.11.00.00	-- Opium	kg	5	1
	1302.12.00.00	-- De réglisse	kg	5	1
	1302.13.00.00	-- De houblon	kg	5	1
	1302.14.00.00	-- D'éphédra	kg	5	1
	1302.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	1302.20.00.00	- Matières pectiques, pectinates et pectates	kg	5	1
		- Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés :			
	1302.31.00.00	-- Agar-agar	kg	5	1
	1302.32.00.00	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés	kg	5	1
	1302.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
14.01		Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintées, écorces de tilleul, par exemple).			
	1401.10.00.00	- Bambous	kg	5	1
	1401.20.00.00	- Rotins	kg	5	1
	1401.90.00.00	- Autres	kg	5	1
[14.02]					

[14.03]					
14.04		Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs.			
	1404.20.00.00	- Linters de coton	kg	5	1
		- Autres :			
	1404.90.10.00	-- Grains durs, pépins, coques et noix à tailler	kg	5	1
	1404.90.90.00	-- Autres	kg	5	1
15.01		Graisses de porc (y compris le saindoux) et graisses de volailles, autres que celles du n° 02.09 ou du n° 15.03.			
	1501.10.00.00	- Saindoux	kg	10	1
	1501.20.00.00	- Autres graisses de porc	kg	10	1
	1501.90.00.00	- Autres	kg	10	1
15.02		Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, autres que celles du n° 15.03.			
	1502.10.00.00	- Suif	kg	10	1
	1502.90.00.00	- Autres	kg	10	1
15.03	1503.00.00.00	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées.	kg	5	1
15.04		Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
	1504.10.00.00	- Huiles de foies de poissons et leurs fractions	kg	10	1
	1504.20.00.00	- Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies	kg	10	1
	1504.30.00.00	- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	kg	10	1
15.05	1505.00.00.00	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline.	kg	5	1
15.06	1506.00.00.00	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.	kg	10	1

15.07		Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
	1507.10.00.00	- Huile brute, même dégommée	kg	10	1
	1507.90.00.00	- Autres	kg	20	1
15.08		Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
	1508.10.00.00	- Huile brute	kg	10	1
		- Autres :			
	1508.90.10.00	-- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres	kg	35	1
	1508.90.90.00	-- Autres	kg	35	1
15.09		Huile d'olive et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
		- Huile d'olive vierge extra :			
	1509.20.10.00	-- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres	kg	20	1
	1509.20.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Huile d'olive vierge :			
	1509.30.10.00	-- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres	kg	20	1
	1509.30.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres huiles d'olive vierges :			
	1509.40.10.00	-- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres	kg	20	1
	1509.40.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	1509.90.10.00	-- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres	kg	20	1
	1509.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
15.10		Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 15.09.			
	1510.10.00.00	- Huile de grignons d'olive brute	kg	10	1

		- Autres :			
	1510.90.10.00	-- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres	kg	20	1
	1510.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
15.11		Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
	1511.10.00.00	- Huile brute	kg	10	1
		- Autres :			
	1511.90.10.00	-- Fractions d'huiles non alimentaires, même désodorisées ou blanchies	kg	10	1
		-- Autres :			
	1511.90.91.00	--- Conditionnées pour la vente au détail en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 5 litres	kg	35	1
	1511.90.99.00	--- Autres	kg	35	1
15.12		Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
		- Huile de tournesol ou de carthame et leurs fractions :			
	1512.11.00.00	-- Huiles brutes	kg	10	1
	1512.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Huile de coton et ses fractions :			
	1512.21.00.00	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	kg	10	1
	1512.29.00.00	-- Autres	kg	35	1
15.13		Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
		- Huile de coco (huile de coprah) et ses fractions :			
	1513.11.00.00	-- Huile brute	kg	10	1
	1513.19.00.00	-- Autres	kg	35	1
		- Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions :			
	1513.21.00.00	-- Huiles brutes	kg	10	1
	1513.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
15.14		Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			

		- Huile de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions :			
	1514.11.00.00	-- Huiles brutes	kg	10	1
	1514.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	1514.91.00.00	-- Huiles brutes	kg	10	1
	1514.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
15.15		Autres graisses et huiles végétales ou d'origine microbienne (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.			
		- Huile de lin et ses fractions :			
	1515.11.00.00	-- Huile brute	kg	10	1
	1515.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Huile de maïs et ses fractions :			
	1515.21.00.00	-- Huile brute	kg	10	1
	1515.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	1515.30.00.00	- Huile de ricin et ses fractions	kg	10	1
	1515.50.00.00	- Huile de sésame et ses fractions	kg	10	1
	1515.60.00.00	- Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions	kg	10	1
		- Autres :			
		-- Huile de karité et ses fractions :			
	1515.90.11.00	--- Huile brute	kg	10	1
	1515.90.19.00	--- Autres	kg	20	1
	1515.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
15.16		Graisses et huiles animales, végétales ou d'origine microbienne et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées.			
	1516.10.00.00	- Graisses et huiles animales et leurs fractions	kg	20	1
		- Graisses et huiles végétales et leurs fractions :			
	1516.20.10.00	-- Graisses végétales hydrogénées	kg	10	1
	1516.20.90.00	-- Autres	kg	10	1
	1516.30.00.00	- Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions	kg	10	1

15.17		Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales, végétales ou d'origine microbienne ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent Chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires ou leurs fractions du n° 15.16.			
	1517.10.00.00	- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	kg	20	1
		- Autres :			
	1517.90.10.00	-- Autres préparations alimentaires de graisses végétales	kg	20	1
	1517.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
15.18	1518.00.00.00	Graisses et huiles animales, végétales ou d'origine microbienne et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n° 15.16; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales, végétales ou d'origine microbienne ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent Chapitre, non dénommés ni compris ailleurs.	kg		1
[15.19]				20	
15.20	1520.00.00.00	Glycérol brut; eaux et lessives glycéreuses.	kg	10	1
15.21		Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés.			
	1521.10.00.00	- Cires végétales	kg	5	1
		- Autres :			
	1521.90.10.00	-- Cires d'abeilles et d'autres insectes	kg	5	1
	1521.90.90.00	-- Autres	kg	5	1
15.22	1522.00.00.00	Dé gras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales.	kg	10	1
16.01		Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats, de sang ou d'insectes; préparations alimentaires à base de ces produits.			
	1601.00.10.00	- De foies	kg	35	1
	1601.00.90.00	- Autres	kg	35	1

16.02		Autres préparations et conserves de viande, d'abats, de sang ou d'insectes.			
	1602.10.00.00	- Préparations homogénéisées	kg	20	1
	1602.20.00.00	- De foies de tous animaux	kg	35	1
		- De volailles du n° 01.05 :			
	1602.31.00.00	-- De dinde	kg	35	1
	1602.32.00.00	-- De volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	kg	35	1
	1602.39.00.00	-- Autres	kg	35	1
		- De l'espèce porcine :			
	1602.41.00.00	-- Jambons et leurs morceaux	kg	35	1
	1602.42.00.00	-- Epauls et leurs morceaux	kg	35	1
	1602.49.00.00	-- Autres, y compris les mélanges	kg	35	1
		- De l'espèce bovine :			
	1602.50.10.00	-- Conditionnées dans des emballages métalliques hermétiquement fermés de type <<Corned beef>>	kg	35	1
	1602.50.90.00	-- Autres	kg	35	1
	1602.90.00.00	- Autres, y compris les préparations de sang de Tous animaux	kg	35	1
16.03	1603.00.00.00	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques.	kg	20	1
16.04		Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poisson.			
		- Poissons entiers ou en morceaux, à l'exclusion des poissons hachés :			
	1604.11.00.00	-- Saumons	kg	20	1
	1604.12.00.00	-- Harengs	kg	20	1
		-- Sardines, sardinelles et sprats ou esprotts :			
	1604.13.10.00	--- Sardines en conserves ordinaires en boîtes de 1/4 club de 30 mm de hauteur ou moins	kg	20	1
	1604.13.90.00	--- Autres	kg	20	1
	1604.14.00.00	-- Thons, listaos et bonites (<i>Sarda spp.</i>)	kg	20	1
	1604.15.00.00	-- Maquereaux	kg	20	1
	1604.16.00.00	-- Anchois	kg	20	1

	1604.17.00.00	-- Anguilles	kg	20	1
	1604.18.00.00	-- Ailerons de requins	kg	20	1
	1604.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	1604.20.00.00	- Autres préparations et conserves de poissons	kg	20	1
		- Caviar et ses succédanés :			
	1604.31.00.00	-- Caviar	kg	20	1
	1604.32.00.00	-- Succédanés de caviar	kg	20	1
16.05		Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés.			
	1605.10.00.00	- Crabes	kg	20	1
		- Crevettes :			
	1605.21.00.00	-- Non présentées dans un contenant hermétique	kg	20	1
	1605.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	1605.30.00.00	- Homards	kg	20	1
	1605.40.00.00	- Autres crustacés	kg	20	1
		- Mollusques :			
	1605.51.00.00	-- Huîtres	kg	20	1
	1605.52.00.00	-- Coquilles St Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages	kg	20	1
	1605.53.00.00	-- Moules	kg	20	1
	1605.54.00.00	-- Seiches, sépioles, calmars et encornets	kg	20	1
	1605.55.00.00	-- Poulpes ou pieuvres	kg	20	1
	1605.56.00.00	-- Clams, coques et arches	kg	20	1
	1605.57.00.00	-- Ormeaux	kg	20	1
	1605.58.00.00	-- Escargots, autres que de mer	kg	20	1
	1605.59.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres invertébrés aquatiques :			
	1605.61.00.00	-- Bêches-de-mer	kg	20	1
	1605.62.00.00	-- Oursins	kg	20	1
	1605.63.00.00	-- Méduses	kg	20	1
	1605.69.00.00	-- Autres	kg	20	1
17.01		Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.			
		- Sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants :			

	1701.12.00.00	-- De betterave	kg	20	1
	1701.13.00.00	-- Sucre de canne mentionné dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	kg	10	1
		-- Autres sucres de canne :			
	1701.14.10.00	--- Destinés à l'industrie de raffinerie du sucre	kg	10	1
	1701.14.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
		-- Additionnés d'aromatisants ou de colorants :			
	1701.91.10.00	--- En poudre, en granulés ou cristallisés	kg	20	1
	1701.91.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	1701.99.10.00	--- En poudre, en granulés ou cristallisés	kg	20	1
	1701.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
17.02		Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés.			
		- Lactose et sirop de lactose :			
	1702.11.00.00	-- Contenant en poids 99 % ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	kg	5	1
	1702.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	1702.20.00.00	- Sucre et sirop d'érable	kg	5	1
	1702.30.00.00	- Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose	kg	5	1
	1702.40.00.00	- Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)	kg	5	1
	1702.50.00.00	- Fructose chimiquement pur	kg	5	1
	1702.60.00.00	- Autre fructose et sirop de fructose, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)	kg	5	1
	1702.90.00.00	- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose	kg	5	1
17.03		Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre.			

	1703.10.00.00	- Mélasses de canne	kg	10	1
	1703.90.00.00	- Autres	kg	10	1
17.04		Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc).			
	1704.10.00.00	- Gommages à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre	kg	35	1
	1704.90.00.00	- Autres	kg	35	1
18.01		Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés.			
		- Cacao en fève :			
	1801.00.11.00	-- Qualité supérieur	kg	5	1
	1801.00.12.00	-- Qualité courant	kg	5	1
	1801.00.19.00	-- Autres qualités	kg	5	1
	1801.00.20.00	- Torréfié	kg	5	1
	1801.00.30.00	- Brisures de fèves	kg	5	1
18.02	1802.00.00.00	Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao.	kg	10	1
18.03		Pâte de cacao, même dégraissée.			
	1803.10.00.00	- Non dégraissée	kg	10	1
	1803.20.00.00	- Complètement ou partiellement dégraissée	kg	10	1
18.04		Beurre, graisse et huile de cacao.			
	1804.00.10.00	- Graisse et huile de cacao.	kg	10	1
	1804.00.20.00	- Beurre naturel de cacao.	kg	10	1
	1804.00.90.00	- Autre beurre de cacao et cacao désodorisé.	kg	10	1
18.05		Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.			
	1805.00.10.00	- Présentée en emballages immédiats d'un Contenu net de 2kg ou moins	kg	35	1
	1805.00.90.00	- Autres	kg	35	1
18.06		Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao.			
	1806.10.00.00	- Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	kg	35	1

	1806.20.00.00	- Autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg	kg	35	1
	1806.31.00.00	- Autres, présentés en tablettes, barres ou bâtons : -- Fourrés	kg	35	1
	1806.32.10.00	-- Non fourrés : --- Chocolat	kg	35	1
	1806.32.90.00	--- Autres	kg	35	1
	1806.90.10.00	- Autres : -- Autres confiseries contenant du cacao, du chocolat ou les deux	kg	35	1
	1806.90.90.00	-- Autres préparations alimentaires contenant du cacao, du chocolat ou les deux	kg	35	1
19.01		Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n°s 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs.			
	1901.10.00.00	- Préparations pour l'alimentation des nourrissons et enfants en bas âge, conditionnées pour la vente au détail	kg	5	1
	1901.20.00.00	- Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 19.05	kg	10	1
	1901.90.10.00	- Autres : -- Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granules, en emballages de plus de 25 kg.	kg	5	1
	1901.90.20.00	-- Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granules, en emballages de plus de 12,5 kg mais n'excédant pas 25 kg.	kg	5	1
	1901.90.30.00	-- Extraits de malt	kg	5	1
	1901.90.40.00	-- Préparations en poudre contenant des extraits de malt, pour la fabrication de boissons, en emballages de 25kg ou plus	kg	10	1
		-- Autres :			

	1901.90.91.00	--- Préparations alimentaires à base des produits de manioc du n° 11.06 (y compris le "Gari" et à l'exclusion des produits du n° 19.03)	kg	20	1
	1901.90.99.00	--- Autres	kg	20	1
19.02		Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé.			
		- Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées :			
	1902.11.00.00	-- Contenant des œufs	kg	35	1
	1902.19.00.00	-- Autres	kg	35	1
	1902.20.00.00	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées)	kg	35	1
	1902.30.00.00	- Autres pâtes alimentaires	kg	35	1
	1902.40.00.00	- Couscous	kg	20	1
19.03	1903.00.00.00	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires.	kg	20	1
19.04		Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage («corn flakes», par exemple); céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou d'autres grains travaillés (à l'exception de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs.			
	1904.10.00.00	- Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage	kg	20	1
		- Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflées :			
	1904.20.10.00	-- Flocons d'avoine en emballages immédiats de 25kg ou plus	kg	20	1
	1904.20.90.00	-- Autres	kg	20	1
	1904.30.00.00	- Bulgur de blé	kg	20	1
	1904.90.00.00	- Autres	kg	20	1
19.05		Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculs en feuilles et produits similaires.			
	1905.10.00.00	- Pain croustillant dit «knäckebröt»	kg	20	1
	1905.20.00.00	- Pain d'épices	kg	20	1

		- Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes :			
	1905.31.00.00	-- Biscuits additionnés d'édulcorants	kg	35	1
	1905.32.00.00	-- Gaufres et gaufrettes	kg	35	1
	1905.40.00.00	- Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	kg	35	1
	1905.90.00.00	- Autres	kg	35	1
20.01		Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique.			
	2001.10.00.00	- Concombres et cornichons	kg	20	1
	2001.90.00.00	- Autres	kg	20	1
20.02		Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.			
	2002.10.00.00	- Tomates, entières ou en morceaux	kg	35	1
		- Autres :			
		-- Concentrés de tomates non conditionnés pour la vente au détail :			
	2002.90.11.00	--- Triples concentrés	kg	10	1
	2002.90.19.00	--- Autres	kg	10	1
	2002.90.20.00	-- Concentrés de tomates conditionnés pour la vente au détail	kg	35	1
	2002.90.90.00	-- Autres	kg	35	1
20.03		Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.			
	2003.10.00.00	- Champignons du genre Agaricus	kg	20	1
	2003.90.00.00	- Autres	kg	20	1
20.04		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés, autres que les produits du n° 20.06.			
	2004.10.00.00	- Pommes de terre	kg	35	1
	2004.90.00.00	- Autres légumes et mélanges de légumes	kg	20	1
20.05		Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés, autres que les produits du n° 20.06.			
	2005.10.00.00	- Légumes homogénéisés	kg	20	1
	2005.20.00.00	- Pommes de terre	kg	35	1

	2005.40.00.00	- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	kg	20	1
		- Haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.) :			
	2005.51.00.00	-- Haricots en grains	kg	20	1
	2005.59.00.00	-- Autres	kg	20	1
	2005.60.00.00	- Asperges	kg	20	1
	2005.70.00.00	- Olives	kg	20	1
	2005.80.00.00	- Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)	kg	20	1
		- Autres légumes et mélanges de légumes :			
	2005.91.00.00	-- Jets de bambou	kg	20	1
	2005.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
20.06	2006.00.00.00	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés).	kg	20	1
20.07		Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.			
	2007.10.00.00	- Préparations homogénéisées	kg	20	1
		- Autres :			
	2007.91.00.00	-- Agrumes	kg	20	1
	2007.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
20.08		Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs.			
		- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés entre eux :			
		-- Arachides :			
	2008.11.10.00	--- Beurre d'arachide	kg	20	1
	2008.11.90.00	--- Autres	kg	20	1
	2008.19.00.00	-- Autres, y compris les mélanges	kg	20	1
	2008.20.00.00	- Ananas	kg	20	1
	2008.30.00.00	- Agrumes	kg	20	1
	2008.40.00.00	- Poires	kg	20	1
	2008.50.00.00	- Abricots	kg	20	1
	2008.60.00.00	- Cerises	kg	20	1

	2008.70.00.00	- Pêches, y compris les brugnons et nectarines	kg	20	1
	2008.80.00.00	- Fraises	kg	20	1
		- Autres, y compris les mélanges à l'exception de ceux du n° 2008.19 :			
	2008.91.00.00	-- Cœurs de palmiers	kg	20	1
	2008.93.00.00	-- Canneberges (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos); airelles rouges (Vaccinium vitis-idaea)".	kg	20	1
	2008.97.00.00	-- Mélanges	kg	20	1
	2008.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
20.09		Jus de fruits (y compris les moûts de raisin et l'eau de noix de coco) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.			
		- Jus d'orange :			
		-- Congelés :			
	2009.11.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.11.90.00	--- Autres	kg	35	1
		-- Non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20 :			
	2009.12.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.12.90.00	--- Autres	kg	35	1
		-- Autres :			
	2009.19.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.19.90.00	--- Autres	kg	35	1
		- Jus de pamplemousse; jus de pomelo :			
		-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20 :			
	2009.21.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.21.90.00	--- Autres	kg	35	1
		-- Autres :			
	2009.29.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.29.90.00	--- Autres	kg	35	1
		- Jus de tout autre agrume :			
		-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20 :			
	2009.31.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.31.90.00	--- Autres	kg	35	1

	-- Autres :			
2009.39.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.39.90.00	--- Autres	kg	35	1
	- Jus d'ananas :			
	-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20 :			
2009.41.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.41.90.00	--- Autres	kg	35	1
	-- Autres :			
2009.49.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.49.90.00	--- Autres	kg	35	1
	- Jus de tomate :			
2009.50.10.00	-- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.50.90.00	-- Autres	kg	35	1
	- Jus de raisin (y compris les moûts de raisin) :			
	-- D'une valeur Brix n'excédant pas 30 :			
2009.61.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.61.90.00	--- Autres	kg	35	1
	-- Autres :			
2009.69.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.69.90.00	--- Autres	kg	20	1
	- Jus de pomme :			
	-- D'une valeur Brix n'excédant pas 20 :			
2009.71.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.71.90.00	--- Autres	kg	35	1
	-- Autres :			
2009.79.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.79.90.00	--- Autres	kg	35	1
	- Jus de tout autre fruit ou légume :			
	-- Jus de canneberge (<i>Vaccinium macrocarpon</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i>); jus d'airelle rouge (<i>Vaccinium vitis-idaea</i>).			
2009.81.10.00	--- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
2009.81.90.00	--- Autres	kg	20	1
	-- Autres :			

		--- Jus de goyaves :			
	2009.89.11.00	---- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.89.19.00	---- Autres	kg	35	1
		--- Jus de Tamarin :			
	2009.89.21.00	---- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.89.29.00	---- Autres	kg	35	1
		--- Jus de mangues :			
	2009.89.31.00	---- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.89.39.00	---- Autres	kg	35	1
		--- Autres :			
	2009.89.91.00	---- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.89.99.00	---- Autres	kg	35	1
		- Mélanges de jus :			
	2009.90.10.00	-- Concentrés, présentés en emballages de 25 Kg ou plus destinés à l'industrie	kg	10	1
	2009.90.90.00	-- Autres	kg	35	1
21.01		Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés.			
		- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café :			
	2101.11.00.00	-- Extraits, essences et concentrés	kg	10	1
	2101.12.00.00	-- Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café	kg	20	1
	2101.20.00.00	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté	kg	10	1
	2101.30.00.00	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	kg	20	1
21.02		Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02); poudres à lever préparées.			
	2102.10.00.00	- Levures vivantes	kg	5	1
	2102.20.00.00	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts	kg	5	1

	2102.30.00.00	- Poudres à lever préparées	kg	5	1
21.03		Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée.			
	2103.10.00.00	- Sauce de soja	kg	20	1
	2103.20.00.00	- «Tomato-ketchup» et autres sauces tomates	kg	35	1
	2103.30.00.00	- Farine de moutarde et moutarde préparée	kg	20	1
		- Autres :			
	2103.90.10.00	-- Sauce de poisson “Nuoc-Mam”	kg	20	1
		-- Autres:			
	2103.90.91.00	--- Assaisonnements et condiments en poudre en emballages de 25kg ou plus	kg	35	1
	2103.90.99.00	--- Autres	kg	35	1
21.04		Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées.			
		- Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés :			
	2104.10.10.00	-- Préparations présentées sous formes de tablettes, de pains ou de cubes	kg	35	1
	2104.10.90.00	-- Autres	kg	35	1
	2104.20.00.00	- Préparations alimentaires composites homogénéisées	kg	20	1
21.05	2105.00.00.00	Glaces de consommation, même contenant du cacao.	kg	20	1
21.06		Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.			
		- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées :			
	2106.10.10.00	-- Concentrats de protéines	kg	5	1
	2106.10.20.00	-- Substances protéiques texturées	kg	10	1
		- Autres :			
	2106.90.10.00	-- Sirops aromatisés et/ou additionnés de colorants	kg	20	1
		-- Autres :			
	2106.90.91.00	--- Poudres utilisées dans la fabrication des bouillons (masses partielles)	kg	10	1
	2106.90.92.00	--- Extraits, essences et autres produits aromatisants des types utilisés dans les industries des boissons	kg	10	1

	2106.90.93.00	--- Améliorant pour panification	kg	5	1
	2106.90.94.00	--- Poudres pour la préparation instantanée des boissons	kg	20	1
	2106.90.95.00	--- Préparations pour tisanes ou infusions	kg	20	1
	2106.90.96.00	--- Compléments alimentaires	kg	20	1
	2106.90.99.00	--- Autres	kg	20	1
22.01		Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige.			
		- Eaux minérales et eaux gazéifiées :			
	2201.10.10.00	-- Eaux minérales	l	35	1
	2201.10.20.00	-- Eaux gazéifiées	l	35	1
	2201.90.00.00	- Autres	l	35	1
22.02		Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09.			
		- Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	l	35	1
		- Autres :			
	2202.91.00.00	-- Bière sans alcool	l	35	1
		-- Autres :			
	2202.99.10.00	--- Boissons contenant une forte dose de caféine de type "boissons énergisantes"	l	35	1
	2202.99.90.00	--- Autres	l	35	1
22.03		Bières de malt.			
	2203.00.10.00	- Présentées en récipients d'une contenance égale ou inférieure à 50 cl	l	20	1
	2203.00.90.00	- Autres	l	20	1
22.04		Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin autres que ceux du n° 20.09.			
	2204.10.00.00	- Vins mousseux	l	20	1

		- Autres vins; moûts de raisin dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool :			
	2204.21.00.00	-- En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	1	20	1
	2204.22.00.00	-- En récipients d'une contenance excédant 2 l mais n'excédant pas 10 l	1	20	1
		-- Autres :			
	2204.29.10.00	--- Vins de raisins présentés en emballages de 200 litres ou plus, destinés à l'industrie	1	20	1
	2204.29.90.00	--- Autres	1	20	1
	2204.30.00.00	- Autres moûts de raisin	1	20	1
22.05		Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques.			
	2205.10.00.00	- En récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	1	20	1
	2205.90.00.00	- Autres	1	20	1
22.06		Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, saké par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommés ni compris ailleurs.			
	2206.00.10.00	- Bières autres que de malt	1	20	1
		- Autres			
	2206.00.91.00	-- Vin de palme	1	20	1
	2206.00.99.00	-- Autres	1	20	1
22.07		Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres.			
		- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique +volumique de 80 % vol ou plus :			
	2207.10.10.00	-- A usages médicamenteux ou pharmaceutiques	1	10	1
	2207.10.90.00	-- Autres	1	20	1
	2207.20.00.00	- Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	1	10	1
22.08		Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses.			
		- Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisin :			

	2208.20.10.00	-- Cognac	l	20	1
	2208.20.90.00	-- Autres	l	20	1
	2208.30.00.00	- Whiskies	l	20	1
	2208.40.00.00	- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	l	20	1
	2208.50.00.00	- Gin et genièvre	l	20	1
	2208.60.00.00	- Vodka	l	20	1
	2208.70.00.00	- Liqueurs	l	20	1
	2208.90.00.00	- Autres	l	20	1
22.09		Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique.			
	2209.00.10.00	- Vinaigre d'alcool	l	20	1
	2209.00.90.00	- Autres	l	20	1
23.01		Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine; cretons.			
	2301.10.00.00	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	kg	10	1
	2301.20.00.00	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	kg	10	1
23.02		Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses.			
	2302.10.00.00	- De maïs	kg	10	1
	2302.30.00.00	- De froment	kg	10	1
	2302.40.00.00	- D'autres céréales	kg	10	1
	2302.50.00.00	- De légumineuses	kg	10	1
23.03		Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets.			

	2303.10.00.00	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires	kg	10	1
	2303.20.00.00	- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie	kg	10	1
	2303.30.00.00	- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	kg	10	1
23.04	2304.00.00.00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja.	kg	10	1
23.05	2305.00.00.00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide.	kg	10	1
23.06		Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales ou d'origine microbienne, autres que ceux des n°s 23.04 ou 23.05.			
	2306.10.00.00	- De graines de coton	kg	10	1
	2306.20.00.00	- De graines de lin	kg	10	1
	2306.30.00.00	- De graines de tournesol	kg	10	1
		- De graines de navette ou de colza :			
	2306.41.00.00	-- De graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique	kg	10	1
	2306.49.00.00	-- Autres	kg	10	1
	2306.50.00.00	- De noix de coco ou de coprah	kg	10	1
	2306.60.00.00	- De noix ou d'amandes de palmiste	kg	10	1
	2306.90.00.00	- Autres	kg	10	1
23.07	2307.00.00.00	Lies de vin; tartre brut.	kg	10	1
23.08	2308.00.00.00	Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs.	kg	10	1
23.09		Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux.			
	2309.10.00.00	- Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail	kg	20	1

		- Autres :			
	2309.90.10.00	-- Préparations contenant des vitamines	kg	5	1
	2309.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
24.01		Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac.			
	2401.10.00.00	- Tabacs non écôtés	kg	5	1
	2401.20.00.00	- Tabacs partiellement ou totalement écôtés	kg	5	1
	2401.30.00.00	- Déchets de tabac	kg	5	1
24.02		Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.			
	2402.10.00.00	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	kg	20	1
	2402.20.00.00	- Cigarettes contenant du tabac	kg	20	1
	2402.90.00.00	- Autres	kg	20	1
24.03		Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et sauces de tabac.			
		- Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion :			
	2403.11.00.00	-- Tabac pour pipe à eau visé à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	kg	20	1
	2403.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	2403.91.00.00	-- Tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»	kg	10	1
		-- Autres :			
	2403.99.10.00	--- Tabacs écôtés expansés	kg	10	1
	2403.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
24.04		Produits contenant du tabac, du tabac reconstitué, de la nicotine ou des succédanés de tabac ou de nicotine, destinés à une inhalation sans combustion; autres produits contenant de la nicotine, destinés à l'absorption de la nicotine dans le corps humain.			
		- Produits destinés à une inhalation sans combustion :			
	2404.11.00.00	-- Contenant du tabac ou du tabac reconstitué	kg	20	1

	2404.12.00.00	-- Autres, contenant de la nicotine	kg	20	1
	2404.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	2404.91.00.00	-- Pour une application orale	kg	20	1
	2404.92.00.00	-- Pour une application percutanée	kg	20	1
	2404.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
25.01		Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer.			
	2501.00.10.00	- Sel dénaturé	kg	5	1
	2501.00.20.00	- Sel destiné à l'alimentation humaine	kg	10	1
	2501.00.30.00	- Sel en blocs comprimé pour l'alimentation du bétail	kg	5	1
	2501.00.90.00	- Autres	kg	10	1
25.02	2502.00.00.00	Pyrites de fer non grillées.	kg	5	1
25.03	2503.00.00.00	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal.	kg	5	1
25.04		Graphite naturel.			
	2504.10.00.00	- En poudre ou en paillettes	kg	5	1
	2504.90.00.00	- Autre	kg	5	1
25.05		Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26.			
	2505.10.00.00	- Sables siliceux et sables quartzeux	kg	5	1
	2505.90.00.00	- Autres sables	kg	5	1
25.06		Quartz (autres que les sables naturels); quartzites, même dégrossies ou simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.			

	2506.10.00.00	- Quartz	kg	5	1
	2506.20.00.00	- Quartzites	kg	5	1
25.07	2507.00.00.00	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés.	kg	5	1
25.08		Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du n° 68.06), andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamotte ou de dinas.			
	2508.10.00.00	- Bentonite	kg	5	1
	2508.30.00.00	- Argiles réfractaires	kg	5	1
	2508.40.00.00	- Autres argiles	kg	5	1
	2508.50.00.00	- Andalousite, cyanite et sillimanite	kg	5	1
	2508.60.00.00	- Mullite	kg	5	1
	2508.70.00.00	- Terres de chamotte ou de dinas	kg	5	1
25.09	2509.00.00.00	Craie.	kg	5	1
25.10		Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturels et craies phosphatées.			
	2510.10.00.00	- Non moulus	kg	5	1
	2510.20.00.00	- Moulus	kg	5	1
25.11		Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 28.16.			
	2511.10.00.00	- Sulfate de baryum naturel (barytine)	kg	5	1
	2511.20.00.00	- Carbonate de baryum naturel (withérite)	kg	5	1
25.12	2512.00.00.00	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées.	kg	5	1
25.13		Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement.			

	2513.10.00.00	- Pierre ponce	kg	5	1
	2513.20.00.00	- Emeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	kg	5	1
25.14	2514.00.00.00	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.	kg	5	1
25.15		Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.			
	2515.11.00.00	- Marbres et travertins : -- Bruts ou dégrossis	kg	5	1
	2515.12.00.00	-- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	kg	5	1
	2515.20.00.00	- Ecaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre	kg	5	1
25.16		Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.			
	2516.11.00.00	- Granit : -- Brut ou dégrossi	kg	5	1
	2516.12.00.00	-- Simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	kg	5	1
	2516.20.00.00	- Grès	kg	5	1
	2516.90.00.00	- Autres pierres de taille ou de construction	kg	5	1
25.17		Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granules, éclats et poudres de pierres des n°s 25.15 ou 25.16, même traités thermiquement.			

	2517.10.00.00	- Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	kg	5	1
	2517.20.00.00	- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10	kg	5	1
	2517.30.00.00	- Tarmacadam	kg	5	1
		- Granules, éclats et poudres de pierres des n°s 25.15 ou 25.16, même traités thermiquement :			
	2517.41.00.00	-- De marbre	kg	5	1
	2517.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
25.18		Dolomie, même frittée ou calcinée, y compris la dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.			
	2518.10.00.00	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite «cruie»	kg	5	1
	2518.20.00.00	- Dolomie calcinée ou frittée	kg	5	1
25.19		Carbonate de magnésium naturel (magnésite); magnésie électrofondue; magnésie calcinée à mort (frittée), même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium, même pur.			
	2519.10.00.00	- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	kg	5	1
	2519.90.00.00	- Autres	kg	5	1
25.20		Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs.			
	2520.10.00.00	- Gypse; anhydrite	kg	5	1
	2520.20.00.00	- Plâtres	kg	10	1
25.21	2521.00.00.00	Castines; pierres à chaux ou à ciment.	kg	5	1
25.22		Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25.			

	2522.10.00.00	- Chaux vive	kg	10	1
	2522.20.00.00	- Chaux éteinte	kg	20	1
	2522.30.00.00	- Chaux hydraulique	kg	20	1
25.23		Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinkers»), même colorés.			
	2523.10.00.00	- Ciments non pulvérisés dits «clinkers»	kg	10	1
		- Ciments Portland :			
	2523.21.00.00	-- Ciments blancs, même colorés artificiellement	kg	20	1
	2523.29.00.00	-- Autres	kg	35	1
	2523.30.00.00	- Ciments alumineux	kg	20	1
	2523.90.00.00	- Autres ciments hydrauliques	kg	20	1
25.24		Amiante (asbeste).			
	2524.10.00.00	- Crocidolite	kg	10	1
	2524.90.00.00	- Autres	kg	5	1
25.25		Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières («splittings»); déchets de mica.			
	2525.10.00.00	- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	kg	5	1
	2525.20.00.00	- Mica en poudre	kg	5	1
	2525.30.00.00	- Déchets de mica	kg	5	1
25.26		Stéatite naturelle, même dégrossie ou simplement débitée par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc.			
	2526.10.00.00	- Non broyés ni pulvérisés	kg	5	1
	2526.20.00.00	- Broyés ou pulvérisés	kg	5	1
[25.27]					

25.28	2528.00.00.00	Borates naturels et leurs concentrés (même calcinés), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85 % de H₃BO₃ sur produit sec.	kg	5	1
25.29	2529.10.00.00	Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor. - Feldspath	kg	5	1
	2529.21.00.00	- Spath fluor : -- Contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	kg	5	1
	2529.22.00.00	-- Contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	kg	5	1
	2529.30.00.00	- Leucite; néphéline et néphéline syénite	kg	5	1
25.30		Matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs.			
	2530.10.00.00	- Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	kg	5	1
	2530.20.00.00	- Kiésérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	kg	5	1
	2530.90.00.00	- Autres	kg	5	1
26.01		Minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites).			
		- Minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites) :			
		-- Non agglomérés :			
	2601.11.10.00	--- Minerais de fer, en morceaux	kg	5	1
	2601.11.20.00	--- Minerais de fer fin	kg	5	1
	2601.11.30.00	--- Minerais de fer, enrichis	kg	5	1
	2601.11.90.00	--- Autres	kg	5	1
	2601.12.00.00	-- Agglomérés	kg	5	1
	2601.20.00.00	- Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	kg	5	1
26.02	2602.00.00.00	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec.	kg	5	1
26.03	2603.00.00.00	Minerais de cuivre et leurs concentrés.	kg	5	1

26.04	2604.00.00.00	Minerais de nickel et leurs concentrés.	kg	5	1
26.05	2605.00.00.00	Minerais de cobalt et leurs concentrés.	kg	5	1
26.06	2606.00.00.00	Minerais d'aluminium et leurs concentrés.	kg	5	1
26.07	2607.00.00.00	Minerais de plomb et leurs concentrés.	kg	5	1
26.08	2608.00.00.00	Minerais de zinc et leurs concentrés.	kg	5	1
26.09	2609.00.00.00	Minerais d'étain et leurs concentrés.	kg	5	1
26.10	2610.00.00.00	Minerais de chrome et leurs concentrés.	kg	5	1
26.11	2611.00.00.00	Minerais de tungstène et leurs concentrés.	kg	5	1
26.12		Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés.			
	2612.10.00.00	- Minerais d'uranium et leurs concentrés	kg	5	1
	2612.20.00.00	- Minerais de thorium et leurs concentrés	kg	5	1
26.13		Minerais de molybdène et leurs concentrés.			
	2613.10.00.00	- Grillés	kg	5	1
	2613.90.00.00	- Autres	kg	5	1
26.14	2614.00.00.00	Minerais de titane et leurs concentrés.	kg	5	1
26.15		Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés.			
	2615.10.00.00	- Minerais de zirconium et leurs concentrés	kg	5	1
	2615.90.00.00	- Autres	kg	5	1
26.16		Minerais de métaux précieux et leurs concentrés.			

	2616.10.00.00	- Minerais d'argent et leurs concentrés	kg	5	1
		- Autres :			
	2616.90.10.00	-- Minerais d'or et leurs concentrés	kg	5	1
	2616.90.90.00	-- Autres	kg	5	1
26.17		Autres minerais et leurs concentrés.			
	2617.10.00.00	- Minerais d'antimoine et leurs concentrés	kg	5	1
	2617.90.00.00	- Autres	kg	5	1
26.18	2618.00.00.00	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.	kg	5	1
26.19	2619.00.00.00	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.	kg	5	1
26.20		Scories, cendres et résidus (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés.			
		- Contenant principalement du zinc :			
	2620.11.00.00	-- Mattes de galvanisation	kg	5	1
	2620.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Contenant principalement du plomb :			
	2620.21.00.00	-- Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	kg	5	1
	2620.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2620.30.00.00	- Contenant principalement du cuivre	kg	5	1
	2620.40.00.00	- Contenant principalement de l'aluminium	kg	5	1
	2620.60.00.00	- Contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	kg	5	1
		- Autres :			
	2620.91.00.00	-- Contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	kg	5	1
	2620.99.00.00	-- Autres	kg	5	1

26.21		Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux.			
	2621.10.00.00	- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	kg	5	1
	2621.90.00.00	- Autres	kg	5	1
27.01		Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille.			
		- Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées :			
	2701.11.00.00	-- Anthracite	kg	5	1
	2701.12.00.00	-- Houille bitumineuse	kg	5	1
	2701.19.00.00	-- Autres houilles	kg	5	1
	2701.20.00.00	- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	kg	5	1
27.02		Lignites, même agglomérés, à l' exclusion du jais.			
	2702.10.00.00	- Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	kg	5	1
	2702.20.00.00	- Lignites agglomérés	kg	5	1
27.03	2703.00.00.00	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée.	kg	5	1
27.04	2704.00.00.00	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue.	kg	5	1
27.05	2705.00.00.00	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.	kg	5	1
27.06	2706.00.00.00	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués.	kg	5	1
27.07		Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques.			
	2707.10.00.00	- Benzol (benzène)	kg	5	1

	2707.20.00.00	- Toluol (toluène)	kg	5	1
	2707.30.00.00	- Xylol (xylènes)	kg	5	1
	2707.40.00.00	- Naphtalène	kg	5	1
	2707.50.00.00	- Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250 °C d'après la méthode ISO 3405 (équivalente à la méthode ASTM D 86)	kg	5	1
		- Autres :			
	2707.91.00.00	-- Huiles de créosote	kg	5	1
	2707.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
27.08		Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux.			
	2708.10.00.00	- Brai	kg	5	1
	2708.20.00.00	- Coke de brai	kg	5	1
27.09	2709.00.00.00	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.	kg	0	1
27.10		Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles.			
		- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, autres que celles contenant du biodiesel et autres que les déchets d'huiles :			
		-- Huiles légères et préparations :			
	2710.12.10.00	--- Pétroles partiellement raffinés y compris les huiles brutes ayant subi une distillation primaire(Topping)	kg	0	1
		--- Essences spéciales :			
	2710.12.21.00	---- White spirit	kg	5	1
	2710.12.29.00	---- Autres	kg	10	1
	2710.12.30.00	--- Essence d'aviation	kg	10	1
	2710.12.40.00	--- Super carburant	kg	10	1

	2710.12.50.00	--- Essence d'auto ordinaire	kg	10	1
	2710.12.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Autres :			
		--- Huiles moyennes :			
	2710.19.11.00	---- Carburéacteur	kg	10	1
	2710.19.12.00	---- Pétrole lampant	kg	5	1
	2710.19.19.00	---- Autres	kg	10	1
		--- Huiles lourdes à l'exclusion des huiles lubrifiantes :			
	2710.19.21.00	---- Gas-oil	kg	10	1
	2710.19.22.00	---- Fuel-oil domestique	kg	5	1
	2710.19.23.00	---- Fuel-oil léger	kg	5	1
	2710.19.24.00	---- Fuel-oil lourd I	kg	5	1
	2710.19.25.00	---- Fuel-oil lourd II	kg	5	1
		--- Huiles lubrifiantes :			
	2710.19.31.00	---- Destinées à être mélangées	kg	10	1
	2710.19.32.00	---- Pour freins hydrauliques	kg	10	1
	2710.19.33.00	---- Graisse	kg	10	1
		---- Autres:			
	2710.19.39.10	----- Huiles de moteur à 2 temps	kg	10	1
	2710.19.39.90	----- Autres	kg	10	1
		- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, contenant du biodiesel, autres que les déchets d'huiles			
	2710.20.00.00		kg	10	1
		- Déchets d'huiles :			
	2710.91.00.00	-- Contenant des diphényles poly chlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PCT) ou des diphényles polybromés (PBB)	kg	10	1
	2710.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
27.11		Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.			
		- Liquéfiés :			
	2711.11.00.00	-- Gaz naturel	kg	5	1

	2711.12.00.00	-- Propane	kg	5	1
	2711.13.00.00	-- Butanes	kg	0	1
	2711.14.00.00	-- Ethylène, propylène, butylène et butadiène	kg	5	1
	2711.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- A l'état gazeux :			
	2711.21.00.00	-- Gaz naturel	kg	5	1
	2711.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
27.12		Vaseline; paraffine, cire de pétrole micro-cristalline, «slack wax», ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés.			
	2712.10.00.00	- Vaseline	kg	5	1
	2712.20.00.00	- Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile	kg	5	1
	2712.90.00.00	- Autres	kg	5	1
27.13		Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.			
		- Coke de pétrole :			
	2713.11.00.00	-- Non calciné	kg	5	1
	2713.12.00.00	-- Calciné	kg	5	1
	2713.20.00.00	- Bitume de pétrole	kg	5	1
	2713.90.00.00	- Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	kg	5	1
27.14		Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques.			
	2714.10.00.00	- Schistes et sables bitumineux	kg	5	1
	2714.90.00.00	- Autres	kg	5	1
27.15	2715.00.00.00	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, «cut-backs», par exemple).	kg	5	1

27.16	2716.00.00.00	Energie électrique. (position facultative)	1000 kWh	5	1
		I.- ELEMENTS CHIMIQUES			
28.01		Fluor, chlore, brome et iode.			
	2801.10.00.00	- Chlore	kg	5	1
	2801.20.00.00	- Iode	kg	5	1
	2801.30.00.00	- Fluor; brome	kg	5	1
28.02	2802.00.00.00	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal.	kg	5	1
28.03	2803.00.00.00	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs).	kg	5	1
28.04		Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques.			
	2804.10.00.00	- Hydrogène	m ^{3(*)}	5	1
		- Gaz rares :			
	2804.21.00.00	-- Argon	m ^{3(*)}	5	1
	2804.29.00.00	-- Autres	m ^{3(*)}	5	1
	2804.30.00.00	- Azote	m ^{3(*)}	5	1
	2804.40.00.00	- Oxygène	m ^{3(*)}	5	1
	2804.50.00.00	- Bore; tellure	kg	5	1
		- Silicium :			
	2804.61.00.00	-- Contenant en poids au moins 99,99 % desilicium	kg	5	1
	2804.69.00.00	-- Autre	kg	5	1
	2804.70.00.00	- Phosphore	kg	5	1
	2804.80.00.00	- Arsenic	kg	5	1
	2804.90.00.00	- Sélénium	kg	5	1
28.05		Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux; mercure.			

		- Métaux alcalins ou alcalino-terreux :			
	2805.11.00.00	-- Sodium	kg	5	1
	2805.12.00.00	-- Calcium	kg	5	1
	2805.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2805.30.00.00	- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux	kg	5	1
	2805.40.00.00	- Mercure	kg	5	1
		II.- ACIDES INORGANIQUES ET COMPOSES OXYGENES INORGANIQUES DES ELEMENTS NON METALLIQUES			
28.06		Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique.			
	2806.10.00.00	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	kg	5	1
	2806.20.00.00	- Acide chlorosulfurique	kg	5	1
28.07	2807.00.00.00	Acide sulfurique; oléum.	kg	5	1
28.08	2808.00.00.00	Acide nitrique; acides sulfonitriques.	kg	5	1
28.09		Pentaoxyde de diphosphore; acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non.			
	2809.10.00.00	- Pentaoxyde de diphosphore	kg	5	1
	2809.20.00.00	- Acide phosphorique et acides polyphosphoriques	kg	5	1
28.10	2810.00.00.00	Oxydes de bore; acides boriques.	kg	5	1
28.11		Autres acides inorganiques et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques.			
		- Autres acides inorganiques :			
	2811.11.00.00	-- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	kg	5	1
	2811.12.00.00	-- Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)	kg	5	1
	2811.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques :			
	2811.21.00.00	-- Dioxyde de carbone	kg	5	1

	2811.22.00.00	-- Dioxyde de silicium	kg	5	1
	2811.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		III.- DERIVES HALOGENES, OXYHALOGENES OU SULFURES DES ELEMENTS NON METALLIQUES			
28.12		Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques.			
		- Chlorures et oxychlorures :			
	2812.11.00.00	-- Dichlorure de carbonyle (phosgène)	kg	5	1
	2812.12.00.00	-- Oxychlorure de phosphore	kg	5	1
	2812.13.00.00	-- Trichlorure de phosphore	Kg	5	1
	2812.14.00.00	-- Pentachlorure de phosphore	kg	5	1
	2812.15.00.00	-- Monochlorure de soufre	kg	5	1
	2812.16.00.00	-- Dichlorure de soufre	kg	5	1
	2812.17.00.00	-- Chlorure de thionyle	kg	5	1
	2812.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2812.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.13		Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce.			
	2813.10.00.00	- Disulfure de carbone	kg	5	1
	2813.90.00.00	- Autres	kg	5	1
		IV.- BASES INORGANIQUES ET OXYDES, HYDROXYDES ET PEROXYDES DE METAUX			
28.14		Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque).			
	2814.10.00.00	- Ammoniac anhydre	kg	5	1
	2814.20.00.00	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	kg	5	1
28.15		Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium ou de potassium.			
		- Hydroxyde de sodium (soude caustique) :			
	2815.11.00.00	-- Solide	kg	5	1

	2815.12.00.00	-- En solution aqueuse (lessive de soude caustique)	kg	5	1
	2815.20.00.00	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	kg	5	1
	2815.30.00.00	- Peroxydes de sodium ou de potassium	kg	5	1
28.16		Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum.			
	2816.10.00.00	- Hydroxyde et peroxyde de magnésium	kg	5	1
	2816.40.00.00	- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	kg	5	1
28.17	2817.00.00.00	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc.	kg	5	1
28.18		Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium.			
	2818.10.00.00	- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non	kg	5	1
	2818.20.00.00	- Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	kg	5	1
	2818.30.00.00	- Hydroxyde d'aluminium	kg	5	1
28.19		Oxydes et hydroxydes de chrome.			
	2819.10.00.00	- Trioxyde de chrome	kg	5	1
	2819.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.20		Oxydes de manganèse.			
	2820.10.00.00	- Dioxyde de manganèse	kg	5	1
	2820.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.21		Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné évalué en Fe₂O₃.			
	2821.10.00.00	- Oxydes et hydroxydes de fer	kg	5	1
	2821.20.00.00	- Terres colorantes	kg	5	1
28.22	2822.00.00.00	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce.	kg	5	1

28.23	2823.00.00.00	Oxydes de titane.	kg	5	1
28.24		Oxydes de plomb; minium et mine orange.			
	2824.10.00.00	- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	kg	5	1
	2824.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.25		Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux.			
	2825.10.00.00	- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	kg	5	1
	2825.20.00.00	- Oxyde et hydroxyde de lithium	kg	5	1
	2825.30.00.00	- Oxydes et hydroxydes de vanadium	kg	5	1
	2825.40.00.00	- Oxydes et hydroxydes de nickel	kg	5	1
	2825.50.00.00	- Oxydes et hydroxydes de cuivre	kg	5	1
	2825.60.00.00	- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	kg	5	1
	2825.70.00.00	- Oxydes et hydroxydes de molybdène	kg	5	1
	2825.80.00.00	- Oxydes d'antimoine	kg	5	1
	2825.90.00.00	- Autres	kg	5	1
		V.- SELS ET PEROXOSELs METALLIQUES DES ACIDES INORGANIQUES			
28.26		Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor.			
		- Fluorures :			
	2826.12.00.00	-- D'aluminium	kg	5	1
	2826.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2826.30.00.00	- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	kg	5	1
	2826.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.27		Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures.			
	2827.10.00.00	- Chlorure d'ammonium	kg	5	1
	2827.20.00.00	- Chlorure de calcium	kg	5	1
		- Autres chlorures :			

	2827.31.00.00	-- De magnésium	kg	5	1
	2827.32.00.00	-- D'aluminium	kg	5	1
	2827.35.00.00	-- De nickel	kg	5	1
	2827.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Oxychlorures et hydroxychlorures :			
	2827.41.00.00	-- De cuivre	kg	5	1
	2827.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Bromures et oxybromures :			
	2827.51.00.00	-- Bromures de sodium ou de potassium	kg	5	1
	2827.59.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2827.60.00.00	- Iodures et oxyiodures	kg	5	1
28.28		Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites.			
	2828.10.00.00	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	kg	5	1
		- Autres :			
	2828.90.10.00	-- Hypochlorite de sodium (eau de javel) même concentrée	kg	20	1
	2828.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
28.29		Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates.			
		- Chlorates :			
	2829.11.00.00	-- De sodium	kg	5	1
	2829.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2829.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.30		Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non.			
	2830.10.00.00	- Sulfures de sodium	kg	5	1
	2830.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.31		Dithionites et sulfoxylates.			
	2831.10.00.00	- De sodium	kg	5	1
	2831.90.00.00	- Autres	kg	5	1

28.32		Sulfites; thiosulfates.			
	2832.10.00.00	- Sulfites de sodium	kg	5	1
	2832.20.00.00	- Autres sulfites	kg	5	1
	2832.30.00.00	- Thiosulfates	kg	5	1
28.33		Sulfates; aluns; peroxosulfates (persulfates).			
		- Sulfates de sodium :			
	2833.11.00.00	-- Sulfate de disodium	kg	5	1
	2833.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres sulfates :			
	2833.21.00.00	-- De magnésium	kg	5	1
	2833.22.00.00	-- D'aluminium	kg	5	1
	2833.24.00.00	-- De nickel	kg	5	1
	2833.25.00.00	-- De cuivre	kg	5	1
	2833.27.00.00	-- De baryum	kg	5	1
	2833.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2833.30.00.00	- Aluns	kg	5	1
	2833.40.00.00	- Peroxosulfates (persulfates)	kg	5	1
28.34		Nitrites; nitrates.			
	2834.10.00.00	- Nitrites	kg	5	1
		- Nitrates :			
	2834.21.00.00	-- De potassium	kg	5	1
	2834.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
28.35		Phosphinates (hypophosphites), phosphonates (phosphites) et phosphates; polyphosphates, de constitution chimique définie ou non.			
	2835.10.00.00	- Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	kg	5	1
		- Phosphates :			
	2835.22.00.00	-- De mono- ou de disodium	kg	5	1
	2835.24.00.00	-- De potassium	kg	5	1

	2835.25.00.00	-- Hydrogénoorthophosphate de calcium («phosphate dicalcique»)	kg	5	1
	2835.26.00.00	-- Autres phosphates de calcium	kg	5	1
	2835.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Polyphosphates :			
	2835.31.00.00	-- Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	kg	5	1
	2835.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
28.36		Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium.			
	2836.20.00.00	- Carbonate de disodium	kg	5	1
	2836.30.00.00	- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	kg	5	1
	2836.40.00.00	- Carbonates de potassium	kg	5	1
	2836.50.00.00	- Carbonate de calcium	kg	5	1
	2836.60.00.00	- Carbonate de baryum	kg	5	1
		- Autres :			
	2836.91.00.00	-- Carbonates de lithium	kg	5	1
	2836.92.00.00	-- Carbonate de strontium	kg	5	1
	2836.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
28.37		Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes.			
		- Cyanures et oxycyanures :			
	2837.11.00.00	-- De sodium	kg	5	1
	2837.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2837.20.00.00	- Cyanures complexes	kg	5	1
[28.38]					
28.39		Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce.			
		- De sodium :			
	2839.11.00.00	-- Métasilicates	kg	5	1
	2839.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2839.90.00.00	- Autres	kg	5	1

28.40	Borates; peroxoborates (perborates).			
	- Tétraborate de disodium (borax raffiné) :			
2840.11.00.00	-- Anhydre	kg	5	1
2840.19.00.00	-- Autre	kg	5	1
2840.20.00.00	- Autres borates	kg	5	1
2840.30.00.00	- Peroxoborates (perborates)	kg	5	1
28.41	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques.			
2841.30.00.00	- Dichromate de sodium	kg	5	1
2841.50.00.00	- Autres chromates et dichromates; peroxochromates	kg	5	1
	- Manganites, manganates et permanganates :			
2841.61.00.00	-- Permanganate de potassium	kg	5	1
2841.69.00.00	-- Autres	kg	5	1
2841.70.00.00	- Molybdates	kg	5	1
2841.80.00.00	- Tungstates (wolframates)	kg	5	1
2841.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.42	Autres sels des acides ou peroxyacides inorganiques (y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non), autres que les azotures.			
2842.10.00.00	- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non	kg	5	1
2842.90.00.00	- Autres	kg	5	1
	VI.- DIVERS			
28.43	Métaux précieux à l'état colloïdal; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux.			
2843.10.00.00	- Métaux précieux à l'état colloïdal	kg	5	1
	- Composés d'argent :			
2843.21.00.00	-- Nitrate d'argent	kg	5	1
2843.29.00.00	-- Autres	kg	5	1

	2843.30.00.00	- Composés d'or	kg	5	1
	2843.90.00.00	- Autres composés; amalgames	kg	5	1
28.44		Éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs (y compris les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles) et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits.			
	2844.10.00.00	- Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel	kg	5	1
	2844.20.00.00	- Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits	kg	5	1
	2844.30.00.00	- Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces v	kg	5	1
		- Éléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n°s 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs :			
	2844.41.00.00	-- Tritium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du tritium ou ses composés	kg	5	1
	2844.42.00.00	-- Actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium-241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230 ou uranium-232, et leurs composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments ou composés	kg	5	1
	2844.43.00.00	-- Autres éléments et isotopes et composés radioactifs; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés	kg	5	1
	2844.44.00.00	-- Résidus radioactifs	kg	5	1
	2844.50.00.00	- Éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires	kg	5	1
28.45		Isotopes autres que ceux du n° 28.44; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non.			
	2845.10.00.00	- Eau lourde (oxyde de deutérium)	kg	5	1

	2845.20.00.00	- Bore enrichi en bore-10 et ses composés	kg	5	1
	2845.30.00.00	- Lithium enrichi en lithium-6 et ses composés	kg	5	1
	2845.40.00.00	- Hélium-3	kg	5	1
	2845.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.46		Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux.			
	2846.10.00.00	- Composés de cérium	kg	5	1
	2846.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.47	2847.00.00.00	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée.	kg	5	1
[28.48]					
28.49		Carbures, de constitution chimique définie ou non.			
	2849.10.00.00	- De calcium	kg	5	1
	2849.20.00.00	- De silicium	kg	5	1
	2849.90.00.00	- Autres	kg	5	1
28.50	2850.00.00.00	Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non, autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 28.49.	kg	5	1
[28.51]					
28.52		Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des amalgames.			
	2852.10.00.00	- De constitution chimique définie	kg	5	1
	2852.90.00.00	- Autres	kg	5	1

28.53		Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores; autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux.			
	2853.10.00.00	- Chlorure de cyanogène (chlorcyan)	kg	5	1
	2853.90.00.00	- Autres	kg	5	1
		I.- HYDROCARBURES ET LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES			
29.01		Hydrocarbures acycliques.			
	2901.10.00.00	- Saturés	kg	5	1
		- Non saturés :			
	2901.21.00.00	-- Ethylène	kg	5	1
	2901.22.00.00	-- Propène (propylène)	kg	5	1
	2901.23.00.00	-- Butène (butylène) et ses isomères	kg	5	1
	2901.24.00.00	-- Buta-1,3-diène et isoprène	kg	5	1
	2901.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
29.02		Hydrocarbures cycliques.			
		- Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques :			
	2902.11.00.00	-- Cyclohexane	kg	5	1
	2902.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2902.20.00.00	- Benzène	kg	5	1
	2902.30.00.00	- Toluène	kg	5	1
		- Xylènes :			
	2902.41.00.00	-- <i>o</i> -Xylène	kg	5	1
	2902.42.00.00	-- <i>m</i> -Xylène	kg	5	1
	2902.43.00.00	-- <i>p</i> -Xylène	kg	5	1
	2902.44.00.00	-- Isomères du xylène en mélange	kg	5	1
	2902.50.00.00	- Styrène	kg	5	1
	2902.60.00.00	- Ethylbenzène	kg	5	1

	2902.70.00.00	- Cumène	kg	5	1
	2902.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.03		Dérivés halogénés des hydrocarbures.			
		- Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques :			
	2903.11.00.00	-- Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	kg	5	1
	2903.12.00.00	-- Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	kg	5	1
	2903.13.00.00	-- Chloroforme (trichlorométhane)	kg	5	1
	2903.14.00.00	-- Tétrachlorure de carbone	kg	5	1
	2903.15.00.00	-- Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	kg	5	1
		-- Autres :			
	2903.19.10.00	--- 1,1,1-Trichloroéthane (méthyle chloroforme)	kg	5	1
	2903.19.90.00	--- Autres	kg	5	1
		- Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques :			
	2903.21.00.00	-- Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	kg	5	1
	2903.22.00.00	-- Trichloroéthylène	kg	5	1
	2903.23.00.00	-- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	kg	5	1
	2903.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Dérivés fluorés saturés des hydrocarbures acycliques :			
	2903.41.00.00	-- Trifluorométhane (HFC-23)	kg	5	1
	2903.42.00.00	-- Difluorométhane (HFC-32)	kg	5	1
	2903.43.00.00	-- Fluorométhane (HFC-41), 1,2-difluoroéthane (HFC-152) et 1,1difluoroéthane (HFC-152a)	kg	5	1
	2903.44.00.00	-- Pentafluoroéthane (HFC-125), 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a) et 1,1,2-trifluoroéthane (HFC-143)	kg	5	1
	2903.45.00.00	-- 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (HFC-134a) et 1,1,2,2-tétrafluoroéthane (HFC-134)	kg	5	1
	2903.46.00.00	-- 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane (HFC-227ea), 1,1,1,2,2,3-hexafluoropropane (HFC-236cb), 1,1,1,2,3,3-hexafluoropropane (HFC-236ea) et 1,1,1,3,3,3-hexafluoropropane (HFC-236fa)	kg	5	1
	2903.47.00.00	-- 1,1,1,3,3-Pentafluoropropane (HFC-245fa) et 1,1,2,2,3-pentafluoropropane (HFC-245ca)	kg	5	1

2903.48.00.00	-- 1,1,1,3,3-Pentafluorobutane (HFC-365mfc) et 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5décafluoropentane (HFC-43-10mee)	kg	5	1
2903.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques :			
2903.51.00.00	-- 2,3,3,3-Tétrafluoropropène (HFO-1234yf), 1,3,3,3-tétrafluoropropène (HFO-1234ze) et (Z)-1,1,1,4,4,4-hexafluoro-2butène (HFO-1336mzz)	kg	5	1
2903.59.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Dérivés bromés ou dérivés iodés d'hydrocarbures acycliques :			
2903.61.00.00	-- Bromure de méthyle (bromométhane)	kg	5	1
2903.62.00.00	-- Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	kg	5	1
2903.69.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents :			
2903.71.00.00	-- Chlorodifluorométhane (HCFC-22)	kg	5	1
2903.72.00.00	-- Dichlorotrifluoroéthanes (HCFC-123)	kg	5	1
2903.73.00.00	-- Dichlorofluoroéthanes (HCFC-141, 141b)	kg	5	1
2903.74.00.00	-- Chlorodifluoroéthanes (HCFC-142, 142b)	kg	5	1
2903.75.00.00	-- Dichloropentafluoropropanes (HCFC-225, 225ca, 225cb)	kg	5	1
2903.76.00.00	-- Bromochlorodifluorométhane (halon-1211), bromotrifluorométhane (halon-1301) et dibromotétrafluoroéthanes (halon-2402)	kg	5	1
2903.77.00.00	-- Autres, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore	kg	5	1
2903.78.00.00	-- Autres dérivés perhalogénés	kg	5	1
	-- Autres :			
2903.79.10.00	--- Chlorotétrafluoroéthanes	kg	5	1
2903.79.20.00	--- Autres dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane halogénés uniquement avec du fluor et du chlore	kg	5	1
2903.79.30.00	--- Dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane halogénés uniquement avec du fluor et du brome	kg	5	1
2903.79.90.00	--- Autres	kg	5	1
	- Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques :			
2903.81.00.00	-- 1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)	kg	5	1
2903.82.00.00	-- Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	kg	5	1

	2903.83.00.00	-- Mirex (ISO)	kg	5	1
	2903.89.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques :			
	2903.91.00.00	-- Chlorobenzène, <i>o</i> -dichlorobenzène et <i>p</i> -dichlorobenzène	kg	5	1
	2903.92.00.00	-- Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(<i>p</i> -chlorophényl)éthane)	kg	5	1
	2903.93.00.00	-- Pentachlorobenzène (ISO)	kg	5	1
	2903.94.00.00	-- Hexabromobiphényles	kg	5	1
	2903.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
29.04		Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés.			
	2904.10.00.00	- Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	kg	5	1
	2904.20.00.00	- Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	kg	5	1
		- Acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et fluorure de perfluorooctane sulfonyle :			
	2904.31.00.00	-- Acide perfluorooctane sulfonique	kg	5	1
	2904.32.00.00	-- Sulfonate de perfluorooctane d'ammonium	kg	5	1
	2904.33.00.00	-- Sulfonate de perfluorooctane de lithium	kg	5	1
	2904.34.00.00	-- Sulfonate de perfluorooctane de potassium	kg	5	1
	2904.35.00.00	-- Autres sels d'acide perfluorooctane sulfonique	kg	5	1
	2904.36.00.00	-- Fluorure de perfluorooctane sulfonyle	kg	5	1
		- Autres :			
	2904.91.00.00	-- Trichloronitrométhane (chloropicrine)	kg	5	1
	2904.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
		II.- ALCOOLS ET LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES			
29.05		Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Monoalcools saturés :			
	2905.11.00.00	-- Méthanol (alcool méthylique)	kg	5	1
	2905.12.00.00	-- Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)	kg	5	1
	2905.13.00.00	-- Butane-1-ol (alcool <i>n</i> -butylique)	kg	5	1

	2905.14.00.00	-- Autres butanols	kg	5	1
	2905.16.00.00	-- Octanol (alcool octylique) et ses isomères	kg	5	1
	2905.17.00.00	-- Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	kg	5	1
	2905.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Monoalcools non saturés :			
	2905.22.00.00	-- Alcools terpéniques acycliques	kg	5	1
	2905.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Diols :			
	2905.31.00.00	-- Ethylène glycol (éthanediol)	kg	5	1
	2905.32.00.00	-- Propylène glycol (propane-1,2-diol)	kg	5	1
	2905.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres polyalcools :			
	2905.41.00.00	-- 2-Ethyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	kg	5	1
	2905.42.00.00	-- Pentaérythritol (pentaérythrite)	kg	5	1
	2905.43.00.00	-- Mannitol	kg	5	1
	2905.44.00.00	-- D-glucitol (sorbitol)	kg	5	1
	2905.45.00.00	-- Glycérol	kg	5	1
	2905.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques :			
	2905.51.00.00	-- Ethchlorvynol (DCI)	kg	5	1
	2905.59.00.00	-- Autres	kg	5	1
29.06		Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques :			
	2906.11.00.00	-- Menthol	kg	5	1
	2906.12.00.00	-- Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	kg	5	1
	2906.13.00.00	-- Stérols et inositols	kg	5	1
	2906.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Aromatiques :			
	2906.21.00.00	-- Alcool benzylique	kg	5	1
	2906.29.00.00	-- Autres	kg	5	1

III.- PHENOLS ET PHENOLS-ALCOOLS ET LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES,
NITRES OU NITROSES

29.07

Phénols; phénols-alcools.

- Monophénols :

2907.11.00.00	-- Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	kg	5	1
2907.12.00.00	-- Crésols et leurs sels	kg	5	1
2907.13.00.00	-- Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	kg	5	1
2907.15.00.00	-- Naphtols et leurs sels	kg	5	1
2907.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Polyphénols; phénols-alcools :			
2907.21.00.00	-- Résorcinol et ses sels	kg	5	1
2907.22.00.00	-- Hydroquinone et ses sels	kg	5	1
2907.23.00.00	-- 4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylopropane) et ses sels	kg	5	1
2907.29.00.00	-- Autres	kg	5	1

29.08

Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools.

- Dérivés seulement halogénés et leurs sels :

2908.11.00.00	-- Pentachlorophénol (ISO)	kg	5	1
2908.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Autres :			
2908.91.00.00	-- Dinosèbe (ISO) et ses sels	kg	5	1
2908.92.00.00	-- 4,6-Dinitro- <i>o</i> -crésol (DNOC (ISO)) et ses sels	kg	5	1
2908.99.00.00	-- Autres	kg	5	1

IV.- ETHERS, PEROXYDES D'ALCOOLS, PEROXYDES D'ETHERS, PEROXYDES
D'ACETALS ET D'HEMI-ACETALS, PEROXYDES DE CETONES, EPOXYDES AVEC
TROIS ATOMES DANS LE CYCLE, ACETALS ET HEMI-ACETALS, ET LEURS DERIVES
HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES

29.09	Ethers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals, peroxydes de cétones (de constitution chimique définie ou non), et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
	- Ethers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2909.11.00.00	-- Ether diéthylique (oxyde de diéthyle)	kg	5	1
2909.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
2909.20.00.00	- Ethers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	kg	5	1
2909.30.00.00	- Ethers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	kg	5	1
	- Ethers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2909.41.00.00	-- 2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène glycol)	kg	5	1
2909.43.00.00	-- Ethers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	kg	5	1
2909.44.00.00	-- Autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	kg	5	1
2909.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
2909.50.00.00	- Ethers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	kg	5	1
2909.60.00.00	- Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals, peroxydes de cétones, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	kg	5	1
29.10	Epoxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
2910.10.00.00	- Oxiranne (oxyde d'éthylène)	kg	5	1
2910.20.00.00	- Méthyloxiranne (oxyde de propylène)	kg	5	1
2910.30.00.00	- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine)	kg	5	1
2910.40.00.00	- Dieldrine (ISO, DCI)	kg	5	1
2910.50.00.00	- Endrine (ISO)	kg	5	1
2910.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.11	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
2911.00.00.00		kg	5	1

V.- COMPOSES A FONCTION ALDEHYDE

29.12		Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde.			
		- Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :			
	2912.11.00.00	-- Méthanal (formaldéhyde)	kg	5	1
	2912.12.00.00	-- Ethanal (acétaldéhyde)	kg	5	1
	2912.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :			
	2912.21.00.00	-- Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	kg	5	1
	2912.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées :			
	2912.41.00.00	-- Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)	kg	5	1
	2912.42.00.00	-- Ethylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)	kg	5	1
	2912.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2912.50.00.00	- Polymères cycliques des aldéhydes	kg	5	1
2912.60.00.00	- Paraformaldéhyde	kg	5	1	
29.13	2913.00.00.00	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 29.12.	kg	5	1
		VI.- COMPOSES A FONCTION CETONE OU A FONCTION QUINONE			
29.14		Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :			
	2914.11.00.00	-- Acétone	kg	5	1
	2914.12.00.00	-- Butanone (méthyléthylcétone)	kg	5	1
	2914.13.00.00	-- 4-Méthylpentane-2-one(méthylisobutylcétone)	kg	5	1
	2914.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :			
	2914.22.00.00	-- Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	kg	5	1
2914.23.00.00	-- Ionones et méthylionones	kg	5	1	

	-- Autres :			
2914.29.10.00	--- Camphre	kg	5	1
2914.29.90.00	--- Autres	kg	5	1
	- Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :			
2914.31.00.00	-- Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	kg	5	1
2914.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
2914.40.00.00	- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes	kg	5	1
2914.50.00.00	- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	kg	5	1
	- Quinones :			
2914.61.00.00	-- Anthraquinone	kg	5	1
2914.62.00.00	-- Coenzyme Q10 (ubidécarrénone (DCI))	kg	5	1
2914.69.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2914.71.00.00	-- Chlordécone (ISO)	kg	5	1
2914.79.00.00	-- Autres	kg	5	1

VII.- ACIDES CARBOXYLIQUES, LEURS ANHYDRIDES, HALOGENURES,
PEROXYDES ET PEROXYACIDES; LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES,
NITRES OU NITROSES

29.15

Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.

	- Acide formique, ses sels et ses esters :			
2915.11.00.00	-- Acide formique	kg	5	1
2915.12.00.00	-- Sels de l'acide formique	kg	5	1
2915.13.00.00	-- Esters de l'acide formique	kg	5	1
	- Acide acétique et ses sels; anhydride acétique :			
2915.21.00.00	-- Acide acétique	kg	5	1
2915.24.00.00	-- Anhydride acétique	kg	5	1
2915.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Esters de l'acide acétique :			

	2915.31.00.00	-- Acétate d'éthyle	kg	5	1
	2915.32.00.00	-- Acétate de vinyle	kg	5	1
	2915.33.00.00	-- Acétate de <i>n</i> -butyle	kg	5	1
	2915.36.00.00	-- Acétate de dinosèbe (ISO)	kg	5	1
	2915.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2915.40.00.00	- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	kg	5	1
	2915.50.00.00	- Acide propionique, ses sels et ses esters	kg	5	1
	2915.60.00.00	- Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	kg	5	1
	2915.70.00.00	- Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters	kg	5	1
	2915.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.16		Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :			
	2916.11.00.00	-- Acide acrylique et ses sels	kg	5	1
	2916.12.00.00	-- Esters de l'acide acrylique	kg	5	1
	2916.13.00.00	-- Acide méthacrylique et ses sels	kg	5	1
	2916.14.00.00	-- Esters de l'acide méthacrylique	kg	5	1
	2916.15.00.00	-- Acides oléique, linoléique ou linoléique, leurs sels et leurs esters	kg	5	1
	2916.16.00.00	-- Binapacryl (ISO)	kg	5	1
	2916.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2916.20.00.00	- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	kg	5	1
		- Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :			
	2916.31.00.00	-- Acide benzoïque, ses sels et ses esters	kg	5	1
	2916.32.00.00	-- Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	kg	5	1
	2916.34.00.00	-- Acide phénylacétique et ses sels	kg	5	1
	2916.39.00.00	-- Autres	kg	5	1

29.17	Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.		
	- Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :		
	2917.11.00.00	-- Acide oxalique, ses sels et ses esters	kg 5 1
	2917.12.00.00	-- Acide adipique, ses sels et ses esters	kg 5 1
	2917.13.00.00	-- Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters	kg 5 1
	2917.14.00.00	-- Anhydride maléique	kg 5 1
	2917.19.00.00	-- Autres	kg 5 1
	2917.20.00.00	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	kg 5 1
		- Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :	
	2917.32.00.00	-- Orthophtalates de dioctyle Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.	kg 5 1
		-- Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	kg 5 1
	2917.34.00.00	-- Autres esters de l'acide orthophtalique	kg 5 1
	2917.35.00.00	-- Anhydride phtalique	kg 5 1
	2917.36.00.00	-- Acide téréphtalique et ses sels	kg 5 1
2917.37.00.00	-- Téréphtalate de diméthyle	kg 5 1	
2917.39.00.00	-- Autres	kg 5 1	
29.18	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides ; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.		
	- Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :		
	2918.11.00.00	-- Acide lactique, ses sels et ses esters	kg 5 1
	2918.12.00.00	-- Acide tartrique	kg 5 1
2918.13.00.00	-- Sels et esters de l'acide tartrique	kg 5 1	

	2918.14.00.00	-- Acide citrique	kg	5	1
	2918.15.00.00	-- Sels et esters de l'acide citrique	kg	5	1
	2918.16.00.00	-- Acide gluconique, ses sels et ses esters	kg	5	1
	2918.17.00.00	-- Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)	kg	5	1
	2918.18.00.00	-- Chlorobenzilate (ISO)	kg	5	1
	2918.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés :			
	2918.21.00.00	-- Acide salicylique et ses sels	kg	5	1
	2918.22.00.00	-- Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	kg	5	1
	2918.23.00.00	-- Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	kg	5	1
	2918.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2918.30.00.00	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	kg	5	1
		- Autres :			
	2918.91.00.00	-- 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters	kg	5	1
	2918.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
		VIII.- ESTERS DES ACIDES INORGANIQUES DES NON-METAUX ET LEURS SELS, ET LEURS DERIVES HALOGENES, SULFONES, NITRES OU NITROSES			
29.19		Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
	2919.10.00.00	- Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	kg	5	1
	2919.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.20		Esters des autres acides inorganiques des non-métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.			
		- Esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
	2920.11.00.00	-- Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle parathion)	kg	5	1

2920.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Esters de phosphites et leurs sels ; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :			
2920.21.00.00	-- Phosphite de diméthyle	kg	5	1
2920.22.00.00	-- Phosphite de diéthyle	kg	5	1
2920.23.00.00	-- Phosphite de triméthyle	kg	5	1
2920.24.00.00	-- Phosphite de triéthyle	kg	5	1
2920.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
2920.30.00.00	- Endosulfan (ISO)	kg	5	1
2920.90.00.00	- Autres	kg	5	1

IX.- COMPOSES A FONCTIONS AZOTEES

29.21

Composés à fonction amine.

	- Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2921.11.00.00	-- Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	kg	5	1
2921.12.00.00	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diméthylamine)	kg	5	1
2921.13.00.00	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diéthylamine)	kg	5	1
2921.14.00.00	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diisopropylamine)	kg	5	1
2921.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2921.21.00.00	-- Ethylènediamine et ses sels	kg	5	1
2921.22.00.00	-- Hexaméthylènediamine et ses sels	kg	5	1
2921.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
2921.30.00.00	- Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
	- Monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
2921.41.00.00	-- Aniline et ses sels	kg	5	1
2921.42.00.00	-- Dérivés de l'aniline et leurs sels	kg	5	1
2921.43.00.00	-- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
2921.44.00.00	-- Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
2921.45.00.00	-- 1-Naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (bêta-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	kg	5	1

	2921.46.00.00	-- Amfétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), étilamfétamine (DCI), fencamfamine (DCI), léfétamine (DCI), lévamfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI); sels de ces produits	kg	5	1
	2921.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2921.51.00.00	- Polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
	2921.59.00.00	-- o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
		-- Autres	kg	5	1
29.22		Composés aminés à fonctions oxygénées.			
		- Amino-alcools, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits :			
	2922.11.00.00	-- Monoéthanolamine et ses sels	kg	5	1
	2922.12.00.00	-- Diéthanolamine et ses sels	kg	5	1
	2922.14.00.00	-- Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels	kg	5	1
	2922.15.00.00	-- Triéthanolamine	kg	5	1
	2922.16.00.00	-- Sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium	kg	5	1
	2922.17.00.00	-- Méthyldiéthanolamine et éthyldiéthanolamine	kg	5	1
	2922.18.00.00	-- 2-(N,N-Diisopropylamino) éthanol	kg	5	1
	2922.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Amino-naphtols et autres amino-phénols, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits :			
	2922.21.00.00	-- Acides aminohydroxynaphtalènesulfoniques et leurs sels	kg	5	1
	2922.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes; sels de ces produits :			
	2922.31.00.00	-- Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits	kg	5	1
	2922.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters; sels de ces produits :			
	2922.41.00.00	-- Lysine et ses esters; sels de ces produits	kg	5	1
		-- Acide glutamique et ses sels :			

	2922.42.10.00	--- Monosodium de glutamate chimiquement raffiné En poudre ou en granules conditionné pour la vente au détail (par exemple A-One)	kg	10	1
	2922.42.90.00	--- Autres	kg	5	1
	2922.43.00.00	-- Acide anthranilique et ses sels	kg	5	1
	2922.44.00.00	-- Tilidine (DCI) et ses sels	kg	5	1
	2922.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2922.50.00.00	- Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées	kg	5	1
29.23		Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non.			
	2923.10.00.00	- Choline et ses sels	kg	5	1
	2923.20.00.00	- Lécithines et autres phosphoaminolipides	kg	5	1
	2923.30.00.00	- Sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium	kg	5	1
	2923.40.00.00	- Sulfonate de perfluorooctane de didécylidiméthylammonium	kg	5	1
	2923.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.24		Composés à fonction carboxamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique.			
		- Amides (y compris les carbamates) acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
	2924.11.00.00	-- Méprobamate (DCI)	kg	5	1
	2924.12.00.00	-- Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)	kg	5	1
	2924.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits :			
	2924.21.00.00	-- Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
	2924.23.00.00	-- Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	kg	5	1
	2924.24.00.00	-- Ethinamate (DCI)	kg	5	1
	2924.25.00.00	-- Alachlor (ISO)	kg	5	1
	2924.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
29.25		Composés à fonction carboxyimide (y compris la saccharine et ses sels) ou à fonction imine.			
		- Imides et leurs dérivés; sels de ces produits :			

	2925.11.00.00	-- Saccharine et ses sels	kg	5	1
	2925.12.00.00	-- Glutéthimide (DCI)	kg	5	1
	2925.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Imines et leurs dérivés; sels de ces produits :			
	2925.21.00.00	-- Chlordiméforme (ISO)	kg	5	1
	2925.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
29.26		Composés à fonction nitrile.			
	2926.10.00.00	- Acrylonitrile	kg	5	1
	2926.20.00.00	- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	kg	5	1
	2926.30.00.00	- Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	kg	5	1
	2926.40.00.00	- alpha-Phenylacétoacétonitrile	kg	5	1
	2926.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.27	2927.00.00.00	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques.	kg	5	1
29.28	2928.00.00.00	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine.	kg	5	1
29.29		Composés à autres fonctions azotées.			
	2929.10.00.00	- Isocyanates	kg	5	1
	2929.90.00.00	- Autres	kg	5	1
		X.- COMPOSES ORGANO-INORGANIQUES, COMPOSES HETEROCYCLIQUES, ACIDES NUCLEIQUES ET LEURS SELS, ET SULFONAMIDES			
29.30		Thiocomposés organiques.			
	2930.10.00.00	- 2-(N,N-Diméthylamino) éthanethiol	kg	5	1
	2930.20.00.00	- Thiocarbamates et dithiocarbamates	kg	5	1
	2930.30.00.00	- Mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame	kg	5	1
	2930.40.00.00	- Méthionine	kg	5	1
	2930.60.00.00	- 2-(N,N-Diéthylamino)éthanethiol	kg	5	1

	2930.70.00.00	- Sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) (thiodiglycol (DCI))	kg	5	1
	2930.80.00.00	- Aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	kg	5	1
	2930.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.31		Autres composés organo-inorganiques.			
	2931.10.00.00	- Plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle	kg	5	1
	2931.20.00.00	- Composés du tributylétain	kg	5	1
		- Dérivés organo-phosphoriques non halogénés :			
	2931.41.00.00	-- Méthylphosphonate de diméthyle	kg	5	1
	2931.42.00.00	-- Propylphosphonate de diméthyle	kg	5	1
	2931.43.00.00	-- Ethylphosphonate de diéthyle	kg	5	1
	2931.44.00.00	-- Acide méthylphosphonique	kg	5	1
	2931.45.00.00	-- Sel d'acide méthylphosphonique et de l'(aminoiminométhyl)urée (1 : 1)	kg	5	1
	2931.46.00.00	-- 2,4,6-Trioxide de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4, 6-trioxatriphosphinane	kg	5	1
	2931.47.00.00	-- Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2- oxido-1,3,2dioxaphosphinan-5-yl) méthyle et de méthyle	kg	5	1
	2931.48.00.00	-- 3,9-Dioxyde de 3,9-diméthyl-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5] undécane	kg	5	1
	2931.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Dérivés organo-phosphoriques halogénés :			
	2931.51.00.00	-- Dichlorure méthylphosphonique	kg	5	1
	2931.52.00.00	-- Dichlorure propylphosphonique	kg	5	1
	2931.53.00.00	-- Méthylphosphonothionate de O-(3-chloropropyl) O- [4-nitro-3-(trifluorométhyl) phényle]	kg	5	1
	2931.54.00.00	-- Trichlorfon (ISO)	kg	5	1
	2931.59.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2931.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.32		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement.			
		- Composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé :			
	2932.11.00.00	-- Tétrahydrofuranne	kg	5	1
	2932.12.00.00	-- 2-Furaldéhyde (furfural)	kg	5	1
	2932.13.00.00	-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	kg	5	1

	2932.14.00.00	-- Sucralose	kg	5	1
	2932.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2932.20.00.00	- Lactones	kg	5	1
		- Autres :			
	2932.91.00.00	-- Isosaffrole	kg	5	1
	2932.92.00.00	-- 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	kg	5	1
	2932.93.00.00	-- Pipéronal	kg	5	1
	2932.94.00.00	-- Safrole	kg	5	1
	2932.95.00.00	-- Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	kg	5	1
	2932.96.00.00	-- Carbofurane (ISO)	kg	5	1
	2932.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
29.33		Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement.			
		- Composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé :			
	2933.11.00.00	-- Phénazone (antipyrine) et ses dérivés	kg	5	1
	2933.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné ou non) non condensé :			
	2933.21.00.00	-- Hydantoïne et ses dérivés	kg	5	1
	2933.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Composés dont la structure comporte un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé :			
	2933.31.00.00	-- Pyridine et ses sels	kg	5	1
	2933.32.00.00	-- Pipéridine et ses sels	kg	5	1
	2933.33.00.00	-- Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), carfentanil (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxyate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI), remifentanil (DCI) et trimépéridine (DCI); sels de ces produits	kg	5	1
	2933.34.00.00	-- Autres fentanyl et leurs dérivés	kg	5	1
	2933.35.00.00	-- Quinuclidin-3-ol	kg	5	1
	2933.36.00.00	-- 4-Anilino-N-phénéthylpipéridine (ANPP)	kg	5	1
	2933.37.00.00	-- N-Phénéthyl-4-pipéridone (NPP)	kg	5	1
	2933.39.00.00	-- Autres	kg	5	1

	- Composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine (hydrogénés ou non) sans autres condensations :			
2933.41.00.00	-- Lévorphanol (DCI) et ses sels	kg	5	1
2933.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine :			
2933.52.00.00	-- Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	kg	5	1
2933.53.00.00	-- Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital, cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI), pentobarbital (DCI), phénobarbital (DCI), secbutabarbital (DCI), sécobarbital (DCI) et vinylbital (DCI); sels des ces produits	kg	5	1
2933.54.00.00	-- Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	kg	5	1
2933.55.00.00	-- Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol (DCI); sels de ces produits	kg	5	1
2933.59.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Composés dont la structure comporte un cycle triazine (hydrogéné ou non) non condensé :			
2933.61.00.00	-- Mélamine	kg	5	1
2933.69.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Lactames :			
2933.71.00.00	-- 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	kg	5	1
2933.72.00.00	-- Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)	kg	5	1
2933.79.00.00	-- Autres lactames	kg	5	1
	- Autres :			
2933.91.00.00	-- Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI), flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lorazépam (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI), nimétazépam (DCI), nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), pyrovalérone (DCI), témazépam (DCI), tétrazépam (DCI) et triazolam (DCI); sels de ces produits	kg	5	1
2933.92.00.00	-- Azinphos-méthyl (ISO)	kg	5	1
2933.99.00.00	-- Autres	kg	5	1

29.34	Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; autres composés hétérocycliques.			
2934.10.00.00	- Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	kg	5	1
2934.20.00.00	- Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations	kg	5	1
2934.30.00.00	- Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations - Autres :	kg	5	1
2934.91.00.00	-- Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline(DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI); sels de ces produits	kg	5	1
2934.92.00.00	-- Autres fentanyl et leurs dérivés	kg	5	1
2934.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
29.35	Sulfonamides.			
2935.10.00.00	- N-Méthylperfluorooctane sulfonamide	kg	5	1
2935.20.00.00	- N-Ethylperfluorooctane sulfonamide	kg	5	1
2935.30.00.00	- N-Ethyl-N-(2-hydroxyéthyl) perfluorooctane sulfonamide	kg	5	1
2935.40.00.00	- N-(2-Hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide	kg	5	1
2935.50.00.00	- Autres perfluorooctane sulfonamides	kg	5	1
2935.90.00.00	- Autres	kg	5	1
	XI.- PROVITAMINES, VITAMINES ET HORMONES			
29.36	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques.			
	- Vitamines et leurs dérivés, non mélangés :			
2936.21.00.00	-- Vitamines A et leurs dérivés	kg	5	1
2936.22.00.00	-- Vitamine B1 et ses dérivés	kg	5	1
2936.23.00.00	-- Vitamine B2 et ses dérivés	kg	5	1

	2936.24.00.00	-- Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B5) et ses dérivés	kg	5	1
	2936.25.00.00	-- Vitamine B6 et ses dérivés	kg	5	1
	2936.26.00.00	-- Vitamine B12 et ses dérivés	kg	5	1
	2936.27.00.00	-- Vitamine C et ses dérivés	kg	5	1
	2936.28.00.00	-- Vitamine E et ses dérivés	kg	5	1
	2936.29.00.00	-- Autres vitamines et leurs dérivés	kg	5	1
	2936.90.00.00	- Autres, y compris les concentrats naturels	kg	5	1
29.37		Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structuraux, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones.			
		- Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structuraux :			
	2937.11.00.00	-- Somatotropine, ses dérivés et analogues structuraux	kg	5	1
	2937.12.00.00	-- Insuline et ses sels	kg	5	1
	2937.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structuraux :			
	2937.21.00.00	-- Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	kg	5	1
	2937.22.00.00	-- Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	kg	5	1
	2937.23.00.00	-- Oestrogènes et progestogènes	kg	5	1
	2937.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	2937.50.00.00	- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structuraux	kg	5	1
	2937.90.00.00	- Autres	kg	5	1
		XII.- HETEROSIDES ET ALCALOIDES, NATURELS OU REPRODUITS PAR SYNTHESE, LEURS SELS, LEURS ETHERS, LEURS ESTERS ET AUTRES DERIVES			
29.38		Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés.			
	2938.10.00.00	- Rutoside (rutine) et ses dérivés	kg	5	1
	2938.90.00.00	- Autres	kg	5	1

29.39	Alcaloïdes naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés.		
	- Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits :		
	2939.11.00.00	-- Concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), héroïne, hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI), morphine, nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), pholcodine (DCI), thébacone (DCI) et thébaïne; sels de ces produits	kg 1
	2939.19.00.00	-- Autres	kg 5 1
	2939.20.00.00	- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	kg 5 1
	2939.30.00.00	- Caféine et ses sels	kg 5 1
	- Alcaloïdes de l'ephedra et leurs dérivés; sels de ces produits :		
	2939.41.00.00	-- Ephédrine et ses sels	kg 5 1
	2939.42.00.00	-- Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	kg 5 1
	2939.43.00.00	-- Cathine (DCI) et ses sels	kg 5 1
	2939.44.00.00	-- Noréphédrine et ses sels	kg 5 1
	2939.45.00.00	-- Lévométamfétamine, métamfétamine (DCI), racémate de métamfétamine et leurs sels	kg 5 1
	2939.49.00.00	-- Autres	kg 5 1
	- Théophylline et aminophylline (théophylline-éthylènediamine) et leurs dérivés; sels de ces produits :		
	2939.51.00.00	-- Fénétylline (DCI) et ses sels	kg 5 1
	2939.59.00.00	-- Autres	kg 5 1
	- Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits :		
	2939.61.00.00	-- Ergométrine (DCI) et ses sels	kg 5 1
	2939.62.00.00	-- Ergotamine (DCI) et ses sels	kg 5 1
	2939.63.00.00	-- Acide lysergique et ses sels	kg 5 1
2939.69.00.00	-- Autres	kg 5 1	
- Autres, d'origine végétale :			
2939.72.00.00	-- Cocaïne, ecgonine; sels, esters et autres dérivés de ces produits	kg 5 1	
2939.79.00.00	-- Autres	kg 5 1	
2939.80.00.00	- Autres	kg 5 1	

XIII.- AUTRES COMPOSES ORGANIQUES

29.40	2940.00.00.00	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n°s 29.37, 29.38 et 29.39.	kg	5	1
29.41		Antibiotiques.			
	2941.10.00.00	- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	kg	5	1
	2941.20.00.00	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
	2941.30.00.00	- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
	2941.40.00.00	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
	2941.50.00.00	- Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	kg	5	1
	2941.90.00.00	- Autres	kg	5	1
29.42	2942.00.00.00	Autres composés organiques.	kg	5	1
30.01		Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs.			
	3001.20.00.00	- Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	kg	0	1
	3001.90.00.00	- Autres	kg	0	1
30.02		Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires; cultures de cellules, même modifiées.			
		- Antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique :			
	3002.12.00.00	-- Antisérums et autres fractions du sang	kg	0	1

	3002.13.00.00	-- Produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	kg	0	1
	3002.14.00.00	-- Produits immunologiques, mélangés et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	kg	0	1
	3002.15.00.00	-- Produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail	kg	0	1
		- Vaccins, toxines, cultures de micro- organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires :			
	3002.41.00.00	-- Vaccins pour la médecine humaine	kg	0	1
	3002.42.00.00	-- Vaccins pour la médecine vétérinaire	kg	0	1
	3002.49.00.00	-- Autres	kg	0	1
		- Cultures de cellules, même modifiées :			
	3002.51.00.00	-- Produits de thérapie cellulaire	kg	0	1
	3002.59.00.00	-- Autres	kg	0	1
		- Autres :			
	3002.90.10.00	-- Ferments	kg	0	1
	3002.90.90.00	-- Autres	kg	0	1
30.03		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail.			
	3003.10.00.00	- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	kg	0	1
	3003.20.00.00	- Autres, contenant des antibiotiques	kg	0	1
		- Autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37 :			
	3003.31.00.00	-- Contenant de l'insuline	kg	0	1
	3003.39.00.00	-- Autres	kg	0	1
		- Autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés :			
	3003.41.00.00	-- Contenant de l'éphédrine ou ses sels	kg	0	1
	3003.42.00.00	-- Contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	kg	0	1
	3003.43.00.00	-- Contenant de la noréphédrine ou ses sels	kg	0	1

	3003.49.00.00	-- Autres	kg	0	1
	3003.60.00.00	- Autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	kg	0	1
	3003.90.00.00	- Autres	kg	0	1
30.04		Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail.			
	3004.10.00.00	- Contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	kg	0	1
	3004.20.00.00	- Autres, contenant des antibiotiques	kg	0	1
	3004.31.00.00	-- Contenant de l'insuline	kg	0	1
	3004.32.00.00	-- Contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels	kg	0	1
	3004.39.00.00	-- Autres	kg	0	1
	3004.41.00.00	- Autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés :			
	3004.42.00.00	-- Contenant de l'éphédrine ou ses sels	kg	0	1
	3004.43.00.00	-- Contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	kg	0	1
	3004.49.00.00	-- Contenant de la noréphédrine ou ses sels	kg	0	1
	3004.50.00.00	-- Autres	kg	0	1
	3004.50.00.00	- Autres, contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36	kg	0	1
	3004.60.00.00	- Autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	kg	0	1
	3004.90.20.00	- Autres :			
	3004.90.20.00	-- Sel de réhydratation orale (ORASEL)	kg	0	1
	3004.90.90.00	-- Autres	kg	0	1
30.05		Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires.			

	3005.10.00.00	- Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	kg	0	1
	3005.90.00.00	- Autres	kg	0	1
30.06		Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent Chapitre.			
	3006.10.00.00	- Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	kg	0	1
	3006.30.00.00	- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	kg	0	1
	3006.40.00.00	- Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	kg	0	1
	3006.50.00.00	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	kg	0	1
	3006.60.00.00	- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides	kg	0	1
	3006.70.00.00	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent decouplage entre le corps et les instruments médicaux	kg	0	1
		- Autres :			
	3006.91.00.00	-- Appareillages identifiables de stomie	kg	0	1
	3006.92.00.00	-- Déchets pharmaceutiques	kg	0	1
	3006.93.00.00	-- Placebos et trousse pour essais cliniques masqués (ou à double insu), destinés à un essai clinique reconnu, présentés sous forme de doses	kg	0	1
31.01	3101.00.00.00	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale.	kg	5	1
31.02		Engrais minéraux ou chimiques azotés.			
	3102.10.00.00	- Urée, même en solution aqueuse	kg	0	1

		- Sulfate d'ammonium; sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium :			
	3102.21.00.00	-- Sulfate d'ammonium	kg	0	1
	3102.29.00.00	-- Autres	kg	0	1
	3102.30.00.00	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	kg	0	1
	3102.40.00.00	- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant	kg	5	1
	3102.50.00.00	- Nitrate de sodium	kg	0	1
	3102.60.00.00	- Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	kg	0	1
	3102.80.00.00	- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	kg	5	1
	3102.90.00.00	- Autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes	kg	0	1
31.03		Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.			
		- Superphosphates :			
	3103.11.00.00	-- Contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de diphosphore (P2O5)	kg	0	1
	3103.19.00.00	-- Autres	kg	0	1
	3103.90.00.00	- Autres	kg	0	1
31.04		Engrais minéraux ou chimiques potassiques.			
	3104.20.00.00	- Chlorure de potassium	kg	0	1
	3104.30.00.00	- Sulfate de potassium	kg	0	1
	3104.90.00.00	- Autres	kg	0	1
31.05		Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium; autres engrais; produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg.			
	3105.10.00.00	- Produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	kg	0	1
	3105.20.00.00	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium	kg	5	1
	3105.30.00.00	- Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	kg	0	1

	3105.40.00.00	- Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogéoorthophosphate de diammonium(phosphate diammonique)	kg	0	1
		- Autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote et phosphore :			
	3105.51.00.00	-- Contenant des nitrates et des phosphates	kg	5	1
	3105.59.00.00	-- Autres	kg	5	1
	3105.60.00.00	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium	kg	5	1
	3105.90.00.00	- Autres	kg	5	1
32.01		Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés.			
	3201.10.00.00	- Extrait de quebracho	kg	5	1
	3201.20.00.00	- Extrait de mimosa	kg	5	1
	3201.90.00.00	- Autres	kg	5	1
32.02		Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prêtannage.			
	3202.10.00.00	- Produits tannants organiques synthétiques	kg	5	1
	3202.90.00.00	- Autres	kg	10	1
32.03		Matières colorantes d'origine végétale ou animale (y compris les extraits tinctoriaux mais à l'exclusion des noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale.			
	3203.00.10.00	- Indigo naturel	kg	5	1
	3203.00.90.00	- Autres	kg	5	1

32.04		Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie.			
		- Matière colorantes organiques synthétiques et préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de ces matières colorantes :			
	3204.11.00.00	-- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	kg	5	1
	3204.12.00.00	-- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	kg	5	1
	3204.13.00.00	-- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	kg	5	1
	3204.14.00.00	-- Colorants directs et préparations à base de ces colorants	kg	5	1
	3204.15.00.00	-- Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	kg	5	1
	3204.16.00.00	-- Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	kg	10	1
	3204.17.00.00	-- Colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	kg	10	1
	3204.18.00.00	-- Matière colorantes caroténoïdes et préparations à base de ces matières	kg	10	1
	3204.19.00.00	-- Autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n°s 3204.11 à 3204.19	kg	5	1
	3204.20.00.00	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	kg	5	1
	3204.90.00.00	- Autres	kg	5	1
32.05	3205.00.00.00	Laques colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de laques colorantes.	kg	10	1
32.06		Autres matières colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, autres que celles des n°s 32.03, 32.04 ou 32.05; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie.			
		- Pigments et préparations à base de dioxyde de titane :			
	3206.11.00.00	-- Contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	kg	5	1
	3206.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	3206.20.00.00	- Pigments et préparations à base de composés du chrome	kg	5	1

		- Autres matières colorantes et autres préparations :			
	3206.41.00.00	-- Outremer et ses préparations	kg	5	1
	3206.42.00.00	-- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	kg	5	1
		-- Autres :			
	3206.49.10.00	--- Pigments et préparations à base de composés du cadmium	kg	5	1
	3206.49.20.00	--- Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures)	kg	5	1
	3206.49.90.00	--- Autres	kg	10	1
	3206.50.00.00	- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	kg	5	1
32.07		Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons.			
	3207.10.00.00	- Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	kg	5	1
	3207.20.00.00	- Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	kg	5	1
	3207.30.00.00	- Lustres liquides et préparations similaires	kg	5	1
	3207.40.00.00	- Frites et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	kg	5	1
32.08		Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la Note 4 du présent Chapitre.			
	3208.10.00.00	- A base de polyesters	kg	20	1
		- A base de polymères acryliques ou vinyliques :			
	3208.20.10.00	-- Vernis	kg	20	1
	3208.20.20.00	-- Peintures	kg	35	1
	3208.20.90.00	-- Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	kg	35	1
		- Autres :			
	3208.90.10.00	-- Vernis	kg	35	1
		-- Peintures :			
	3208.90.21.00	--- Peintures sèches en poudre	kg	35	1
	3208.90.29.00	--- Autres	kg	35	1
	3208.90.90.00	-- Solutions définies à la note 4 du présent chapitre	kg	35	1

32.09		Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux.			
		- A base de polymères acryliques ou vinyliques :			
	3209.10.10.00	-- Vernis	kg	35	1
	3209.10.20.00	-- Peintures	kg	35	1
		- Autres :			
	3209.90.10.00	-- Vernis	kg	35	1
	3209.90.20.00	-- Peintures	kg	35	1
32.10		Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs.			
	3210.00.10.00	- Vernis	kg	35	1
	3210.00.20.00	- Peintures	kg	35	1
	3210.00.90.00	- Autres :	kg	20	1
32.11	3211.00.00.00	Siccatis préparés.	kg	10	1
32.12		Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail.			
	3212.10.00.00	- Feuilles pour le marquage au fer	kg	10	1
	3212.90.00.00	- Autres	kg	10	1
32.13		Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires.			
	3213.10.00.00	- Couleurs en assortiments	kg	10	1
	3213.90.00.00	- Autres	kg	10	1

32.14	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie.			
	- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture :			
3214.10.10.00	-- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	kg	10	1
3214.10.20.00	-- Enduits utilisés en peinture	kg	10	1
3214.90.00.00	- Autres	kg	10	1
32.15	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides.			
	- Encres d'imprimerie :			
3215.11.00.00	-- Noires	kg	10	1
3215.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Autres :			
3215.90.10.00	-- Encres à écrire	kg	10	1
3215.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
33.01	Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues»; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles.			
	- Huiles essentielles d'agrumes :			
3301.12.00.00	-- D'orange	kg	10	1
3301.13.00.00	-- De citron	kg	10	1
3301.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Huiles essentielles autres que d'agrumes :			
3301.24.00.00	-- De menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>)	kg	10	1
3301.25.00.00	-- D'autres menthes	kg	10	1
	-- Autres :			
3301.29.10.00	--- De citronnelle	kg	10	1
3301.29.90.00	--- Autres	kg	10	1

	3301.30.00.00	- Résinoïdes	kg	10	1
	3301.90.00.00	- Autres	kg	10	1
33.02		Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons.			
	3302.10.00.00	- Des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	kg	10	1
		- Autres :			
	3302.90.10.00	-- Des types utilisés dans la parfumerie	kg	10	1
	3302.90.90.00	-- Des types utilisés dans d'autres industries	kg	10	1
33.03		Parfums et eaux de toilette.			
	3303.00.10.00	- Parfums liquides contenant de l'alcool	kg	20	1
	3303.00.20.00	- Parfums liquides ne contenant pas d'alcool	kg	20	1
	3303.00.90.00	- Autres	kg	20	1
33.04		Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures.			
	3304.10.00.00	- Produits de maquillage pour les lèvres	kg	20	1
	3304.20.00.00	- Produits de maquillage pour les yeux	kg	20	1
	3304.30.00.00	- Préparations pour manucures ou pédicures	kg	20	1
		- Autres :			
	3304.91.00.00	-- Poudres, y compris les poudres compactes	kg	20	1
	3304.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
33.05		Préparations capillaires.			
	3305.10.00.00	- Shampoings	kg	20	1
	3305.20.00.00	- Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent	kg	20	1
	3305.30.00.00	- Laques pour cheveux	kg	20	1

	3305.90.00.00	- Autres	kg	20	1
33.06		Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emballages individuels de détail.			
	3306.10.00.00	- Dentifrices	kg	20	1
	3306.20.00.00	- Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	kg	20	1
	3306.90.00.00	- Autres	kg	20	1
33.07		Préparations pour le préravage, le rasage ou l'après- rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes.			
	3307.10.00.00	- Préparations pour le préravage, le rasage ou l'après- rasage	kg	20	1
	3307.20.00.00	- Désodorisants corporels et antisudoraux	kg	20	1
	3307.30.00.00	- Sels parfumés et autres préparations pour bains	kg	20	1
		- Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses :			
	3307.41.00.00	-- «Agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	kg	20	1
	3307.49.00.00	-- Autres	kg	20	1
	3307.90.00.00	- Autres	kg	20	1
34.01		Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents.			
		- Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents :			

		-- De toilette (y compris ceux à usages médicaux) :			
	3401.11.10.00	--- A usages médicaux	kg	10	1
	3401.11.90.00	--- Autres	kg	35	1
		-- Autres :			
	3401.19.10.00	--- Savons de ménage	kg	35	1
	3401.19.20.00	--- Produits et préparations tensio-actifs	kg	35	1
	3401.19.90.00	--- Autres	kg	35	1
	3401.20.00.00	- Savons sous autres formes	kg	35	1
	3401.30.00.00	- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	kg	35	1
34.02		Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 34.01.			
		- Agents de surface organiques anioniques, même conditionnés pour la vente au détail :			
		-- Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels :			
	3402.31.10.00	--- Conditionnés pour la vente au détail	kg	35	1
	3402.31.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	3402.39.10.00	--- Conditionnés pour la vente au détail	kg	35	1
	3402.39.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Autres agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail :			
		-- Cationiques :			
	3402.41.10.00	--- Conditionnés pour la vente au détail	kg	35	1
	3402.41.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Non-ioniques :			
	3402.42.10.00	--- Conditionnés pour la vente au détail	kg	35	1
	3402.42.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	3402.49.10.00	--- Conditionnés pour la vente au détail	kg	35	1
	3402.49.90.00	--- Autres	kg	20	1
	3402.50.00.00	- Préparations conditionnées pour la vente au détail	kg	35	1

	3402.90.00.00	- Autres	kg	20	1
34.03		Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.			
		- Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :			
	3403.11.00.00	-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	kg	10	1
	3403.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres :			
	3403.91.00.00	-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	kg	10	1
	3403.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
34.04		Cires artificielles et cires préparées.			
	3404.20.00.00	- De poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycol)	kg	10	1
	3404.90.00.00	- Autres	kg	10	1
34.05		Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n° 34.04.			
	3405.10.00.00	- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	kg	20	1
	3405.20.00.00	- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	kg	20	1
	3405.30.00.00	- Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	kg	20	1
	3405.40.00.00	- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	kg	20	1
	3405.90.00.00	- Autres	kg	20	1

34.06	3406.00.00.00	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires.	kg	20	1
34.07	3407.00.00.00	Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites «cires pour l'art dentaire» présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre.	kg	20	1
35.01		Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine.			
	3501.10.00.00	- Caséines	kg	5	1
	3501.90.00.00	- Autres	kg	10	1
35.02		Albumines (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum, contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80 % de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines.			
		- Ovalbumine :			
	3502.11.00.00	-- Séchée	kg	10	1
	3502.19.00.00	-- Autre	kg	10	1
	3502.20.00.00	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum	kg	10	1
	3502.90.00.00	- Autres	kg	10	1
35.03	3503.00.00.00	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 35.01.	kg	10	1
35.04	3504.00.00.00	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome.	kg	10	1
35.05		Dextrine et autres amidons et féculs modifiés (les amidons et féculs pré-gélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de féculs, de dextrine ou d'autres amidons ou féculs modifiés.			
	3505.10.00.00	- Dextrine et autres amidons et féculs modifiés	kg	5	1

	3505.20.00.00	- Colles	kg	10	1
35.06		Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg.			
	3506.10.00.00	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	kg	20	1
		- Autres :			
	3506.91.00.00	-- Adhésifs à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13 ou de caoutchouc	kg	10	1
	3506.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
35.07		Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs.			
	3507.10.00.00	- Présure et ses concentrats	kg	10	1
	3507.90.00.00	- Autres	kg	10	1
36.01	3601.00.00.00	Poudres propulsives.	kg	5	1
36.02		Explosifs préparés, autres que les poudres propulsives.			
	3602.00.10.00	- Dynamite	kg	5	1
	3602.00.90.00	- Autres	kg	5	1
36.03		Mèches de sûreté; cordaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques.			
	3603.10.00.00	- Mèches de sûreté	kg	5	1
	3603.20.00.00	- Cordaux détonants	kg	5	1
	3603.30.00.00	- Amorces fulminantes	kg	5	1
	3603.40.00.00	- Capsules fulminantes	kg	5	1
	3603.50.00.00	- Allumeurs	kg	5	1
	3603.60.00.00	- Détonateurs électriques	kg	5	1
36.04		Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie.			

	3604.10.00.00	- Articles pour feux d'artifice	kg	20	1
	3604.90.00.00	- Autres	kg	20	1
36.05	3605.00.00.00	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 36.04.	kg	20	1
36.06		Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; articles en matières inflammables cités à la Note 2 du présent Chapitre.			
	3606.10.00.00	- Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	kg	20	1
	3606.90.00.00	- Autres	kg	20	1
37.01		Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs.			
	3701.10.00.00	- Pour rayons X	m ²	5	1
	3701.20.00.00	- Films à développement et tirage instantanés	kg	5	1
	3701.30.00.00	- Autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm	m ²	20	1
		- Autres :			
	3701.91.00.00	-- Pour la photographie en couleurs (polychrome)	kg	20	1
	3701.99.00.00	-- Autres	m ²	20	1
37.02		Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées.			
	3702.10.00.00	- Pour rayons X	m ²	5	1
		- Autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm :			
	3702.31.00.00	-- Pour la photographie en couleurs (polychrome)	u	20	1
	3702.32.00.00	-- Autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent	m ²	20	1
		-- Autres :			
	3702.39.10.00	--- Pellicules à développement et tirage instantanés	m ²	5	1

	3702.39.90.00	--- Autres	m2	20	1
		- Autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm :			
	3702.41.00.00	-- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	m2	20	1
	3702.42.00.00	-- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	m2	20	1
	3702.43.00.00	-- D'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	m2	10	1
	3702.44.00.00	-- D'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	m2	20	1
		- Autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome) :			
	3702.52.00.00	-- D'une largeur n'excédant pas 16 mm	m	20	1
	3702.53.00.00	-- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	m	20	1
	3702.54.00.00	-- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives	m	20	1
	3702.55.00.00	-- D'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	m	20	1
	3702.56.00.00	-- D'une largeur excédant 35 mm	m	20	1
		- Autres :			
	3702.96.00.00	-- D'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m	m	20	1
	3702.97.00.00	-- D'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	m	20	1
	3702.98.00.00	-- D'une largeur excédant 35 mm	m	20	1
37.03		Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés.			
	3703.10.00.00	- En rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	kg	20	1
	3703.20.00.00	- Autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	kg	20	1
	3703.90.00.00	- Autres	kg	20	1
37.04	3704.00.00.00	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés.	kg	20	1
37.05	3705.00.00.00	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques.	kg	20	1

37.06		Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son.			
		- D'une largeur de 35 mm ou plus :			
	3706.10.10.00	-- Destinés aux salles de spectacles	m	20	1
	3706.10.90.00	-- Autres	m	20	1
		- Autres :			
	3706.90.10.00	-- Destinés aux salles de spectacles	m	20	1
	3706.90.90.00	-- Autres	m	20	1
37.07		Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi.			
	3707.10.00.00	- Emulsions pour la sensibilisation des surfaces	kg	20	1
	3707.90.00.00	- Autres	kg	20	1
38.01		Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits.			
	3801.10.00.00	- Graphite artificiel	kg	10	1
	3801.20.00.00	- Graphite colloïdal ou semi-colloïdal	kg	10	1
	3801.30.00.00	- Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	kg	10	1
	3801.90.00.00	- Autres	kg	10	1
38.02		Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé.			
	3802.10.00.00	- Charbons activés	kg	10	1
	3802.90.00.00	- Autres	kg	10	1
38.03	3803.00.00.00	Tall oil, même raffiné.	kg	10	1

38.04	3804.00.00.00	Lessives résiduares de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n° 38.03.	kg	10	1
38.05		Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paraxylènes bruts; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal.			
	3805.10.00.00	- Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate	kg	10	1
	3805.90.00.00	- Autres	kg	10	1
38.06		Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommes fondues.			
	3806.10.00.00	- Colophanes et acides résiniques	kg	10	1
	3806.20.00.00	- Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes	kg	10	1
	3806.30.00.00	- Gommes esters	kg	10	1
	3806.90.00.00	- Autres	kg	10	1
38.07	3807.00.00.00	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales.	kg	10	1
38.08		Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches.			
	3808.52.00.00	- Marchandises mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre : -- DDT (ISO) (clofenotane (DCI), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g -- Autres :	kg	5	1

	--- Conditionnées pour la vente au détail :			
3808.59.11.00	---- Destinées à l'agriculture	kg	5	1
3808.59.19.00	---- Autres	kg	20	1
3808.59.90.00	--- Autres	kg	5	1
	- Marchandises mentionnées dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre :			
3808.61.00.00	-- Conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g	kg	5	1
3808.62.00.00	-- Conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg	kg	5	1
3808.69.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Autres :			
	-- Insecticides :			
	--- Conditionnés pour la vente au détail			
	---- Destinés à l'agriculture			
3808.91.11.10	----- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	kg	5	1
3808.91.11.90	----- Autres	kg	5	1
	----- Autres:			
3808.91.19.10	----- Serpentin anti moustique de type « mosquito »	kg	20	1
3808.91.19.20	----- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	kg	20	1
3808.91.19.90	----- Autres	kg	20	1
3808.91.90.00	--- Autres	kg	5	1
	-- Fongicides :			
3808.92.10.00	--- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	kg	5	1
3808.92.90.00	--- Autres	kg	5	1
	-- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes :			
3808.93.10.00	--- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	kg	5	1
3808.93.90.00	--- Autres	kg	5	1
	-- Désinfectants :			
3808.94.10.00	--- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	kg	20	1
3808.94.90.00	--- Autres	kg	20	1
	-- Autres :			
3808.99.10.00	--- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	kg	20	1
3808.99.90.00	--- Autres	kg	20	1

38.09	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs.				
	3809.10.00.00	- A base de matières amylacées - Autres :	kg	5	1
	3809.91.00.00	-- Des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	kg	5	1
	3809.92.00.00	-- Des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	kg	5	1
	3809.93.00.00	-- Des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	kg	5	1
38.10	Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage.				
	3810.10.00.00	- Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	kg	10	1
	3810.90.00.00	- Autres	kg	10	1
38.11	Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anti-corrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales.				
	- Préparations antidétonantes :				
	3811.11.00.00	-- A base de composés du plomb	kg	10	1
	3811.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Additifs pour huiles lubrifiantes :				
	3811.21.00.00	-- Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	kg	10	1
	3811.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
	3811.90.00.00	- Autres	kg	10	1

38.12	Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques.			
3812.10.00.00	- Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»	kg	5	1
3812.20.00.00	- Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	kg	5	1
	- Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques :			
3812.31.00.00	-- Mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoline (TMQ)	kg	5	1
3812.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
38.13	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices.			
3813.00.10.00	- Contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes	kg	10	1
3813.00.20.00	- Contenant des hydrobromofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HBFC)	kg	10	1
3813.00.30.00	- Contenant des hydrochlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HCFC)	kg	10	1
3813.00.40.00	- Contenant du bromochlorométhane	kg	10	1
3813.00.90.00	- Autres	kg	10	1
38.14	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis.			
3814.00.10.00	- Contenant des chlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	kg	10	1
3814.00.20.00	- Contenant des hydrochlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HCFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	kg	10	1
3814.00.30.00	- Contenant du tétrachlorure de carbone, du bromochlorométhane ou du 1,1,1-trichloroéthane (méthyle chloroforme)	kg	10	1
3814.00.90.00	- Autres	kg	10	1

38.15		Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs.			
		- Catalyseurs supportés :			
	3815.11.00.00	-- Ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	kg	10	1
	3815.12.00.00	-- Ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux	kg	10	1
	3815.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	3815.90.00.00	- Autres	kg	10	1
38.16	3816.00.00.00	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires y compris les pisés de dolomie, autres que les produits du n° 38.01	kg	10	1
38.17	3817.00.00.00	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.	kg	10	1
38.18	3818.00.00.00	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique.	kg	10	1
38.19	3819.00.00.00	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids.	kg	10	1
38.20	3820.00.00.00	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage.	kg	10	1
38.21	3821.00.00.00	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales.	kg	0	1
38.22		Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même sur un support, même présentés sous forme de trousse, autres que ceux du n° 30.06; matériaux de référence certifiés.			

		- Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même sur un support, même présentés sous forme de trousse :			
	3822.11.00.00	-- Pour le paludisme	kg	0	1
	3822.12.00.00	-- Pour le Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques du genre Aedes	kg	0	1
	3822.13.00.00	-- Pour la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	kg	0	1
	3822.19.00.00	-- Autres	kg	0	1
	3822.90.00.00	- Autres	kg	0	1
38.23		Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels.			
		- Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage :			
	3823.11.00.00	-- Acide stéarique	kg	5	1
	3823.12.00.00	-- Acide oléique	kg	5	1
	3823.13.00.00	-- Tall acides gras	kg	5	1
	3823.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	3823.70.00.00	- Alcools gras industriels	kg	5	1
38.24		Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs.			
	3824.10.00.00	- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	kg	10	1
	3824.30.00.00	- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	kg	10	1
	3824.40.00.00	- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	kg	10	1
	3824.50.00.00	- Mortiers et bétons, non réfractaires	kg	10	1
	3824.60.00.00	- Sorbitol autre que celui du n° 2905.44	kg	10	1
		- Marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre :			
	3824.81.00.00	-- Contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	kg	10	1
	3824.82.00.00	-- Contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	kg	10	1
	3824.83.00.00	-- Contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	kg	10	1

3824.84.00.00	-- Contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchloré (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2- bis(pchlorophényl)éthane), de la dieldrine (ISO, DCI), de l'endosulfan (ISO), de l'endrine (ISO) de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO)	kg	10	1
3824.85.00.00	-- Contenant du 1,2,3,4,5,6- hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)) y compris lindane (ISO, DCI)	kg	10	1
3824.86.00.00	-- Contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)	kg	10	1
3824.87.00.00	-- Contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides, ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle	kg	10	1
3824.88.00.00	-- Contenant des éthers tétra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényliques	kg	10	1
3824.89.00.00	-- Contenant des paraffines chlorées à chaîne courte	kg	10	1
	- Autres :			
3824.91.00.00	-- Mélanges et préparations constitués essentiellement de méthylphosphanate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinanyl)méthyle]	kg	10	1
3824.92.00.00	-- Esters de polyglycol d'acide méthylphosphonique.	Kg	10	1
	-- Autres :			
3824.99.10.00	--- Echangeurs d'ions	kg	10	1
3824.99.20.00	--- Encrivores	kg	10	1
3824.99.30.00	--- Correcteurs, liquides et non-liquides	kg	10	1
	--- Autres :			
3824.99.91.00	---- Contenant du tétrachlorure de carbone, du bromochlorométhane ou du 1,1,1-trichloroéthane (méthyle chloroforme)	kg	10	1
3824.99.92.00	---- Contenant du bromométhane (bromure de méthyle)	kg	10	1
3824.99.93.00	---- Contenant des hydrobromofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HBFC)	kg	10	1
3824.99.94.00	---- Contenant des hydrochlorofluorocarbures du méthane, de l'éthane ou du propane (HCFC)	kg	10	1
3824.99.99.00	---- Autres	kg	10	1

38.25

Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs; déchets municipaux; boues d'épuration; autres déchets mentionnés dans la Note 6 du présent Chapitre.

	3825.10.00.00	- Déchets municipaux	kg	10	1
	3825.20.00.00	- Boues d'épuration	kg	10	1
	3825.30.00.00	- Déchets cliniques	kg	10	1
		- Déchets de solvants organiques :			
	3825.41.00.00	-- Hallogénés	kg	10	1
	3825.49.00.00	-- Autres	kg	10	1
	3825.50.00.00	- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	kg	10	1
		- Autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes :			
	3825.61.00.00	-- Contenant principalement des constituants organiques	kg	10	1
	3825.69.00.00	-- Autres	kg	10	1
	3825.90.00.00	- Autres	kg	10	1
38.26	3826.00.00.00	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids.	kg	10	1
38.27		Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane, non dénommés ni compris ailleurs.			
		- Contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC); contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC); contenant du tétrachlorure de carbone; contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme) :			
	3827.11.00.00	-- Contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	kg	10	1
	3827.12.00.00	-- Contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	kg	10	1
	3827.13.00.00	-- Contenant du tétrachlorure de carbone	kg	10	1
	3827.14.00.00	-- Contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	kg	10	1
	3827.20.00.00	- Contenant du bromochlorodifluorométhane (halon-1211), du bromotrifluorométhane (halon-1301) ou des dibromotétrafluoré thanes (halon-2402)	kg	10	1
		- Contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluoro-carbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) :			

3827.31.00.00	-- Contenant des substances des n°s 2903.41 à 2903.48	kg	10	1
3827.32.00.00	-- Autres, contenant des substances des n°s 2903.71 à 2903.75	kg	10	1
3827.39.00.00	-- Autres	kg	10	1
3827.40.00.00	- Contenant du bromure de méthyle (bromométhane) ou du bromochlorométhane	kg	10	1
	- Contenant du trifluorométhane (HFC-23) ou des perfluorocarbures (PFC) mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) :			
3827.51.00.00	-- Contenant du trifluorométhane (HFC-23)	kg	10	1
3827.59.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Contenant d'autres hydrofluorocarbures (HFC) mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures(CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) :			
3827.61.00.00	-- Contenant en masse 15 % ou plus de 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a)	kg	10	1
3827.62.00.00	-- Autres, non mentionnés dans la sous-position ci-dessus, contenant en masse 55 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125) mais ne contenant pas de dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (HFO)	kg	10	1
3827.63.00.00	-- Autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant en masse 40 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125)	kg	10	1
3827.64.00.00	-- Autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant en masse 30 % ou plus de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a) mais ne contenant pas de dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (HFO)	kg	10	1
3827.65.00.00	-- Autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant en masse 20 % ou plus de difluorométhane (HFC-32) et 20 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125)	kg	10	1
3827.68.00.00	-- Autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant des substances des n°s 2903.41 à 2903.48	kg	10	1
3827.69.00.00	-- Autres	kg	10	1
3827.90.00.00	- Autres	kg	10	1

I.- FORMES PRIMAIRES

39.01

Polymères de l'éthylène, sous formes primaires.

3901.10.00.00	- Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94	kg	5	1
3901.20.00.00	- Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94	kg	5	1
3901.30.00.00	- Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	kg	5	1

	3901.40.00.00	- Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à 0,94	kg	5	1
	3901.90.00.00	- Autres	kg	5	1
39.02		Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.			
	3902.10.00.00	- Polypropylène	kg	5	1
	3902.20.00.00	- Polyisobutylène	kg	5	1
	3902.30.00.00	- Copolymères de propylène	kg	5	1
	3902.90.00.00	- Autres	kg	5	1
39.03		Polymères du styrène, sous formes primaires.			
		- Polystyrène :			
	3903.11.00.00	-- Expansible	kg	5	1
	3903.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	3903.20.00.00	- Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)	kg	5	1
	3903.30.00.00	- Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	kg	5	1
	3903.90.00.00	- Autres	kg	5	1
39.04		Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires.			
	3904.10.00.00	- Poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances	kg	5	1
		- Autre poly(chlorure de vinyle) :			
	3904.21.00.00	-- Non plastifié	kg	10	1
	3904.22.00.00	-- Plastifié	kg	10	1
	3904.30.00.00	- Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	kg	5	1
	3904.40.00.00	- Autres copolymères du chlorure de vinyle	kg	5	1
	3904.50.00.00	- Polymères du chlorure de vinylidène	kg	5	1
		- Polymères fluorés :			
	3904.61.00.00	-- Polytétrafluoroéthylène	kg	5	1
	3904.69.00.00	-- Autres	kg	5	1
	3904.90.00.00	- Autres	kg	5	1

39.05	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires.			
	- Poly(acétate de vinyle) :			
3905.12.00.00	-- En dispersion aqueuse	kg	5	1
3905.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Copolymères d'acétate de vinyle :			
3905.21.00.00	-- En dispersion aqueuse	kg	5	1
3905.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
3905.30.00.00	- Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés	kg	5	1
	- Autres :			
3905.91.00.00	-- Copolymères	kg	5	1
3905.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
39.06	Polymères acryliques sous formes primaires.			
3906.10.00.00	- Poly(méthacrylate de méthyle)	kg	5	1
3906.90.00.00	- Autres	kg	5	1
39.07	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires.			
3907.10.00.00	- Polyacétals	kg	5	1
	- Autres polyéthers :			
3907.21.00.00	-- Méthylphosphonate de bis(polyoxyéthylène)	kg	5	1
3907.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
3907.30.00.00	- Résines époxydes	kg	5	1
3907.40.00.00	- Polycarbonates	kg	5	1
3907.50.00.00	- Résines alkydes	kg	5	1
	- Poly(éthylène téréphtalate) :			
3907.61.00.00	-- D'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	kg	5	1
3907.69.00.00	-- Autres	kg	5	1
3907.70.00.00	- Poly(acide lactique)	kg	5	1
	- Autres polyesters :			

	3907.91.00.00	-- Non saturés	kg	5	1
	3907.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
39.08		Polyamides sous formes primaires.			
	3908.10.00.00	- Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12	kg	5	1
	3908.90.00.00	- Autres	kg	5	1
39.09		Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires.			
	3909.10.00.00	- Résines uréiques; résines de thiourée	kg	5	1
	3909.20.00.00	- Résines mélaminiques	kg	5	1
		- Autres résines aminiques :			
	3909.31.00.00	-- Poly(méthylène phényl isocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)	kg	5	1
	3909.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
	3909.40.00.00	- Résines phénoliques	kg	5	1
	3909.50.00.00	- Polyuréthannes	kg	5	1
39.10	3910.00.00.00	Silicones sous formes primaires.	kg	5	1
39.11		Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du présent Chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.			
	3911.10.00.00	- Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes	kg	5	1
	3911.20.00.00	- Poly(1,3-phénylène méthylphosphonate)	kg	5	1
	3911.90.00.00	- Autres	kg	5	1
39.12		Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.			
		- Acétates de cellulose :			
	3912.11.00.00	-- Non plastifiés	kg	5	1
	3912.12.00.00	-- Plastifiés	kg	5	1

	3912.20.00.00	- Nitrates de cellulose (y compris les collodions)	kg	5	1
		- Ethers de cellulose :			
	3912.31.00.00	-- Carboxyméthylcellulose et ses sels	kg	5	1
	3912.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
	3912.90.00.00	- Autres	kg	5	1
39.13		Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires.			
	3913.10.00.00	- Acide alginique, ses sels et ses esters	kg	5	1
	3913.90.00.00	- Autres	kg	5	1
39.14	3914.00.00.00	Echangeurs d'ions à base de polymères des n°s 39.01 à 39.13, sous formes primaires.	kg	5	1
		II.- DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS; DEMI-PRODUITS; OUVRAGES			
39.15		Déchets, rognures et débris de matières plastiques.			
	3915.10.00.00	- De polymères de l'éthylène	kg	5	1
	3915.20.00.00	- De polymères du styrène	kg	5	1
	3915.30.00.00	- De polymères du chlorure de vinyle	kg	5	1
	3915.90.00.00	- D'autres matières plastiques	kg	5	1
39.16		Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques.			
	3916.10.00.00	- En polymères de l'éthylène	kg	5	1
	3916.20.00.00	- En polymères du chlorure de vinyle	kg	5	1
	3916.90.00.00	- En autres matières plastiques	kg	5	1
39.17		 Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques.			
	3917.10.00.00	- Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques	kg	10	1

		- Tubes et tuyaux rigides :			
		-- En polymères de l'éthylène :			
	3917.21.10.00	--- Pour canalisation d'eau	kg	20	1
	3917.21.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- En polymères du propylène :			
	3917.22.10.00	--- Pour canalisation d'eau	kg	20	1
	3917.22.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- En polymères du chlorure de vinyle :			
	3917.23.10.00	--- Pour canalisation d'eau	kg	20	1
	3917.23.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- En autres matières plastiques :			
	3917.29.10.00	--- Pour canalisation d'eau	kg	20	1
	3917.29.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Autres tubes et tuyaux :			
	3917.31.00.00	-- Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa	kg	20	1
	3917.32.00.00	-- Autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	kg	20	1
	3917.33.00.00	-- Autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires	kg	20	1
		-- Autres :			
	3917.39.10.00	--- Boyaux en autres matières plastiques	kg	10	1
	3917.39.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Accessoires :			
	3917.40.10.00	-- Pour canalisation d'eau	kg	20	1
	3917.40.90.00	-- Autres	kg	20	1
39.18		Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent Chapitre.			
	3918.10.00.00	- En polymères du chlorure de vinyle	kg	20	1
	3918.90.00.00	- En autres matières plastiques	kg	20	1

39.19	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux.			
	3919.10.00.00 - En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm	kg	10	1
	3919.90.00.00 - Autres	kg	10	1
39.20	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières.			
	- En polymères de l'éthylène :			
	3920.10.10.00 -- non imprimées	kg	10	1
	3920.10.20.00 -- imprimées	kg	20	1
	- En polymères du propylène :			
	3920.20.10.00 -- Non imprimées	kg	10	1
	3920.20.20.00 -- Imprimées	kg	20	1
	- En polymères du styrène :			
	3920.30.10.00 -- Non imprimées	kg	10	1
	3920.30.20.00 -- Nmprimées	kg	20	1
	- En polymères du chlorure de vinyle :			
	3920.43.00.00 -- Contenant en poids au moins 6 % de plastifiants	kg	10	1
	3920.49.00.00 -- Autres	kg	10	1
	- En polymères acryliques :			
	3920.51.00.00 -- En poly(méthacrylate de méthyle)	kg	10	1
	3920.59.00.00 -- Autres	kg	10	1
	- En polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques ou en autres polyesters :			
	3920.61.00.00 -- En polycarbonates	kg	10	1
	3920.62.00.00 -- En poly(éthylène téréphtalate)	kg	10	1
	3920.63.00.00 -- En polyesters non saturés	kg	10	1
	3920.69.00.00 -- En autres polyesters	kg	10	1
	- En cellulose ou en ses dérivés chimiques :			
	3920.71.00.00 -- En cellulose régénérée	kg	10	1
	3920.73.00.00 -- En acétate de cellulose	kg	10	1
	3920.79.00.00 -- En autres dérivés de la cellulose	kg	10	1

	3920.91.00.00	- En autres matières plastiques :			
		-- En poly(butyral de vinyle)	kg	10	1
	3920.92.00.00	-- En polyamides	kg	10	1
	3920.93.00.00	-- En résines aminiques	kg	10	1
	3920.94.00.00	-- En résines phénoliques	kg	10	1
	3920.99.00.00	-- En autres matières plastiques	kg	10	1
39.21		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques.			
		- Produits alvéolaires :			
	3921.11.00.00	-- En polymères du styrène	kg	10	1
	3921.12.00.00	-- En polymères du chlorure de vinyle	kg	10	1
	3921.13.00.00	-- En polyuréthanes	kg	10	1
	3921.14.00.00	-- En cellulose régénérée	kg	10	1
	3921.19.00.00	-- En autres matières plastiques	kg	10	1
		- Autres :			
	3921.90.10.00	-- Non imprimés	kg	10	1
	3921.90.20.00	-- Imprimés	kg	20	1
39.22		Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques.			
	3922.10.00.00	- Baignoires, douches, éviers et lavabos	kg	20	1
	3922.20.00.00	- Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	kg	20	1
	3922.90.00.00	- Autres	kg	20	1
39.23		Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques.			
	3923.10.00.00	- Boîtes, caisses, casiers et articles similaires	kg	20	1
		- Sacs, sachets, pochettes et cornets :			
	3923.21.00.00	-- En polymères de l'éthylène	kg	20	1
	3923.29.00.00	-- En autres matières plastiques	kg	20	1
		- Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires :			

	3923.30.10.00	-- Ebauches ou préformes	kg	20	1
	3923.30.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Bobines, fusettes, canettes et supports similaires :			
	3923.40.10.00	-- Cassettes sans bandes magnétiques	kg	10	1
	3923.40.90.00	-- Autres	kg	20	1
	3923.50.00.00	- Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture	kg	20	1
	3923.90.00.00	- Autres	kg	20	1
39.24		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques.			
	3924.10.00.00	- Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	kg	20	1
		- Autres :			
	3924.90.10.00	-- Cuvettes et seaux	kg	20	1
	3924.90.20.00	-- Biberons	kg	20	1
	3924.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
39.25		Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs.			
	3925.10.00.00	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l	kg	20	1
	3925.20.00.00	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	kg	20	1
	3925.30.00.00	- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	kg	20	1
	3925.90.00.00	- Autres	kg	20	1
39.26		Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 39.01 à 39.14.			
	3926.10.00.00	- Articles de bureau et articles scolaires	kg	20	1
	3926.20.00.00	- Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)	kg	10	1
	3926.30.00.00	- Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	kg	20	1
	3926.40.00.00	- Statuettes et autres objets d'ornementation	kg	20	1
		- Autres :			
	3926.90.10.00	-- Matériels de pêche	kg	5	1
		-- Autres :			

	3926.90.91.00	--- Cure-dents	kg	20	1
	3926.90.99.00	--- Autres	kg	20	1
40.01		Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommés naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.			
	4001.10.00.00	- Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé - Caoutchouc naturel sous d'autres formes :	kg	5	1
	4001.21.00.00	-- Feuilles fumées	kg	5	1
	4001.22.00.00	-- Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	kg	5	1
	4001.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	4001.30.00.00	- Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommés naturelles analogues	kg	5	1
40.02		Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.			
		- Caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR) :			
	4002.11.00.00	-- Latex	kg	5	1
	4002.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	4002.20.00.00	- Caoutchouc butadiène (BR) - Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR);caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR) :	kg	5	1
	4002.31.00.00	-- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	kg	5	1
	4002.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR) :			
	4002.41.00.00	-- Latex	kg	5	1
	4002.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR) :			
	4002.51.00.00	-- Latex	kg	5	1
	4002.59.00.00	-- Autres	kg	5	1
	4002.60.00.00	- Caoutchouc isoprène (IR)	kg	5	1
	4002.70.00.00	- Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	kg	5	1

	4002.80.00.00	- Mélanges des produits du n° 40.01 avec des produits de la présente position	kg	5	1
		- Autres :			
	4002.91.00.00	-- Latex	kg	5	1
	4002.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
40.03	4003.00.00.00	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.	kg	5	1
40.04	4004.00.00.00	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés.	kg	5	1
40.05		Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.			
	4005.10.00.00	- Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	kg	5	1
	4005.20.00.00	- Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005.10	kg	5	1
		- Autres :			
	4005.91.00.00	-- Plaques, feuilles et bandes	kg	5	1
	4005.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
40.06		Autres formes (baguettes, tubes, profilés, par exemple) et articles (disques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé.			
	4006.10.00.00	- Profilés pour le rechapage	kg	5	1
	4006.90.00.00	- Autres	kg	5	1
40.07	4007.00.00.00	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé.	kg	5	1
40.08		Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci.			
		- En caoutchouc alvéolaire :			
		-- Plaques, feuilles et bandes :			
	4008.11.10.00	--- Des types utilisées pour les semelles	kg	10	1
	4008.11.90.00	--- Autres	kg	10	1
	4008.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- En caoutchouc non alvéolaire :			

		-- Plaques, feuilles et bandes :			
	4008.21.10.00	--- Des types utilisées pour les semelles	kg	10	1
	4008.21.90.00	--- Autres	kg	10	1
	4008.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
40.09		 Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple).			
		- Non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières :			
	4009.11.00.00	-- Sans accessoires	kg	20	1
	4009.12.00.00	-- Avec accessoires	kg	20	1
		- Renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal :			
	4009.21.00.00	-- Sans accessoires	kg	20	1
	4009.22.00.00	-- Avec accessoires	kg	20	1
		- Renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles :			
	4009.31.00.00	-- Sans accessoires	kg	20	1
	4009.32.00.00	-- Avec accessoires	kg	20	1
		- Renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières :			
	4009.41.00.00	-- Sans accessoires	kg	20	1
	4009.42.00.00	-- Avec accessoires	kg	20	1
40.10		 Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé.			
		- Courroies transporteuses :			
	4010.11.00.00	-- Renforcées seulement de métal	kg	10	1
	4010.12.00.00	-- Renforcées seulement de matières textiles	kg	10	1
	4010.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Courroies de transmission :			
	4010.31.00.00	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	kg	10	1
	4010.32.00.00	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	kg	10	1

	4010.33.00.00	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	kg	10	1
	4010.34.00.00	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	kg	10	1
	4010.35.00.00	-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	kg	10	1
	4010.36.00.00	-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	kg	10	1
	4010.39.00.00	-- Autres	kg	10	1
40.11		Pneumatiques neufs, en caoutchouc.			
	4011.10.00.00	- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	u	10	1
	4011.20.00.00	- Des types utilisés pour autobus ou camions	u	10	1
	4011.30.00.00	- Des types utilisés pour véhicules aériens	u	10	1
	4011.40.00.00	- Des types utilisés pour motocycles	u	20	1
	4011.50.00.00	- Des types utilisés pour bicyclettes	u	20	1
	4011.70.00.00	- Des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	u	10	1
	4011.80.00.00	- Des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle	u	10	1
	4011.90.00.00	- Autres	u	10	1
40.12		Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et «flaps» en caoutchouc.			
		- Pneumatiques rechapés :			
	4012.11.00.00	-- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	u	20	1
	4012.12.00.00	-- Des types utilisés pour autobus ou camions	u	20	1
	4012.13.00.00	-- Des types utilisés pour véhicules aériens	u	20	1
	4012.19.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Pneumatiques usagés :			
	4012.20.10.00	-- Pour l'industrie de rechapage	u	20	1

	4012.20.90.00	-- Autres	u	20	1
	4012.90.00.00	- Autres	kg	20	1
40.13		Chambres à air, en caoutchouc.			
	4013.10.00.00	- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course), les autobus ou les camions	u	10	1
	4013.20.00.00	- Des types utilisés pour bicyclettes	u	20	1
		- Autres :			
	4013.90.10.00	-- Des types utilisés pour cyclomoteurs (engin d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³)	u	20	1
	4013.90.90.00	-- Autres	u	20	1
40.14		Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci.			
	4014.10.00.00	- Préservatifs	kg	0	1
		- Autres :			
	4014.90.10.00	-- Tétines et articles similaires	kg	5	1
	4014.90.20.00	-- Poires à injections, poires compte-gouttes et articles similaires	kg	5	1
	4014.90.90.00	-- Autres	kg	5	1
40.15		Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages.			
		- Gants, mitaines et moufles :			
	4015.12.00.00	-- Des types utilisés pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire	kg	0	1
	4015.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	4015.90.00.00	- Autres	kg	20	1
40.16		Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci.			
	4016.10.00.00	- En caoutchouc alvéolaire	kg	20	1
		- Autres :			
	4016.91.00.00	-- Revêtements de sol et tapis de pied	kg	20	1
	4016.92.00.00	-- Gommages à effacer	kg	10	1

	4016.93.00.00	-- Joints	kg	10	1
	4016.94.00.00	-- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	kg	20	1
		-- Autres articles gonflables :			
	4016.95.10.00	--- Des types utilisées dans l'industrie pneumatique	kg	20	1
	4016.95.90.00	--- Autres	kg	20	1
	4016.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
40.17	4017.00.00.00	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci.	kg	20	1
41.01		Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus.			
	4101.20.00.00	- Cuirs et peaux bruts entiers, non refendus, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	kg	5	1
	4101.50.00.00	- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg	kg	5	1
	4101.90.00.00	- Autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	kg	5	1
41.02		Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre.			
	4102.10.00.00	- Lainées	kg	5	1
		- Epilées ou sans laine :			
	4102.21.00.00	-- Picklées	kg	5	1
	4102.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
41.03		Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre.			
	4103.20.00.00	- De reptiles	kg	5	1
	4103.30.00.00	- De porcins	kg	5	1
	4103.90.00.00	- Autres	kg	5	1

41.04	Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés.			
	- A l'état humide (y compris wet-blue) :			
4104.11.00.00	-- Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	kg	10	1
4104.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- A l'état sec (en croûte) :			
4104.41.00.00	-- Pleine fleur, non refendue; côtés fleur	kg	10	1
4104.49.00.00	-- Autres	kg	10	1
41.05	Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées.			
4105.10.00.00	- A l'état humide (y compris wet-blue)	kg	10	1
4105.30.00.00	- A l'état sec (en croûte)	kg	10	1
41.06	Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés.			
	- De caprins :			
4106.21.00.00	-- A l'état humide (y compris wet-blue)	kg	10	1
4106.22.00.00	-- A l'état sec (en croûte)	kg	10	1
	- De porcins :			
4106.31.00.00	-- A l'état humide (y compris wet-blue)	kg	10	1
4106.32.00.00	-- A l'état sec (en croûte)	kg	10	1
4106.40.00.00	- De reptiles	kg	10	1
	- Autres :			
4106.91.00.00	-- A l'état humide (y compris wet-blue)	kg	10	1
4106.92.00.00	-- A l'état sec (en croûte)	kg	10	1
41.07	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.			
	- Cuirs et peaux entiers :			

	4107.11.00.00	-- Pleine fleur, non refendue	kg	10	1
	4107.12.00.00	-- Côtés fleur	kg	10	1
	4107.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres, y compris les bandes :			
	4107.91.00.00	-- Pleine fleur, non refendue	kg	10	1
	4107.92.00.00	-- Côtés fleur	kg	10	1
	4107.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
[41.08]					
[41.09]					
[41.10]					
[41.11]					
41.12	4112.00.00.00	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.	kg	10	1
41.13		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.			
	4113.10.00.00	- De caprins	kg	10	1
	4113.20.00.00	- De porcins	kg	10	1
	4113.30.00.00	- De reptiles	kg	10	1
	4113.90.00.00	- Autres	kg	10	1
41.14		Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés.			
	4114.10.00.00	- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	kg	10	1
	4114.20.00.00	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	kg	10	1

41.15	4115.10.00.00	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir.	kg	10	1
	4115.20.00.00	- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées - Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non-utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	kg	10	1
42.01	4201.00.00.00	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières.	kg	20	1
42.02		Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier.			
		- Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires :			
		-- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué			
	4202.11.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	u	10	1
	4202.11.90.00	--- Autres	u	20	1
		-- A surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles			
	4202.12.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	u	10	1

4202.12.90.00	--- Autres	u	20	1
	-- Autres			
	--- En carton :			
4202.19.11.00	---- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	u	10	1
4202.19.19.00	---- Autres	u	20	1
	--- En métaux communs :			
4202.19.21.00	---- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	u	10	1
4202.19.29.00	---- Autres	u	20	1
	--- Autres :			
4202.19.91.00	---- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage	u	10	1
4202.19.99.00	---- Autres	u	20	1
	- Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée :			
	-- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué			
4202.21.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	10	1
4202.21.90.00	--- Autres	u	20	1
	-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
4202.22.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	10	1
4202.22.90.00	--- Autres	u	20	1
	-- Autres			
4202.29.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	10	1
4202.29.90.00	--- Autres	u	20	1
	- Articles de poche ou de sac à main :			
4202.31.00.00	-- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	kg	20	1
4202.32.00.00	-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	kg	20	1
4202.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Autres :			

		-- A surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué			
	4202.91.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	kg	20	1
	4202.91.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles			
	4202.92.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	kg	20	1
	4202.92.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres			
	4202.99.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	kg	20	1
	4202.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
42.03		Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué.			
	4203.10.00.00	- Vêtements	kg	20	1
		- Gants, mitaines et moufles :			
	4203.21.00.00	-- Spécialement conçus pour la pratique de sports	kg	20	1
	4203.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	4203.30.00.00	- Ceintures, ceinturons et baudriers	kg	20	1
	4203.40.00.00	- Autres accessoires du vêtement	kg	20	1
[42.04]					
42.05	4205.00.00.00	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué.	kg	20	1
42.06	4206.00.00.00	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons.	kg	10	1
43.01		Pelleteries brutes (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleteries), autres que les peaux brutes des n°s 41.01, 41.02 ou 41.03.			
	4301.10.00.00	- De visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	kg	5	1
	4301.30.00.00	- D'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	kg	5	1

	4301.60.00.00	- De renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	kg	5	1
	4301.80.00.00	- Autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	kg	5	1
	4301.90.00.00	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	kg	5	1
43.02		Pelleteries tannées ou apprêtées (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées (sans adjonction d'autres matières), autres que celles du n° 43.03.			
		- Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées :			
	4302.11.00.00	-- De visons	kg	10	1
	4302.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	4302.20.00.00	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	kg	10	1
	4302.30.00.00	- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés	kg	10	1
43.03		Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries.			
	4303.10.00.00	- Vêtements et accessoires du vêtement	kg	20	1
	4303.90.00.00	- Autres	kg	10	1
43.04	4304.00.00.00	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices.	kg	20	1
44.01		Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires.			
		- Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires :			
	4401.11.00.00	-- De conifères	kg	5	1
	4401.12.00.00	-- Autres que de conifères	kg	5	1
		- Bois en plaquettes ou en particules :			
	4401.21.00.00	-- De conifères	kg	5	1
	4401.22.00.00	-- Autres que de conifères	kg	5	1
		- Sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires :			
	4401.31.00.00	-- Granulés de bois	kg	5	1
	4401.32.00.00	-- Briquettes de bois	kg	5	1

	4401.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés :			
	4401.41.00.00	-- Sciures	kg	5	1
	4401.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
44.02		Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré.			
	4402.10.00.00	- De bambou	kg	5	1
	4402.20.00.00	- De coques ou de noix	kg	5	1
	4402.90.00.00	- Autres	kg	5	1
44.03		Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris.			
		- Traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation :			
	4403.11.00.00	-- De conifères	m ³	5	1
	4403.12.00.00	-- Autres que de conifères	m ³	5	1
		- Autres, de conifères :			
	4403.21.00.00	-- De pin (<i>Pinus spp.</i>), dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	m ³	5	1
	4403.22.00.00	-- De pin (<i>Pinus spp.</i>), autres	m ³	5	1
	4403.23.00.00	-- De sapin (<i>Abies spp.</i>) et d'épicéa (<i>Picea spp.</i>), dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm.	m ³	5	1
	4403.24.00.00	-- De sapin (<i>Abies spp.</i>) et d'épicéa (<i>Picea spp.</i>), autres	m ³	5	1
	4403.25.00.00	-- Autres, dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	m ³	5	1
	4403.26.00.00	-- Autres	m ³	5	1
		- Autres, de bois tropicaux :			
	4403.41.00.00	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	m ³	5	1
	4403.42.00.00	-- Teak	m ³	5	1
	4403.49.00.00	-- Autres	m ³	5	1
		- Autres :			
	4403.91.00.00	-- De chêne (<i>Quercus spp.</i>)	m ³	5	1

	4403.93.00.00	-- De hêtre (<i>Fagus spp.</i>), dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	m ³	5	1
	4403.94.00.00	-- De hêtre (<i>Fagus spp.</i>), autres	m ³	5	1
	4403.95.00.00	-- De bouleau (<i>Betula spp.</i>), dont la plus petite dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	m ³	5	1
	4403.96.00.00	-- De bouleau (<i>Betula spp.</i>), autres	m ³	5	1
	4403.97.00.00	-- De peuplier (<i>Populus spp.</i>)	m ³	5	1
	4403.98.00.00	-- D'eucalyptus (<i>Eucalypts spp.</i>)	m ³	5	1
	4403.99.00.00	-- Autres	m ³	5	1
44.04		Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires.			
	4404.10.00.00	- De conifères	kg	5	1
	4404.20.00.00	- Autres que de conifères	kg	5	1
44.05	4405.00.00.00	Laine (paille) de bois; farine de bois.	kg	5	1
44.06		Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires.			
		- Non imprégnées :			
	4406.11.00.00	-- De conifères	m ³	10	1
	4406.12.00.00	-- Autres que de conifères	m ³	10	1
		- Autres :			
	4406.91.00.00	-- De conifères	m ³	10	1
	4406.92.00.00	-- Autres que de conifères	m ³	10	1
44.07		Bois sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm.			
		- De conifères :			

4407.11.00.00	-- De pin (<i>Pinus spp.</i>),	m ³	10	1
4407.12.00.00	-- De sapin (<i>Abies spp.</i>) et d'épicéa (<i>Picea spp.</i>)	m ³	10	1
4407.13.00.00	-- De E-P-S (épicéa (<i>Picea spp.</i>), pin (<i>Pinus spp.</i>) et sapin (<i>Abies spp.</i>))	m ³	10	1
4407.14.00.00	-- De Hem-fir (hemlock de l'Ouest (<i>Tsuga heterophylla</i>) et sapin (<i>Abies spp.</i>))	m ³	10	1
4407.19.00.00	-- Autres	m ³	10	1
	- De bois tropicaux :			
4407.21.00.00	-- Mahogany (<i>Swietenia spp.</i>)	m ³	10	1
4407.22.00.00	-- Virola, Imbuia et Balsa	m ³	10	1
4407.23.00.00	-- Teak	m ³	10	1
4407.25.00.00	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	m ³	10	1
4407.26.00.00	-- White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan	m ³	10	1
4407.27.00.00	-- Sapelli	m ³	10	1
4407.28.00.00	-- Iroko	m ³	10	1
4407.29.00.00	-- Autres	m ³	10	1
	- Autres :			
4407.91.00.00	-- De chêne (<i>Quercus spp.</i>)	m ³	10	1
4407.92.00.00	-- De hêtre (<i>Fagus spp.</i>)	m ³	10	1
4407.93.00.00	-- D'érable (<i>Acer spp.</i>)	m ³	10	1
4407.94.00.00	-- De cerisier (<i>Prunus spp.</i>)	m ³	10	1
4407.95.00.00	-- De frêne (<i>Fraxinus spp.</i>)	m ³	10	1
4407.96.00.00	-- De bouleau (<i>Betula spp.</i>)	m ³	10	1
4407.97.00.00	-- De peuplier (<i>Populus spp.</i>)	m ³	10	1
4407.99.00.00	-- Autres	m ³	10	1

44.08

Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm.

	4408.10.00.00	- De conifères	kg	10	1
		- De bois tropicaux :			
	4408.31.00.00	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	kg	10	1
	4408.39.00.00	-- Autres	kg	10	1
	4408.90.00.00	- Autres	kg	10	1
44.09		Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout.			
	4409.10.00.00	- De conifères	kg	10	1
		- Autres que de conifères :			
	4409.21.00.00	-- En bambou	kg	10	1
	4409.22.00.00	-- De bois tropicaux	kg	10	1
	4409.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
44.10		Panneaux de particules, panneaux dits «oriented strand board» (OSB) et panneaux similaires (par exemple «waferboard»), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		- De bois :			
	4410.11.00.00	-- Panneaux de particules	kg	10	1
	4410.12.00.00	-- Panneaux dits «oriented strand board» (OSB)	kg	10	1
	4410.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	4410.90.00.00	- Autres	kg	10	1
44.11		Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		- Panneaux de densité moyenne (dits «MDF») :			
	4411.12.00.00	-- D'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	kg	10	1
	4411.13.00.00	-- D'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm	kg	10	1
	4411.14.00.00	-- D'une épaisseur excédant 9 mm	kg	10	1
		- Autres :			

	4411.92.00.00	-- D'une masse volumique excédant 0,8 g/cm ³	kg	10	1
	4411.93.00.00	-- D'une masse volumique excédant 0,5 g/cm ³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm ³	kg	10	1
	4411.94.00.00	-- D'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm ³	kg	10	1
44.12		Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires.			
	4412.10.00.00	- En bambou	m ³	20	1
		- Autres bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm :			
	4412.31.00.00	-- Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	m ³	20	1
		-- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerisier (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.)	m ³	20	1
	4412.34.00.00	-- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le no 4412.33	m ³	20	1
	4412.39.00.00	-- Autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	m ³	20	1
		- Bois de placage stratifié (lamibois (LVL)) :			
	4412.41.00.00	-- Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	m ³	20	1
	4412.42.00.00	-- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	m ³	20	1
	4412.49.00.00	-- Autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	m ³	20	1
		- À âme panneautée, lattée ou lamellée :			
	4412.51.00.00	-- Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	m ³	20	1
	4412.52.00.00	-- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	m ³	20	1
	4412.59.00.00	-- Autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	m ³	20	1
		- Autres :			
	4412.91.00.00	-- Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	kg	20	1
	4412.92.00.00	-- Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	kg	20	1
	4412.99.00.00	-- Autres, ayant les deux plis extérieurs de bois de conifères	kg	20	1

44.13	4413.00.00.00	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés.	kg	10	1
44.14		Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.			
	4414.10.00.00	- En bois tropicaux	kg	10	1
	4414.90.00.00	- Autres	kg	10	1
44.15		Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois.			
	4415.10.00.00	- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles	u	10	1
	4415.20.00.00	- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes	u	10	1
44.16	4416.00.00.00	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.	kg	10	1
44.17	4417.00.00.00	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.	kg	20	1
44.18		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux («shingles» et «shakes»), en bois.			
		- Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles :			
	4418.11.00.00	-- En bois tropicaux	kg	20	1
	4418.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils :			
	4418.21.00.00	-- En bois tropicaux	kg	20	1
	4418.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	4418.30.00.00	- Poteaux et poutres autres que les produits des n°s 4418.81 à 4418.89	kg	20	1
	4418.40.00.00	- Coffrages pour le bétonnage	kg	20	1
	4418.50.00.00	- Bardeaux («shingles» et «shakes»)	kg	20	1
		- Panneaux assemblés pour revêtement de sol :			

	4418.73.00.00	-- En bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou	kg	20	1
	4418.74.00.00	-- Autres, pour sols mosaïques	kg	20	1
	4418.75.00.00	-- Autres, multicouches	kg	20	1
	4418.79.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Bois d'ingénierie structural :			
	4418.81.00.00	-- Bois lamellé-collé (BLC)	kg	20	1
	4418.82.00.00	-- Bois lamellé croisé (CLT ou X-lam)	kg	20	1
	4418.83.00.00	-- Poutres en I	kg	20	1
	4418.89.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	4418.91.00.00	-- En bambou	kg	20	1
	4418.92.00.00	-- Panneaux cellulaires en bois	kg	20	1
	4418.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
44.19		Articles en bois pour la table ou la cuisine.			
		- En bambou :			
	4419.11.00.00	-- Planches à pain, planches à hacher et articles similaires	kg	20	1
	4419.12.00.00	-- Baguettes	kg	20	1
	4419.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	4419.20.00.00	- En bois tropicaux	kg	20	1
	4419.90.00.00	- Autres	kg	20	1
44.20		Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94.			
		- Statuettes et autres objets d'ornement :			
	4420.11.00.00	-- En bois tropicaux	kg	20	1
	4420.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	4420.90.00.00	- Autres	kg	20	1
44.21		Autres ouvrages en bois.			
	4421.10.00.00	- Cintres pour vêtements	kg	20	1

	4421.20.00.00	- Cercueils	kg	20	1
		- Autres :			
		-- En bambou :			
	4421.91.10.00	--- Bois préparés pour allumettes	kg	10	1
	4421.91.20.00	--- Cure dents	kg	20	1
	4421.91.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	4421.99.10.00	--- Bois préparés pour allumettes	kg	10	1
	4421.99.20.00	--- Cure dents	kg	20	1
	4421.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
45.01		Liège naturel brut ou simplement préparé; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé.			
	4501.10.00.00	- Liège naturel brut ou simplement préparé	kg	5	1
	4501.90.00.00	- Autres	kg	5	1
45.02	4502.00.00.00	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons).	kg	5	1
45.03		Ouvrages en liège naturel.			
	4503.10.00.00	- Bouchons	kg	10	1
		- Autres :			
	4503.90.10.00	-- Flotteurs pour filets de pêche	kg	5	1
	4503.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
45.04		Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré.			
	4504.10.00.00	- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques	kg	10	1
	4504.90.00.00	- Autres	kg	20	1

46.01		Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple).			
		- Nattes, paillassons et claies en matières végétales :			
	4601.21.00.00	-- En bambou	kg	20	1
	4601.22.00.00	-- En rotin	kg	20	1
	4601.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	4601.92.00.00	-- En bambou	kg	20	1
	4601.93.00.00	-- En rotin	kg	20	1
	4601.94.00.00	-- En autres matières végétales	kg	20	1
		-- Autres :			
	4601.99.10.00	--- Nattes, paillassons et claies	kg	20	1
	4601.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
46.02		Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa.			
		- En matières végétales :			
	4602.11.00.00	-- En bambou	kg	20	1
	4602.12.00.00	-- En rotin	kg	20	1
	4602.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	4602.90.00.00	- Autres	kg	20	1
47.01	4701.00.00.00	Pâtes mécaniques de bois.	kg	5	1
47.02	4702.00.00.00	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.	kg	5	1
47.03		Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre.			
		- Ecrues :			
	4703.11.00.00	-- De conifères	kg	5	1
	4703.19.00.00	-- Autres que de conifères	kg	5	1
		- Mi-blanchies ou blanchies :			

	4703.21.00.00	-- De conifères	kg	5	1
	4703.29.00.00	-- Autres que de conifères	kg	5	1
47.04		Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre.			
		- Ecrues :			
	4704.11.00.00	-- De conifères	kg	5	1
	4704.19.00.00	-- Autres que de conifères	kg	5	1
		- Mi-blanchies ou blanchies :			
	4704.21.00.00	-- De conifères	kg	5	1
	4704.29.00.00	-- Autres que de conifères	kg	5	1
47.05	4705.00.00.00	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique.	kg	5	1
47.06		Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques.			
	4706.10.00.00	- Pâtes de linters de coton	kg	5	1
	4706.20.00.00	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	kg	5	1
	4706.30.00.00	- Autres, de bambou	kg	5	1
		- Autres :			
	4706.91.00.00	-- Mécaniques	kg	5	1
	4706.92.00.00	-- Chimiques	kg	5	1
	4706.93.00.00	-- Obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	kg	5	1
47.07		Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts).			
	4707.10.00.00	- Papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	kg	5	1
	4707.20.00.00	- Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	kg	5	1
	4707.30.00.00	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)	kg	5	1
	4707.90.00.00	- Autres, y compris les déchets et rebuts non triés	kg	5	1

48.01	4801.00.00.00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles.	kg	0	1
48.02		Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n°s 48.01 ou 48.03; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main).			
	4802.10.00.00	- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	kg	5	1
	4802.20.00.00	- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	kg	5	1
	4802.40.00.00	- Papiers supports pour papiers peints - Autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres :	kg	5	1
	4802.54.00.00	-- D'un poids au m ² inférieur à 40 g -- D'un poids au m ² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux :	kg	5	1
	4802.55.10.00	--- D'une largeur n'excédant pas 150mm	kg	5	1
	4802.55.90.00	--- Autres -- D'un poids au m ² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié :	kg	5	1
	4802.56.10.00	--- Papiers supports pour carbone	kg	5	1
	4802.56.90.00	--- Autres	kg	20	1
	4802.57.00.00	-- Autres, d'un poids au m ² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g	kg	5	1
	4802.58.00.00	-- D'un poids au m ² excédant 150 g - Autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique :	kg	5	1
		-- En rouleaux :			
	4802.61.10.00	--- D'une largeur n'excédant pas 150mm	kg	5	1
	4802.61.90.00	--- Autres	kg	5	1
		-- En feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié :			
	4802.62.10.00	--- Papiers supports pour carbone	kg	5	1

	4802.62.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	4802.69.10.00	--- Papiers supports pour carbone	kg	5	1
	4802.69.90.00	--- Autres	kg	20	1
48.03	4803.00.00.00	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles.	kg	10	1
48.04		Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 48.02 ou 48.03.			
		- Papiers et cartons pour couverture, dits «Kraftliner» :			
	4804.11.00.00	-- Ecrus	kg	5	1
	4804.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance :			
	4804.21.00.00	-- Ecrus	kg	5	1
	4804.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g :			
	4804.31.00.00	-- Ecrus	kg	5	1
	4804.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus :			
	4804.41.00.00	-- Ecrus	kg	5	1
	4804.42.00.00	-- Blanchis uniformément dans la masse et don't plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	kg	5	1
	4804.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g :			
	4804.51.00.00	-- Ecrus	kg	5	1
	4804.52.00.00	-- Blanchis uniformément dans la masse et don't plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	kg	5	1
	4804.59.00.00	-- Autres	kg	5	1

48.05		Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvroison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la Note 3 du présent Chapitre.			
		- Papier pour cannelure :			
	4805.11.00.00	-- Papier mi-chimique pour cannelure	kg	5	1
	4805.12.00.00	-- Papier paille pour cannelure	kg	5	1
	4805.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Testliner (fibres récupérées) :			
	4805.24.00.00	-- D'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	kg	5	1
	4805.25.00.00	-- D'un poids au m ² excédant 150 g	kg	5	1
	4805.30.00.00	- Papier sulfite d'emballage	kg	5	1
	4805.40.00.00	- Papier et carton filtre	kg	5	1
	4805.50.00.00	- Papier et carton feutre, papier et carton laineux	kg	5	1
		- Autres :			
	4805.91.00.00	-- D'un poids au m ² n'excédant pas 150 g	kg	5	1
	4805.92.00.00	-- D'un poids au m ² excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	kg	5	1
	4805.93.00.00	-- D'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g	kg	5	1
48.06		Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles.			
	4806.10.00.00	- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	kg	10	1
	4806.20.00.00	- Papiers ingraissables (greaseproof)	kg	10	1
	4806.30.00.00	- Papiers-calques	kg	10	1
	4806.40.00.00	- Papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides	kg	10	1
48.07	4807.00.00.00	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles.	kg	10	1

48.08	Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 48.03.			
	4808.10.00.00 - Papiers et cartons ondulés, même perforés	kg	10	1
	4808.40.00.00 - Papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	kg	10	1
	4808.90.00.00 - Autres	kg	10	1
48.09	Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles.			
	4809.20.00.00 - Papiers dits «autocopiants»	kg	10	1
	4809.90.00.00 - Autres	kg	10	1
48.10	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format.			
	- Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles 'fibres :			
	-- En rouleaux :			
	4810.13.10.00 --- Imprimés	kg	10	1
	4810.13.90.00 --- Autres	kg	10	1
	4810.14.00.00 -- En feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié	kg	20	1
	4810.19.00.00 -- Autres	kg	20	1
	- Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique :			
	-- Papier couché léger, dit «L.W.C » :			

4810.22.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
4810.22.90.00	--- Autres -- Autres :	kg	10	1
4810.29.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
4810.29.90.00	--- Autres - Papiers et cartons Kraft autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques : -- Blanchis uniformément dans la masse et don't plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g :	kg	10	1
4810.31.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
4810.31.90.00	--- Autres -- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² excédant 150 g :	kg	10	1
4810.32.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
4810.32.90.00	--- Autres -- Autres :	kg	10	1
4810.39.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
4810.39.90.00	--- Autres - Autres papiers et cartons : -- Multicouches :	kg	10	1

	4810.92.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire don't un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
	4810.92.90.00	--- Autres -- Autres :	kg	10	1
	4810.99.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire don't un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
	4810.99.90.00	--- Autres	kg	10	1
48.11		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°s 48.03, 48.09 ou 48.10.			
		- Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés :			
	4811.10.10.00	-- Couvre-parquets à support de papier ou de carton, même découpés	kg	10	1
	4811.10.90.00	-- Autres	kg	10	1
		- Papiers et cartons gommés ou adhésifs :			
		-- Auto-adhésifs :			
	4811.41.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire don't un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
	4811.41.90.00	--- Autres -- Autres :	kg	10	1
	4811.49.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
	4811.49.90.00	--- Autres	kg	10	1
		- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs) :			
		-- Blanchis, d'un poids au m ² excédant 150 g :			

	4811.51.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
	4811.51.20.00	--- Couvre-parquets à support de papier ou de carton, même découpés	kg	20	1
	4811.51.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Autres :			
	4811.59.10.00	--- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
	4811.59.20.00	--- Couvre-parquets à support de papier ou de carton, même découpés	kg	20	1
	4811.59.90.00	--- Autres	kg	10	1
		- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol :			
	4811.60.10.00	-- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435 mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
	4811.60.20.00	-- Couvre-parquets à support de papier ou de carton, même découpés	kg	20	1
	4811.60.90.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose :			
	4811.90.10.00	-- En rouleau avec une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté n'excède pas 435mm et les autres côtés n'excédant pas 297 mm à l'état non plié.	kg	10	1
	4811.90.20.00	-- Couvre-parquets à support de papier ou de carton, même découpés	kg	20	1
	4811.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
48.12	4812.00.00.00	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier.	kg	10	1
48.13		Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes.			
	4813.10.00.00	- En cahiers ou en tubes	kg	10	1
	4813.20.00.00	- En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	kg	5	1
	4813.90.00.00	- Autres	kg	10	1

48.14		Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies.			
	4814.20.00.00	- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	kg	20	1
	4814.90.00.00	- Autres	kg	20	1
[48.15]					
48.16		Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 48.09), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes.			
	4816.20.00.00	- Papiers dits «autocopiants»	kg	10	1
	4816.90.00.00	- Autres	kg	10	1
48.17		Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance.			
	4817.10.00.00	- Enveloppes	kg	20	1
	4817.20.00.00	- Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	kg	20	1
	4817.30.00.00	- Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	kg	20	1
48.18		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose.			
	4818.10.00.00	- Papier hygiénique	kg	20	1
	4818.20.00.00	- Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	kg	20	1

	4818.30.00.00	- Nappes et serviettes de table	kg	20	1
	4818.50.00.00	- Vêtements et accessoires du vêtement	kg	20	1
	4818.90.00.00	- Autres	kg	20	1
48.19		Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires.			
	4819.10.00.00	- Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	kg	20	1
		- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé :			
	4819.20.10.00	-- Boîtes et cartonnages doublés de film en polypropylène	kg	10	1
	4819.20.90.00	-- Autres	kg	20	1
	4819.30.00.00	- Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	kg	20	1
	4819.40.00.00	- Autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	kg	20	1
	4819.50.00.00	- Autres emballages, y compris les pochettes pour disques	kg	20	1
	4819.60.00.00	- Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	kg	20	1
48.20		Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton.			
	4820.10.00.00	- Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	kg	20	1
	4820.20.00.00	- Cahiers	kg	20	1
	4820.30.00.00	- Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	kg	20	1
	4820.40.00.00	- Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	kg	20	1
	4820.50.00.00	- Albums pour échantillonnages ou pour collections	kg	20	1
		- Autres :			
	4820.90.10.00	-- Autres articles scolaires	kg	20	1
	4820.90.90.00	-- Autres	kg	20	1

48.21		Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non.			
	4821.10.00.00	- Imprimées	kg	10	1
	4821.90.00.00	- Autres	kg	10	1
48.22		Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis.			
	4822.10.00.00	- Des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	kg	10	1
	4822.90.00.00	- Autres	kg	10	1
48.23		Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose.			
	4823.20.00.00	- Papier et carton-filtre	kg	10	1
	4823.40.00.00	- Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	kg	20	1
		- Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton :			
	4823.61.00.00	-- En bambou	kg	20	1
	4823.69.00.00	-- Autres	kg	20	1
	4823.70.00.00	- Articles moulés ou pressés en pâte à papier	kg	20	1
	4823.90.00.00	- Autres	kg	20	1
49.01		Livres, brochures et imprimés similaires même sur feuillets isolés.			
	4901.10.00.00	- En feuillets isolés, même pliés	kg	0	1
		- Autres :			
	4901.91.00.00	-- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	kg	0	1
		-- Autres :			
	4901.99.10.00	--- Livres, brochures et imprimés similaires scolaires ou scientifiques	kg	0	1
	4901.99.90.00	--- Autres	kg	0	1
49.02		Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité.			
	4902.10.00.00	- Paraissant au moins quatre fois par semaine	kg	0	1

	4902.90.00.00	- Autres	kg	0	1
49.03	4903.00.00.00	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants.	kg	0	1
49.04	4904.00.00.00	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée.	kg	0	1
49.05		Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés.			
	4905.20.00.00	- Sous forme de livres ou de brochures	kg	0	1
	4905.90.00.00	- Autres.	kg	0	1
49.06	4906.00.00.00	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus.	kg	0	1
49.07	4907.00.00.00	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires.	kg	0	1
49.08		Décalcomanies de tous genres.			
	4908.10.00.00	- Décalcomanies vitrifiables	kg	10	1
	4908.90.00.00	- Autres	kg	10	1
49.09	4909.00.00.00	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications.	kg	20	1
49.10	4910.00.00.00	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller.	kg	20	1
49.11		Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies.			

	4911.10.00.00	- Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires	kg	20	1
		- Autres :			
	4911.91.00.00	-- Images, gravures et photographies	kg	20	1
		-- Autres :			
	4911.99.10.00	--- Imprimés à caractère administratif	kg	20	1
		--- Autres :			
	4911.99.91.00	---- Cartes de recharge téléphoniques	kg	20	1
	4911.99.99.00	---- Autres	kg	20	1
50.01	5001.00.00.00	Cocons de vers à soie propres au dévidage.	kg	5	1
50.02	5002.00.00.00	Soie grège (non moulinée).	kg	5	1
50.03	5003.00.00.00	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés).	kg	5	1
50.04	5004.00.00.00	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail.	kg	10	1
50.05	5005.00.00.00	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail.	kg	10	1
50.06	5006.00.00.00	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence).	kg	20	1
50.07		Tissus de soie ou de déchets de soie.			
	5007.10.00.00	- Tissus de bourrette	kg	20	1
	5007.20.00.00	- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette	kg	20	1
	5007.90.00.00	- Autres tissus	kg	20	1
51.01		Laines, non cardées ni peignées.			
		- En suint, y compris les laines lavées à dos :			

	5101.11.00.00	-- Laines de tonte	kg	5	1
	5101.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Dégraissées, non carbonisées :			
	5101.21.00.00	-- Laines de tonte	kg	5	1
	5101.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	5101.30.00.00	- Carbonisées	kg	5	1
51.02		Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés.			
		- Poils fins :			
	5102.11.00.00	-- De chèvre de Cachemire	kg	5	1
	5102.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	5102.20.00.00	- Poils grossiers	kg	5	1
51.03		Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés.			
	5103.10.00.00	- Blousses de laine ou de poils fins	kg	5	1
	5103.20.00.00	- Autres déchets de laine ou de poils fins	kg	5	1
	5103.30.00.00	- Déchets de poils grossiers	kg	5	1
51.04	5104.00.00.00	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers.	kg	5	1
51.05		Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés (y compris la «laine peignée en vrac»).			
	5105.10.00.00	- Laine cardée	kg	5	1
		- Laine peignée :			
	5105.21.00.00	-- «Laine peignée en vrac»	kg	5	1
	5105.29.00.00	-- Autre	kg	5	1
		- Poils fins, cardés ou peignés :			
	5105.31.00.00	-- De chèvre de Cachemire	kg	5	1
	5105.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
	5105.40.00.00	- Poils grossiers, cardés ou peignés	kg	5	1
51.06		Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail.			

	5106.10.00.00	- Contenant au moins 85 % en poids de laine	kg	10	1
	5106.20.00.00	- Contenant moins de 85 % en poids de laine	kg	10	1
51.07		Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail.			
	5107.10.00.00	- Contenant au moins 85 % en poids de laine	kg	10	1
	5107.20.00.00	- Contenant moins de 85 % en poids de laine	kg	10	1
51.08		Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail.			
	5108.10.00.00	- Cardés	kg	10	1
	5108.20.00.00	- Peignés	kg	10	1
51.09		Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail.			
	5109.10.00.00	- Contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	kg	20	1
	5109.90.00.00	- Autres	kg	20	1
51.10	5110.00.00.00	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail.	kg	10	1
51.11		Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés.			
		- Contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins :			
	5111.11.00.00	-- D'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	kg	20	1
	5111.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	5111.20.00.00	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	kg	20	1
	5111.30.00.00	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	kg	20	1
	5111.90.00.00	- Autres	kg	20	1
51.12		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés.			
		- Contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins :			
	5112.11.00.00	-- D'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	kg	20	1
	5112.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	5112.20.00.00	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	kg	20	1

	5112.30.00.00	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	kg	20	1
	5112.90.00.00	- Autres	kg	20	1
51.13	5113.00.00.00	Tissus de poils grossiers ou de crin.	kg	20	1
52.01		Coton, non cardé ni peigné.			
	5201.00.10.00	- Non égrené	kg	5	1
	5201.00.90.00	- Autre	kg	5	1
52.02		Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés).			
	5202.10.00.00	- Déchets de fils	kg	5	1
		- Autres :			
	5202.91.00.00	-- Effilochés	kg	5	1
	5202.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
52.03		Coton, cardé ou peigné.			
	5203.00.10.00	- Cardé	kg	5	1
	5203.00.20.00	- Peigné	kg	5	1
52.04		Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail.			
		- Non conditionnés pour la vente au détail :			
	5204.11.00.00	-- Contenant au moins 85 % en poids de coton	kg	10	1
	5204.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	5204.20.00.00	- Conditionnés pour la vente au détail	kg	10	1
52.05		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail.			
		- Fils simples, en fibres non peignées :			
	5205.11.00.00	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	kg	10	1
	5205.12.00.00	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	kg	10	1

5205.13.00.00	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	kg	10	1
5205.14.00.00	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	kg	10	1
5205.15.00.00	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	kg	10	1
	- Fils simples, en fibres peignées :			
5205.21.00.00	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	kg	10	1
5205.22.00.00	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	kg	10	1
5205.23.00.00	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	kg	10	1
5205.24.00.00	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	kg	10	1
5205.26.00.00	-- Titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	kg	10	1
5205.27.00.00	-- Titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	kg	10	1
5205.28.00.00	-- Titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	kg	10	1
	- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :			
5205.31.00.00	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5205.32.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5205.33.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5205.34.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5205.35.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
	- Fils retors ou câblés, en fibres peignées :			

	5205.41.00.00	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
	5205.42.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
	5205.43.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
	5205.44.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
	5205.46.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
	5205.47.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
	5205.48.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
52.06		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail.			
		- Fils simples, en fibres non peignées :			
	5206.11.00.00	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	kg	10	1
	5206.12.00.00	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	kg	10	1
	5206.13.00.00	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	kg	10	1
	5206.14.00.00	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	kg	10	1
	5206.15.00.00	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	kg	10	1
		- Fils simples, en fibres peignées :			
	5206.21.00.00	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	kg	10	1
	5206.22.00.00	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	kg	10	1
	5206.23.00.00	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	kg	10	1

5206.24.00.00	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	kg	10	1
5206.25.00.00	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques) - Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :	kg	10	1
5206.31.00.00	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5206.32.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5206.33.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5206.34.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5206.35.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples) - Fils retors ou câblés, en fibres peignées :	kg	10	1
5206.41.00.00	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5206.42.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5206.43.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5206.44.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
5206.45.00.00	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	kg	10	1
52.07	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail.			
5207.10.00.00	- Contenant au moins 85 % en poids de coton - Autres :	kg	10	1
5207.90.10.00	-- Fils pour la pêche	kg	5	1
5207.90.90.00	-- Autres	kg	10	1

52.08	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².			
	- Ecrus :			
5208.11.00.00	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	kg	10	1
5208.12.00.00	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	kg	10	1
5208.13.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	10	1
5208.19.00.00	-- Autres tissus	kg	10	1
	- Blanchis :			
5208.21.00.00	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	kg	20	1
5208.22.00.00	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	kg	20	1
5208.23.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
	-- Autres tissus :			
5208.29.10.00	--- Basins, damassés et similaires	kg	20	1
5208.29.90.00	--- Autres	kg	20	1
	- Teints :			
5208.31.00.00	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	kg	20	1
5208.32.00.00	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	kg	20	1
5208.33.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
	-- Autres tissus :			
5208.39.10.00	--- Basins, damassés et similaires	kg	20	1
5208.39.90.00	--- Autres	kg	20	1
	- En fils de diverses couleurs :			
5208.41.00.00	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	kg	20	1
5208.42.00.00	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	kg	20	1
5208.43.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
5208.49.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
	- Imprimés :			
	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² :			
5208.51.10.00	--- Obtenus par un procédé d'impression à base de cire (WAX)	kg	35	1
5208.51.90.00	--- Obtenus par un autre procédé d'impression	kg	35	1
	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² :			
5208.52.10.00	--- Obtenus par un procédé d'impression à base de cire (WAX)	kg	35	1

	5208.52.90.00	--- Obtenus par un autre procédé d'impression	kg	35	1
	5208.59.00.00	-- Autres tissus	kg	35	1
52.09		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m².			
		- Ecrus :			
	5209.11.00.00	-- A armure toile	kg	10	1
	5209.12.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	10	1
	5209.19.00.00	-- Autres tissus	kg	10	1
		- Blanchis :			
	5209.21.00.00	-- A armure toile	kg	20	1
	5209.22.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
		-- Autres tissus :			
	5209.29.10.00	--- Basins, damassés et similaires	kg	20	1
	5209.29.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Teints :			
	5209.31.00.00	-- A armure toile	kg	20	1
	5209.32.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
		-- Autres tissus :			
	5209.39.10.00	--- Basins, damassés et similaires	kg	20	1
	5209.39.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- En fils de diverses couleurs :			
	5209.41.00.00	-- A armure toile	kg	20	1
	5209.42.00.00	-- Tissus dits «Denim»	kg	20	1
	5209.43.00.00	-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
	5209.49.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
		- Imprimés :			
		-- A armure toile :			
	5209.51.10.00	--- Obtenus par un procédé d'impression à base de cire (WAX)	kg	35	1
	5209.51.90.00	--- Obtenus par un autre procédé d'impression	kg	35	1
	5209.52.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	35	1
	5209.59.00.00	-- Autres tissus	kg	35	1

52.10	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².					
		- Ecrus :				
	5210.11.00.00	-- A armure toile	kg	10	1	
	5210.19.00.00	-- Autres tissus	kg	10	1	
		- Blanchis :				
	5210.21.00.00	-- A armure toile	kg	20	1	
	5210.29.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1	
		- Teints :				
	5210.31.00.00	-- A armure toile	kg	20	1	
	5210.32.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1	
	5210.39.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1	
		- En fils de diverses couleurs :				
	5210.41.00.00	-- A armure toile	kg	20	1	
	5210.49.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1	
		- Imprimés :				
	-- A armure toile :					
5210.51.10.00	--- Obtenus par un procédé d'impression à base de cire (WAX)	kg	35	1		
5210.51.90.00	--- Obtenus par un autre procédé d'impression	kg	35	1		
5210.59.00.00	-- Autres tissus	kg	35	1		
52.11	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m².					
		- Ecrus :				
	5211.11.00.00	-- A armure toile	kg	10	1	
	5211.12.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	10	1	
	5211.19.00.00	-- Autres tissus	kg	10	1	
5211.20.00.00	- Blanchis	kg	20	1		
	- Teints :					

	5211.31.00.00	-- A armure toile	kg	20	1
	5211.32.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
	5211.39.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
		- En fils de diverses couleurs :			
	5211.41.00.00	-- A armure toile	kg	20	1
	5211.42.00.00	-- Tissus dits «Denim»	kg	20	1
	5211.43.00.00	-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
	5211.49.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
		- Imprimés :			
		-- A armure toile :			
	5211.51.10.00	--- Obtenus par un procédé d'impression à base de cire (WAX)	kg	35	1
	5211.51.90.00	--- Obtenus par un autre procédé d'impression	kg	35	1
	5211.52.00.00	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	35	1
	5211.59.00.00	-- Autres tissus	kg	35	1
52.12		Autres tissus de coton.			
		- D'un poids n'excédant pas 200 g/m ² :			
	5212.11.00.00	-- Ecrus	kg	10	1
	5212.12.00.00	-- Blanchis	kg	20	1
	5212.13.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5212.14.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	5212.15.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
		- D'un poids excédant 200 g/m ² :			
	5212.21.00.00	-- Ecrus	kg	10	1
	5212.22.00.00	-- Blanchis	kg	20	1
	5212.23.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5212.24.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	5212.25.00.00	-- Imprimés	kg	35	1
53.01		Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés).			
	5301.10.00.00	- Lin brut ou roui	kg	5	1

		- Lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé :			
	5301.21.00.00	-- Brisé ou teillé	kg	5	1
	5301.29.00.00	-- Autre	kg	5	1
	5301.30.00.00	- Etoupes et déchets de lin	kg	5	1
53.02		Chanvre (<i>Cannabis sativa L.</i>) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés).			
	5302.10.00.00	- Chanvre brut ou roui	kg	5	1
	5302.90.00.00	- Autres	kg	5	1
53.03		Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés).			
	5303.10.00.00	- Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	kg	5	1
	5303.90.00.00	- Autres	kg	5	1
[53.04]					
53.05	5305.00.00.00	Coco, abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis Nee</i>), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés).	kg	5	1
53.06		Fils de lin.			
	5306.10.00.00	- Simples	kg	10	1
	5306.20.00.00	- Retors ou câblés	kg	10	1
53.07		Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03.			
	5307.10.00.00	- Simples	kg	10	1
	5307.20.00.00	- Retors ou câblés	kg	10	1
53.08		Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier.			
	5308.10.00.00	- Fils de coco	kg	10	1

	5308.20.00.00	- Fils de chanvre	kg	10	1
		- Autres :			
	5308.90.10.00	-- Fils de sisal ou d'autres fibres végétales du genre agaves	kg	10	1
	5308.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
53.09		Tissus de lin.			
		- Contenant au moins 85 % en poids de lin :			
	5309.11.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
	5309.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Contenant moins de 85 % en poids de lin :			
	5309.21.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
	5309.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
53.10		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03.			
	5310.10.00.00	- Ecrus	kg	10	1
	5310.90.00.00	- Autres	kg	20	1
53.11	5311.00.00.00	Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier.	kg	20	1
54.01		Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail.			
	5401.10.00.00	- De filaments synthétiques	kg	10	1
		- De filaments artificiels :			
	5401.20.10.00	-- Conditionnés pour la vente au détail	kg	10	1
	5401.20.90.00	-- Autres	kg	10	1
54.02		Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex.			
		- Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, même texturés :			
	5402.11.00.00	-- D'aramides	kg	10	1
		-- Autres :			
	5402.19.10.00	--- De nylon	kg	10	1

	5402.19.90.00	--- Autres	kg	10	1
	5402.20.00.00	- Fils à haute ténacité de polyesters, même texturés	kg	10	1
		- Fils texturés :			
	5402.31.00.00	-- De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	kg	10	1
	5402.32.00.00	-- De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	kg	10	1
	5402.33.00.00	-- De polyesters	kg	10	1
	5402.34.00.00	-- De polypropylène	kg	10	1
	5402.39.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours par mètre :			
	5402.44.00.00	-- D'élastomères	kg	10	1
	5402.45.00.00	-- Autres, de nylon ou d'autres polyamides	kg	10	1
	5402.46.00.00	-- Autres, de polyesters, partiellement orientés	kg	10	1
	5402.47.00.00	-- Autres, de polyesters	kg	10	1
	5402.48.00.00	-- Autres, de polypropylène	kg	10	1
	5402.49.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours par mètre :			
	5402.51.00.00	-- De nylon ou d'autres polyamides	kg	10	1
	5402.52.00.00	-- De polyesters	kg	10	1
	5402.53.00.00	-- De polypropylène	kg	10	1
	5402.59.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres fils, retors ou câblés :			
	5402.61.00.00	-- De nylon ou d'autres polyamides	kg	10	1
	5402.62.00.00	-- De polyesters	kg	10	1
	5402.63.00.00	-- De polypropylène	kg	10	1
	5402.69.00.00	-- Autres	kg	10	1
54.03		Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex.			
	5403.10.00.00	- Fils à haute ténacité en rayonne viscosé	kg	10	1
		- Autres fils, simples :			
	5403.31.00.00	-- De rayonne viscosé, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours par mètre	kg	10	1
	5403.32.00.00	-- De rayonne viscosé, d'une torsion excédant 120 tours par mètre	kg	10	1

	5403.33.00.00	-- D'acétate de cellulose	kg	10	1
	5403.39.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres fils, retors ou câblés :			
	5403.41.00.00	-- De rayonne viscose	kg	10	1
	5403.42.00.00	-- D'acétate de cellulose	kg	5	1
	5403.49.00.00	-- Autres	kg	10	1
54.04		Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm.			
		- Monofilaments :			
	5404.11.00.00	-- D'élastomères	kg	10	1
	5404.12.00.00	-- Autres, de polypropylène	kg	10	1
	5404.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	5404.90.00.00	- Autres	kg	10	1
54.05	5405.00.00.00	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm.	kg		1
				10	
54.06	5406.00.00.00	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail.	kg	10	1
54.07		Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04.			
	5407.10.00.00	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters	kg	20	1
		- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires :			
	5407.20.10.00	-- En polypropylène utilisés comme support de tapis	kg	20	1
	5407.20.90.00	-- Autres	kg	20	1

5407.30.00.00	- «Tissus» visés à la Note 9 de la Section XI	kg	20	1
	- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides :			
5407.41.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
5407.42.00.00	-- Teints	kg	20	1
5407.43.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
5407.44.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
	- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester texturés :			
5407.51.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
5407.52.00.00	-- Teints	kg	20	1
5407.53.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
5407.54.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
	- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester :			
5407.61.00.00	-- Contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester non texturés	kg	20	1
5407.69.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques :			
5407.71.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
5407.72.00.00	-- Teints	kg	20	1
5407.73.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
5407.74.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
	- Autres tissus, contenant moins de 85 % en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton :			
5407.81.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
5407.82.00.00	-- Teints	kg	20	1
5407.83.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
5407.84.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
	- Autres tissus :			
5407.91.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
5407.92.00.00	-- Teints	kg	20	1
5407.93.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
5407.94.00.00	-- Imprimés	kg	20	1

54.08		Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05.			
	5408.10.00.00	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse - Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels :	kg	20	1
	5408.21.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
	5408.22.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5408.23.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	5408.24.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
		- Autres tissus :			
	5408.31.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
	5408.32.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5408.33.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	5408.34.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
55.01		Câbles de filaments synthétiques.			
		- De nylon ou d'autres polyamides :			
	5501.11.00.00	-- D'aramides	kg	10	1
	5501.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	5501.20.00.00	- De polyesters	kg	10	1
	5501.30.00.00	- Acryliques ou modacryliques	kg	10	1
	5501.40.00.00	- De polypropylène	kg	10	1
	5501.90.00.00	- Autres	kg	10	1
55.02		Câbles de filaments artificiels.			
	5502.10.00.00	- D'acétate de cellulose	kg	5	1
	5502.90.00.00	- Autres	kg	5	1
55.03		Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.			
		- De nylon ou d'autres polyamides :			
	5503.11.00.00	-- D'aramides	kg	10	1

	5503.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	5503.20.00.00	- De polyesters	kg	10	1
	5503.30.00.00	- Acryliques ou modacryliques	kg	10	1
	5503.40.00.00	- De polypropylène	kg	10	1
	5503.90.00.00	- Autres	kg	10	1
55.04		Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.			
	5504.10.00.00	- De rayonne viscose	kg	10	1
	5504.90.00.00	- Autres	kg	10	1
55.05		Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés).			
	5505.10.00.00	- De fibres synthétiques	kg	10	1
	5505.20.00.00	- De fibres artificielles	kg	10	1
55.06		Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.			
	5506.10.00.00	- De nylon ou d'autres polyamides	kg	10	1
	5506.20.00.00	- De polyesters	kg	10	1
	5506.30.00.00	- Acryliques ou modacryliques	kg	10	1
	5506.40.00.00	- De polypropylène	kg	10	1
	5506.90.00.00	- Autres	kg	10	1
55.07	5507.00.00.00	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.	kg	10	1
55.08		Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail.			
	5508.10.00.00	- De fibres synthétiques discontinues	kg	10	1
	5508.20.00.00	- De fibres artificielles discontinues	kg	10	1

55.09	Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.			
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :			
5509.11.00.00	-- Simples	kg	10	1
5509.12.00.00	-- Retors ou câblés	kg	10	1
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :			
5509.21.00.00	-- Simples	kg	10	1
5509.22.00.00	-- Retors ou câblés	kg	10	1
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :			
5509.31.00.00	-- Simples	kg	10	1
5509.32.00.00	-- Retors ou câblés	kg	10	1
	- Autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :			
5509.41.00.00	-- Simples	kg	10	1
5509.42.00.00	-- Retors ou câblés	kg	10	1
	- Autres fils, de fibres discontinues de polyester :			
5509.51.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	kg	10	1
5509.52.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	kg	10	1
5509.53.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	kg	10	1
5509.59.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :			
5509.61.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	kg	10	1
5509.62.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	kg	10	1
5509.69.00.00	-- Autres	kg	10	1
	- Autres fils :			
5509.91.00.00	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	kg	10	1
5509.92.00.00	-- Mélangés principalement ou uniquement avec du coton	kg	10	1
5509.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
55.10	Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.			
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :			
5510.11.00.00	-- Simples	kg	10	1

	5510.12.00.00	-- Retors ou câblés	kg	10	1
	5510.20.00.00	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	kg	10	1
	5510.30.00.00	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	kg	10	1
	5510.90.00.00	- Autres fils	kg	10	1
55.11		Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail.			
	5511.10.00.00	- De fibres synthétiques discontinues ,contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	kg	10	1
	5511.20.00.00	- De fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	kg	10	1
	5511.30.00.00	- De fibres artificielles discontinues	kg	10	1
55.12		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues.			
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :			
	5512.11.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
		-- Autres :			
	5512.19.10.00	--- Imprimés	kg	20	1
	5512.19.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :			
	5512.21.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
		-- Autres :			
	5512.29.10.00	--- Imprimés	kg	20	1
	5512.29.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	5512.91.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
		-- Autres :			
	5512.99.10.00	--- Imprimés	kg	20	1
	5512.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
55.13		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m².			

		- Ecrus ou blanchis :			
	5513.11.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	kg	10	1
	5513.12.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	10	1
	5513.13.00.00	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	kg	10	1
	5513.19.00.00	-- Autres tissus	kg	10	1
		- Teints :			
	5513.21.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	kg	20	1
	5513.23.00.00	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	kg	20	1
	5513.29.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
		- En fils de diverses couleurs :			
	5513.31.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	kg	20	1
	5513.39.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
		- Imprimés :			
	5513.41.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	kg	20	1
	5513.49.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
55.14		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m².			
		- Ecrus ou blanchis :			
	5514.11.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	kg	10	1
	5514.12.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	10	1
	5514.19.00.00	-- Autres tissus	kg	10	1
		- Teints :			
	5514.21.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	kg	20	1
	5514.22.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
	5514.23.00.00	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	kg	20	1
	5514.29.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
	5514.30.00.00	- En fils de diverses couleurs	kg	20	1

		- Imprimés :			
	5514.41.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	kg	20	1
	5514.42.00.00	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	kg	20	1
	5514.43.00.00	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	kg	20	1
	5514.49.00.00	-- Autres tissus	kg	20	1
55.15		Autres tissus de fibres synthétiques discontinues.			
		- De fibres discontinues de polyester :			
	5515.11.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose	kg	20	1
	5515.12.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	kg	20	1
	5515.13.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	kg	20	1
	5515.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :			
	5515.21.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	kg	20	1
	5515.22.00.00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	kg	20	1
	5515.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres tissus :			
	5515.91.00.00	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	kg	20	1
	5515.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
55.16		Tissus de fibres artificielles discontinues.			
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :			
	5516.11.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
	5516.12.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5516.13.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	5516.14.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
		- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels :			
	5516.21.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
	5516.22.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5516.23.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1

	5516.24.00.00	-- Imprimés - Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :	kg	20	1
	5516.31.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
	5516.32.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5516.33.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	5516.34.00.00	-- Imprimés - Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :	kg	20	1
	5516.41.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	10	1
	5516.42.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5516.43.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	5516.44.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
		- Autres :			
	5516.91.00.00	-- Ecrus ou blanchis	kg	20	1
	5516.92.00.00	-- Teints	kg	20	1
	5516.93.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	5516.94.00.00	-- Imprimés	kg	20	1
56.01		Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), nœuds et noppes (boutons) de matières textiles. - Ouates de matières textiles et articles en ces ouates :			
	5601.21.00.00	-- De coton	kg	20	1
	5601.22.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	5601.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	5601.30.00.00	- Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles	kg	20	1
56.02		Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.			
	5602.10.00.00	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés - Autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés :	kg	20	1
	5602.21.00.00	-- De laine ou de poils fins	kg	20	1
	5602.29.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1

	5602.90.00.00	- Autres	kg	20	1
56.03		Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés.			
		- De filaments synthétiques ou artificiels :			
	5603.11.00.00	-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	kg	20	1
	5603.12.00.00	-- D'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²	kg	20	1
	5603.13.00.00	-- D'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²	kg	20	1
	5603.14.00.00	-- D'un poids supérieur à 150 g/m ²	kg	20	1
		- Autres :			
	5603.91.00.00	-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	kg	20	1
	5603.92.00.00	-- D'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²	kg	20	1
	5603.93.00.00	-- D'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²	kg	20	1
	5603.94.00.00	-- D'un poids supérieur à 150 g/m ²	kg	20	1
56.04		Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique.			
	5604.10.00.00	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	kg	10	1
	5604.90.00.00	- Autres	kg	10	1
56.05	5605.00.00.00	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal.	kg	10	1
56.06	5606.00.00.00	Fils guipés, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05 guipées, autres que ceux du n° 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits «de chaînette».	kg	10	1
56.07		Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique.			
		- De sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave :			
	5607.21.00.00	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	kg	10	1
	5607.29.00.00	-- Autres	kg	10	1

	5607.41.00.00	- De polyéthylène ou de polypropylène : -- Ficelles lieuses ou botteleuses	kg	10	1
	5607.49.00.00	-- Autres	kg	10	1
	5607.50.00.00	- D'autres fibres synthétiques	kg	10	1
	5607.90.00.00	- Autres	kg	10	1
56.08		Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles.			
		- En matières textiles synthétiques ou artificielles :			
	5608.11.00.00	-- Filets confectionnés pour la pêche	kg	5	1
	5608.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	5608.90.10.00	-- Filets confectionnés pour la pêche	kg	5	1
	5608.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
56.09	5609.00.00.00	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs.	kg	20	1
57.01		Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés.			
	5701.10.00.00	- De laine ou de poils fins	m ²	20	1
	5701.90.00.00	- D'autres matières textiles	m ²	20	1
57.02		Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main.			
	5702.10.00.00	- Tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main	m ²	20	1
	5702.20.00.00	- Revêtements de sol en coco	m ²	20	1
		- Autres, à velours, non confectionnés :			
	5702.31.00.00	-- De laine ou de poils fins	m ²	20	1
	5702.32.00.00	-- De matières textiles synthétiques ou artificielles	m ²	20	1

	5702.39.00.00	-- D'autres matières textiles	m ²	20	1
		- Autres, à velours, confectionnés :			
	5702.41.00.00	-- De laine ou de poils fins	m ²	20	1
	5702.42.00.00	-- De matières textiles synthétiques ou artificielles	m ²	20	1
	5702.49.00.00	-- D'autres matières textiles	m ²	20	1
	5702.50.00.00	- Autres, sans velours, non confectionnés	m ²	20	1
		- Autres, sans velours, confectionnés :			
	5702.91.00.00	-- De laine ou de poils fins	m ²	20	1
	5702.92.00.00	-- De matières textiles synthétiques ou artificielles	m ²	20	1
	5702.99.00.00	-- D'autres matières textiles	m ²	20	1
57.03		Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles (y compris le gazon), touffetés, même confectionnés.			
	5703.10.00.00	- De laine ou de poils fins	m ²	20	1
		- De nylon ou d'autres polyamides :			
	5703.21.00.00	-- Gazon	m ²	20	1
	5703.29.00.00	-- Autres	m ²	20	1
		- D'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles :			
	5703.31.00.00	-- Gazon	m ²	20	1
	5703.39.00.00	-- Autres	m ²	20	1
	5703.90.00.00	- D'autres matières textiles	m ²	20	1
57.04		Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés.			
	5704.10.00.00	- Carreaux dont la surface n'excède pas 0,3 m ²	m ²	20	1
	5704.20.00.00	- Carreaux dont la surface excède 0,3 m ² mais n'excède pas 1 m ²	m ²	20	1
	5704.90.00.00	- Autres	m ²	20	1
57.05	5705.00.00.00	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés.	m ²	20	1

58.01		Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06.			
	5801.10.00.00	- De laine ou de poils fins	kg	20	1
		- De coton :			
	5801.21.00.00	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	kg	20	1
	5801.22.00.00	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	kg	20	1
	5801.23.00.00	-- Autres velours et peluches par la trame	kg	20	1
	5801.26.00.00	-- Tissus de chenille	kg	20	1
	5801.27.00.00	-- Velours et peluches par la chaîne	kg	20	1
		- De fibres synthétiques ou artificielles :			
	5801.31.00.00	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	kg	20	1
	5801.32.00.00	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	kg	20	1
	5801.33.00.00	-- Autres velours et peluches par la trame	kg	20	1
	5801.36.00.00	-- Tissus de chenille	kg	20	1
	5801.37.00.00	-- Velours et peluches par la chaîne	kg	20	1
	5801.90.00.00	- D'autres matières textiles	kg	20	1
58.02		Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03.			
	5802.10.00.00	- Tissus bouclés du genre éponge, en coton	kg	20	1
	5802.20.00.00	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	kg	20	1
	5802.30.00.00	- Surfaces textiles touffetées	kg	20	1
58.03		Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 58.06.			
	5803.00.10.00	- En polypropylène utilisés comme support de tapis	kg	20	1
	5803.00.90.00	- Autres	kg	20	1
58.04		Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06.			
	5804.10.00.00	- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées	kg	20	1
		- Dentelles à la mécanique :			
	5804.21.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1

	5804.29.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
	5804.30.00.00	- Dentelles à la main	kg	20	1
58.05	5805.00.00.00	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées.	kg	20	1
58.06		Rubanerie autre que les articles du n° 58.07; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs).			
	5806.10.00.00	- Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	kg	20	1
	5806.20.00.00	- Autre rubanerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc	kg	20	1
		- Autre rubanerie :			
	5806.31.00.00	-- De coton	kg	20	1
	5806.32.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	5806.39.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
	5806.40.00.00	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	kg	20	1
58.07		Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés.			
	5807.10.00.00	- Tissés	kg	20	1
	5807.90.00.00	- Autres	kg	20	1
58.08		Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires.			
	5808.10.00.00	- Tresses en pièces	kg	20	1
	5808.90.00.00	- Autres	kg	20	1
58.09	5809.00.00.00	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs.	kg	20	1

58.10	5810.10.00.00	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs. - Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	kg	20	1
		- Autres broderies :			
	5810.91.00.00	-- De coton	kg	20	1
	5810.92.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	5810.99.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
58.11	5811.00.00.00	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10.	kg	20	1
59.01		Tissus enduits de colle ou de matières amylicées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie.			
	5901.10.00.00	- Tissus enduits de colle ou de matières amylicées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	kg	20	1
	5901.90.00.00	- Autres	kg	20	1
59.02		Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosé.			
	5902.10.00.00	- De nylon ou d'autres polyamides	kg	10	1
	5902.20.00.00	- De polyesters	kg	10	1
	5902.90.00.00	- Autres	kg	10	1
59.03		Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du n° 59.02.			
	5903.10.00.00	- Avec du poly(chlorure de vinyle)	kg	20	1
	5903.20.00.00	- Avec du polyuréthane	kg	20	1
	5903.90.00.00	- Autres	kg	20	1

59.04		Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés.			
	5904.10.00.00	- Linoléums	m ²	20	1
	5904.90.00.00	- Autres	m ²	20	1
59.05	5905.00.00.00	Revêtements muraux en matières textiles.	m ²	20	1
59.06		Tissus caoutchoutés, autres que ceux du n° 59.02.			
	5906.10.00.00	- Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	kg	20	1
		- Autres :			
	5906.91.00.00	-- De bonneterie	kg	20	1
	5906.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
59.07	5907.00.00.00	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues.	kg	20	1
59.08	5908.00.00.00	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés.	kg	20	1
59.09	5909.00.00.00	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières.	kg	20	1
59.10	5910.00.00.00	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières.	kg	10	1
59.11		Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la Note 8 du présent Chapitre.			

	5911.10.00.00	- Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	kg	10	1
	5911.20.00.00	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	kg	10	1
	5911.31.00.00	- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple) : -- D'un poids au m ² inférieur à 650 g	kg	10	1
	5911.32.00.00	-- D'un poids au m ² égal ou supérieur à 650 g	kg	10	1
	5911.40.00.00	- Toiles filtrantes, tissus épais et étreindelles des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	kg	10	1
	5911.90.00.00	- Autres	kg	10	1
60.01		Velours, peluches (y compris les étoffes dites «à longs poils») et étoffes bouclées, en bonneterie.			
	6001.10.00.00	- Etoffes dites «à longs poils»	kg	20	1
	6001.21.00.00	- Etoffes à boucles : -- De coton	kg	20	1
	6001.22.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6001.29.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
	6001.91.00.00	- Autres : -- De coton	kg	20	1
	6001.92.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6001.99.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
60.02		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.			
	6002.40.00.00	- Contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	kg	20	1
	6002.90.00.00	- Autres	kg	20	1

60.03		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02.			
	6003.10.00.00	- De laine ou de poils fins	kg	20	1
	6003.20.00.00	- De coton	kg	20	1
	6003.30.00.00	- De fibres synthétiques	kg	20	1
	6003.40.00.00	- De fibres artificielles	kg	20	1
	6003.90.00.00	- Autres	kg	20	1
60.04		Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.			
	6004.10.00.00	- Contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	kg	20	1
	6004.90.00.00	- Autres	kg	20	1
60.05		Etoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n°s 60.01 à 60.04.			
		- De coton :			
	6005.21.00.00	-- Ecrues ou blanchies	kg	20	1
	6005.22.00.00	-- Teintes	kg	20	1
	6005.23.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	6005.24.00.00	-- Imprimées	kg	20	1
		- De fibres synthétiques :			
	6005.35.00.00	-- Etoffes mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	kg	20	1
	6005.36.00.00	-- Autres, écrues ou blanchies	kg	20	1
	6005.37.00.00	-- Autres, teintes	kg	20	1
	6005.38.00.00	-- Autres, en fils de diverses couleurs	kg	20	1
	6005.39.00.00	-- Autres, imprimées	kg	20	1
		- De fibres artificielles :			
	6005.41.00.00	-- Ecrues ou blanchies	kg	20	1
	6005.42.00.00	-- Teintes	kg	20	1
	6005.43.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	6005.44.00.00	-- Imprimées	kg	20	1

	6005.90.00.00	- Autres	kg	20	1
60.06		Autres étoffes de bonneterie.			
	6006.10.00.00	- De laine ou de poils fins	kg	20	1
		- De coton :			
	6006.21.00.00	-- Ecrues ou blanchies	kg	20	1
	6006.22.00.00	-- Teintes	kg	20	1
	6006.23.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	6006.24.00.00	-- Imprimées	kg	20	1
		- De fibres synthétiques :			
	6006.31.00.00	-- Ecrues ou blanchies	kg	20	1
	6006.32.00.00	-- Teintes	kg	20	1
	6006.33.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	6006.34.00.00	-- Imprimées	kg	20	1
		- De fibres artificielles :			
	6006.41.00.00	-- Ecrues ou blanchies	kg	20	1
	6006.42.00.00	-- Teintes	kg	20	1
	6006.43.00.00	-- En fils de diverses couleurs	kg	20	1
	6006.44.00.00	-- Imprimées	kg	20	1
	6006.90.00.00	- Autres	kg	20	1
61.01		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 61.03.			
	6101.20.00.00	- De coton	u	20	1
	6101.30.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6101.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
61.02		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 61.04.			
	6102.10.00.00	- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6102.20.00.00	- De coton	u	20	1
	6102.30.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1

	6102.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
61.03		Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour hommes ou garçonnets.			
	6103.10.00.00	- Costumes ou complets	u	20	1
		- Ensembles :			
	6103.22.00.00	-- De coton	u	20	1
	6103.23.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6103.29.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Vestons :			
	6103.31.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6103.32.00.00	-- De coton	u	20	1
	6103.33.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6103.39.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :			
	6103.41.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6103.42.00.00	-- De coton	u	20	1
	6103.43.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6103.49.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
61.04		Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			
		- Costumes tailleurs :			
	6104.13.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6104.19.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Ensembles :			
	6104.22.00.00	-- De coton	u	20	1
	6104.23.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6104.29.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Vestes :			
	6104.31.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1

	6104.32.00.00	-- De coton	u	20	1
	6104.33.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6104.39.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Robes :			
	6104.41.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6104.42.00.00	-- De coton	u	20	1
	6104.43.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6104.44.00.00	-- De fibres artificielles	u	20	1
	6104.49.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Jupes et jupes-culottes :			
	6104.51.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6104.52.00.00	-- De coton	u	20	1
	6104.53.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6104.59.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :			
	6104.61.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6104.62.00.00	-- De coton	u	20	1
	6104.63.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6104.69.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
61.05		Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets.			
	6105.10.00.00	- De coton	u	20	1
	6105.20.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6105.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
61.06		Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			
	6106.10.00.00	- De coton	u	20	1
	6106.20.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6106.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1

61.07	Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets.			
	- Slips et caleçons :			
6107.11.00.00	-- De coton	u	20	1
6107.12.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
6107.19.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
	- Chemises de nuit et pyjamas :			
6107.21.00.00	-- De coton	u	20	1
6107.22.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
6107.29.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
	- Autres :			
6107.91.00.00	-- De coton	u	20	1
6107.99.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
61.08	Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes.			
	- Combinaisons ou fonds de robes et jupons :			
6108.11.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
6108.19.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
	- Slips et culottes :			
6108.21.00.00	-- De coton	u	20	1
6108.22.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
6108.29.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
	- Chemises de nuit et pyjamas :			
6108.31.00.00	-- De coton	u	20	1
6108.32.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
6108.39.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
	- Autres :			
6108.91.00.00	-- De coton	u	20	1
6108.92.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
6108.99.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1

61.09		T-shirts et maillots de corps, en bonneterie.			
	6109.10.00.00	- De coton	u	20	1
	6109.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
61.10		Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie.			
		- De laine ou de poils fins :			
	6110.11.00.00	-- De laine	u	20	1
	6110.12.00.00	-- De chèvre de Cachemire	u	20	1
	6110.19.00.00	-- Autres	u	20	1
	6110.20.00.00	- De coton	u	20	1
	6110.30.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6110.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
61.11		Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés.			
	6111.20.00.00	- De coton	kg	20	1
	6111.30.00.00	- De fibres synthétiques	kg	20	1
	6111.90.00.00	- D'autres matières textiles	kg	20	1
61.12		Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie.			
		- Survêtements de sport (trainings) :			
	6112.11.00.00	-- De coton	u	20	1
	6112.12.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6112.19.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
	6112.20.00.00	- Combinaisons et ensembles de ski	u	20	1
		- Maillots, culottes et slips de bain pour hommes ou garçonnets :			
	6112.31.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6112.39.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes :			
	6112.41.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1

	6112.49.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
61.13	6113.00.00.00	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n°s 59.03, 59.06 ou 59.07.	kg	20	1
61.14		Autres vêtements, en bonneterie.			
	6114.20.00.00	- De coton	kg	20	1
	6114.30.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6114.90.00.00	- D'autres matières textiles	kg	20	1
61.15		Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie.			
	6115.10.00.00	- Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple)	kg	20	1
		- Autres collants (bas-culottes) :			
	6115.21.00.00	-- De fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	kg	20	1
	6115.22.00.00	-- De fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	kg	20	1
	6115.29.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
	6115.30.00.00	- Autres bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex	kg	20	1
		- Autres :			
	6115.94.00.00	-- De laine ou de poils fins	kg	20	1
	6115.95.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6115.96.00.00	-- De fibres synthétiques	kg	20	1
	6115.99.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
61.16		Gants, mitaines et moufles, en bonneterie.			
	6116.10.00.00	- Imprégnés, enduits, recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc ou stratifiés avec ces mêmes matières	kg	20	1
		- Autres :			
	6116.91.00.00	-- De laine ou de poils fins	kg	20	1
	6116.92.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6116.93.00.00	-- De fibres synthétiques	kg	20	1

	6116.99.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
61.17		Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie.			
	6117.10.00.00	- Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires	u	20	1
	6117.80.00.00	- Autres accessoires	kg	20	1
	6117.90.00.00	- Parties	kg	20	1
62.01		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 62.03.			
	6201.20.00.00	- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6201.30.00.00	- De coton	u	20	1
	6201.40.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6201.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
62.02		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 62.04.			
	6202.20.00.00	- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6202.30.00.00	- De coton	u	20	1
	6202.40.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6202.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
62.03		Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets.			
		- Costumes ou complets :			
	6203.11.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6203.12.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6203.19.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Ensembles :			
	6203.22.00.00	-- De coton	u	20	1
	6203.23.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1

	6203.29.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Vestons :			
	6203.31.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6203.32.00.00	-- De coton	u	20	1
	6203.33.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6203.39.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :			
	6203.41.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6203.42.00.00	-- De coton	u	20	1
	6203.43.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6203.49.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
62.04		Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes.			
		- Costumes tailleurs :			
	6204.11.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6204.12.00.00	-- De coton	u	20	1
	6204.13.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6204.19.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Ensembles :			
	6204.21.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6204.22.00.00	-- De coton	u	20	1
	6204.23.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6204.29.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Vestes :			
	6204.31.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6204.32.00.00	-- De coton	u	20	1
	6204.33.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6204.39.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Robes :			
	6204.41.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1

	6204.42.00.00	-- De coton	u	20	1
	6204.43.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6204.44.00.00	-- De fibres artificielles	u	20	1
	6204.49.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Jupes et jupes-culottes :			
	6204.51.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6204.52.00.00	-- De coton	u	20	1
	6204.53.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6204.59.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts :			
	6204.61.00.00	-- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6204.62.00.00	-- De coton	u	20	1
	6204.63.00.00	-- De fibres synthétiques	u	20	1
	6204.69.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
62.05		Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets.			
	6205.20.00.00	- De coton	u	20	1
	6205.30.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6205.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
62.06		Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes.			
	6206.10.00.00	- De soie ou de déchets de soie	u	20	1
	6206.20.00.00	- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6206.30.00.00	- De coton	u	20	1
	6206.40.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6206.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
62.07		Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour hommes ou garçonnets.			
		- Slips et caleçons :			
	6207.11.00.00	-- De coton	u	20	1
	6207.19.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1

		- Chemises de nuit et pyjamas :			
	6207.21.00.00	-- De coton	u	20	1
	6207.22.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6207.29.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Autres :			
	6207.91.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6207.99.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
62.08		Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour femmes ou fillettes.			
		- Combinaisons ou fonds de robes et jupons :			
	6208.11.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6208.19.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Chemises de nuit et pyjamas :			
	6208.21.00.00	-- De coton	u	20	1
	6208.22.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	u	20	1
	6208.29.00.00	-- D'autres matières textiles	u	20	1
		- Autres :			
	6208.91.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6208.92.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6208.99.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
62.09		Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés.			
	6209.20.00.00	- De coton	kg	20	1
	6209.30.00.00	- De fibres synthétiques	kg	20	1
	6209.90.00.00	- D'autres matières textiles	kg	20	1
62.10		Vêtements confectionnés en produits des n°s 56.02, 56.03, 59.03, 59.06 ou 59.07.			
	6210.10.00.00	- En produits des n°s 56.02 ou 56.03	kg	20	1
	6210.20.00.00	- Autres vêtements, des types visés dans le n° 62.01	u	20	1
	6210.30.00.00	- Autres vêtements, des types visés dans le n° 62.02	u	20	1

	6210.40.00.00	- Autres vêtements pour hommes ou garçonnets	kg	20	1
	6210.50.00.00	- Autres vêtements pour femmes ou fillettes	kg	20	1
62.11		Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.			
		- Maillots, culottes et slips de bain :			
	6211.11.00.00	-- Pour hommes ou garçonnets	u	20	1
	6211.12.00.00	-- Pour femmes ou fillettes	u	20	1
	6211.20.00.00	- Combinaisons et ensembles de ski	u	20	1
		- Autres vêtements, pour hommes ou garçonnets :			
	6211.32.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6211.33.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6211.39.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
		- Autres vêtements, pour femmes ou fillettes :			
	6211.42.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6211.43.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6211.49.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
62.12		Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires et leurs parties, même en bonneterie.			
	6212.10.00.00	- Soutiens-gorge et bustiers	kg	20	1
	6212.20.00.00	- Gaines et gaines-culottes	kg	20	1
	6212.30.00.00	- Combinés	kg	20	1
	6212.90.00.00	- Autres	kg	20	1
62.13		Mouchoirs et pochettes.			
	6213.20.00.00	- De coton	kg	20	1
	6213.90.00.00	- D'autres matières textiles	kg	20	1
62.14		Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires.			
	6214.10.00.00	- De soie ou de déchets de soie	u	20	1

	6214.20.00.00	- De laine ou de poils fins	u	20	1
	6214.30.00.00	- De fibres synthétiques	u	20	1
	6214.40.00.00	- De fibres artificielles	u	20	1
	6214.90.00.00	- D'autres matières textiles	u	20	1
62.15		Cravates, nœuds papillons et foulards cravates.			
	6215.10.00.00	- De soie ou de déchets de soie	kg	20	1
	6215.20.00.00	- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6215.90.00.00	- D'autres matières textiles	kg	20	1
62.16	6216.00.00.00	Gants, mitaines et moufles.	kg	20	1
62.17		Autres accessoires confectionnés du vêtement; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, autres que celles du n° 62.12.			
	6217.10.00.00	- Accessoires	kg	20	1
	6217.90.00.00	- Parties	kg	20	1
I.- AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNES					
63.01		Couvertures.			
	6301.10.00.00	- Couvertures chauffantes électriques	kg	20	1
	6301.20.00.00	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins	kg	20	1
	6301.30.00.00	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton	kg	20	1
	6301.40.00.00	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques	kg	20	1
	6301.90.00.00	- Autres couvertures	kg	20	1
63.02		Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.			
	6302.10.00.00	- Linge de lit en bonneterie	kg	20	1
		- Autre linge de lit, imprimé :			
	6302.21.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6302.22.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6302.29.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1

		- Autre linge de lit :			
	6302.31.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6302.32.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6302.39.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
	6302.40.00.00	- Linge de table en bonneterie	kg	20	1
		- Autre linge de table :			
	6302.51.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6302.53.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6302.59.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
	6302.60.00.00	- Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	kg	20	1
		- Autre :			
	6302.91.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6302.93.00.00	-- De fibres synthétiques ou artificielles	kg	20	1
	6302.99.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
63.03		Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits.			
		- En bonneterie :			
	6303.12.00.00	-- De fibres synthétiques	kg	20	1
	6303.19.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
		- Autres :			
	6303.91.00.00	-- De coton	kg	20	1
	6303.92.00.00	-- De fibres synthétiques	kg	20	1
	6303.99.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
63.04		Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.			
		- Couvre-lits :			
	6304.11.00.00	-- En bonneterie	kg	20	1
	6304.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	6304.20.00.00	- Moustiquaires pour lits mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	kg	0	1
		- Autres :			
	6304.91.00.00	-- En bonneterie	kg	20	1
	6304.92.00.00	-- Autres qu'en bonneterie, de coton	kg	20	1

	6304.93.00.00	-- Autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	kg	20	1
	6304.99.00.00	-- Autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles	kg	20	1
63.05		Sacs et sachets d'emballage.			
	6305.10.00.00	- De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03	kg	20	1
	6305.20.00.00	- De coton	kg	20	1
		- De matières textiles synthétiques ou artificielles :			
	6305.32.00.00	-- Contenants souples pour matières en vrac	kg	20	1
	6305.33.00.00	-- Autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou depolypropylène	kg	20	1
	6305.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
	6305.90.00.00	- D'autres matières textiles	kg	20	1
63.06		Bâches et stores d'extérieur; tentes (y compris les tonnelles temporaires et articles similaires); voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile; articles de campement			
		- Bâches et stores d'extérieur :			
	6306.12.00.00	-- De fibres synthétiques	kg	20	1
	6306.19.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
		- Tentes (y compris les tonnelles temporaires et articles similaires) :			
	6306.22.00.00	-- De fibres synthétiques	kg	20	1
	6306.29.00.00	-- D'autres matières textiles	kg	20	1
	6306.30.00.00	- Voiles	kg	20	1
	6306.40.00.00	- Matelas pneumatiques	kg	20	1
	6306.90.00.00	- Autres	kg	20	1
63.07		Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements.			
	6307.10.00.00	- Serpillières ou wassingsues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires	kg	20	1
	6307.20.00.00	- Ceintures et gilets de sauvetage	kg	5	1
	6307.90.00.00	- Autres	kg	20	1
II.- ASSORTIMENTS					

63.08	6308.00.00.00	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail.	kg	20	1
III.- FRIPERIE ET CHIFFONS					
63.09	6309.00.00.00	Articles de friperie.	kg	20	1
63.10		Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage.			
		- Triés :			
	6310.10.10.00	-- Chiffons	kg	20	1
	6310.10.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	6310.90.10.00	-- Chiffons	kg	20	1
	6310.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
64.01		Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des tétons ou des dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés.			
		- Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal :			
	6401.10.10.00	-- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6401.10.90.00	-- Autres	2u	20	1
		- Autres chaussures :			
		-- Couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou :			
	6401.92.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6401.92.90.00	--- Autres	2u	20	1
		-- Autres :			

	6401.99.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou nonmonté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6401.99.90.00	--- Autres	2u	20	1
64.02		Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique.			
		- Chaussures de sport :			
		-- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges :			
	6402.12.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	20	1
	6402.12.90.00	--- Autres	2u	20	1
		-- Autres :			
	6402.19.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6402.19.90.00	--- Autres	2u	20	1
		- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons :			
	6402.20.10.00	-- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6402.20.90.00	-- Autres	2u	20	1
		- Autres chaussures :			
		-- Couvrant la cheville :			
	6402.91.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6402.91.90.00	--- Autres	2u	20	1
		-- Autres :			
	6402.99.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6402.99.20.00	--- Sandales (tong)	2u	20	1
	6402.99.90.00	--- Autres	2u	20	1
64.03		Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel.			

	- Chaussures de sport :			
	-- Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges :			
6403.12.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	20	1
6403.12.90.00	--- Autres	2u	20	1
	-- Autres :			
6403.19.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
6403.19.90.00	--- Autres	2u	20	1
	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil :			
6403.20.10.00	-- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
6403.20.90.00	-- Autres	2u	20	1
	- Autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal :			
6403.40.10.00	-- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
6403.40.90.00	-- Autres	2u	20	1
	- Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel :			
	-- Couvrant la cheville :			
6403.51.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
6403.51.90.00	--- Autres	2u	20	1
	-- Autres :			
6403.59.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
6403.59.90.00	--- Autres	2u	20	1
	- Autres chaussures :			
	-- Couvrant la cheville :			
6403.91.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
6403.91.90.00	--- Autres	2u	20	1

		-- Autres :			
	6403.99.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6403.99.90.00	--- Autres	2u	20	1
64.04		Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles.			
		- Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique :			
		-- Chaussures de sport; chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires :			
	6404.11.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6404.11.90.00	--- Autres	2u	20	1
		-- Autres :			
	6404.19.10.00	--- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6404.19.90.00	--- Autres	2u	20	1
		- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué :			
	6404.20.10.00	-- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6404.20.90.00	-- Autres	2u	20	1
64.05		Autres chaussures.			
		- A dessus en cuir naturel ou reconstitué :			
	6405.10.10.00	-- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6405.10.90.00	-- Autres	2u	20	1
		- A dessus en matières textiles :			
	6405.20.10.00	-- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6405.20.90.00	-- Autres	2u	20	1
		- Autres :			

	6405.90.10.00	-- Présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	2u	10	1
	6405.90.90.00	-- Autres	2u	20	1
64.06		Parties de chaussures (y compris les dessus même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures); semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires amovibles; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties.			
	6406.10.00.00	- Dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs	kg	10	1
	6406.20.00.00	- Semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plastique	kg	10	1
		- Autres :			
	6406.90.10.00	-- Jambières, guêtres et articles similaires et leurs parties	kg	10	1
	6406.90.20.00	-- Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières en toutes matières autres que le métal	kg	10	1
	6406.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
65.01	6501.00.00.00	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux.	kg	10	1
65.02	6502.00.00.00	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies.	kg	10	1
[65.03]					
65.04	6504.00.00.00	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis.	kg	20	1
65.05		Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis.			
	6505.00.10.00	- Résilles et filets à cheveux	kg	20	1

	6505.00.90.00	- Autres	kg	20	1
65.06		Autres chapeaux et coiffures, même garnis.			
	6506.10.00.00	- Coiffures de sécurité	u	10	1
		- Autres :			
	6506.91.00.00	-- En caoutchouc ou en matière plastique	kg	20	1
	6506.99.00.00	-- En autres matières	kg	20	1
65.07	6507.00.00.00	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie.	kg	10	1
66.01		Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires).			
	6601.10.00.00	- Parasols de jardin et articles similaires	u	20	1
		- Autres :			
	6601.91.00.00	-- A mât ou manche télescopique	u	20	1
	6601.99.00.00	-- Autres	u	20	1
66.02	6602.00.00.00	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires.	u	20	1
66.03		Parties, garnitures et accessoires pour articles des n°s 66.01 ou 66.02.			
	6603.20.00.00	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	kg	10	1
	6603.90.00.00	- Autres	kg	10	1
67.01	6701.00.00.00	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 05.05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés.	kg	20	1
67.02		Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels.			
	6702.10.00.00	- En matières plastiques	kg	20	1
	6702.90.00.00	- En autres matières	kg	20	1

67.03	6703.00.00.00	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires.	kg	20	1
67.04		Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs.			
		- En matières textiles synthétiques :			
	6704.11.00.00	-- Perruques complètes	kg	20	1
	6704.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	6704.20.00.00	- En cheveux	kg	20	1
	6704.90.00.00	- En autres matières	kg	20	1
68.01	6801.00.00.00	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise).	kg	10	1
68.02		Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du n° 68.01; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles (y compris l'ardoise), colorés artificiellement.			
	6802.10.00.00	'- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	kg	20	1
		- Autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie :			
	6802.21.00.00	-- Marbre, travertin et albâtre	kg	20	1
	6802.23.00.00	-- Granit	kg	20	1
	6802.29.00.00	-- Autres pierres	kg	20	1
		- Autres :			
	6802.91.00.00	-- Marbre, travertin et albâtre	kg	20	1
	6802.92.00.00	-- Autres pierres calcaires	kg	20	1
	6802.93.00.00	-- Granit	kg	20	1
		-- Autres pierres :			

	6802.99.10.00	--- Stéatite naturelle	kg	20	1
	6802.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
68.03	6803.00.00.00	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine).	kg	20	1
68.04		Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières.			
	6804.10.00.00	- Meules à moudre ou à défibrer	kg	10	1
		- Autres meules et articles similaires :			
	6804.21.00.00	-- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré	kg	10	1
	6804.22.00.00	-- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique	kg	10	1
	6804.23.00.00	-- En pierres naturelles	kg	10	1
	6804.30.00.00	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main	kg	10	1
68.05		Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés.			
	6805.10.00.00	- Appliqués sur tissus en matières textiles seulement	kg	10	1
	6805.20.00.00	- Appliqués sur papier ou carton seulement	kg	10	1
	6805.30.00.00	- Appliqués sur d'autres matières	kg	10	1
68.06		Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 68.11, 68.12 ou du Chapitre 69.			
	6806.10.00.00	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	kg	10	1
	6806.20.00.00	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	kg	10	1

	6806.90.00.00	- Autres	kg	20	1
68.07		Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple).			
	6807.10.00.00	- En rouleaux	kg	20	1
	6807.90.00.00	- Autres	kg	20	1
68.08	6808.00.00.00	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux.	kg	20	1
68.09		Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre.			
		- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés :			
	6809.11.00.00	-- Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	kg	20	1
	6809.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	6809.90.00.00	- Autres ouvrages	kg	20	1
68.10		Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés.			
		- Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires :			
	6810.11.00.00	-- Blocs et briques pour la construction	kg	20	1
	6810.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres ouvrages :			
	6810.91.00.00	-- Eléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	kg	20	1
	6810.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
68.11		Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires.			
		- Contenant de l'amiante :			
	6811.40.10.00	-- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie pour canalisation d'eau	kg	5	1
	6811.40.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Ne contenant pas d'amiante :			
	6811.81.00.00	-- Plaques ondulées	kg	20	1
	6811.82.00.00	-- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	kg	20	1
		-- Autres ouvrages :			

	6811.89.10.00	--- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie pour canalisation d'eau	kg	5	1
	6811.89.90.00	--- Autres	kg	20	1
68.12		Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés, autres que ceux des n°s 68.11 ou 68.13.			
	6812.80.00.00	- En crocidolite	kg	20	1
		- Autres :			
	6812.91.00.00	-- Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	kg	20	1
	6812.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
68.13		Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières.			
	6813.20.00.00	- Contenant de l'amiante	kg	10	1
		- Ne contenant pas d'amiante :			
	6813.81.00.00	-- Garnitures de freins	kg	10	1
	6813.89.00.00	-- Autres	kg	10	1
68.14		Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières.			
	6814.10.00.00	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	kg	20	1
	6814.90.00.00	- Autres	kg	20	1
68.15		Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs.			
		- Fibres de carbone; ouvrages en fibres de carbone pour usages autres qu'électriques; autres ouvrages en graphite ou autre carbone pour usages autres qu'électriques :			
	6815.11.00.00	-- Fibres de carbone	kg	20	1
	6815.12.00.00	-- Textiles en fibres de carbone	kg	20	1

	6815.13.00.00	-- Autres ouvrages en fibres de carbone	kg	20	1
	6815.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	6815.20.00.00	- Ouvrages en tourbe - Autres ouvrages :	kg	20	1
	6815.91.00.00	-- Contenant de la magnésite, de la magnésie sous forme de périclase, de la dolomie y compris sous forme de chaux dolomitique, ou de la chromite	kg	20	1
	6815.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
	I.- PRODUITS EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES ET PRODUITS REFRACTAIRES				
69.01	6901.00.00.00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues.	kg	20	1
69.02		Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues.			
	6902.10.00.00	- Contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃	kg	20	1
	6902.20.00.00	- Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃), de silice (SiO ₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits	kg	20	1
	6902.90.00.00	- Autres	kg	20	1
69.03		Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, plaques pour tiroir, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues.			
	6903.10.00.00	- Contenant en poids plus de 50 % de carbone libre	kg	20	1
	6903.20.00.00	- Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂)	kg	20	1
	6903.90.00.00	- Autres	kg	20	1

II.- AUTRES PRODUITS CERAMIQUES

69.04		Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique.			
	6904.10.00.00	- Briques de construction	1000u	20	1
	6904.90.00.00	- Autres	kg	20	1
69.05		Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment.			
	6905.10.00.00	- Tuiles	kg	20	1
	6905.90.00.00	- Autres	kg	20	1
69.06	6906.00.00.00	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique.	kg	20	1
69.07		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique.			
		- Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, autres que ceux des n°s 6907.30 et 6907.40 :			
	6907.21.00.00	-- D'un coefficient d'absorption d'eau en poids inférieur ou égal à 0,5 %	m ²	20	1
	6907.22.00.00	-- D'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 0,5% mais inférieur ou égal à 10 %	m ²	20	1
	6907.23.00.00	-- D'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 10 %	m ²	20	1
	6907.30.00.00	- Cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, autres que ceux du n° 6907.40	m ²	20	1
	6907.40.00.00	- Pièces de finition	m ²	20	1
[69.08]					
69.09		Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique.			
		- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques :			
	6909.11.00.00	-- En porcelaine	kg	5	1
	6909.12.00.00	-- Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	kg	5	1

	6909.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	6909.90.00.00	- Autres	kg	5	1
69.10		Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique.			
	6910.10.00.00	- En porcelaine	u	20	1
	6910.90.00.00	- Autres	u	20	1
69.11		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine.			
	6911.10.00.00	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine	kg	20	1
	6911.90.00.00	- Autres	kg	20	1
69.12		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine.			
	6912.00.10.00	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine	kg	20	1
	6912.00.90.00	- Autres	kg	20	1
69.13		Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique.			
	6913.10.00.00	- En porcelaine	kg	20	1
	6913.90.00.00	- Autres	kg	20	1
69.14		Autres ouvrages en céramique.			
	6914.10.00.00	- En porcelaine	kg	20	1
	6914.90.00.00	- Autres	kg	20	1
70.01	7001.00.00.00	Calcin et autres déchets et débris de verre, à l'exclusion du verre de tubes cathodiques et autres verres activés du n° 85.49; verre en masse.	kg	10	1
70.02		Verre en billes (autres que les microsphères du n° 70.18), barres, baguettes ou tubes, non travaillé.			
	7002.10.00.00	- Billes	kg	10	1

	7002.20.00.00	- Barres ou baguettes	kg	10	1
		- Tubes :			
	7002.31.00.00	-- En quartz ou en autre silice fondus	kg	20	1
	7002.32.00.00	-- En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	kg	20	1
	7002.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
70.03		Verre dit «coulé», en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé.			
		- Plaques et feuilles, non armées :			
	7003.12.00.00	-- Colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	m ²	20	1
	7003.19.00.00	-- Autres	m ²	20	1
	7003.20.00.00	- Plaques et feuilles, armées	m ²	20	1
	7003.30.00.00	- Profilés	m ²	20	1
70.04		Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé.			
	7004.20.00.00	- Verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	m ²	20	1
	7004.90.00.00	- Autre verre	m ²	20	1
70.05		Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée.			
	7005.10.00.00	- Glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	m ²	20	1
		- Autre glace non armée :			
	7005.21.00.00	-- Colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie	m ²	20	1
	7005.29.00.00	-- Autre	m ²	20	1
	7005.30.00.00	- Glace armée	m ²	20	1

70.06	7006.00.00.00	Verre des n°s 70.03, 70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières.	kg	20	1
70.07		Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contre-collées.			
		- Verres trempés :			
	7007.11.00.00	-- De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	kg	20	1
	7007.19.00.00	-- Autres	m ²	20	1
		- Verres formés de feuilles contre-collées :			
	7007.21.00.00	-- De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	kg	20	1
	7007.29.00.00	-- Autres	m ²	20	1
70.08	7008.00.00.00	Vitrages isolants à parois multiples.	kg	20	1
70.09		Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs.			
		- Miroirs rétroviseurs pour véhicules :			
	7009.10.10.00	-- Pour motocycles et cycles	kg	10	1
	7009.10.90.00	-- Pour autres véhicules	kg	10	1
		- Autres :			
	7009.91.00.00	-- Non encadrés	kg	20	1
	7009.92.00.00	-- Encadrés	kg	20	1
70.10		Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre.			
	7010.10.00.00	- Ampoules	kg	10	1
	7010.20.00.00	- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	kg	10	1
		- Autres :			
		-- D'une contenance excédant 1 l :			
	7010.90.11.00	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons	kg	10	1
	7010.90.12.00	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves	kg	10	1

	7010.90.19.00	--- Autres -- D'une contenance excédant 0,33 l mais n'excédant pas 1 l :	kg	10	1
	7010.90.21.00	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons	kg	10	1
	7010.90.22.00	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves	kg	10	1
	7010.90.29.00	--- Autres -- D'une contenance excédant 0,15 l mais n'excédant pas 0,33 l :	kg	10	1
	7010.90.31.00	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons	kg	10	1
	7010.90.32.00	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves	kg	10	1
	7010.90.39.00	--- Autres -- D'une contenance n'excédant pas 0,15 l :	kg	10	1
	7010.90.41.00	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons	kg	10	1
	7010.90.42.00	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves	kg	10	1
	7010.90.49.00	--- Autres	kg	10	1
70.11		Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour lampes et sources lumineuses électriques, tubes cathodiques ou similaires.			
	7011.10.00.00	- Pour l'éclairage électrique	kg	20	1
	7011.20.00.00	- Pour tubes cathodiques	kg	20	1
	7011.90.00.00	- Autres	kg	20	1
[70.12]					
70.13		Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires (autres que ceux des n°s 70.10 ou 70.18).			
	7013.10.00.00	- Objets en vitrocérame - Verres à boire à pied, autres qu'en vitrocérame :	kg	20	1
	7013.22.00.00	-- En cristal au plomb	kg	20	1
	7013.28.00.00	-- Autres - Autres verres à boire, autres qu'en vitrocérame :	kg	20	1
	7013.33.00.00	-- En cristal au plomb	kg	20	1

	7013.37.00.00	-- Autres - Objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, autres qu'en vitrocérame :	kg	20	1
	7013.41.00.00	-- En cristal au plomb	kg	20	1
	7013.42.00.00	-- En verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	kg	20	1
	7013.49.00.00	-- Autres - Autres objets :	kg	20	1
	7013.91.00.00	-- En cristal au plomb	kg	20	1
	7013.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
70.14	7014.00.00.00	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 70.15), non travaillés optiquement.	kg	20	1
70.15		Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres.			
	7015.10.00.00	- Verres de lunetterie médicale	kg	5	1
	7015.90.00.00	- Autres	kg	20	1
70.16		Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires; verres assemblés en vitraux; verre dit «multicellulaire» ou verre «mousse» en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires.			
	7016.10.00.00	- Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	kg	20	1
	7016.90.00.00	- Autres	kg	20	1
70.17		Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée.			
	7017.10.00.00	- En quartz ou en autre silice fondus	kg	5	1
	7017.20.00.00	- En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	kg	5	1

	7017.90.00.00	- Autre	kg	10	1
70.18		Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie; microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm.			
	7018.10.00.00	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie	kg	20	1
	7018.20.00.00	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	kg	20	1
	7018.90.00.00	- Autres	kg	20	1
70.19		Fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces matières (fils, stratifils (rovings), tissus, par exemple).			
		- Mèches, stratifils (rovings), fils coupés ou non et mats en ces matières :			
	7019.11.00.00	-- Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	kg	10	1
	7019.12.00.00	-- Stratifils (rovings)	kg	10	1
	7019.13.00.00	-- Autres fils, mèches	kg	10	1
	7019.14.00.00	-- Mats liés mécaniquement	kg	10	1
	7019.15.00.00	-- Mats liés chimiquement	kg	10	1
	7019.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Etoffes liées mécaniquement :			
	7019.61.00.00	-- Tissus de stratifils (rovings) à maille fermée	kg	20	1
	7019.62.00.00	-- Autres étoffes de stratifils (rovings) à maille fermée	kg	20	1
	7019.63.00.00	-- Tissus de fils à maille fermée, à armure toile non enduits ni stratifiés	kg	20	1
	7019.64.00.00	-- Tissus de fils à maille fermée, à armure toile, enduits ou stratifiés	kg	20	1
	7019.65.00.00	-- Tissus à maille ouverte d'une largeur n'excédant pas 30 cm	kg	20	1
	7019.66.00.00	-- Tissus à maille ouverte d'une largeur excédant 30 cm	kg	20	1
	7019.69.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Etoffes liées chimiquement :			
	7019.71.00.00	-- Voiles (fines couches)	kg	20	1
	7019.72.00.00	-- Autres étoffes à maille fermée	kg	20	1

	7019.73.00.00	-- Autres étoffes à maille ouverte	kg	20	1
	7019.80.00.00	- Laine de verre et ouvrages en ces matières	kg	20	1
	7019.90.00.00	- Autres	kg	20	1
70.20		Autres ouvrages en verre.			
	7020.00.10.00	- Flotteurs pour filets de pêche	kg	5	1
	7020.00.90.00	- Autres	kg	20	1
		I.- PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES			
71.01		Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport.			
	7101.10.00.00	- Perles fines	kg	5	1
		- Perles de culture :			
	7101.21.00.00	-- Brutes	kg	5	1
	7101.22.00.00	-- Travaillées	kg	10	1
71.02		Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis.			
	7102.10.00.00	- Non triés	carat	5	1
		- Industriels :			
	7102.21.00.00	-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	carat	5	1
	7102.29.00.00	-- Autres	carat	10	1
		- Non industriels :			
	7102.31.00.00	-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	carat	5	1
	7102.39.00.00	-- Autres	carat	10	1
71.03		Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport.			
	7103.10.00.00	- Brutes ou simplement sciées ou dégrossies	kg	5	1

		- Autrement travaillées :			
	7103.91.00.00	-- Rubis, saphirs et émeraudes	carat	10	1
	7103.99.00.00	-- Autres	carat	10	1
71.04		Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport.			
	7104.10.00.00	- Quartz piézo-électrique	kg	5	1
		- Autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies:			
	7104.21.00.00	-- Diamants	kg	5	1
	7104.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres :			
	7104.91.00.00	-- Diamants	kg	5	1
	7104.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
71.05		Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques.			
	7105.10.00.00	- De diamants	carat	5	1
	7105.90.00.00	- Autres	kg	5	1
		II.- METAUX PRECIEUX, PLAQUES OU DOUBLES DE METAUX PRECIEUX			
71.06		Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre.			
	7106.10.00.00	- Poudres	kg	5	1
		- Autres :			
	7106.91.00.00	-- Sous formes brutes	kg	5	1
	7106.92.00.00	-- Sous formes mi-ouvrées	kg	10	1
71.07	7107.00.00.00	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées.	kg	10	1
71.08		Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre.			
		- A usages non monétaires :			

	7108.11.00.00	-- Poudres	kg	5	1
	7108.12.00.00	-- Sous autres formes brutes	kg	5	1
		-- Sous autres formes mi-ouvrées :			
	7108.13.10.00	--- Lingots d'or	kg	10	1
	7108.13.90.00	--- Autres	kg	10	1
	7108.20.00.00	- A usage monétaire	kg	10	1
71.09	7109.00.00.00	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées.	kg	10	1
71.10		Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre.			
		- Platine :			
	7110.11.00.00	-- Sous formes brutes ou en poudre	kg	5	1
	7110.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Palladium :			
	7110.21.00.00	-- Sous formes brutes ou en poudre	kg	5	1
	7110.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Rhodium :			
	7110.31.00.00	-- Sous formes brutes ou en poudre	kg	5	1
	7110.39.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- Iridium, osmium et ruthénium :			
	7110.41.00.00	-- Sous formes brutes ou en poudre	kg	5	1
	7110.49.00.00	-- Autres	kg	10	1
71.11	7111.00.00.00	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées.	kg	10	1
71.12		Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux autres que les produits du n° 85.49.			

	7112.30.00.00	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	kg	10	1
		- Autres :			
	7112.91.00.00	-- D'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	kg	10	1
	7112.92.00.00	-- De platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	kg	10	1
	7112.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
		III.- BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET AUTRES OUVRAGES			
71.13		Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.			
		- En métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux :			
	7113.11.00.00	-- En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	kg	20	1
	7113.19.00.00	-- En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	kg	20	1
	7113.20.00.00	- En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	kg	20	1
71.14		Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.			
		- En métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux :			
	7114.11.00.00	-- En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	kg	20	1
	7114.19.00.00	-- En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	kg	20	1
	7114.20.00.00	- En plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	kg	20	1
71.15		Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.			
	7115.10.00.00	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	kg	20	1
	7115.90.00.00	- Autres	kg	20	1
71.16		Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées.			
	7116.10.00.00	- En perles fines ou de culture	kg	20	1

	7116.20.00.00	- En pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées	kg	20	1
71.17		Bijouterie de fantaisie.			
		- En métaux communs, même argentés, dorés ou platinés :			
	7117.11.00.00	-- Boutons de manchettes et boutons similaires	kg	20	1
	7117.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	7117.90.00.00	- Autres	kg	20	1
71.18		Monnaies.			
	7118.10.00.00	- Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or	kg	20	1
	7118.90.00.00	- Autres	kg	0	1
		I.- PRODUITS DE BASE; PRODUITS PRESENTES SOUS FORME DE GRENAILLES OU DE POUDRES			
72.01		Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires.			
	7201.10.00.00	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore	kg	5	1
	7201.20.00.00	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	kg	5	1
	7201.50.00.00	- Fontes brutes alliées; fontes spiegel	kg	5	1
72.02		Ferro-alliages.			
		- Ferromanganèse :			
	7202.11.00.00	-- Contenant en poids plus de 2 % de carbone	kg	5	1
	7202.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Ferrosilicium :			
	7202.21.00.00	-- Contenant en poids plus de 55 % de silicium	kg	5	1
	7202.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7202.30.00.00	- Ferro-silico-manganèse	kg	5	1
		- Ferrochrome :			
	7202.41.00.00	-- Contenant en poids plus de 4 % de carbone	kg	5	1
	7202.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7202.50.00.00	- Ferro-silico-chrome	kg	5	1

	7202.60.00.00	- Ferronickel	kg	5	1
	7202.70.00.00	- Ferromolybdène	kg	5	1
	7202.80.00.00	- Ferrotungstène et ferro-silico-tungstène	kg	5	1
		- Autres :			
	7202.91.00.00	-- Ferrotitane et ferro-silico-titane	kg	5	1
	7202.92.00.00	-- Ferrovanadium	kg	5	1
	7202.93.00.00	-- Ferroniobium	kg	5	1
	7202.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
72.03		Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires.			
	7203.10.00.00	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	kg	5	1
	7203.90.00.00	- Autres	kg	5	1
72.04		Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier.			
	7204.10.00.00	- Déchets et débris de fonte	kg	5	1
		- Déchets et débris d'aciers alliés :			
	7204.21.00.00	-- D'aciers inoxydables	kg	5	1
	7204.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7204.30.00.00	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	kg	5	1
		- Autres déchets et débris :			
	7204.41.00.00	-- Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets	kg	5	1
	7204.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7204.50.00.00	- Déchets lingotés	kg	5	1
72.05		Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier.			
	7205.10.00.00	- Grenailles	kg	5	1
		- Poudres :			
	7205.21.00.00	-- D'aciers alliés	kg	5	1

	7205.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	II.- FER ET ACIERS NON ALLIES				
72.06		Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 72.03.			
	7206.10.00.00	- Lingots	kg	5	1
	7206.90.00.00	- Autres	kg	5	1
72.07		Demi-produits en fer ou en aciers non alliés.			
		- Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone :			
	7207.11.00.00	-- De section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	kg	5	1
	7207.12.00.00	-- Autres, de section transversale rectangulaire	kg	5	1
	7207.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7207.20.00.00	- Contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	kg	5	1
72.08		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.			
	7208.10.00.00	- Enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	kg	5	1
		- Autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés :			
	7208.25.00.00	-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	kg	5	1
	7208.26.00.00	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	kg	5	1
	7208.27.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	kg	5	1
		- Autres, enroulés, simplement laminés à chaud :			
	7208.36.00.00	-- D'une épaisseur excédant 10 mm	kg	5	1
	7208.37.00.00	-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	kg	5	1
	7208.38.00.00	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	kg	5	1
	7208.39.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	kg	5	1
	7208.40.00.00	- Non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	kg	5	1
		- Autres, non enroulés, simplement laminés à chaud :			
	7208.51.00.00	-- D'une épaisseur excédant 10 mm	kg	5	1

	7208.52.00.00	-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	kg	5	1
	7208.53.00.00	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	kg	10	1
	7208.54.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	kg	10	1
	7208.90.00.00	- Autres	kg	10	1
72.09		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.			
		- Enroulés, simplement laminés à froid :			
	7209.15.00.00	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus	kg	5	1
	7209.16.00.00	-- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	kg	5	1
	7209.17.00.00	-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	kg	5	1
	7209.18.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	kg	5	1
		- Non enroulés, simplement laminés à froid :			
	7209.25.00.00	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus	kg	10	1
	7209.26.00.00	-- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	kg	10	1
	7209.27.00.00	-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	kg	10	1
	7209.28.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	kg	10	1
	7209.90.00.00	- Autres	kg	10	1
72.10		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.			
		- Etamés :			
	7210.11.00.00	-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	kg	5	1
	7210.12.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	kg	5	1
	7210.20.00.00	- Plombés, y compris le fer terne	kg	5	1
	7210.30.00.00	- Zingués électrolytiquement	kg	5	1
		- Autrement zingués :			
	7210.41.00.00	-- Ondulés	kg	20	1
		-- Autres :			
	7210.49.10.00	--- Enroulés	kg	5	1
	7210.49.90.00	--- Autres	kg	20	1
	7210.50.00.00	- Revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	kg	5	1

		- Revêtus d'aluminium :			
		-- Revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc :			
	7210.61.10.00	--- Enroulés	kg	5	1
	7210.61.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	7210.69.10.00	--- Enroulés	kg	5	1
	7210.69.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques :			
	7210.70.10.00	-- Enroulés	kg	5	1
	7210.70.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	7210.90.10.00	-- Tôles ondulées revêtues d'autres matières	kg	20	1
	7210.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
72.11		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus.			
		- Simplement laminés à chaud :			
	7211.13.00.00	-- Laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	kg	5	1
	7211.14.00.00	-- Autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	kg	5	1
	7211.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Simplement laminés à froid :			
	7211.23.00.00	-- Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	kg	5	1
	7211.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7211.90.00.00	- Autres	kg	5	1
72.12		Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus.			
	7212.10.00.00	- Etamés	kg	5	1
	7212.20.00.00	- Zingués électrolytiquement	kg	5	1
	7212.30.00.00	- Autrement zingués	kg	5	1
	7212.40.00.00	- Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques	kg	5	1

	7212.50.00.00	- Autrement revêtus	kg	5	1
	7212.60.00.00	- Plaqués	kg	5	1
72.13		Fil machine en fer ou en aciers non alliés.			
	7213.10.00.00	- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	kg	5	1
		- Autres, en aciers de décolletage :			
	7213.20.10.00	-- De section circulaire d'un diamètre n'excédant pas 5,5 mm	kg	5	1
	7213.20.90.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres :			
		-- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm :			
	7213.91.10.00	--- D'un diamètre n'excédant pas 5,5 mm	kg	5	1
	7213.91.90.00	--- Autres	kg	5	1
	7213.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
72.14		Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.			
	7214.10.00.00	- Forgées	kg	20	1
	7214.20.00.00	- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	kg	20	1
	7214.30.00.00	- Autres, en aciers de décolletage	kg	20	1
		- Autres :			
	7214.91.00.00	-- De section transversale rectangulaire	kg	20	1
	7214.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
72.15		Autres barres en fer ou en aciers non alliés.			
	7215.10.00.00	- En aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	kg	20	1
	7215.50.00.00	- Autres, simplement obtenues ou parachevées à froid	kg	20	1
	7215.90.00.00	- Autres	kg	20	1
72.16		Profils en fer ou en aciers non alliés.			
	7216.10.00.00	- Profils en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	kg	20	1

72.18		Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables.			
	7218.10.00.00	- Lingots et autres formes primaires	kg	5	1
		- Autres :			
	7218.91.00.00	-- De section transversale rectangulaire	kg	5	1
	7218.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
72.19		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.			
		- Simplement laminés à chaud, enroulés :			
	7219.11.00.00	-- D'une épaisseur excédant 10 mm	kg	5	1
	7219.12.00.00	-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	kg	5	1
	7219.13.00.00	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	kg	5	1
	7219.14.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	kg	5	1
		- Simplement laminés à chaud, non enroulés :			
	7219.21.00.00	-- D'une épaisseur excédant 10 mm	kg	5	1
	7219.22.00.00	-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	kg	5	1
	7219.23.00.00	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	kg	5	1
	7219.24.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 3 mm	kg	5	1
		- Simplement laminés à froid :			
	7219.31.00.00	-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	kg	5	1
	7219.32.00.00	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	kg	5	1
	7219.33.00.00	-- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	kg	5	1
	7219.34.00.00	-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	kg	5	1
	7219.35.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	kg	5	1
	7219.90.00.00	- Autres	kg	5	1
72.20		Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm.			
		- Simplement laminés à chaud :			
	7220.11.00.00	-- D'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	kg	5	1
	7220.12.00.00	-- D'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	kg	5	1
	7220.20.00.00	- Simplement laminés à froid	kg	5	1

	7220.90.00.00	- Autres	kg	5	1
72.21	7221.00.00.00	Fil machine en aciers inoxydables.	kg	5	1
72.22		Barres et profilés en aciers inoxydables.			
		- Barres simplement laminées ou filées à chaud :			
	7222.11.00.00	-- De section circulaire	kg	10	1
	7222.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	7222.20.00.00	- Barres simplement obtenues ou parachevées à froid	kg	10	1
	7222.30.00.00	- Autres barres	kg	10	1
	7222.40.00.00	- Profilés	kg	10	1
72.23	7223.00.00.00	Fils en aciers inoxydables.	kg	10	1
		IV.- AUTRES ACIERS ALLIES; BARRES CREUSES POUR LE FORAGE EN ACIERS ALLIES OU NON ALLIES			
72.24		Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en autres aciers alliés.			
	7224.10.00.00	- Lingots et autres formes primaires	kg	5	1
	7224.90.00.00	- Autres	kg	5	1
72.25		Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus.			
		- En aciers au silicium dits «magnétiques» :			
	7225.11.00.00	-- A grains orientés	kg	5	1
	7225.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7225.30.00.00	- Autres, simplement laminés à chaud, enroulés	kg	5	1
	7225.40.00.00	- Autres, simplement laminés à chaud, non enroulés	kg	5	1
	7225.50.00.00	- Autres, simplement laminés à froid	kg	5	1
		- Autres :			
	7225.91.00.00	-- Zingués électrolytiquement	kg	5	1
	7225.92.00.00	-- Autrement zingués	kg	5	1

	7225.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
72.26		Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm.			
		- En aciers au silicium dits «magnétiques» :			
	7226.11.00.00	-- A grains orientés	kg	5	1
	7226.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7226.20.00.00	- En aciers à coupe rapide	kg	5	1
		- Autres :			
	7226.91.00.00	-- Simplement laminés à chaud	kg	5	1
	7226.92.00.00	-- Simplement laminés à froid	kg	5	1
	7226.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
72.27		Fil machine en autres aciers alliés.			
	7227.10.00.00	- En aciers à coupe rapide	kg	5	1
	7227.20.00.00	- En aciers silico-manganeux	kg	5	1
	7227.90.00.00	- Autres	kg	5	1
72.28		Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés.			
	7228.10.00.00	- Barres en aciers à coupe rapide	kg	20	1
	7228.20.00.00	- Barres en aciers silico-manganeux	kg	20	1
	7228.30.00.00	- Autres barres, simplement laminées ou filées à chaud	kg	20	1
	7228.40.00.00	- Autres barres, simplement forgées	kg	20	1
	7228.50.00.00	- Autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid	kg	20	1
	7228.60.00.00	- Autres barres	kg	20	1
	7228.70.00.00	- Profilés	kg	20	1
	7228.80.00.00	- Barres creuses pour le forage	kg	20	1
72.29		Fils en autres aciers alliés.			
	7229.20.00.00	- En aciers silico-manganeux	kg	10	1
	7229.90.00.00	- Autres	kg	10	1

73.01	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier.			
	7301.10.00.00 - Palplanches	kg	10	1
	7301.20.00.00 - Profilés	kg	20	1
73.02	Eléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier : rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails.			
	7302.10.00.00 - Rails	kg	5	1
	7302.30.00.00 - Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	kg	5	1
	7302.40.00.00 - Eclisses et selles d'assise	kg	5	1
	7302.90.00.00 - Autres	kg	5	1
73.03	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte.			
	7303.00.10.00 - Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7303.00.90.00 - Autres	kg	20	1
73.04	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier.			
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :			
	7304.11.00.00 -- En aciers inoxydables	kg	5	1
	7304.19.00.00 -- Autres	kg	5	1
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz :			
	7304.22.00.00 -- Tiges de forage en aciers inoxydables	kg	5	1
	7304.23.00.00 -- Autres tiges de forage	kg	5	1
	7304.24.00.00 -- Autres, en aciers inoxydables	kg	5	1
	7304.29.00.00 -- Autres	kg	5	1
	- Autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés :			
	-- Etirés ou laminés à froid :			

	7304.31.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7304.31.20.00	--- Destinés à l'industrie des cycles et motocycles	kg	5	1
	7304.31.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	7304.39.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7304.39.20.00	--- Des types utilisés pour la fabrication des cadres de cycles et motocycles	kg	5	1
	7304.39.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Autres, de section circulaire, en aciers inoxydables :			
		-- Etirés ou laminés à froid :			
	7304.41.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7304.41.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	7304.49.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7304.49.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Autres, de section circulaire, en autres aciers alliés :			
		-- Etirés ou laminés à froid :			
	7304.51.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7304.51.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	7304.59.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7304.59.90.00	--- Autres	kg	20	1
	7304.90.00.00	- Autres	kg	20	1
73.05		Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier.			
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :			
	7305.11.00.00	-- Soudés longitudinalement à l'arc immergé	kg	10	1
	7305.12.00.00	-- Soudés longitudinalement, autres	kg	5	1
	7305.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	7305.20.00.00	- Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	kg	5	1
		- Autres, soudés :			
		-- Soudés longitudinalement :			

	7305.31.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7305.31.90.00	--- Autres	kg	20	1
		-- Autres :			
	7305.39.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7305.39.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	7305.90.10.00	-- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7305.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
73.06		Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier.			
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :			
	7306.11.00.00	-- Soudés, en aciers inoxydables	kg	5	1
	7306.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz :			
	7306.21.00.00	-- Soudés, en aciers inoxydables	kg	5	1
	7306.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés :			
	7306.30.10.00	-- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7306.30.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables :			
	7306.40.10.00	-- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7306.40.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés :			
	7306.50.10.00	-- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
	7306.50.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres, soudés, de section non circulaire :			
	7306.61.00.00	-- De section carrée ou rectangulaire	kg	20	1
	7306.69.00.00	-- De section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire	kg	20	1
	7306.90.00.00	- Autres	kg	20	1

73.07	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier.			
	- Moulés :			
	-- En fonte non malléable :			
7307.11.10.00	--- Des types utilisés pour canalisation sous pression	kg	10	1
7307.11.90.00	--- Autres	kg	20	1
7307.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Autres, en aciers inoxydables :			
7307.21.00.00	-- Brides	kg	20	1
7307.22.00.00	-- Coudes, courbes et manchons, filetés	kg	20	1
7307.23.00.00	-- Accessoires à souder bout à bout	kg	20	1
7307.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Autres :			
7307.91.00.00	-- Brides	kg	20	1
7307.92.00.00	-- Coudes, courbes et manchons, filetés	kg	20	1
7307.93.00.00	-- Accessoires à souder bout à bout	kg	20	1
7307.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.			
73.08				
7308.10.00.00	- Ponts et éléments de ponts	kg	5	1
	- Tours et pylônes			
7308.20.10.00	-- Des types utilisés pour le transport de l'énergie électrique	kg	5	1
7308.20.90.00	-- Autres	kg	5	1
7308.30.00.00	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	kg	20	1
7308.40.00.00	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage	kg	5	1
	- Autres :			
7308.90.10.00	-- Poteaux d'éclairage d'une hauteur de feu égale ou supérieure à 8 m	kg	5	1

		-- Autres :			
	7308.90.91.00	--- Buses métalliques	kg	20	1
	7308.90.99.00	--- Autres	kg	5	1
73.09		Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.			
	7309.00.10.00	- Réservoirs, silos, bacs d'une capacité minimale de 50 000 l	kg	10	1
	7309.00.90.00	- Autres	kg	10	1
73.10		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.			
	7310.10.00.00	- D'une contenance de 50 l ou plus	kg	20	1
		- D'une contenance de moins de 50 l :			
	7310.21.00.00	-- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage	kg	20	1
	7310.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
73.11	7311.00.00.00	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier.	kg	20	1
73.12		Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité.			
		- Torons et câbles			
	7312.10.10.00	-- Câbles de freins et de dérailleur pour cycles et motocycles	kg	10	1
		-- Autres :			
	7312.10.91.00	--- Autres câbles en acier galvanisé pour l'électricité	kg	10	1
	7312.10.99.00	--- Autres	kg	20	1
	7312.90.00.00	- Autres	kg	20	1

73.13	7313.00.00.00	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures.	kg	20	1
73.14		Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier.			
		- Toiles métalliques tissées :			
	7314.12.00.00	-- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	kg	20	1
	7314.14.00.00	-- Autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	kg	20	1
	7314.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²	kg	20	1
		- Autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre :			
	7314.31.00.00	-- Zingués	kg	20	1
	7314.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres toiles métalliques, grillages et treillis :			
	7314.41.00.00	-- Zingués	kg	20	1
	7314.42.00.00	-- Recouverts de matières plastiques	kg	20	1
	7314.49.00.00	-- Autres	kg	20	1
	7314.50.00.00	- Tôles et bandes déployées	kg	20	1
73.15		Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
		- Chaînes à maillons articulés et leurs parties :			
		-- Chaînes à rouleaux :			
	7315.11.10.00	--- Pour cycles et motocycles	kg	10	1
	7315.11.90.00	--- Autres	kg	20	1
	7315.12.00.00	-- Autres chaînes	kg	20	1
		-- Parties :			
	7315.19.10.00	--- Manilles	kg	10	1
	7315.19.90.00	--- Autres parties	kg	10	1
	7315.20.00.00	- Chaînes antidérapantes	kg	20	1
		- Autres chaînes et chaînettes :			

	7315.81.00.00	-- Chaînes à maillons à étais	kg	20	1
	7315.82.00.00	-- Autres chaînes, à maillons soudés	kg	20	1
	7315.89.00.00	-- Autres	kg	20	1
	7315.90.00.00	- Autres parties	kg	20	1
73.16	7316.00.00.00	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier.	kg	20	1
73.17		Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre.			
	7317.00.10.00	- Clous et agrafes ondulées	kg	20	1
	7317.00.90.00	- Autres	kg	20	1
73.18		Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier.			
		- Articles filetés :			
	7318.11.00.00	-- Tire-fond	kg	20	1
	7318.12.00.00	-- Autres vis à bois	kg	20	1
	7318.13.00.00	-- Crochets et pitons à pas de vis	kg	20	1
	7318.14.00.00	-- Vis autotaraudeuses	kg	20	1
	7318.15.00.00	-- Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles	kg	20	1
	7318.16.00.00	-- Ecrous	kg	20	1
	7318.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Articles non filetés :			
	7318.21.00.00	-- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	kg	20	1
	7318.22.00.00	-- Autres rondelles	kg	20	1
	7318.23.00.00	-- Rivets	kg	20	1
	7318.24.00.00	-- Goupilles et clavettes	kg	20	1
	7318.29.00.00	-- Autres	kg	20	1

73.19		Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs.			
	7319.40.00.00	- Épingles de sûreté et autres épingles	kg	20	1
	7319.90.00.00	- Autres	kg	20	1
73.20		Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier.			
	7320.10.00.00	- Ressorts à lames et leurs lames	kg	20	1
	7320.20.00.00	- Ressorts en hélice	kg	20	1
	7320.90.00.00	- Autres	kg	20	1
73.21		Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
		- Appareils de cuisson et chauffe-plats :			
		-- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles :			
		--- A deux brûleurs au plus			
	7321.11.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	10	1
	7321.11.19.00	---- Autres	u	20	1
		--- Autres :			
	7321.11.91.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	10	1
	7321.11.99.00	---- Autres	u	20	1
		-- A combustibles liquides :			
	7321.12.10.00	--- A deux brûleurs au plus	u	20	1
	7321.12.90.00	--- Autres	u	20	1
	7321.19.00.00	-- Autres, y compris les appareils à combustibles solides	u	20	1
		- Autres appareils :			
	7321.81.00.00	-- A combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	u	20	1
	7321.82.00.00	-- A combustibles liquides	u	20	1

	7321.89.00.00	-- Autres, y compris les appareils à combustibles solides	u	20	1
	7321.90.00.00	- Parties	kg	10	1
73.22		Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
		- Radiateurs et leurs parties :			
	7322.11.00.00	-- En fonte	kg	20	1
	7322.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	7322.90.00.00	- Autres	kg	20	1
73.23		Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier.			
		- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	kg	20	1
		- Autres :			
	7323.91.00.00	-- En fonte, non émaillés	kg	20	1
	7323.92.00.00	-- En fonte, émaillés	kg	20	1
	7323.93.00.00	-- En aciers inoxydables	kg	20	1
	7323.94.00.00	-- En fer ou en acier, émaillés	kg	20	1
		-- Autres ;			
	7323.99.10.00	--- Articles galvanisés	kg	20	1
	7323.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
73.24		Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier.			
		- Eviers et lavabos en aciers inoxydables	kg	20	1
		- Baignoires :			
	7324.21.00.00	-- En fonte, même émaillées	kg	20	1
	7324.29.00.00	-- Autres	kg	20	1

		- Autres, y compris les parties :			
	7324.90.10.00	-- Emaillés	kg	20	1
	7324.90.20.00	-- Galvanisés	kg	20	1
	7324.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
73.25		Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier.			
	7325.10.00.00	- En fonte non malléable	kg	20	1
		- Autres :			
	7325.91.00.00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	kg	5	1
		-- Autres :			
	7325.99.10.00	--- Accessoires pour lignes électriques	kg	20	1
	7325.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
73.26		Autres ouvrages en fer ou en acier.			
		- Forgés ou estampés mais non autrement travaillés :			
	7326.11.00.00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	kg	5	1
	7326.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Ouvrages en fils de fer ou d'acier :			
	7326.20.10.00	-- Tringles mono filaires pour pneumatiques	kg	10	1
	7326.20.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	7326.90.10.00	-- Accessoires pour lignes électriques	kg	20	1
	7326.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
74.01	7401.00.00.00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre).	kg	5	1
74.02	7402.00.00.00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique.	kg	5	1
74.03		Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute.			
		- Cuivre affiné :			
	7403.11.00.00	-- Cathodes et sections de cathodes	kg	5	1
	7403.12.00.00	-- Barres à fil (wire-bars)	kg	5	1

	7403.13.00.00	-- Billettes	kg	5	1
	7403.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Alliages de cuivre :			
	7403.21.00.00	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	kg	5	1
	7403.22.00.00	-- A base de cuivre-étain (bronze)	kg	5	1
	7403.29.00.00	-- Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05)	kg	5	1
74.04	7404.00.00.00	Déchets et débris de cuivre.	kg	5	1
74.05	7405.00.00.00	Alliages mères de cuivre.	kg	5	1
74.06		Poudres et paillettes de cuivre.			
	7406.10.00.00	- Poudres à structure non lamellaire	kg	5	1
	7406.20.00.00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	kg	5	1
74.07		Barres et profilés en cuivre.			
	7407.10.00.00	- En cuivre affiné	kg	5	1
		- En alliages de cuivre :			
	7407.21.00.00	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	kg	5	1
	7407.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
74.08		Fils de cuivre.			
		- En cuivre affiné :			
	7408.11.00.00	-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm	kg	5	1
	7408.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- En alliages de cuivre :			
	7408.21.00.00	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	kg	5	1
	7408.22.00.00	-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	kg	5	1
	7408.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
74.09		Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm.			
		- En cuivre affiné :			

	7409.11.00.00	-- Enroulées	kg	10	1
	7409.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- En alliages à base de cuivre-zinc (laiton) :			
	7409.21.00.00	-- Enroulées	kg	10	1
	7409.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- En alliages à base de cuivre-étain (bronze) :			
	7409.31.00.00	-- Enroulées	kg	10	1
	7409.39.00.00	-- Autres	kg	10	1
	7409.40.00.00	- En alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	kg	10	1
	7409.90.00.00	- En autres alliages de cuivre	kg	10	1
74.10		Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris).			
		- Sans support :			
	7410.11.00.00	-- En cuivre affiné	kg	10	1
	7410.12.00.00	-- En alliages de cuivre	kg	10	1
		- Sur support :			
	7410.21.00.00	-- En cuivre affiné	kg	10	1
	7410.22.00.00	-- En alliages de cuivre	kg	10	1
74.11		Tubes et tuyaux en cuivre.			
	7411.10.00.00	- En cuivre affiné	kg	20	1
		- En alliages de cuivre :			
	7411.21.00.00	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	kg	20	1
	7411.22.00.00	-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	kg	20	1
	7411.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
74.12		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre.			
	7412.10.00.00	- En cuivre affiné	kg	20	1
	7412.20.00.00	- En alliages de cuivre	kg	20	1

74.13	7413.00.00.00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité.	kg	20	1
[74.14]					
74.15		Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre.			
	7415.10.00.00	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	kg	20	1
		- Autres articles, non filetés :			
	7415.21.00.00	-- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	kg	20	1
	7415.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres articles, filetés :			
	7415.33.00.00	-- Vis; boulons et écrous	kg	20	1
	7415.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
[74.16]					
[74.17]					
74.18		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre.			
	7418.10.00.00	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	kg	20	1
	7418.20.00.00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	kg	20	1
74.19		Autres ouvrages en cuivre.			
	7419.20.00.00	- Coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	kg	20	1
		- Autres :			
	7419.80.10.00	-- Réservoirs, cuves et autres récipients	kg	20	1
	7419.80.20.00	-- Accessoires pour lignes de transport d'énergie électrique	kg	20	1

	7419.80.90.00	-- Autres	kg	20	1
75.01		Mattes de nickel, «sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel.			
	7501.10.00.00	- Mattes de nickel	kg	5	1
	7501.20.00.00	- «Sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	kg	5	1
75.02		Nickel sous forme brute.			
	7502.10.00.00	- Nickel non allié	kg	5	1
	7502.20.00.00	- Alliages de nickel	kg	5	1
75.03	7503.00.00.00	Déchets et débris de nickel.	kg	5	1
75.04	7504.00.00.00	Poudres et paillettes de nickel.	kg	5	1
75.05		Barres, profilés et fils, en nickel.			
		- Barres et profilés :			
	7505.11.00.00	-- En nickel non allié	kg	20	1
	7505.12.00.00	-- En alliages de nickel	kg	20	1
		- Fils :			
	7505.21.00.00	-- En nickel non allié	kg	10	1
	7505.22.00.00	-- En alliages de nickel	kg	10	1
75.06		Tôles, bandes et feuilles, en nickel.			
	7506.10.00.00	- En nickel non allié	kg	10	1
	7506.20.00.00	- En alliages de nickel	kg	10	1
75.07		 Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel.			
		- Tubes et tuyaux :			
	7507.11.00.00	-- En nickel non allié	kg	20	1
	7507.12.00.00	-- En alliages de nickel	kg	20	1

	7507.20.00.00	- Accessoires de tuyauterie	kg	20	1
75.08		Autres ouvrages en nickel.			
	7508.10.00.00	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	kg	20	1
		- Autres :			
	7508.90.10.00	-- Cadres et circonférences utilisés pour l'impression du textile	kg	10	1
	7508.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
76.01		Aluminium sous forme brute.			
	7601.10.00.00	- Aluminium non allié	kg	5	1
	7601.20.00.00	- Alliages d'aluminium	kg	5	1
76.02	7602.00.00.00	Déchets et débris d'aluminium.	kg	5	1
76.03		Poudres et paillettes d'aluminium.			
	7603.10.00.00	- Poudres à structure non lamellaire	kg	5	1
	7603.20.00.00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	kg	5	1
76.04		Barres et profilés en aluminium.			
	7604.10.00.00	- En aluminium non allié	kg	10	1
		- En alliages d'aluminium :			
	7604.21.00.00	-- Profilés creux	kg	10	1
	7604.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
76.05		Fils en aluminium.			
		- En aluminium non allié :			
	7605.11.00.00	-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	kg	5	1
	7605.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
		- En alliages d'aluminium :			
	7605.21.00.00	-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	kg	10	1
	7605.29.00.00	-- Autres	kg	10	1

76.06	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm.					
		- De forme carrée ou rectangulaire :				
		-- En aluminium non allié :				
	7606.11.10.00	---	Ondulées	kg	20	1
	7606.11.90.00	---	Autres	kg	5	1
		-- En alliages d'aluminium :				
	7606.12.10.00	---	Ondulées	kg	20	1
	7606.12.90.00	---	Autres	kg	5	1
		- Autres :				
		-- En aluminium non allié :				
	7606.91.10.00	---	Ondulées	kg	20	1

	7606.91.91.00	----	Peintes, revêtues ou vernies	kg	5	1
	7606.91.99.00	----	Autres	kg	5	1
		-- En alliages d'aluminium :				
7606.92.10.00	---	Ondulées	kg	20	1	

7606.92.91.00	----	Peintes, revêtues ou vernies	kg	5	1	
7606.92.99.00	----	Autres	kg	5	1	
76.07	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris).					
		- Sans support :				
	7607.11.00.00	--	Simplement laminées	kg	10	1
		-- Autres :				
	7607.19.10.00	---	Imprimées	kg	10	1
	7607.19.90.00	---	Autres	kg	10	1
		- Sur support :				
7607.20.10.00	--	Imprimées	kg	10	1	
7607.20.90.00	--	Autres	kg	10	1	

76.08		Tubes et tuyaux en aluminium.			
	7608.10.00.00	- En aluminium non allié	kg	20	1
	7608.20.00.00	- En alliages d'aluminium	kg	20	1
76.09	7609.00.00.00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium.	kg	20	1
76.10		Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction.			
	7610.10.00.00	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	kg	20	1
	7610.90.00.00	- Autres	kg	20	1
76.11	7611.00.00.00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.	kg	20	1
76.12		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.			
	7612.10.00.00	- Etuis tubulaires souples	kg	20	1
		- Autres :			
	7612.90.10.00	-- Boîtes	kg	10	1
	7612.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
76.13	7613.00.00.00	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés.	kg	20	1
76.14		Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité.			
	7614.10.00.00	- Avec âme en acier	kg	20	1

		- Autres :			
	7614.90.10.00	-- Conducteurs neutres en aluminium munis d'une gaine d'étanchéité en plomb	kg	10	1
	7614.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
76.15		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium.			
		- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues :			
	7615.10.10.00	-- Eponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	kg	20	1
	7615.10.90.00	-- Autres	kg	20	1
	7615.20.00.00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	kg	20	1
76.16		Autres ouvrages en aluminium.			
	7616.10.00.00	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	kg	20	1
		- Autres :			
	7616.91.00.00	-- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	kg	20	1
		-- Autres			
	7616.99.10.00	--- Accessoires pour lignes électriques	kg	20	1
	7616.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
78.01		Plomb sous forme brute.			
	7801.10.00.00	- Plomb affiné	kg	5	1
		- Autres :			
	7801.91.00.00	-- Contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	kg	5	1
	7801.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
78.02	7802.00.00.00	Déchets et débris de plomb.	kg	5	1
[78.03]					

78.04		Tôles, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb.			
		- Tôles, feuilles et bandes :			
	7804.11.00.00	-- Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	kg	10	1
	7804.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	7804.20.00.00	- Poudres et paillettes	kg	5	1
[78.05]					
78.06		Autres ouvrages en plomb.			
	7806.00.10.00	- Barres, tringles, profiles et fils	kg	20	1
	7806.00.20.00	- Lests pour filets de pêche	kg	5	1
	7806.00.90.00	- Autres	kg	20	1
79.01		Zinc sous forme brute.			
		- Zinc non allié :			
	7901.11.00.00	-- Contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	kg	5	1
	7901.12.00.00	-- Contenant en poids moins de 99,99 % de zinc	kg	5	1
	7901.20.00.00	- Alliages de zinc	kg	5	1
79.02	7902.00.00.00	Déchets et débris de zinc.	kg	5	1
79.03		Poussières, poudres et paillettes, de zinc.			
	7903.10.00.00	- Poussières de zinc	kg	5	1
	7903.90.00.00	- Autres	kg	5	1
79.04	7904.00.00.00	Barres, profilés et fils, en zinc.	kg	20	1
79.05	7905.00.00.00	Tôles, feuilles et bandes, en zinc.	kg	10	1
[79.06]					

79.07		Autres ouvrages en zinc.			
	7907.00.10.00	- Ouvrages de zinc de forme autre que carrée ou rectangulaires (pastilles de zinc)	kg	20	1
	7907.00.90.00	- Autres	kg	20	1
80.01		Etain sous forme brute.			
	8001.10.00.00	- Etain non allié	kg	5	1
	8001.20.00.00	- Alliages d'étain	kg	5	1
80.02	8002.00.00.00	Déchets et débris d'étain.	kg	5	1
80.03	8003.00.00.00	Barres, profilés et fils, en étain.	kg	20	1
[80.04]					
[80.05]					
[80.06]					
80.07	8007.00.00.00	Autres ouvrages en étain.	kg	20	1
81.01		Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris.			
	8101.10.00.00	- Poudres	kg	5	1
		- Autres :			
	8101.94.00.00	-- Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	kg	5	1
	8101.96.00.00	-- Fils	kg	10	1
	8101.97.00.00	-- Déchets et débris	kg	5	1
		-- Autres :			
	8101.99.10.00	--- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	kg	10	1
	8101.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
81.02		Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris.			

	8102.10.00.00	- Poudres	kg	5	1
		- Autres :			
	8102.94.00.00	-- Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	kg	5	1
	8102.95.00.00	-- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	kg	10	1
	8102.96.00.00	-- Fils	kg	10	1
	8102.97.00.00	-- Déchets et débris	kg	5	1
	8102.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
81.03		Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris.			
	8103.20.00.00	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	kg	5	1
	8103.30.00.00	- Déchets et débris	kg	5	1
		- Autres :			
	8103.91.00.00	-- Creusets	kg	20	1
	8103.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
81.04		Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris.			
		- Magnésium sous forme brute :			
	8104.11.00.00	-- Contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	kg	5	1
	8104.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
	8104.20.00.00	- Déchets et débris	kg	5	1
	8104.30.00.00	- Copeaux, tournures et granules calibrés; poudres	kg	5	1
	8104.90.00.00	- Autres	kg	20	1
81.05		Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris.			
	8105.20.00.00	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	kg	5	1
	8105.30.00.00	- Déchets et débris	kg	5	1
	8105.90.00.00	- Autres	kg	5	1
81.06		Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris.			
	8106.10.00.00	- Contenant plus de 99,99 % en poids de bismuth	kg	20	1

[81.07]	8106.90.00.00	- Autres	kg	20	1
81.08		Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris.			
	8108.20.00.00	- Titane sous forme brute; poudres	kg	5	1
	8108.30.00.00	- Déchets et débris	kg	5	1
	8108.90.00.00	- Autres	kg	20	1
81.09		Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris.			
		- Zirconium sous forme brute; poudres :			
	8109.21.00.00	-- Contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	kg	5	1
	8109.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Déchets et débris :			
	8109.31.00.00	-- Contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	kg	5	1
	8109.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Autres :			
	8109.91.00.00	-- Contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium	kg	20	1
	8109.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
81.10		Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris.			
	8110.10.00.00	- Antimoine sous forme brute; poudres	kg	5	1
	8110.20.00.00	- Déchets et débris	kg	5	1
	8110.90.00.00	- Autres	kg	20	1
81.11	8111.00.00.00	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris.	kg	20	1
81.12		Béryllium, chrome, hafnium (celtium), rhénium, thallium, cadmium, germanium, vanadium, gallium, indium et niobium (columbium), ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris.			
		- Béryllium :			
	8112.12.00.00	-- Sous forme brute; poudres	kg	5	1
	8112.13.00.00	-- Déchets et débris	kg	5	1

	8112.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Chrome :			
	8112.21.00.00	-- Sous forme brute; poudres	kg	5	1
	8112.22.00.00	-- Déchets et débris	kg	5	1
	8112.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Hafnium (celtium) :			
	8112.31.00.00	-- Sous forme brute; déchets et débris; poudres	kg	5	1
	8112.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Rhénium :			
	8112.41.00.00	-- Sous forme brute; déchets et débris; poudres	kg	5	1
	8112.49.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Thallium :			
	8112.51.00.00	-- Sous forme brute; poudres	kg	5	1
	8112.52.00.00	-- Déchets et débris	kg	5	1
	8112.59.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Cadmium :			
	8112.61.00.00	-- Déchets et débris	kg	5	1
	8112.69.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	8112.92.00.00	-- Sous forme brute; déchets et débris; poudres	kg	5	1
	8112.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
81.13	8113.00.00.00	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris.	kg	20	1
82.01		Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main.			
		- Bêches et pelles :			
	8201.10.10.00	-- Ebauches	kg	10	1
	8201.10.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs :			

	8201.30.10.00	-- Ebauches	kg	10	1
	8201.30.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Haches, serpes et outils similaires à taillants :			
	8201.40.10.00	-- Ebauches de machettes	kg	10	1
	8201.40.20.00	-- Autres ébauches	kg	10	1
	8201.40.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main :			
	8201.50.10.00	-- Ebauches	kg	10	1
	8201.50.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains :			
	8201.60.10.00	-- Ebauches	kg	10	1
	8201.60.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main :			
	8201.90.10.00	-- Ebauches	kg	10	1
	8201.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
82.02		Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage).			
	8202.10.00.00	- Scies à main	kg	20	1
	8202.20.00.00	- Lames de scies à ruban	kg	10	1
		- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) :			
	8202.31.00.00	-- Avec partie travaillante en acier	kg	10	1
	8202.39.00.00	-- Autres, y compris les parties	kg	10	1
	8202.40.00.00	- Chaînes de scies, dites coupantes	kg	10	1
		- Autres lames de scies :			
	8202.91.00.00	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux	kg	10	1
	8202.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
82.03		Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main.			
	8203.10.00.00	- Limes, râpes et outils similaires	kg	20	1
	8203.20.00.00	- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	kg	10	1

	8203.30.00.00	- Cisailles à métaux et outils similaires	kg	10	1
	8203.40.00.00	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	kg	10	1
82.04		Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches.			
		- Clés de serrage à main :			
	8204.11.00.00	-- A ouverture fixe	kg	20	1
	8204.12.00.00	-- A ouverture variable	kg	20	1
	8204.20.00.00	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	kg	20	1
82.05		Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils ou de machines à découper par jet d'eau; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale.			
	8205.10.00.00	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	kg	10	1
	8205.20.00.00	- Marteaux et masses	kg	10	1
	8205.30.00.00	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	kg	10	1
	8205.40.00.00	- Tournevis	kg	20	1
		- Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) :			
		-- D'économie domestique :			
	8205.51.10.00	--- Fers à repasser, non électriques	kg	20	1
	8205.51.90.00	--- Autres	kg	20	1
	8205.59.00.00	-- Autres	kg	20	1
	8205.60.00.00	- Lampes à souder et similaires	kg	10	1
	8205.70.00.00	- Etau, serre-joints et similaires	kg	20	1
	8205.90.00.00	- Autres, y compris les assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position	kg	20	1
82.06	8206.00.00.00	Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail.	kg	10	1

82.07		Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage.			
		- Outils de forage ou de sondage :			
	8207.13.00.00	-- Avec partie travaillante en cermets	kg	10	1
	8207.19.00.00	-- Autres, y compris les parties	kg	10	1
	8207.20.00.00	- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux	kg	10	1
	8207.30.00.00	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner	kg	10	1
	8207.40.00.00	- Outils à tarauder ou à fileter	kg	10	1
	8207.50.00.00	- Outils à percer	kg	10	1
	8207.60.00.00	- Outils à aléser ou à brocher	kg	10	1
	8207.70.00.00	- Outils à fraiser	kg	10	1
	8207.80.00.00	- Outils à tourner	kg	10	1
	8207.90.00.00	- Autres outils interchangeables	kg	20	1
82.08		Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques.			
	8208.10.00.00	- Pour le travail des métaux	kg	10	1
	8208.20.00.00	- Pour le travail du bois	kg	10	1
	8208.30.00.00	- Pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	kg	10	1
	8208.40.00.00	- Pour machines agricoles, horticoles ou forestières	kg	10	1
	8208.90.00.00	- Autres	kg	10	1
82.09	8209.00.00.00	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets.	kg	20	1
82.10	8210.00.00.00	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons.	kg	10	1
82.11		Couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames.			
	8211.10.00.00	- Assortiments	u	20	1

		- Autres :			
	8211.91.00.00	-- Couteaux de table à lame fixe	u	20	1
	8211.92.00.00	-- Autres couteaux à lame fixe	u	20	1
	8211.93.00.00	-- Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	u	20	1
	8211.94.00.00	-- Lames	kg	20	1
	8211.95.00.00	-- Manches en métaux communs	kg	20	1
82.12		Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes).			
	8212.10.00.00	- Rasoirs	u	20	1
	8212.20.00.00	- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	u	20	1
		- Autres parties :			
	8212.90.10.00	-- Têtes de rasoirs destinées aux industries	kg	10	1
	8212.90.90.00	-- Autres	kg	20	1
82.13	8213.00.00.00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames.	kg	10	1
82.14		Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles).			
	8214.10.00.00	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	kg	20	1
	8214.20.00.00	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	kg	10	1
	8214.90.00.00	- Autres	kg	20	1
82.15		Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pincés à sucre et articles similaires.			
	8215.10.00.00	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	kg	20	1
	8215.20.00.00	- Autres assortiments	kg	20	1
		- Autres :			
	8215.91.00.00	-- Argentés, dorés ou platinés	kg	20	1
	8215.99.00.00	-- Autres	kg	20	1

83.01		Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs.			
	8301.10.00.00	- Cadenas	kg	20	1
	8301.20.00.00	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	kg	20	1
	8301.30.00.00	- Serrures des types utilisés pour meubles	kg	20	1
	8301.40.00.00	- Autres serrures; verrous	kg	20	1
	8301.50.00.00	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure	kg	20	1
	8301.60.00.00	- Parties	kg	10	1
	8301.70.00.00	- Clefs présentées isolément	kg	20	1
83.02		Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs.			
	8302.10.00.00	- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)	kg	20	1
	8302.20.00.00	- Roulettes	kg	20	1
	8302.30.00.00	- Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles	kg	20	1
		- Autres garnitures, ferrures et articles similaires :			
	8302.41.00.00	-- Pour bâtiments	kg	20	1
	8302.42.00.00	-- Autres, pour meubles	kg	20	1
	8302.49.00.00	-- Autres	kg	20	1
	8302.50.00.00	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	kg	20	1
	8302.60.00.00	- Ferme-portes automatiques	kg	20	1
83.03	8303.00.00.00	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs.	kg	20	1
83.04	8304.00.00.00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94.03.	kg	20	1

83.05		Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs.			
	8305.10.00.00	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	kg	20	1
	8305.20.00.00	- Agrafes présentées en barrettes	kg	20	1
	8305.90.00.00	- Autres, y compris les parties	kg	20	1
83.06		Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs.			
	8306.10.00.00	- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires - Statuettes et autres objets d'ornement :	kg	20	1
	8306.21.00.00	-- Argentés, dorés ou platinés	kg	20	1
	8306.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	8306.30.00.00	- Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	kg	20	1
83.07		Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires.			
		- En fer ou en acier :			
	8307.10.10.00	-- Gaines pour câble	kg	20	1
	8307.10.90.00	-- Autres	kg	20	1
	8307.90.00.00	- En autres métaux communs	kg	20	1
83.08		Fermeurs, montures-fermeurs, boucles, boucles-fermeurs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements ou accessoires du vêtement, chaussures, bijouterie, bracelets-montres, livres, bâches, maroquinerie, sellerie, articles de voyage ou pour toutes confections; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs.			
	8308.10.00.00	- Agrafes, crochets et œillets	kg	10	1
	8308.20.00.00	- Rivets tubulaires ou à tige fendue	kg	10	1

	8308.90.00.00	- Autres, y compris les parties	kg	10	1
83.09		Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs.			
		- Bouchons-couronnes :			
	8309.10.10.00	-- Destinés à l'industrie pharmaceutique	kg	10	1
	8309.10.90.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres :			
	8309.90.10.00	-- Destinés à l'industrie pharmaceutique	kg	10	1
	8309.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
83.10	8310.00.00.00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05.	kg	20	1
83.11		Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décupants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection.			
	8311.10.00.00	- Electrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	kg	20	1
	8311.20.00.00	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	kg	20	1
	8311.30.00.00	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	kg	20	1
	8311.90.00.00	- Autres	kg	20	1
84.01		Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique.			
	8401.10.00.00	- Réacteurs nucléaires	kg	5	1
	8401.20.00.00	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	kg	5	1
	8401.30.00.00	- Eléments combustibles (cartouches) non irradiés	kg	5	1

	8401.40.00.00	- Parties de réacteurs nucléaires	kg	5	1
84.02		Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites «à eau surchauffée».			
		- Chaudières à vapeur :			
	8402.11.00.00	-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes	kg	5	1
	8402.12.00.00	-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 tonnes	kg	5	1
	8402.19.00.00	-- Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes	kg	5	1
	8402.20.00.00	- Chaudières dites «à eau surchauffée»	kg	5	1
	8402.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.03		Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02.			
	8403.10.00.00	- Chaudières	u	5	1
	8403.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.04		Appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 84.02 ou 84.03 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur.			
	8404.10.00.00	- Appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 84.02 ou 84.03	kg	5	1
	8404.20.00.00	- Condenseurs pour machines à vapeur	kg	5	1
	8404.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.05		Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs.			
	8405.10.00.00	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	kg	5	1
	8405.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.06		Turbines à vapeur.			
	8406.10.00.00	- Turbines pour la propulsion de bateaux	u	5	1

		- Autres turbines :			
	8406.81.00.00	-- D'une puissance excédant 40 MW	u	5	1
	8406.82.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 40 MW	u	5	1
	8406.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.07		Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion).			
	8407.10.00.00	- Moteurs pour l'aviation	u	10	1
		- Moteurs pour la propulsion de bateaux :			
	8407.21.00.00	-- Du type hors-bord	u	5	1
	8407.29.00.00	-- Autres	u	10	1
		- Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du Chapitre 87 :			
		-- D'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³ :			
	8407.31.10.00	--- Destiné à l'industrie du montage	u	5	1
	8407.31.90.00	--- Autres	u	10	1
		-- D'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ :			
	8407.32.10.00	--- Destiné à l'industrie du montage	u	5	1
	8407.32.90.00	--- Autres	u	10	1
	8407.33.00.00	-- D'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1.000 cm ³	u	10	1
	8407.34.00.00	-- D'une cylindrée excédant 1.000 cm ³	u	10	1
	8407.90.00.00	- Autres moteurs	u	10	1
84.08		Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel).			
	8408.10.00.00	- Moteurs pour la propulsion de bateaux	u	10	1
	8408.20.00.00	- Moteurs des types utilisés pour la propulsion de véhicules du Chapitre 87	u	10	1
	8408.90.00.00	- Autres moteurs	u	10	1
84.09		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08.			
	8409.10.00.00	- De moteurs pour l'aviation	kg	10	1
		- Autres :			

	8409.91.00.00	-- Reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles	kg	10	1
	8409.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
84.10		Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs.			
		- Turbines et roues hydrauliques :			
	8410.11.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 1.000 kW	u	5	1
	8410.12.00.00	-- D'une puissance excédant 1.000 kW mais n'excédant pas 10.000 kW	u	5	1
	8410.13.00.00	-- D'une puissance excédant 10.000 kW	u	5	1
	8410.90.00.00	- Parties, y compris les régulateurs	kg	5	1
84.11		Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz.			
		- Turboréacteurs :			
	8411.11.00.00	-- D'une poussée n'excédant pas 25 kN	u	5	1
	8411.12.00.00	-- D'une poussée excédant 25 kN	u	5	1
		- Turbopropulseurs :			
	8411.21.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 1.100 kW	u	5	1
	8411.22.00.00	-- D'une puissance excédant 1.100 kW	u	5	1
		- Autres turbines à gaz :			
	8411.81.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 5.000 kW	u	5	1
	8411.82.00.00	-- D'une puissance excédant 5.000 kW	u	5	1
		- Parties :			
	8411.91.00.00	-- De turboréacteurs ou de turbopropulseurs	kg	5	1
	8411.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
84.12		Autres moteurs et machines motrices.			
	8412.10.00.00	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	u	5	1
		- Moteurs hydrauliques :			
	8412.21.00.00	-- A mouvement rectiligne (cylindres)	u	5	1
	8412.29.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Moteurs pneumatiques :			
	8412.31.00.00	-- A mouvement rectiligne (cylindres)	u	5	1

	8412.39.00.00	-- Autres	u	5	1
	8412.80.00.00	- Autres	u	5	1
	8412.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.13		Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides.			
		- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif :			
	8413.11.00.00	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	u	10	1
	8413.19.00.00	-- Autres	u	10	1
	8413.20.00.00	- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n°s 8413.11 ou 8413.19	u	5	1
	8413.30.00.00	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	u	10	1
	8413.40.00.00	- Pompes à béton	u	5	1
	8413.50.00.00	- Autres pompes volumétriques alternatives	u	5	1
	8413.60.00.00	- Autres pompes volumétriques rotatives	u	5	1
	8413.70.00.00	- Autres pompes centrifuges	u	5	1
		- Autres pompes; élévateurs à liquides :			
	8413.81.00.00	-- Pompes	u	5	1
	8413.82.00.00	-- Elévateurs à liquides	u	5	1
		- Parties :			
		-- De pompes :			
	8413.91.10.00	--- Pour tous véhicules automobiles	kg	5	1
	8413.91.20.00	--- A mains	kg	5	1
	8413.91.90.00	--- Autres	kg	5	1
	8413.92.00.00	-- D'élévateurs à liquides	kg	5	1
84.14		Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes; enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz, même filtrantes.			
	8414.10.00.00	- Pompes à vide	u	5	1
		- Pompes à air, à main ou à pied :			

	8414.20.10.00	-- Pour gonfler les pneumatiques	u	20	1
	8414.20.90.00	-- Autres	u	20	1
		- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques :			
	8414.30.10.00	-- Destinés aux industries du montage	u	5	1
	8414.30.90.00	-- Autres	u	10	1
	8414.40.00.00	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables	u	10	1
		- Ventilateurs :			
	8414.51.00.00	-- Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	u	20	1
	8414.59.00.00	-- Autres	u	20	1
	8414.60.00.00	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	u	20	1
	8414.70.00.00	- Enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz	u	20	1
		- Autres :			
	8414.80.10.00	-- Compresseurs d'air industriels	u	5	1
	8414.80.90.00	-- Autres	u	20	1
		- Parties :			
	8414.90.10.00	-- Des articles relevant des n° 8414.20 à 8414.51	kg	10	1
	8414.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
84.15		Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément.			
		- Des types conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol, formant un seul corps ou du type «split-system» (systèmes à éléments séparés) :			
	8415.10.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non montés importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8415.10.90.00	-- Autres	u	20	1
	8415.20.00.00	- Du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	u	20	1
		- Autres :			
	8415.81.00.00	-- Avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	u	20	1
	8415.82.00.00	-- Autres, avec dispositif de réfrigération	u	20	1
	8415.83.00.00	-- Sans dispositif de réfrigération	u	20	1

		- Parties :			
	8415.90.10.00	-- Destinées aux industries du montage	kg	5	1
	8415.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
84.16		Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires.			
	8416.10.00.00	- Brûleurs à combustibles liquides	kg	5	1
	8416.20.00.00	- Autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes	kg	5	1
	8416.30.00.00	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	kg	5	1
	8416.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.17		Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques.			
	8417.10.00.00	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	u	5	1
	8417.20.00.00	- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	u	5	1
	8417.80.00.00	- Autres	u	5	1
	8417.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.18		Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15.			
		- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes ou de tiroirs extérieurs séparés, ou d'une combinaison de ces éléments :			
	8418.10.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8418.10.90.00	-- Autres	u	20	1
		- Réfrigérateurs du type ménager :			
		-- A compression :			
	8418.21.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1

8418.21.90.00	--- Autres	u	20	1
	-- Autres :			
8418.29.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8418.29.90.00	--- Autres	u	20	1
	- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l :			
8418.30.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8418.30.90.00	-- Autres	u	20	1
	- Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l :			
8418.40.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8418.40.90.00	-- Autres	u	20	1
	- Autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires), pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid :			
8418.50.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8418.50.90.00	-- Autres	u	20	1
	- Autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur :			
8418.61.00.00	-- Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15	u	5	1
8418.69.00.00	-- Autres	kg	5	1
	- Parties :			
8418.91.00.00	-- Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	kg	5	1
8418.99.00.00	-- Autres	kg	5	1

84.19	Appareils, dispositifs ou équipements de laboratoire, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 85.14), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation.			
	- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation :			
8419.11.00.00	-- A chauffage instantané, à gaz	u	20	1
8419.12.00.00	-- Chauffe-eau solaires	u	5	1
8419.19.00.00	-- Autres	u	20	1
8419.20.00.00	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	u	5	1
	- Séchoirs :			
8419.33.00.00	-- Appareils de lyophilisation, appareils de cryodessiccation et séchoirs à pulvérisation	u	5	1
8419.34.00.00	-- Autres, pour produits agricoles	u	5	1
8419.35.00.00	-- Autres, pour le bois, la pâte à papier, le papier ou le carton	u	5	1
8419.39.00.00	-- Autres	u	5	1
8419.40.00.00	- Appareils de distillation ou de rectification	u	5	1
8419.50.00.00	- Echangeurs de chaleur	u	5	1
8419.60.00.00	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	u	5	1
	- Autres appareils et dispositifs :			
8419.81.00.00	-- Pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments	u	10	1
8419.89.00.00	-- Autres	u	10	1
8419.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.20	Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines.			
8420.10.00.00	- Calandres et laminoirs	u	10	1
	- Parties :			
8420.91.00.00	-- Cylindres	kg	5	1
8420.99.00.00	-- Autres	kg	5	1

84.21	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz.			
	- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges :			
8421.11.00.00	-- Ecrémeuses	u	10	1
8421.12.00.00	-- Essoreuses à linge	u	10	1
8421.19.00.00	-- Autres	u	10	1
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides :			
	-- Pour la filtration ou l'épuration des eaux :			
8421.21.10.00	--- A usage domestique	u	5	1
8421.21.90.00	--- Autres	u	5	1
	-- Pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau :			
8421.22.10.00	--- A usage domestique	u	5	1
8421.22.90.00	--- Autres	u	5	1
8421.23.00.00	-- Pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	u	5	1
8421.29.00.00	-- Autres	u	5	1
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz :			
8421.31.00.00	-- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	u	5	1
8421.32.00.00	-- Convertisseurs catalytiques et filtres à particules, même combinés, pour l'épuration ou la filtration des gaz d'échappement des moteurs à allumage par étincelles ou par compression	u	5	1
	-- Autres :			
8421.39.10.00	--- Filtres pour réfrigérateurs et congélateurs	u	5	1
8421.39.90.00	--- Autres	u	5	1
	- Parties :			
8421.91.00.00	-- De centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	kg	5	1
8421.99.00.00	-- Autres	kg	5	1

84.22	<p>Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons.</p>			
	- Machines à laver la vaisselle :			
8422.11.00.00	-- De type ménager	u	20	1
8422.19.00.00	-- Autres	u	5	1
8422.20.00.00	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	u	5	1
8422.30.00.00	- Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons	u	5	1
8422.40.00.00	- Autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	u	5	1
8422.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.23	<p>Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances.</p>			
8423.10.00.00	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	u	5	1
8423.20.00.00	- Bascules à pesage continu sur transporteurs	u	5	1
8423.30.00.00	- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses	u	5	1
	- Autres appareils et instruments de pesage :			
8423.81.00.00	-- D'une portée n'excédant pas 30 kg	u	5	1
8423.82.00.00	-- D'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5.000 kg	u	5	1
8423.89.00.00	-- Autres	u	5	1
8423.90.00.00	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	kg	5	1

84.24	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires.			
	8424.10.00.00 - Extincteurs, même chargés	u	5	1
	8424.20.00.00 - Pistolets aéroglyphes et appareils similaires	u	10	1
	8424.30.00.00 - Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	u	10	1
	- Pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture :			
	8424.41.00.00 -- Pulvérisateurs portables	u	5	1
	8424.49.00.00 -- Autres	u	5	1
	- Autres appareils :			
	8424.82.00.00 -- Pour l'agriculture ou l'horticulture	u	5	1
	8424.89.00.00 -- Autres	u	5	1
	8424.90.00.00 - Parties	kg	5	1
84.25	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins.			
	- Palans :			
	8425.11.00.00 -- A moteur électrique	u	5	1
	8425.19.00.00 -- Autres	u	5	1
	- Treuils; cabestans :			
	8425.31.00.00 -- A moteur électrique	u	5	1
	8425.39.00.00 -- Autres	u	5	1
	- Crics et vérins :			
	8425.41.00.00 -- Elévateurs fixes de voitures pour garages	u	5	1
	8425.42.00.00 -- Autres crics et vérins, hydrauliques	u	5	1
	8425.49.00.00 -- Autres	u	5	1
84.26	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues.			
	- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers :			
	8426.11.00.00 -- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	u	5	1
	8426.12.00.00 -- Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	u	5	1

	8426.19.00.00	-- Autres	u	5	1
	8426.20.00.00	- Grues à tour	u	5	1
	8426.30.00.00	- Grues sur portiques	u	5	1
		- Autres machines et appareils, autopropulsés :			
	8426.41.00.00	-- Sur pneumatiques	u	5	1
	8426.49.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres machines et appareils :			
	8426.91.00.00	-- Conçus pour être montés sur un véhicule routier	u	5	1
	8426.99.00.00	-- Autres	u	5	1
84.27		Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage.			
	8427.10.00.00	- Chariots autopropulsés à moteur électrique	u	5	1
	8427.20.00.00	- Autres chariots autopropulsés	u	5	1
	8427.90.00.00	- Autres chariots	u	5	1
84.28		Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple).			
	8428.10.00.00	- Ascenseurs et monte-charge	u	5	1
	8428.20.00.00	- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	u	5	1
		- Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises :			
	8428.31.00.00	-- Spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	u	5	1
	8428.32.00.00	-- Autres, à benne	u	5	1
	8428.33.00.00	-- Autres, à bande ou à courroie	u	5	1
	8428.39.00.00	-- Autres	u	5	1
	8428.40.00.00	- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	u	5	1
	8428.60.00.00	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	u	5	1
	8428.70.00.00	- Robots industriels	u	5	1
	8428.90.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1

84.29	Bouteurs (bulldozers), boteurs bials (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés.			
	- Bouteurs (bulldozers) et boteurs bials (angledozers) :			
8429.11.00.00	-- A chenilles	u	5	1
8429.19.00.00	-- Autres	u	5	1
8429.20.00.00	- Niveleuses	u	5	1
8429.30.00.00	- Décapeuses	u	5	1
8429.40.00.00	- Compacteuses et rouleaux compresseurs	u	5	1
	- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses :			
8429.51.00.00	-- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	u	5	1
8429.52.00.00	-- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	u	5	1
8429.59.00.00	-- Autres	u	5	1
84.30	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais ; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux ; chasse-neige.			
8430.10.00.00	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	u	5	1
8430.20.00.00	- Chasse-neige	u	5	1
	- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries :			
8430.31.00.00	-- Autopropulsées	u	5	1
8430.39.00.00	-- Autres	u	5	1
	- Autres machines de sondage ou de forage :			
8430.41.00.00	-- Autopropulsées	u	5	1
8430.49.00.00	-- Autres	u	5	1
8430.50.00.00	- Autres machines et appareils, autopropulsés	u	5	1
	- Autres machines et appareils, non autopropulsés :			
8430.61.00.00	-- Machines et appareils à tasser ou à compacter	u	5	1
8430.69.00.00	-- Autres	u	5	1
84.31	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30.			

	8431.10.00.00	- De machines ou appareils du n° 84.25	kg	5	1
	8431.20.00.00	- De machines ou appareils du n° 84.27	kg	5	1
		- De machines ou appareils du n° 84.28 :			
	8431.31.00.00	-- D'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	kg	5	1
	8431.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- De machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30 :			
	8431.41.00.00	-- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	kg	5	1
	8431.42.00.00	-- Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biaux (angledozers)	kg	5	1
	8431.43.00.00	-- Parties de machines de sondage ou de forage des n°s 8430.41 ou 8430.49	kg	5	1
	8431.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
84.32		Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture ; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport.			
	8432.10.00.00	- Charrues	u	10	1
		- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarceuses et bineuses :			
	8432.21.00.00	-- Herses à disques (pulvérisateurs)	u	5	1
	8432.29.00.00	-- Autres	u	10	1
		- Semoirs, plantoirs et repiqueurs :			
	8432.31.00.00	-- Semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour	u	10	1
	8432.39.00.00	-- Autres	u	10	1
		- Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais :			
	8432.41.00.00	-- Epandeurs de fumier	u	5	1
	8432.42.00.00	-- Distributeurs d'engrais	u	5	1
	8432.80.00.00	- Autres machines, appareils et engins	u	5	1
	8432.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.33		Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage ; tondeuses à gazon et faucheuses ; machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 84.37.			
		- Tondeuses à gazon :			
	8433.11.00.00	-- A moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	u	5	1

	8433.19.00.00	-- Autres	u	5	1
	8433.20.00.00	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur	u	5	1
	8433.30.00.00	- Autres machines et appareils de fenaison	u	5	1
	8433.40.00.00	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	u	5	1
		- Autres machines et appareils pour la récolte ; machines et appareils pour le battage :			
	8433.51.00.00	-- Moissonneuses-batteuses	u	5	1
	8433.52.00.00	-- Autres machines et appareils pour le battage	u	5	1
	8433.53.00.00	-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules	u	5	1
	8433.59.00.00	-- Autres	u	5	1
	8433.60.00.00	- Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles	u	5	1
	8433.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.34		Machines à traire et machines et appareils de laiterie.			
	8434.10.00.00	- Machines à traire	u	5	1
	8434.20.00.00	- Machines et appareils de laiterie	u	5	1
	8434.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.35		Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires.			
	8435.10.00.00	- Machines et appareils	u	5	1
	8435.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.36		Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germeoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture.			
	8436.10.00.00	- Machines et Appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	u	5	1
		- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses :			
	8436.21.00.00	-- Couveuses et éleveuses	u	5	1
	8436.29.00.00	-- Autres	u	5	1
	8436.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
		- Parties :			
	8436.91.00.00	-- De machines ou appareils d'aviculture	kg	5	1

	8436.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
84.37		Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs ; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier.			
	8437.10.00.00	- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	u	5	1
	8437.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
	8437.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.38		Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales ou d'origine microbienne fixes ou animales.			
	8438.10.00.00	- Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires	u	5	1
	8438.20.00.00	- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat	u	5	1
	8438.30.00.00	- Machines et appareils pour la sucrerie	u	5	1
	8438.40.00.00	- Machines et appareils pour la brasserie	u	5	1
	8438.50.00.00	- Machines et appareils pour le travail des viandes	u	5	1
	8438.60.00.00	- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	u	5	1
	8438.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
	8438.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.39		Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton.			
	8439.10.00.00	- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	u	5	1
	8439.20.00.00	- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	u	5	1
	8439.30.00.00	- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	u	5	1
		- Parties :			
	8439.91.00.00	-- De machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	kg	5	1
	8439.99.00.00	-- Autres	kg	5	1

84.40		Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets.			
	8440.10.00.00	- Machines et appareils	u	5	1
	8440.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.41		Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types.			
	8441.10.00.00	- Coupeuses	u	5	1
	8441.20.00.00	- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	u	5	1
	8441.30.00.00	- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	u	5	1
	8441.40.00.00	- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	u	5	1
	8441.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
	8441.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.42		Machines, appareils et matériel (autres que les machines des n°s 84.56 à 84.65) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants ; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants ; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple).			
	8442.30.00.00	- Machines, appareils et matériel	u	5	1
	8442.40.00.00	- Parties de ces machines, appareils ou matériel	kg	5	1
	8442.50.00.00	- Clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants ; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)	kg	5	1
84.43		Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42 ; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles ; parties et accessoires.			
	8443.11.00.00	- Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42 : -- Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	u	5	1

	8443.12.00.00	-- Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	u	5	1
	8443.13.00.00	-- Autres machines et appareils à imprimer offset	u	5	1
	8443.14.00.00	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	u	5	1
	8443.15.00.00	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	u	5	1
	8443.16.00.00	-- Machines et appareils à imprimer, flexographiques	u	5	1
	8443.17.00.00	-- Machines et appareils à imprimer, héliographiques	u	5	1
	8443.19.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles :			
		-- Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau :			
	8443.31.10.00	--- Incorporant une fonction de copie	u	20	1
	8443.31.90.00	--- Autres	u	5	1
		-- Autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau :			
	8443.32.10.00	--- Machines à copier	u	20	1
	8443.32.90.00	--- Autres	u	5	1
		-- Autres :			
	8443.39.10.00	--- Machines à copier	u	20	1
	8443.39.90.00	--- Autres	u	5	1
		- Parties et accessoires :			
	8443.91.00.00	-- Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42	kg	5	1
	8443.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
84.44	8444.00.00.00	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles.	u	5	1

84.45	Machines pour la préparation des matières textiles ; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles ; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n°s 84.46 ou 84.47.			
	- Machines pour la préparation des matières textiles :			
8445.11.00.00	-- Cardes	u	5	1
8445.12.00.00	-- Peigneuses	u	5	1
8445.13.00.00	-- Bancs à broches	u	5	1
8445.19.00.00	-- Autres	u	5	1
8445.20.00.00	- Machines pour la filature des matières textiles	u	5	1
8445.30.00.00	- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	u	5	1
8445.40.00.00	- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	u	5	1
8445.90.00.00	- Autres	u	5	1
84.46	Métiers à tisser.			
8446.10.00.00	- Pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	u	5	1
	- Pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes :			
8446.21.00.00	-- A moteur	u	5	1
8446.29.00.00	-- Autres	u	5	1
8446.30.00.00	- Pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	u	5	1
84.47	Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter.			
	- Métiers à bonneterie circulaires :			
8447.11.00.00	-- Avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm	u	5	1
8447.12.00.00	-- Avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm	u	5	1
8447.20.00.00	- Métiers à bonneterie rectilignes ; machines de couture-tricotage	u	5	1
8447.90.00.00	- Autres	u	5	1

84.48	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, par exemple) ; parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple).				
	- Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47 :				
8448.11.00.00	-- Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard ; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons ; machines à lacer les cartons après perforation	kg	5	1	
8448.19.00.00	-- Autres	kg	5	1	
8448.20.00.00	- Parties et accessoires des machines du n° 84.44 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	kg	5	1	
	- Parties et accessoires des machines du n° 84.45 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :				
8448.31.00.00	-- Garnitures de cardes	kg	5	1	
8448.32.00.00	-- De machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	kg	5	1	
8448.33.00.00	-- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	kg	5	1	
8448.39.00.00	-- Autres	kg	5	1	
	- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :				
8448.42.00.00	-- Peignes, lisses et cadres de lisses	kg	5	1	
8448.49.00.00	-- Autres	kg	5	1	
	- Parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 84.47 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires :				
8448.51.00.00	-- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles	kg	5	1	
8448.59.00.00	-- Autres	kg	5	1	
84.49	8449.00.00.00	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre ; formes de chapellerie.	kg	5	1
84.50		Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage.			
		- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg :			
8450.11.00.00		-- Machines entièrement automatiques	u	20	1

	8450.12.00.00	-- Autres machines, avec essoreuse centrifuge incorporée	u	20	1
	8450.19.00.00	-- Autres	u	20	1
	8450.20.00.00	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	u	5	1
	8450.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.51		Machines et appareils (autres que les machines du n° 84.50) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum ; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus.			
	8451.10.00.00	- Machines pour le nettoyage à sec	u	5	1
		- Machines à sécher :			
	8451.21.00.00	-- D'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	u	20	1
	8451.29.00.00	-- Autres	u	5	1
	8451.30.00.00	- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer	u	5	1
	8451.40.00.00	- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	u	5	1
	8451.50.00.00	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	u	5	1
	8451.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
	8451.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.52		Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 84.40 ; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre ; aiguilles pour machines à coudre.			
	8452.10.00.00	- Machines à coudre de type ménager	u	5	1
		- Autres machines à coudre :			
	8452.21.00.00	-- Unités automatiques	u	5	1
	8452.29.00.00	-- Autres	u	5	1
	8452.30.00.00	- Aiguilles pour machines à coudre	kg	5	1
	8452.90.00.00	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties ; autres parties de machines à coudre	kg	5	1

84.53		Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre.			
	8453.10.00.00	- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	u	5	1
	8453.20.00.00	- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	u	5	1
	8453.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
	8453.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.54		Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie.			
	8454.10.00.00	- Convertisseurs	u	5	1
	8454.20.00.00	- Lingotières et poches de coulée	u	5	1
	8454.30.00.00	- Machines à couler (mouler)	u	5	1
	8454.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.55		Laminoirs à métaux et leurs cylindres.			
	8455.10.00.00	- Laminoirs à tubes	u	5	1
		- Autres laminoirs :			
	8455.21.00.00	-- Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid	u	5	1
	8455.22.00.00	-- Laminoirs à froid	u	5	1
	8455.30.00.00	- Cylindres de laminoirs	u	5	1
	8455.90.00.00	- Autres parties	kg	5	1
84.56		Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultra-sons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma ; machines à découper par jet d'eau.			
		- Opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons :			
	8456.11.00.00	-- Opérant par laser	u	5	1
	8456.12.00.00	-- Opérant par autre faisceau de lumière ou de photons	u	5	1
	8456.20.00.00	- Opérant par ultra-sons	u	5	1
	8456.30.00.00	- Opérant par électro-érosion	u	5	1

	8456.40.00.00	- Opérant par jet de plasma	u	5	1
	8456.50.00.00	- Machines à découper par jet d'eau	u	5	1
	8456.90.00.00	- Autres	u	5	1
84.57		Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux.			
	8457.10.00.00	- Centres d'usinage	u	5	1
	8457.20.00.00	- Machines à poste fixe	u	5	1
	8457.30.00.00	- Machines à stations multiples	u	5	1
84.58		Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal.			
		- Tours horizontaux :			
	8458.11.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8458.19.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres tours :			
	8458.91.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8458.99.00.00	-- Autres	u	5	1
84.59		Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 84.58.			
	8459.10.00.00	- Unités d'usinage à glissières	u	5	1
		- Autres machines à percer :			
	8459.21.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8459.29.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres aléseuses-fraiseuses :			
	8459.31.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8459.39.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres machines à aléser :			
	8459.41.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8459.49.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Machines à fraiser, à console :			

	8459.51.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8459.59.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres machines à fraiser :			
	8459.61.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8459.69.00.00	-- Autres	u	5	1
	8459.70.00.00	- Autres machines à fileter ou à tarauder	u	5	1
84.60		Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 84.61.			
		- Machines à rectifier les surfaces planes :			
	8460.12.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8460.19.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres machines à rectifier :			
	8460.22.00.00	-- Machines à rectifier sans centre, à commande numérique	u	5	1
	8460.23.00.00	-- Autres machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique	u	5	1
	8460.24.00.00	-- Autres, à commande numérique	u	5	1
	8460.29.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Machines à affûter :			
	8460.31.00.00	-- A commande numérique	u	5	1
	8460.39.00.00	-- Autres	u	5	1
	8460.40.00.00	- Machines à glacer ou à roder	u	5	1
	8460.90.00.00	- Autres	u	5	1
84.61		Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs.			
	8461.20.00.00	- Etaux-limeurs et machines à mortaiser	u	5	1
	8461.30.00.00	- Machines à brocher	u	5	1
	8461.40.00.00	- Machines à tailler ou à finir les engrenages	u	5	1

	8461.50.00.00	- Machines à scier ou à tronçonner	u	5	1
	8461.90.00.00	- Autres	u	5	1
84.62		Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux (à l'exclusion des laminoirs) ; machines (y compris les presses, les lignes de refendage et les lignes de découpe à longueur) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailer, poinçonner, gruger ou à grignoter les métaux (à l'exclusion des bancs à étirer) ; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées ci-dessus.			
		- Machines pour le travail à chaud (y compris les presses) à forger par matriçage ou à forgeage libre ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets :			
	8462.11.00.00	-- Machines pour le forgeage à matrice fermée	u	5	1
	8462.19.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Machines (y compris les presses plieuses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour produits plats :			
	8462.22.00.00	-- Machines de formage des profilés	u	5	1
	8462.23.00.00	-- Presses plieuses, à commande numérique	u	5	1
	8462.24.00.00	-- Presses à panneaux, à commande numérique	u	5	1
	8462.25.00.00	-- Machines à profiler à galets, à commande numérique	u	5	1
	8462.26.00.00	-- Autres machines à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique	u	5	1
	8462.29.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Lignes de refendage, lignes de découpe à longueur et autres machines (à l'exclusion des presses) à cisailer, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer, pour produits plats :			
	8462.32.00.00	-- Lignes de refendage et lignes de découpe à longueur	u	5	1
	8462.33.00.00	-- Machines à cisailer, à commande numérique	u	5	1
	8462.39.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Machines (à l'exclusion des presses) à poinçonner, à gruger ou à grignoter, pour produits plats, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer :			
	8462.42.00.00	-- À commande numérique	u	5	1
	8462.49.00.00	-- Autres	u	5	1

		- Machines pour travailler les tubes, tuyaux, profilés creux, profilés, et barres (à l'exclusion des presses) :			
	8462.51.00.00	-- À commande numérique	u	5	1
	8462.59.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Presses à froid à métaux :			
	8462.61.00.00	-- Presses hydrauliques	u	5	1
	8462.62.00.00	-- Presses mécaniques	u	5	1
	8462.63.00.00	-- Servopresses	u	5	1
	8462.69.00.00	-- Autres	u	5	1
	8462.90.00.00	- Autres	u	5	1
84.63		Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière.			
	8463.10.00.00	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires	u	5	1
	8463.20.00.00	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	u	5	1
	8463.30.00.00	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	u	5	1
	8463.90.00.00	- Autres	u	5	1
84.64		Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre.			
	8464.10.00.00	- Machines à scier	u	5	1
	8464.20.00.00	- Machines à meuler ou à polir	u	5	1
	8464.90.00.00	- Autres	u	5	1
84.65		Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires.			
	8465.10.00.00	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations	u	5	1
	8465.20.00.00	- Centres d'usinage	u	5	1
		- Autres :			

	8465.91.00.00	-- Machines à scier	u	5	1
	8465.92.00.00	-- Machines à dégauchir ou à raboter ; machines à fraiser ou à moulurer	u	5	1
	8465.93.00.00	-- Machines à meuler, à poncer ou à polir	u	5	1
	8465.94.00.00	-- Machines à cintrer ou à assembler	u	5	1
	8465.95.00.00	-- Machines à percer ou à mortaiser	u	5	1
	8465.96.00.00	-- Machines à fendre, à trancher ou à dérouler	u	5	1
	8465.99.00.00	-- Autres	u	5	1
84.66		Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n°s 84.56 à 84.65, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur ces machines ; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types.			
	8466.10.00.00	- Porte-outils et filières à déclenchement automatique	kg	5	1
	8466.20.00.00	- Porte-pièces	kg	5	1
	8466.30.00.00	- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur les machines	kg	5	1
		- Autres :			
	8466.91.00.00	-- Pour machines du n° 84.64	kg	5	1
	8466.92.00.00	-- Pour machines du n° 84.65	kg	5	1
	8466.93.00.00	-- Pour machines des n°s 84.56 à 84.61	kg	5	1
	8466.94.00.00	-- Pour machines des n°s 84.62 ou 84.63	kg	5	1
84.67		Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main.			
		- Pneumatiques :			
	8467.11.00.00	-- Rotatifs (même à percussion)	u	5	1
	8467.19.00.00	-- Autres	u	5	1
		- A moteur électrique incorporé :			
	8467.21.00.00	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives	u	5	1
	8467.22.00.00	-- Scies et tronçonneuses	u	5	1
	8467.29.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres outils :			

	8467.81.00.00	-- Tronçonneuses à chaîne	u	5	1
	8467.89.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Parties :			
	8467.91.00.00	-- De tronçonneuses à chaîne	kg	5	1
	8467.92.00.00	-- D'outils pneumatiques	kg	5	1
	8467.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
84.68		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 85.15 ; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle.			
	8468.10.00.00	- Chalumeaux guidés à la main	u	5	1
	8468.20.00.00	- Autres machines et appareils aux gaz	u	5	1
	8468.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
	8468.90.00.00	- Parties	kg	5	1
[84.69]					
84.70		Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul ; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul ; caisses enregistreuses.			
	8470.10.00.00	- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	u	20	1
		- Autres machines à calculer électroniques :			
	8470.21.00.00	-- Comportant un organe imprimant	u	20	1
	8470.29.00.00	-- Autres	u	20	1
	8470.30.00.00	- Autres machines à calculer	u	20	1
	8470.50.00.00	- Caisses enregistreuses	u	20	1
	8470.90.00.00	- Autres	u	20	1

84.71	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs.			
	- Machines automatiques de traitement de l'information portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran :			
8471.30.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8471.30.90.00	-- Autres	u	5	1
	- Autres machines automatiques de traitement de l'information : -- Comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie :			
8471.41.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8471.41.90.00	--- Autres	u	5	1
	-- Autres, se présentant sous forme de systèmes :			
8471.49.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8471.49.90.00	--- Autres	u	5	1
	- Unités de traitement autres que celles des n°s 8471.41 ou 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie :			
8471.50.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8471.50.90.00	-- Autres	u	5	1
	- Unités d'entrée ou de sortie, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire :			
8471.60.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8471.60.90.00	-- Autres	u	5	1
	- Unités de mémoire :			
8471.70.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1

	8471.70.90.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information :			
	8471.80.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou nonmonté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8471.80.90.00	-- Autres	u	5	1
	8471.90.00.00	- Autres	u	5	1
84.72		Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agraffer, par exemple).			
	8472.10.00.00	- Duplicateurs	u	20	1
	8472.30.00.00	- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	u	20	1
	8472.90.00.00	- Autres	u	20	1
84.73		Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n°s 84.70 à 84.72.			
		- Parties et accessoires des machines du n° 84.70 :			
	8473.21.00.00	-- Des machines à calculer électroniques des n°s 8470.10, 8470.21 ou 8470.29	kg	10	1
	8473.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
	8473.30.00.00	- Parties et accessoires des machines du n° 84.71	kg	5	1
	8473.40.00.00	- Parties et accessoires des machines du n° 84.72	kg	10	1
	8473.50.00.00	- Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 84.70 à 84.72	kg	10	1
84.74		Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes) ; machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte ; machines à former les moules de fonderie en sable.			

	8474.10.00.00	- Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver	u	5	1
	8474.20.00.00	- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser	u	5	1
		- Machines et appareils à mélanger ou à malaxer :			
	8474.31.00.00	-- Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	u	5	1
	8474.32.00.00	-- Machines à mélanger les matières minérales au bitume	u	5	1
	8474.39.00.00	-- Autres	u	5	1
	8474.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
	8474.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.75		Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre ; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre.			
	8475.10.00.00	- Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	u	5	1
		- Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre :			
	8475.21.00.00	-- Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	u	5	1
	8475.29.00.00	-- Autres	u	5	1
	8475.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.76		Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie.			
		- Machines automatiques de vente de boissons :			
	8476.21.00.00	-- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	u	5	1
	8476.29.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres machines :			
	8476.81.00.00	-- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	u	5	1
	8476.89.00.00	-- Autres	u	5	1
	8476.90.00.00	- Parties	kg	5	1

84.77	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
8477.10.00.00	- Machines à mouler par injection	u	5	1
8477.20.00.00	- Extrudeuses	u	5	1
8477.30.00.00	- Machines à mouler par soufflage	u	5	1
8477.40.00.00	- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	u	5	1
	- Autres machines et appareils à mouler ou à former :			
8477.51.00.00	-- A mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	u	5	1
8477.59.00.00	-- Autres	u	5	1
8477.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
8477.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.78	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
8478.10.00.00	- Machines et appareils	u	5	1
8478.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.79	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
8479.10.00.00	- Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	u	5	1
8479.20.00.00	- Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales ou d'origine microbienne fixes ou animales	u	5	1
8479.30.00.00	- Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège	u	5	1
8479.40.00.00	- Machines de corderie ou de câblerie	u	5	1
8479.50.00.00	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	u	5	1
8479.60.00.00	- Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	u	5	1
	- Passerelles d'embarquement pour passagers :			
8479.71.00.00	-- Des types utilisés dans les aéroports	u	5	1
8479.79.00.00	-- Autres	u	5	1
	- Autres machines et appareils :			

	8479.81.00.00	-- Pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques	u	5	1
	8479.82.00.00	-- A mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	u	5	1
	8479.83.00.00	-- Presses isostatiques à froid	u	5	1
	8479.89.00.00	-- Autres	u	5	1
	8479.90.00.00	- Parties	kg	5	1
84.80		Châssis de fonderie ; plaques de fond pour moules ; modèles pour moules ; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques.			
	8480.10.00.00	- Châssis de fonderie	kg	5	1
	8480.20.00.00	- Plaques de fond pour moules	kg	5	1
	8480.30.00.00	- Modèles pour moules	kg	5	1
		- Moules pour les métaux ou les carbures métalliques :			
	8480.41.00.00	-- Pour le moulage par injection ou par compression	kg	5	1
	8480.49.00.00	-- Autres	kg	5	1
	8480.50.00.00	- Moules pour le verre	kg	5	1
	8480.60.00.00	- Moules pour les matières minérales	kg	5	1
		- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques :			
	8480.71.00.00	-- Pour le moulage par injection ou par compression	kg	5	1
	8480.79.00.00	-- Autres	kg	5	1
84.81		Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques.			
	8481.10.00.00	- Détendeurs	kg	10	1
	8481.20.00.00	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques	kg	5	1
	8481.30.00.00	- Clapets et soupapes de retenue	kg	10	1
	8481.40.00.00	- Soupapes de trop-plein ou de sûreté	kg	10	1
	8481.80.00.00	- Autres articles de robinetterie et organes similaires	kg	10	1
	8481.90.00.00	- Parties	kg	10	1

84.82		Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles.			
	8482.10.00.00	- Roulements à billes	u	10	1
	8482.20.00.00	- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	u	10	1
	8482.30.00.00	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	u	10	1
	8482.40.00.00	- Roulements à aiguilles, y compris les assemblages de cages et de rouleaux à aiguilles	u	10	1
	8482.50.00.00	- Roulements à rouleaux cylindriques, y compris les assemblages de cages et de rouleaux	u	10	1
	8482.80.00.00	- Autres, y compris les roulements combinés	u	10	1
		- Parties :			
	8482.91.00.00	-- Billes, galets, rouleaux et aiguilles	kg	10	1
	8482.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
84.83		Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles ; paliers et coussinets ; engrenages et roues de friction ; broches filetées à billes ou à rouleaux ; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple ; volants et poulies, y compris les poulies à moufles ; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation.			
	8483.10.00.00	- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles	u	10	1
	8483.20.00.00	- Paliers à roulements incorporés	u	10	1
	8483.30.00.00	- Paliers, autres qu'à roulements incorporés ; coussinets	u	10	1
	8483.40.00.00	- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ; broches filetées à billes ou à rouleaux ; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple	u	10	1
	8483.50.00.00	- Volants et poulies, y compris les poulies à moufles	u	10	1
	8483.60.00.00	- Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation	u	10	1
	8483.90.00.00	- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ; parties	kg	10	1
84.84		Joints métalloplastiques ; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues ; joints d'étanchéité mécaniques.			
	8484.10.00.00	- Joints métalloplastiques	kg	10	1
	8484.20.00.00	- Joints d'étanchéité mécaniques	kg	10	1

	8484.90.00.00	- Autres	kg	10	1
84.85		Machines pour la fabrication additive.			
	8485.10.00.00	- Par dépôt métallique	u	10	1
	8485.20.00.00	- Par dépôt de matières plastiques ou de caoutchouc	u	10	1
	8485.30.00.00	- Par dépôt de plâtre, de ciment, de céramique ou de verre	u	10	1
	8485.80.00.00	- Autres	u	10	1
	8485.90.00.00	- Parties.	kg	10	1
84.86		Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ; machines et appareils visés à la Note 11 C) du présent Chapitre ; parties et accessoires.			
	8486.10.00.00	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes - Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques : -- Appareils pour la projection ou la réalisation des tracés de circuits sur les matières semi-conductrices sensibilisées :	u	10	1
	8486.20.11.00	--- Appareils pour l'écriture directe sur disque	u	20	1
	8486.20.12.00	--- Photorépéteurs	u	20	1
	8486.20.19.00	--- Autres	u	20	1
	8486.20.90.00	-- Autres	u	10	1
		- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat :			
	8486.30.10.00	-- Pour laboratoires photographiques ou cinématographiques ; négatoscopes	u	20	1
	8486.30.90.00	-- Autres	u	10	1
	8486.40.00.00	- Machines et appareils visés à la Note 11 C) du présent Chapitre - Parties et accessoires :	u	10	1
	8486.90.10.00	-- Des machines ou appareils du 8486.20 et 8486.30	kg	10	1
	8486.90.90.00	-- Autres	kg	5	1
84.87		Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques.			

	8487.10.00.00	- Hélices pour bateaux et leurs pales	kg	10	1
	8487.90.00.00	- Autres	kg	10	1
85.01		Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes.			
	8501.10.00.00	- Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W	u	5	1
	8501.20.00.00	- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	u	5	1
		- Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu, autres que les machines génératrices photovoltaïques :			
	8501.31.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 750 W	u	5	1
	8501.32.00.00	-- D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	u	5	1
	8501.33.00.00	-- D'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	u	5	1
	8501.34.00.00	-- D'une puissance excédant 375 kW	u	5	1
	8501.40.00.00	- Autres moteurs à courant alternatif, monophasés	u	5	1
		- Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés :			
	8501.51.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 750 W	u	5	1
	8501.52.00.00	-- D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	u	5	1
	8501.53.00.00	-- D'une puissance excédant 75 kW	u	5	1
		- Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), autres que les machines génératrices photovoltaïques :			
	8501.61.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 75 kVA	u	5	1
	8501.62.00.00	-- D'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	u	5	1
	8501.63.00.00	-- D'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	u	5	1
	8501.64.00.00	-- D'une puissance excédant 750 kVA	u	5	1
		- Machines génératrices photovoltaïques à courant continu :			
	8501.71.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 50 W	u	5	1
	8501.72.00.00	-- D'une puissance excédant 50 W	u	5	1
	8501.80.00.00	- Machines génératrices photovoltaïques à courant alternatif	u	5	1
85.02		Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques.			
		- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) :			
		-- D'une puissance n'excédant pas 75 kVA :			

	8502.11.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8502.11.90.00	--- Autres	u	5	1
		-- D'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA :			
	8502.12.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8502.12.90.00	--- Autres	u	5	1
		-- D'une puissance excédant 375 kVA :			
	8502.13.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8502.13.90.00	--- Autres	u	5	1
		- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion) :			
	8502.20.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8502.20.90.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres groupes électrogènes :			
	8502.31.00.00	-- A énergie éolienne	u	5	1
		-- Autres :			
	8502.39.10.00	--- A énergie solaire	u	5	1
	8502.39.20.00	--- A gaz	u	5	1
	8502.39.90.00	--- Autres	u	5	1
	8502.40.00.00	- Convertisseurs rotatifs électriques	u	5	1
85.03	8503.00.00.00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°s 85.01 ou 85.02.	kg	5	1
85.04		Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs.			
	8504.10.00.00	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge	u	5	1
		- Transformateurs à diélectrique liquide :			
	8504.21.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 650 kVA	u	5	1
	8504.22.00.00	-- D'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10.000 kVA	u	5	1

	8504.23.00.00	-- D'une puissance excédant 10.000 kVA	u	5	1
		- Autres transformateurs :			
	8504.31.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 1 kVA	u	5	1
	8504.32.00.00	-- D'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA	u	5	1
	8504.33.00.00	-- D'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	u	5	1
	8504.34.00.00	-- D'une puissance excédant 500 kVA	u	5	1
		- Convertisseurs statiques :			
	8504.40.10.00	-- Onduleurs	u	5	1
	8504.40.20.00	-- Chargeurs de batteries	u	5	1
	8504.40.90.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres bobines de réactance et autres selfs :			
	8504.50.10.00	-- Bobines de réactance	u	5	1
	8504.50.90.00	-- Autres	u	5	1
	8504.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.05		Electro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques.			
		- Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation :			
	8505.11.00.00	-- En métal	kg	5	1
	8505.19.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques :			
	8505.20.10.00	-- Pour véhicules automobiles	kg	10	1
	8505.20.90.00	-- Autres	kg	10	1
	8505.90.00.00	- Autres, y compris les parties	kg	10	1
85.06		Piles et batteries de piles électriques.			
		- Au bioxyde de manganèse :			
	8506.10.10.00	-- De type R20	u	20	1
	8506.10.90.00	-- Autres	u	20	1
	8506.30.00.00	- A l'oxyde de mercure	u	20	1

	8506.40.00.00	- A l'oxyde d'argent	u	20	1
	8506.50.00.00	- Au lithium	u	20	1
	8506.60.00.00	- A l'air-zinc	u	20	1
	8506.80.00.00	- Autres piles et batteries de piles	u	20	1
	8506.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.07		Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire.			
	8507.10.00.00	- Au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston	u	20	1
	8507.20.00.00	- Autres accumulateurs au plomb	u	20	1
	8507.30.00.00	- Au nickel-cadmium	u	20	1
	8507.50.00.00	- Au nickel-hydrure métallique	u	20	1
	8507.60.00.00	- Au lithium-ion	u	20	1
	8507.80.00.00	- Autres accumulateurs	u	20	1
	8507.90.00.00	- Parties	kg	10	1
85.08		Aspirateurs.			
		- A moteur électrique incorporé :			
	8508.11.00.00	-- D'une puissance n'excédant pas 1.500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l	u	20	1
	8508.19.00.00	-- Autres	u	20	1
	8508.60.00.00	- Autres aspirateurs	u	20	1
	8508.70.00.00	- Parties	kg	10	1
85.09		Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 85.08.			
	8509.40.00.00	- Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes	u	20	1
	8509.80.00.00	- Autres appareils	u	20	1
	8509.90.00.00	- Parties	kg	10	1
85.10		Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé.			
	8510.10.00.00	- Rasoirs	u	20	1
	8510.20.00.00	- Tondeuses	u	20	1

	8510.30.00.00	- Appareils à épiler	u	20	1
	8510.90.00.00	- Parties	kg	10	1
85.11		Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs.			
	8511.10.00.00	- Bougies d'allumage	u	10	1
	8511.20.00.00	- Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	u	10	1
	8511.30.00.00	- Distributeurs; bobines d'allumage	u	10	1
	8511.40.00.00	- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	u	10	1
	8511.50.00.00	- Autres génératrices	u	10	1
	8511.80.00.00	- Autres appareils et dispositifs	u	10	1
	8511.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.12		Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles.			
	8512.10.00.00	- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	u	10	1
	8512.20.00.00	- Autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	u	10	1
	8512.30.00.00	- Appareils de signalisation acoustique	u	10	1
	8512.40.00.00	- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	u	10	1
	8512.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.13		Lampes électriques portatives, conçues pour fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 85.12.			
	8513.10.00.00	- Lampes	u	20	1
	8513.90.00.00	- Parties	kg	10	1

85.14	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques.			
	- Fours à résistance (à chauffage indirect) :			
8514.11.00.00	-- Presses isostatiques à chaud	u	5	1
8514.19.00.00	-- Autres	u	5	1
8514.20.00.00	- Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques	u	5	1
	- Autres fours			
8514.31.00.00	-- Fours à faisceau d'électrons	u	5	1
8514.32.00.00	-- Fours à plasma et fours à arc sous vide	u	5	1
8514.39.00.00	-- Autres	u	5	1
8514.40.00.00	- Autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	u	5	1
8514.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.15	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultra-sons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets.			
	- Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre :			
8515.11.00.00	-- Fers et pistolets à braser	u	5	1
8515.19.00.00	-- Autres	u	5	1
	- Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance :			
8515.21.00.00	-- Entièrement ou partiellement automatiques	u	5	1
8515.29.00.00	-- Autres	u	5	1
	- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma :			
8515.31.00.00	-- Entièrement ou partiellement automatiques	u	5	1
8515.39.00.00	-- Autres	u	5	1
8515.80.00.00	- Autres machines et appareils	u	5	1
8515.90.00.00	- Parties	kg	5	1

85.16		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45.			
	8516.10.00.00	- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques	u	20	1
		- Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires :			
	8516.21.00.00	-- Radiateurs à accumulation	u	20	1
	8516.29.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains :			
	8516.31.00.00	-- Sèche-cheveux	u	20	1
	8516.32.00.00	-- Autres appareils pour la coiffure	u	20	1
	8516.33.00.00	-- Appareils pour sécher les mains	u	20	1
	8516.40.00.00	- Fers à repasser électriques	u	20	1
	8516.50.00.00	- Fours à micro-ondes	u	20	1
		- Autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires :			
	8516.60.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	20	1
	8516.60.90.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres appareils électrothermiques :			
	8516.71.00.00	-- Appareils pour la préparation du café ou du thé	u	20	1
	8516.72.00.00	-- Grille-pain	u	20	1
		-- Autres :			
	8516.79.10.00	--- Bouilloir électrique	u	20	1
	8516.79.20.00	--- Diffuseur électrique de parfum ou d'insecticide	u	20	1
8516.79.90.00	--- Autres	u	20	1	
8516.80.00.00	- Résistances chauffantes	u	20	1	
8516.90.00.00	- Parties	kg	10	1	

85.17	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones intelligents et autres téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°s 84.43, 85.25, 85.27 ou 85.28.			
	- Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones intelligents et autres téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil :			
8517.11.00.00	-- Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil	u	10	1
8517.13.00.00	-- Téléphones intelligents	u	10	1
8517.14.00.00	-- Autres téléphones pour réseaux cellulaires ou autres réseaux sans fil	u	10	1
8517.18.00.00	-- Autres	u	10	1
	- Autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu) :			
8517.61.00.00	-- Stations de base	u	10	1
8517.62.00.00	-- Appareils pour la réception, la conversion et l'émission, la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	u	10	1
8517.69.00.00	-- Autres	u	10	1
	- Parties :			
8517.71.00.00	-- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles	kg	5	1
8517.79.00.00	-- Autres	kg	5	1
85.18	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son.			
8518.10.00.00	- Microphones et leurs supports	u	20	1
	- Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes :			
8518.21.00.00	-- Haut-parleur unique monté dans son enceinte	u	20	1

	8518.22.00.00	-- Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	u	20	1
	8518.29.00.00	-- Autres	u	20	1
	8518.30.00.00	- Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs	u	20	1
	8518.40.00.00	- Amplificateurs électriques d'audiofréquence	u	20	1
	8518.50.00.00	- Appareils électriques d'amplification du son	u	20	1
	8518.90.00.00	- Parties	kg	20	1
85.19		Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son.			
	8519.20.00.00	- Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement	u	20	1
	8519.30.00.00	- Platines tourne-disques	u	20	1
		- Autres appareils :			
		-- Utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteur :			
	8519.81.10.00	--- Lecteurs multimédia portables	u	20	1
	8519.81.90.00	--- Autres	u	20	1
	8519.89.00.00	-- Autres	u	20	1
[85.20]					
85.21		Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques.			
	8521.10.00.00	- A bandes magnétiques	u	20	1
		- Autres :			
	8521.90.10.00	-- Lecteur/enregistreur de DVD	u	20	1
	8521.90.90.00	-- Autres	u	20	1
85.22		Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°s 85.19 ou 85.21.			
	8522.10.00.00	- Lecteurs phonographiques	kg	20	1
	8522.90.00.00	- Autres	kg	10	1

85.23		Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, «cartes intelligentes» et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, même enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, à l'exclusion des produits du Chapitre 37.			
		- Supports magnétiques :			
		-- Cartes munies d'une piste magnétique :			
	8523.21.10.00	--- Enregistrées	u	20	1
	8523.21.90.00	--- Non enregistrées	u	20	1
		-- Autres :			
	8523.29.10.00	--- D'une largeur n'excédant pas 4 mm	u	10	1
	8523.29.90.00	--- Autres	u	20	1
		- Supports optiques :			
	8523.41.00.00	-- Non enregistrés	u	20	1
	8523.49.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Supports à semi-conducteur :			
	8523.51.00.00	-- Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs	u	20	1
	8523.52.00.00	-- «Cartes intelligentes»	u	20	1
8523.59.00.00	-- Autres	u	20	1	
8523.80.00.00	- Autres	u	20	1	
85.24		Modules d'affichage à écran plat, même comprenant des écrans tactiles.			
		- Sans pilotes ni circuits de commande :			
	8524.11.00.00	-- A cristaux liquides	u	10	1
	8524.12.00.00	-- A diodes émettrices de lumière organiques (OLED)	u	10	1
	8524.19.00.00	-- Autres	u	10	1
		- Autres :			
	8524.91.00.00	-- A cristaux liquides	u	10	1
8524.92.00.00	-- A diodes émettrices de lumière organiques (OLED)	u	10	1	
8524.99.00.00	-- Autres	u	10	1	

85.25	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes.			
8525.50.00.00	- Appareils d'émission	u	5	1
8525.60.00.00	- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	u	5	1
	- Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes :			
8525.81.00.00	-- Ultrarapides, mentionnés dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	u	5	1
8525.82.00.00	-- Autres, résistants aux rayonnements, mentionnés dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	u	5	1
8525.83.00.00	-- Autres, à vision nocturne, mentionnés dans la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre	u	5	1
8525.89.00.00	-- Autres	u	5	1
85.26	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande.			
8526.10.00.00	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	u	5	1
	- Autres :			
8526.91.00.00	-- Appareils de radionavigation	u	5	1
8526.92.00.00	-- Appareils de radiotélécommande	u	5	1
85.27	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie.			
	- Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure :			
8527.12.00.00	-- Radiocassettes de poche	u	20	1
8527.13.00.00	-- Autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	u	20	1
	-- Autres :			
8527.19.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie de montage :	u	5	1
8527.19.20.00	--- Appareils récepteur	u	20	1
8527.19.90.00	--- Autres	u	20	1
	- Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles :			

	8527.21.00.00	-- Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	u	20	1
	8527.29.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres :			
	8527.91.00.00	-- Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	u	20	1
	8527.92.00.00	-- Non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie	u	20	1
	8527.99.00.00	-- Autres	u	20	1
85.28		Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareils de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images.			
		- Moniteurs à tube cathodique :			
	8528.42.00.00	-- Aptés à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	u	5	1
	8528.49.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres moniteurs :			
	8528.52.00.00	-- Aptés à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	u	5	1
	8528.59.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Projecteurs :			
	8528.62.00.00	-- Aptés à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	u	5	1
	8528.69.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images :			
		-- Non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo :			
	8528.71.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non montés importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8528.71.90.00	--- Autres	u	20	1
		-- Autres, en couleurs :			
	8528.72.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non montés importés pour l'industrie du montage	u	5	1

	8528.72.90.00	--- Autres	u	20	1
		-- Autres, en monochromes :			
	8528.73.10.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8528.73.90.00	--- Autres	u	20	1
85.29		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.24 à 85.28.			
	8529.10.00.00	- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles	kg	20	1
	8529.90.00.00	- Autres	kg	10	1
85.30		Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 86.08).			
	8530.10.00.00	- Appareils pour voies ferrées ou similaires	u	5	1
	8530.80.00.00	- Autres appareils	u	5	1
	8530.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.31		Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n°s 85.12 ou 85.30.			
	8531.10.00.00	- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires	u	5	1
	8531.20.00.00	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)	u	10	1
	8531.80.00.00	- Autres appareils	u	10	1
	8531.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.32		Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables.			
	8532.10.00.00	- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	kg	5	1
		- Autres condensateurs fixes :			

	8532.21.00.00	-- Au tantale	kg	5	1
	8532.22.00.00	-- Electrolytiques à l'aluminium	kg	5	1
	8532.23.00.00	-- A diélectrique en céramique, à une seule couche	kg	5	1
	8532.24.00.00	-- A diélectrique en céramique, multicouches	kg	5	1
	8532.25.00.00	-- A diélectrique en papier ou en matières plastiques	kg	5	1
	8532.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	8532.30.00.00	- Condensateurs variables ou ajustables	kg	5	1
	8532.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.33		Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres).			
	8533.10.00.00	- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	kg	5	1
		- Autres résistances fixes :			
	8533.21.00.00	-- Pour une puissance n'excédant pas 20 W	kg	5	1
	8533.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
		- Résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées :			
	8533.31.00.00	-- Pour une puissance n'excédant pas 20 W	kg	5	1
	8533.39.00.00	-- Autres	kg	5	1
	8533.40.00.00	- Autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres)	kg	5	1
	8533.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.34	8534.00.00.00	Circuits imprimés.	kg	5	1
85.35		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, parasurtenseurs, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1.000 volts.			
	8535.10.00.00	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	kg	10	1
		- Disjoncteurs :			
	8535.21.00.00	-- Pour une tension inférieure à 72,5 kV	kg	10	1
	8535.29.00.00	-- Autres	kg	10	1

	8535.30.00.00	- Sectionneurs et interrupteurs	kg	10	1
	8535.40.00.00	- Parafoudres, limiteurs de tension et para surtenseurs	kg	10	1
	8535.90.00.00	- Autres	kg	10	1
85.36		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, parasurtenseurs, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1.000 volts; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques.			
	8536.10.00.00	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	kg	20	1
	8536.20.00.00	- Disjoncteurs	kg	20	1
	8536.30.00.00	- Autres appareils pour la protection des circuits électriques	kg	20	1
		- Relais :			
	8536.41.00.00	-- Pour une tension n'excédant pas 60 V	kg	20	1
	8536.49.00.00	-- Autres	kg	20	1
	8536.50.00.00	- Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs	kg	20	1
		- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant :			
	8536.61.00.00	-- Douilles pour lampes	kg	20	1
	8536.69.00.00	-- Autres	kg	20	1
	8536.70.00.00	- Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	kg	20	1
	8536.90.00.00	- Autres appareils	kg	20	1
85.37		Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n°s 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du Chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numérique, autres que les appareils de commutation du n° 85.17.			
	8537.10.00.00	- Pour une tension n'excédant pas 1.000 V	kg	5	1
	8537.20.00.00	- Pour une tension excédant 1.000 V	kg	5	1

85.38	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.35, 85.36 ou 85.37.			
8538.10.00.00	- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 85.37, dépourvus de leurs appareils	kg	5	1
8538.90.00.00	- Autres	kg	5	1
85.39	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits «phares et projecteurs scellés» et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED).			
8539.10.00.00	- Articles dits «phares et projecteurs scellés»	u	20	1
	- Autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges :			
8539.21.00.00	-- Halogènes, au tungstène	u	20	1
8539.22.00.00	-- Autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V	u	20	1
8539.29.00.00	-- Autres	u	20	1
	- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets :			
	-- Fluorescents, à cathode chaude :			
8539.31.10.00	--- Lampes fluorescentes compactes (Lampe à Basse Consommation d'énergie « LBC »)	u	20	1
8539.31.90.00	--- Autres	u	20	1
8539.32.00.00	-- Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique	u	20	1
8539.39.00.00	-- Autres	u	20	1
	- Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc :			
8539.41.00.00	-- Lampes à arc	u	20	1
8539.49.00.00	-- Autres	u	20	1
	- Sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED) :			
8539.51.00.00	-- Modules à diodes émettrices de lumière (LED)	u	20	1
8539.52.00.00	-- Lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED)	u	20	1
8539.90.00.00	- Parties	kg	10	1

85.40	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 85.39.			
	- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo :			
8540.11.00.00	-- En couleurs	u	10	1
8540.12.00.00	-- En monochromes	u	10	1
8540.20.00.00	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode	u	5	1
8540.40.00.00	- Tubes de visualisation des données graphiques en monochromes; tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	u	10	1
8540.60.00.00	- Autres tubes cathodiques	u	10	1
	- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille :			
8540.71.00.00	-- Magnétrons	u	10	1
8540.79.00.00	-- Autres	u	10	1
	- Autres lampes, tubes et valves :			
8540.81.00.00	-- Tubes de réception ou d'amplification	u	10	1
8540.89.00.00	-- Autres	u	10	1
	- Parties :			
8540.91.00.00	-- De tubes cathodiques	kg	5	1
8540.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
85.41	Dispositifs à semi-conducteur (par exemple, diodes, transistors, transducteurs à semi-conducteur); dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (LED), même assemblées avec d'autres diodes émettrices de lumière (LED); cristaux piézo-électriques montés.			
8541.10.00.00	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière (LED)	u	10	1
	- Transistors, autres que les photo-transistors :			
8541.21.00.00	-- A pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	u	10	1

	8541.29.00.00	-- Autres	u	10	1
	8541.30.00.00	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	u	10	1
		- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (LED) :			
	8541.41.00.00	-- Diodes émettrices de lumière (LED)	u	5	1
	8541.42.00.00	-- Cellules photovoltaïques non assemblées en modules ni constituées en panneaux	u	0	1
	8541.43.00.00	-- Cellules photovoltaïques assemblées en modules ou constituées en panneaux	u	0	1
	8541.49.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres dispositifs à semi-conducteur :			
	8541.51.00.00	-- Transducteurs à semi-conducteur	u	10	1
	8541.59.00.00	-- Autres	u	10	1
	8541.60.00.00	- Cristaux piézo-électriques montés	u	10	1
	8541.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.42		Circuits intégrés électroniques.			
		- Circuits intégrés électroniques :			
		-- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	u	10	1
	8542.31.00.00				
	8542.32.00.00	-- Mémoires	u	10	1
	8542.33.00.00	-- Amplificateurs	u	10	1
	8542.39.00.00	-- Autres	u	10	1
	8542.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.43		Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
	8543.10.00.00	- Accélérateurs de particules	u	10	1
	8543.20.00.00	- Générateurs de signaux	u	10	1
	8543.30.00.00	- Machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse	u	10	1
		- Cigarettes électroniques et dispositifs de vaporisation électriques personnels similaires			
	8543.40.10.00	-- Cigarettes électroniques	u	20	1
	8543.40.90.00	-- Autres	u	10	1

	8543.70.00.00	- Autres machines et appareils	u	10	1
	8543.90.00.00	- Parties	kg	5	1
85.44		Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion.			
		- Fils pour bobinages :			
	8544.11.00.00	-- En cuivre	kg	10	1
	8544.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	8544.20.00.00	- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	kg	20	1
	8544.30.00.00	- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyense de transport	kg	20	1
		- Autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1.000 V :			
	8544.42.00.00	-- Munis de pièces de connexion	kg	20	1
		-- Autres :			
	8544.49.10.00	--- Autoporteurs en almelec isolés dont la partie métallique est composée de 7 brins nus de diamètre Compris entre 3,15 et 3,55 mm	kg	10	1
	8544.49.90.00	--- Autres	kg	20	1
	8544.60.00.00	- Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1.000 V	kg	10	1
	8544.70.00.00	- Câbles de fibres optiques	kg	5	1
85.45		Electrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques.			
		- Electrodes :			
	8545.11.00.00	-- Des types utilisés pour fours	kg	10	1
	8545.19.00.00	-- Autres	kg	10	1
	8545.20.00.00	- Balais	kg	10	1
		- Autres :			
	8545.90.10.00	-- Destinés aux entreprises industrielles de fabrication des piles	kg	5	1
	8545.90.90.00	-- Autres	kg	10	1

85.46		Isolateurs en toutes matières pour l'électricité.			
	8546.10.00.00	- En verre	kg	10	1
	8546.20.00.00	- En céramique	kg	10	1
	8546.90.00.00	- Autres	kg	10	1
85.47		Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 85.46; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement.			
	8547.10.00.00	- Pièces isolantes en céramique	kg	10	1
	8547.20.00.00	- Pièces isolantes en matières plastiques	kg	10	1
	8547.90.00.00	- Autres	kg	10	1
85.48	8548.00.00.00	Parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre.	kg	10	1
85.49		Déchets et débris électriques et électroniques.			
		- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage :			
	8549.11.00.00	-- Déchets et débris d'accumulateurs au plomb et à l'acide; accumulateurs au plomb et à l'acide hors d'usage	kg	20	1
	8549.12.00.00	-- Autres, contenant du plomb, du cadmium ou du mercure	kg	20	1
	8549.13.00.00	-- Triés par type de composant chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	kg	20	1
	8549.14.00.00	-- En vrac et ne contenant ni plomb, ni cadmium ni mercure	kg	20	1
	8549.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Des types utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux :			
	8549.21.00.00	-- Contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs à mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	kg	20	1
	8549.29.00.00	-- Autres	kg	20	1

		- Autres assemblages électriques et électroniques et les cartes de circuits imprimés :			
	8549.31.00.00	-- Contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	kg	20	1
	8549.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Autres :			
	8549.91.00.00	-- Contenant des piles et batteries de piles électriques, des accumulateurs électriques, des interrupteurs au mercure, du verre de tubes cathodiques et autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	kg	20	1
	8549.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
86.01		Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques.			
	8601.10.00.00	- A source extérieure d'électricité	u	5	1
	8601.20.00.00	- A accumulateurs électriques	u	5	1
86.02		Autres locomotives et locotracteurs; tenders.			
	8602.10.00.00	- Locomotives diesel-électriques	u	5	1
	8602.90.00.00	- Autres	u	5	1
86.03		Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 86.04.			
	8603.10.00.00	- A source extérieure d'électricité	u	5	1
	8603.90.00.00	- Autres	u	5	1
86.04		Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple).			
	8604.00.00.00		u	5	1
86.05		Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 86.04).			
	8605.00.00.00		u	5	1

86.06		Wagons pour le transport sur rail de marchandises.			
	8606.10.00.00	- Wagons-citernes et similaires	u	5	1
	8606.30.00.00	- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606.10	u	5	1
		- Autres :			
	8606.91.00.00	-- Couverts et fermés	u	5	1
	8606.92.00.00	-- Ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)	u	5	1
	8606.99.00.00	-- Autres	u	5	1
86.07		Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires.			
		- Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties :			
	8607.11.00.00	-- Bogies et bissels de traction	kg	5	1
	8607.12.00.00	-- Autres bogies et bissels	kg	5	1
	8607.19.00.00	-- Autres, y compris les parties	kg	5	1
		- Freins et leurs parties :			
	8607.21.00.00	-- Freins à air comprimé et leurs parties	kg	5	1
	8607.29.00.00	-- Autres	kg	5	1
	8607.30.00.00	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de chocs, et leurs parties	kg	5	1
		- Autres :			
	8607.91.00.00	-- De locomotives ou de locotracteurs	kg	5	1
	8607.99.00.00	-- Autres	kg	5	1
86.08	8608.00.00.00	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties.	kg		1
				5	
86.09	8609.00.00.00	Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport.	u		1
				5	
87.01		Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09).			

	- Tracteurs à essieu simple :			
8701.10.10.00	-- Neufs	u	5	1
8701.10.20.00	-- Usagés	u	5	1
	- Tracteurs routiers pour semi-remorques :			
	-- Uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi- diesel) :			
8701.21.10.00	--- Neufs	u	5	1
8701.21.20.00	--- Usagés	u	5	1
	-- Equipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique :			
8701.22.10.00	--- Neufs	u	5	1
8701.22.20.00	--- Usagés	u	5	1
	-- Equipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique :			
8701.23.10.00	--- Neufs	u	5	1
8701.23.20.00	--- Usagés	u	5	1
	-- Uniquement à moteur électrique pour la propulsion :			
8701.24.10.00	--- Neufs	u	5	1
8701.24.20.00	--- Usagés	u	5	1
	-- Autres :			
8701.29.10.00	--- Neufs	u	5	1
8701.29.20.00	--- Usagés	u	5	1
	- Tracteurs à chenilles:			
8701.30.10.00	-- Neufs	u	5	1
8701.30.20.00	-- Usagés	u	5	1
	- Autres, d'une puissance de moteur :			
	-- N'excédant pas 18 KW :			
	--- Neufs :			
8701.91.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8701.91.19.00	---- Autres	u	5	1
8701.91.90.00	--- Usagés	u	5	1
	-- Excédant 18 KW mais n'excédant pas 37 KW :			
	--- Neufs :			

	8701.92.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8701.92.19.00	---- Autres	u	5	1
	8701.92.90.00	--- Usagés	u	5	1
		-- Excédant 37 KW mais n'excédant pas 75KW :			
		--- Neufs :			
	8701.93.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8701.93.19.00	---- Autres	u	5	1
	8701.93.90.00	--- Usagés	u	5	1
		-- Excédant 75 KW mais n'excédant pas 130 KW :			
		--- Neufs :			
	8701.94.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8701.94.19.00	---- Autres	u	5	1
	8701.94.90.00	--- Usagés	u	5	1
		-- Excédant 130 KW :			
		--- Neufs :			
	8701.95.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8701.95.19.00	---- Autres	u	5	1
	8701.95.90.00	--- Usagés	u	5	1
87.02		Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus.			
		- Uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) :			
		-- Neufs :			
		--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus :			
	8702.10.11.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8702.10.11.90	---- Autres	u	10	1
		--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus :			
	8702.10.12.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8702.10.12.90	---- Autres	u	10	1
		--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus :			
	8702.10.13.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8702.10.13.90	---- Autres	u	10	1

	-- Usagés :			
8702.10.21.00	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
8702.10.22.00	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
8702.10.23.00	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
	- Equipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique :			
	-- Neufs :			
	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus :			
8702.20.11.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.20.11.90	---- Autres	u	10	1
	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus :			
8702.20.12.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.20.12.90	---- Autres	u	10	1
	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus :			
8702.20.13.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.20.13.90	---- Autres	u	10	1
	-- Usagés :			
8702.20.21.00	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
8702.20.22.00	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
8702.20.23.00	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
	- Equipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique :			
	-- Neufs :			
	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus :			
8702.30.11.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.30.11.90	---- Autres	u	10	1
	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus :			
8702.30.12.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.30.12.90	---- Autres	u	10	1
	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus :			
8702.30.13.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1

8702.30.13.90	---- Autres	u	10	1
	-- Usagés :			
8702.30.21.00	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
8702.30.22.00	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
8702.30.23.00	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
	- Uniquement à moteur électrique pour la propulsion :			
	-- Neufs :			
	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus :			
8702.40.11.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.40.11.90	---- Autres	u	10	1
	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus :			
8702.40.12.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.40.12.90	---- Autres	u	10	1
	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus :			
8702.40.13.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.40.13.90	---- Autres	u	10	1
	-- Usagés :			
8702.40.21.00	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
8702.40.22.00	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
8702.40.23.00	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
	- Autres :			
	-- Neufs :			
	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus :			
8702.90.11.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.90.11.90	---- Autres	u	10	1
	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus :			
8702.90.12.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.90.12.90	---- Autres	u	10	1
	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus :			
8702.90.13.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8702.90.13.90	---- Autres	u	10	1

		-- Usagés :			
	8702.90.21.00	--- Comportant 10 à 22 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
	8702.90.22.00	--- Comportant 23 à 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
	8702.90.23.00	--- Comportant plus de 30 places assises, chauffeur inclus	u	10	1
87.03		Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course.			
	8703.10.00.00	- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires - Autres véhicules, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles : -- D'une cylindrée n'excédant pas 1.000 cm ³ : --- Neufs :	u	20	1
	8703.21.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8703.21.19.00	---- Autres	u	20	1
	8703.21.20.00	--- Usagés : -- D'une cylindrée excédant 1.000 cm ³ mais n'excédant pas 1.500 cm ³ : --- Neufs :	u	20	1
	8703.22.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8703.22.19.00	---- Autres	u	20	1
	8703.22.20.00	--- Usagés : -- D'une cylindrée excédant 1.500 cm ³ mais n'excédant pas 3.000 cm ³ : --- Neufs :	u	20	1
	8703.23.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8703.23.19.00	---- Autres	u	20	1
	8703.23.20.00	--- Usagés : -- D'une cylindrée excédant 3.000 cm ³ : --- Neufs :	u	20	1
	8703.24.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8703.24.19.00	---- Autres	u	20	1
	8703.24.20.00	--- Usagés :	u	20	1

	- Autres véhicules, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) :			
	-- D'une cylindrée n'excédant pas 1.500 cm ³ :			
	--- Neufs :			
8703.31.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8703.31.19.00	---- Autres	u	20	1
8703.31.20.00	--- Usagés :	u	20	1
	-- D'une cylindrée excédant 1.500 cm ³ mais n'excédant pas 2.500 cm ³ :			
	--- Neufs :			
8703.32.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8703.32.19.00	---- Autres	u	20	1
8703.32.20.00	--- Usagés :	u	20	1
	-- D'une cylindrée excédant 2.500 cm ³ :			
	--- Neufs :			
8703.33.11.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8703.33.19.00	---- Autres	u	20	1
8703.33.20.00	--- Usagés :	u	20	1
	- Autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique :			
	-- Neufs :			
8703.40.11.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8703.40.19.00	--- Autres	u	20	1
8703.40.20.00	--- Usagés :	u	20	1
	- Autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique :			
	-- Neufs :			
8703.50.11.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8703.50.19.00	--- Autres	u	20	1
8703.50.20.00	--- Usagés :	u	20	1

	- Autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique :			
	-- Neufs :			
8703.60.11.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8703.60.19.00	--- Autres	u	20	1
8703.60.20.00	-- Usagés :	u	20	1
	- Autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique :			
	-- Neufs :			
8703.70.11.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8703.70.19.00	--- Autres	u	20	1
8703.70.20.00	-- Usagés :	u	20	1
	- Autres véhicules, équipés uniquement d'un moteur électrique pour la propulsion :			
	-- Neufs :			
8703.80.11.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8703.80.19.00	--- Autres	u	20	1
8703.80.20.00	-- Usagés :	u	20	1
8703.90.00.00	- Autres	u	20	1
87.04	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises.			
	- Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier :			
8704.10.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.10.90.00	-- Autres	u	10	1
	- Autres, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) :			
	-- D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes :			
	--- Neufs :			
	---- A benne-basculante :			
8704.21.11.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.21.11.90	----- Autres	u	10	1

	---- Autres :			
8704.21.19.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.21.19.90	---- Autres	u	10	1
8704.21.20.00	--- Usagés	u	10	1
	-- D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes :			
	--- Neufs :			
	---- A benne-basculante :			
8704.22.11.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.22.11.90	---- Autres	u	10	1
	---- Autres :			
8704.22.19.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.22.19.90	---- Autres	u	10	1
8704.22.20.00	--- Usagés	u	10	1
	-- D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes :			
	--- Neufs :			
	---- A benne-basculante :			
8704.23.11.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.23.11.90	---- Autres	u	10	1
	---- Autres :			
8704.23.19.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.23.19.90	---- Autres	u	10	1
8704.23.20.00	--- Usagés	u	10	1
	- Autres, à moteur à piston à allumage par étincelles :			
	-- D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes :			
	--- Neufs :			
	---- A benne-basculante :			
8704.31.11.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.31.11.90	---- Autres	u	10	1
	---- Autres :			

8704.31.19.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.31.19.90	----- Autres	u	10	1
8704.31.20.00	--- Usagés	u	10	1
	-- D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes :			
	--- Neufs :			
	----- A benne-basculante :			
8704.32.11.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.32.11.90	----- Autres	u	10	1
	----- Autres :			
8704.32.19.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.32.19.90	----- Autres	u	10	1
8704.32.20.00	--- Usagés	u	10	1
	- Autres, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique :			
	-- D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes :			
	--- Neufs :			
	----- A benne-basculante :			
8704.41.11.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.41.11.90	----- Autres	u	10	1
	----- Autres :			
8704.41.19.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.41.19.90	----- Autres	u	10	1
8704.41.20.00	--- Usagés	u	10	1
	-- D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes :			
	--- Neufs :			
	----- A benne-basculante :			
8704.42.11.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.42.11.90	----- Autres	u	10	1
	----- Autres :			

8704.42.19.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.42.19.90	----- Autres	u	10	1
8704.42.20.00	--- Usagés	u	10	1
	-- D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes :			
	--- Neufs :			
	----- A benne-basculante :			
8704.43.11.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.43.11.90	----- Autres	u	10	1
	----- Autres :			
8704.43.19.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.43.19.90	----- Autres	u	10	1
8704.43.20.00	--- Usagés	u	10	1
	- Autres, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique :			
	-- D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes :			
	--- Neufs :			
	----- A benne-basculante :			
8704.51.11.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.51.11.90	----- Autres	u	10	1
	----- Autres :			
8704.51.19.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.51.19.90	----- Autres	u	10	1
8704.51.20.00	--- Usagés	u	10	1
	-- D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes			
	--- Neufs :			
	----- A benne-basculante :			
8704.52.11.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
8704.52.11.90	----- Autres	u	10	1
	----- Autres :			

	8704.52.19.10	----- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8704.52.19.90	----- Autres	u	10	1
	8704.52.20.00	--- Usagés	u	10	1
		- Autres, uniquement à moteur électrique pour la propulsion :			
		-- Neufs :			
	8704.60.11.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8704.60.19.00	--- Autres	u	10	1
	8704.60.20.00	-- Usagés	u	10	1
		- Autres :			
	8704.90.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8704.90.90.00	-- Autres	u	10	1
87.05		Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple).			
	8705.10.00.00	- Camions-grues	u	5	1
	8705.20.00.00	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	u	5	1
	8705.30.00.00	- Voitures de lutte contre l'incendie	u	5	1
	8705.40.00.00	- Camions-bétonnières	u	5	1
	8705.90.00.00	- Autres	u	5	1
87.06		Châssis des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, équipés de leur moteur.			
		- Destinés à l'industrie du montage :			
	8706.00.11.00	-- Des véhicules du n° 8701.20.10.00	u	5	1
	8706.00.12.00	-- Des véhicules du n° 87.02	u	5	1
	8706.00.13.00	-- Des véhicules du n° 87.03	u	5	1
	8706.00.14.00	-- Des véhicules du n° 87.04	u	5	1
	8706.00.90.00	- Autres	u	10	1
87.07		Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, y compris les cabines.			

		- Des véhicules du n° 87.03 :			
	8707.10.10.00	-- Destinés à l'industrie du montage	u	5	1
	8707.10.90.00	-- Autres	u	10	1
		- Autres :			
		-- Destinés à l'industrie du montage :			
	8707.90.11.00	--- Des véhicules du n° 8701.20.10.00	u	5	1
	8707.90.12.00	--- Des véhicules du n° 87.02	u	5	1
	8707.90.13.00	--- Des véhicules du n° 87.04	u	5	1
	8707.90.90.00	-- Autres	u	5	1
87.08		Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05.			
	8708.10.00.00	- Pare-chocs et leurs parties	kg	10	1
		- Autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines) :			
	8708.21.00.00	-- Ceintures de sécurité	kg	10	1
	8708.22.00.00	-- Pare-brises, vitres arrières et autres glaces visés à la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	kg	10	1
	8708.29.00.00	-- Autres	kg	10	1
	8708.30.00.00	- Freins et servo-freins, et leurs parties	kg	10	1
	8708.40.00.00	- Boîtes de vitesses et leurs parties	kg	10	1
	8708.50.00.00	- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs; leurs parties	kg	10	1
	8708.70.00.00	- Roues, leurs parties et accessoires	kg	10	1
	8708.80.00.00	- Systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension)	kg	10	1
		- Autres parties et accessoires :			
	8708.91.00.00	-- Radiateurs et leurs parties	kg	10	1
	8708.92.00.00	-- Silencieux et tuyaux d'échappement; leurs parties	kg	10	1
	8708.93.00.00	-- Embrayages et leurs parties	kg	10	1
	8708.94.00.00	-- Volants, colonnes et boîtiers de direction; leurs parties	kg	10	1
	8708.95.00.00	-- Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties	kg	10	1
	8708.99.00.00	-- Autres	kg	10	1

87.09		Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties.			
		- Chariots :			
	8709.11.00.00	-- Electriques	u	10	1
	8709.19.00.00	-- Autres	u	10	1
	8709.90.00.00	- Parties	kg	5	1
87.10	8710.00.00.00	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties.	u	20	1
87.11		Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars.			
		- A moteur à piston , d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³ ;			
	8711.10.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8711.10.90.00	-- Autres	u	20	1
		- A moteur à piston, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ ;			
	8711.20.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
		-- Autres :			
	8711.20.91.00	--- D'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 80 cm ³	u	20	1
	8711.20.99.00	--- D'une cylindrée excédant 80 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	u	20	1
		- A moteur à piston , d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³ ;			
	8711.30.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8711.30.90.00	-- Autres	u	20	1
		- A moteur à piston, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³ ;			
	8711.40.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8711.40.90.00	-- Autres	u	20	1
		- A moteur à piston, d'une cylindrée excédant 800 cm ³ ;			
	8711.50.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8711.50.90.00	-- Autres	u	20	1
		- A moteur électrique pour la propulsion :			

	8711.60.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8711.60.90.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres :			
	8711.90.10.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8711.90.90.00	-- Autres	u	20	1
87.12		Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur.			
	8712.00.10.00	- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	u	5	1
	8712.00.90.00	- Autres	u	20	1
87.13		Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion.			
	8713.10.00.00	- Sans mécanisme de propulsion	u	0	1
	8713.90.00.00	- Autres	u	0	1
87.14		Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13.			
		- De motocycles (y compris les cyclomoteurs) :			
	8714.10.10.00	-- Destinés à l'industrie du montage	kg	5	1
	8714.10.90.00	-- Autres	kg	10	1
	8714.20.00.00	- De fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	kg	0	1
		- Autres :			
		-- Cadres et fourches, et leurs parties :			
	8714.91.10.00	--- Destinés à l'industrie du montage	kg	5	1
	8714.91.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Jantes et rayons :			
	8714.92.10.00	--- Destinés à l'industrie du montage	kg	5	1
	8714.92.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Moyeux (autres que les moyeux à freins) et pignons de roues libres :			
	8714.93.10.00	--- Destinés à l'industrie du montage	kg	5	1
	8714.93.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties :			
	8714.94.10.00	--- Destinés à l'industrie du montage	kg	5	1

	8714.94.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Selles :			
	8714.95.10.00	--- Destinés à l'industrie du montage	u	5	1
	8714.95.90.00	--- Autres	u	10	1
		-- Pédales et pédaliers, et leurs parties :			
	8714.96.10.00	--- Destinés à l'industrie du montage	kg	5	1
	8714.96.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Autres :			
	8714.99.10.00	--- Destinés à l'industrie du montage	kg	5	1
	8714.99.90.00	--- Autres	kg	10	1
87.15	8715.00.00.00	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties.	kg	20	1
87.16		Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties.			
	8716.10.00.00	- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane	u	10	1
	8716.20.00.00	- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	u	10	1
		- Autres remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises :			
	8716.31.00.00	-- Citernes	u	10	1
		-- Autres :			
	8716.39.10.00	--- Pour le transport des bois de grumes	u	10	1
		--- A benne-basculante :			
	8716.39.21.00	---- D'une capacité inférieure ou égale à 6m ³ , d'un poids égal ou supérieur à 1600 kg	u	10	1
	8716.39.22.00	---- D'une capacité inférieure ou égale à 6m ³ , d'un poids inférieur à 1600 kg	u	10	1
	8716.39.23.00	---- D'une capacité supérieure à 6m ³	u	10	1
	8716.39.90.00	--- Autres	u	10	1
	8716.40.00.00	- Autres remorques et semi-remorques	u	10	1
		- Autres véhicules :			
	8716.80.10.00	-- A traction animale	u	10	1
		-- Autres véhicules dirigés à la main :			

	8716.80.21.00	--- Brouettes	u	20	1
	8716.80.29.00	--- Autres	u	20	1
	8716.80.90.00	-- Autres	u	20	1
		- Parties :			
	8716.90.10.00	-- De remorques et semi-remorques	kg	5	1
	8716.90.20.00	-- De véhicules à traction animale	kg	5	1
	8716.90.90.00	-- Autres	kg	10	1
88.01	8801.00.00.00	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur.	u	5	1
88.02		Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple), à l'exception des véhicules aériens sans pilote du n° 88.06; véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux.			
		- Hélicoptères :			
	8802.11.00.00	-- D'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg	u	5	1
	8802.12.00.00	-- D'un poids à vide excédant 2.000 kg	u	5	1
	8802.20.00.00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg	u	5	1
	8802.30.00.00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2.000 kg mais n'excédant pas 15.000 kg	u	5	1
	8802.40.00.00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15.000 kg	u	5	1
	8802.60.00.00	- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	u	5	1
[88.03]					
88.04	8804.00.00.00	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes; leurs parties et accessoires.	kg	5	1
88.05		Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties.			

	8805.10.00.00	- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties	kg	5	1
	8805.21.00.00	- Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties :			
	8805.29.00.00	-- Simulateurs de combat aérien et leurs parties	kg	5	1
		-- Autres	kg	5	1
88.06		Véhicules aériens sans pilote.			
	8806.10.00.00	- Conçus pour le transport de passagers	u	5	1
		- Autres, conçus uniquement pour être téléguidés :			
	8806.21.00.00	-- D'un poids maximal au décollage n'excédant pas 250 g	u	5	1
	8806.22.00.00	-- D'un poids maximal au décollage excédant 250 g mais n'excédant pas 7 kg	u	5	1
	8806.23.00.00	-- D'un poids maximal au décollage excédant 7 kg mais n'excédant pas 25 kg	u	5	1
	8806.24.00.00	-- D'un poids maximal au décollage excédant 25 kg mais n'excédant pas 150 kg	u	5	1
	8806.29.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres :			
	8806.91.00.00	-- D'un poids maximal au décollage n'excédant pas 250 g	u	5	1
	8806.92.00.00	-- D'un poids maximal au décollage excédant 250 g mais n'excédant pas 7 kg	u	5	1
	8806.93.00.00	-- D'un poids maximal au décollage excédant 7 kg mais n'excédant pas 25 kg	u	5	1
	8806.94.00.00	-- D'un poids maximal au décollage excédant 25 kg mais n'excédant pas 150 kg	u	5	1
	8806.99.00.00	-- Autres	u	5	1
88.07		Parties des appareils des n°s 88.01, 88.02 ou 88.06.			
	8807.10.00.00	- Hélices et rotors, et leurs parties	kg	5	1
	8807.20.00.00	- Trains d'atterrissage et leurs parties	kg	5	1
	8807.30.00.00	- Autres parties d'avions, d'hélicoptères ou de véhicules aériens sans pilote	kg	5	1
	8807.90.00.00	- Autres	kg	5	1
89.01		Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises.			
		'- Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs :			

		-- Bateaux pour la navigation intérieure à propulsion mécanique servant au transport de personnes:			
	8901.10.11.00	--- D'une jauge brute inférieure ou égale 500 tonneaux	u	5	1
	8901.10.12.00	--- D'une jauge brute supérieure à 500 tonneaux	u	5	1
	8901.10.90.00	-- Autres	u	5	1
	8901.20.00.00	- Bateaux-citernes	u	5	1
	8901.30.00.00	- Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901.20	u	5	1
		- Autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises			
		-- Bateaux pour la navigation intérieure à propulsion mécanique servant au transport de marchandises :			
	8901.90.11.00	--- D'une jauge brute inférieure ou égale 500 tonneaux	u	5	1
	8901.90.12.00	--- d'une jauge brute supérieure à 500 tonneaux	u	5	1
	8901.90.90.00	-- Autres	u	5	1
89.02		Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche.			
	8902.00.10.00	- D'une jauge brute inférieure ou égale à 10 tonneaux	u	5	1
	8902.00.20.00	- D'une jauge brute supérieure à 10 tonneaux et inférieure ou égale à 40 tonneaux	u	5	1
		- D'une jauge brute supérieure à 40 tonneaux et inférieure ou égale à 300 tonneaux :			
	8902.00.31.00	-- Equipés d'une installation de congélation du produit de leur pêche	u	5	1
	8902.00.39.00	-- Autres	u	5	1
		- D'une jauge brute supérieure à 300 tonneaux :			
	8902.00.41.00	-- Equipés d'une installation de congélation du produit de leur pêche	u	5	1
	8902.00.49.00	-- Autres	u	5	1
89.03		Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës.			
		- Bateaux gonflables, même à coque rigide :			
	8903.11.00.00	-- Comportant un moteur ou conçus pour comporter un moteur, d'un poids à vide sans moteur n'excédant pas 100 kg	u	20	1
	8903.12.00.00	-- Non conçus pour être utilisés avec un moteur et d'un poids à vide n'excédant pas 100 kg	u	20	1

	8903.19.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire :			
	8903.21.00.00	-- D'une longueur n'excédant pas 7,5 m	u	20	1
	8903.22.00.00	-- D'une longueur excédant 7,5 m mais n'excédant pas 24 m	u	20	1
	8903.23.00.00	-- D'une longueur excédant 24 m	u	20	1
		- Bateaux à moteur, autres que gonflables, ne comportant pas de moteur hors-bord :			
	8903.31.00.00	-- D'une longueur n'excédant pas 7,5 m	u	20	1
	8903.32.00.00	-- D'une longueur excédant 7,5 m mais n'excédant pas 24 m	u	20	1
	8903.33.00.00	-- D'une longueur excédant 24 m	u	20	1
		- Autres :			
	8903.93.00.00	-- D'une longueur n'excédant pas 7,5 m	u	20	1
	8903.99.00.00	-- Autres	u	20	1
89.04	8904.00.00.00	Remorqueurs et bateaux-pousseurs.	u	5	1
89.05		Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles.			
	8905.10.00.00	- Bateaux-dragueurs	u	5	1
	8905.20.00.00	- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	u	5	1
	8905.90.00.00	- Autres	u	5	1
89.06		Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames.			
	8906.10.00.00	- Navires de guerre	u	10	1
	8906.90.00.00	- Autres	u	10	1
89.07		Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple).			
	8907.10.00.00	- Radeaux gonflables	u	5	1
	8907.90.00.00	- Autres	u	10	1

89.08	8908.00.00.00	Bateaux et autres engins flottants à dépecer.	u	5	1
90.01		Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.			
	9001.10.00.00	- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques	kg	5	1
	9001.20.00.00	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	kg	10	1
	9001.30.00.00	- Verres de contact	u	5	1
		- Verres de lunetterie en verre :			
	9001.40.10.00	-- Médicaux	u	5	1
	9001.40.90.00	-- Autres	u	10	1
		- Verres de lunetterie en autres matières :			
	9001.50.10.00	-- Médicaux	u	5	1
	9001.50.90.00	-- Autres	u	10	1
	9001.90.00.00	- Autres	kg	10	1
90.02		Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.			
		- Objectifs :			
	9002.11.00.00	-- Pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	kg	20	1
	9002.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	9002.20.00.00	- Filtres	kg	20	1
	9002.90.00.00	- Autres	kg	20	1
90.03		Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties.			
		- Montures :			
	9003.11.00.00	-- En matières plastiques	u	10	1
	9003.19.00.00	-- En autres matières	u	10	1
	9003.90.00.00	- Parties	kg	5	1

90.04		Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires.			
	9004.10.00.00	- Lunettes solaires	u	10	1
		- Autres :			
	9004.90.10.00	-- Lunettes correctrices	u	5	1
	9004.90.90.00	-- Autres	u	10	1
90.05		Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie.			
	9005.10.00.00	- Jumelles	u	20	1
	9005.80.00.00	- Autres instruments	u	20	1
	9005.90.00.00	- Parties et accessoires (y compris les bâtis)	kg	10	1
90.06		Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39.			
	9006.30.00.00	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire légale ou d'identité judiciaire	u	20	1
	9006.40.00.00	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	u	20	1
		- Autres appareils photographiques :			
	9006.53.00.00	-- Pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm.	u	20	1
	9006.59.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière- éclair en photographie :			
	9006.61.00.00	-- Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques»)	u	20	1
	9006.69.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Parties et accessoires :			
	9006.91.00.00	-- D'appareils photographiques	kg	10	1
	9006.99.00.00	-- Autres	kg	10	1

90.07		Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son.			
	9007.10.00.00	- Caméras	u	20	1
	9007.20.00.00	- Projecteurs	u	20	1
		- Parties et accessoires :			
	9007.91.00.00	-- De caméras	kg	10	1
	9007.92.00.00	-- De projecteurs	kg	10	1
90.08		Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction.			
	9008.50.00.00	- Projecteurs et appareils d'agrandissement ou de réduction	u	20	1
	9008.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	10	1
[90.09]					
90.10		Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; négatoscopes; écrans pour projections.			
	9010.10.00.00	- Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier 'photographique	u	20	1
	9010.50.00.00	- Autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	u	20	1
	9010.60.00.00	- Ecrans pour projections	u	20	1
	9010.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	10	1
90.11		Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection.			
	9011.10.00.00	- Microscopes stéréoscopiques	u	5	1
	9011.20.00.00	- Autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphoto-micrographie ou la microprojection	u	5	1

	9011.80.00.00	- Autres microscopes	u	5	1
	9011.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.12		Microscopes autres qu'optiques; diffractographes.			
	9012.10.00.00	- Microscopes autres qu'optiques; diffractographes	u	5	1
	9012.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.13		Lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
	9013.10.00.00	- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI	u	20	1
	9013.20.00.00	- Lasers, autres que les diodes laser	u	5	1
	9013.80.00.00	- Autres dispositifs, appareils et instruments	u	10	1
	9013.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.14		Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation.			
	9014.10.00.00	- Boussoles, y compris les compas de navigation	u	5	1
	9014.20.00.00	- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)	u	5	1
	9014.80.00.00	- Autres instruments et appareils	u	5	1
	9014.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.15		Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres.			
	9015.10.00.00	- Télémètres	u	5	1
	9015.20.00.00	- Théodolites et tachéomètres	u	5	1
	9015.30.00.00	- Niveaux	u	5	1
	9015.40.00.00	- Instruments et appareils de photogrammétrie	kg	5	1
	9015.80.00.00	- Autres instruments et appareils	u	5	1
	9015.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1

90.16	9016.00.00.00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids.	kg	5	1
90.17		Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
	9017.10.00.00	- Tables et machines à dessiner, même automatiques	u	5	1
	9017.20.00.00	- Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul	u	5	1
	9017.30.00.00	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	u	5	1
	9017.80.00.00	- Autres instruments	u	5	1
	9017.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.18		Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels.			
		- Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques) :			
	9018.11.00.00	-- Electrocardiographes	u	5	1
	9018.12.00.00	-- Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	u	5	1
	9018.13.00.00	-- Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	u	5	1
	9018.14.00.00	-- Appareils de scintigraphie	u	5	1
	9018.19.00.00	-- Autres	u	5	1
	9018.20.00.00	- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	kg	5	1
		- Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaire :			
	9018.31.00.00	-- Seringues, avec ou sans aiguilles	u	5	1
	9018.32.00.00	-- Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	kg	5	1
	9018.39.00.00	-- Autres	u	5	1
		- Autres instruments et appareils, pour l'art dentaire :			
	9018.41.00.00	-- Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	kg	5	1
	9018.49.00.00	-- Autres	u	5	1

	9018.50.00.00	- Autres instruments et appareils d'ophtalmologie	kg	5	1
	9018.90.00.00	- Autres instruments et appareils	u	5	1
90.19		Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires déréanimation et autres appareils de thérapie respiratoire.			
		- Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie :			
	9019.10.10.00	-- « Jacuzzi » et appareils d'hydromassage similaires	kg	5	1
	9019.10.90.00	-- Autres	kg	5	1
	9019.20.00.00	- Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	kg	5	1
90.20	9020.00.00.00	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible.	kg	5	1
90.21		Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité.			
	9021.10.00.00	- Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures	kg	0	1
		- Articles et appareils de prothèse dentaire :			
	9021.21.00.00	-- Dents artificielles	kg	0	1
	9021.29.00.00	-- Autres	kg	0	1
		- Autres articles et appareils de prothèse :			
	9021.31.00.00	-- Prothèses articulaires	kg	0	1
	9021.39.00.00	-- Autres	kg	0	1
	9021.40.00.00	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	u	0	1
	9021.50.00.00	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	u	0	1
	9021.90.00.00	- Autres	kg	0	1

90.22	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou , gamma ou d'autres radiations ionisantes, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement.			
	- Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :			
	9022.12.00.00 -- Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	u	5	1
	9022.13.00.00 -- Autres, pour l'art dentaire	u	5	1
	9022.14.00.00 -- Autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	u	5	1
	9022.19.00.00 -- Pour autres usages	u	5	1
	- Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou , gamma ou d'autres radiations ionisantes, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie :			
	9022.21.00.00 -- A usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	u	5	1
	9022.29.00.00 -- Pour autres usages	u	5	1
	9022.30.00.00 - Tubes à rayons X	u	5	1
	9022.90.00.00 - Autres, y compris les parties et accessoires	kg	5	1
90.23	9023.00.00.00 Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois.	kg	5	1
90.24	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple).			
	9024.10.00.00 - Machines et appareils d'essais des métaux	u	5	1
	9024.80.00.00 - Autres machines et appareils	u	5	1
	9024.90.00.00 - Parties et accessoires	kg	5	1

90.25	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux.			
	- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments :			
9025.11.00.00	-- A liquide, à lecture directe	u	5	1
9025.19.00.00	-- Autres	u	5	1
9025.80.00.00	- Autres instruments	u	5	1
9025.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.26	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n°s 90.14, 90.15, 90.28 ou 90.32.			
9026.10.00.00	- Pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides	u	5	1
9026.20.00.00	- Pour la mesure ou le contrôle de la pression	u	5	1
9026.80.00.00	- Autres instruments et appareils	u	5	1
9026.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.27	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes.			
9027.10.00.00	- Analyseurs de gaz ou de fumées	u	5	1
9027.20.00.00	- Chromatographes et appareils d'électrophorèse	u	5	1
9027.30.00.00	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	u	5	1
9027.50.00.00	- Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	u	5	1
	- Autres instruments et appareils :			
9027.81.00.00	-- Spectromètres de masse	u	5	1
9027.89.00.00	-- Autres	u	5	1
9027.90.00.00	- Microtomes; parties et accessoires	kg	5	1

90.28		Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage.			
	9028.10.00.00	- Compteurs de gaz	u	10	1
	9028.20.00.00	- Compteurs de liquides	u	10	1
	9028.30.00.00	- Compteurs d'électricité	u	10	1
	9028.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.29		Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n°s 90.14 ou 90.15; stroboscopes.			
	9029.10.00.00	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires	u	10	1
	9029.20.00.00	- Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes	u	10	1
	9029.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.30		Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes.			
	9030.10.00.00	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	u	10	1
	9030.20.00.00	- Oscilloscopes et oscillographes	u	10	1
		- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance (autres que ceux pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur) :			
	9030.31.00.00	-- Multimètres, sans dispositif enregistreur	u	10	1
	9030.32.00.00	-- Multimètres, avec dispositif enregistreur	u	10	1
	9030.33.00.00	-- Autres, sans dispositif enregistreur	u	10	1
	9030.39.00.00	-- Autres, avec dispositif enregistreur	u	10	1
	9030.40.00.00	- Autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)	u	10	1
		- Autres instruments et appareils :			

	9030.82.00.00	-- Pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur (y compris les circuits intégrés)	u	10	1
	9030.84.00.00	-- Autres, avec dispositif enregistreur	u	10	1
	9030.89.00.00	-- Autres	u	10	1
	9030.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.31		Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; projecteurs de profils.			
	9031.10.00.00	- Machines à équilibrer les pièces mécaniques	u	10	1
	9031.20.00.00	- Bancs d'essai	u	5	1
		- Autres instruments et appareils optiques :			
	9031.41.00.00	-- Pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur (y compris les circuits intégrés) ou pour le contrôle des masques photographiques ou des réticules utilisés dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur (y compris les circuits intégrés)	u	10	1
	9031.49.00.00	-- Autres	u	10	1
	9031.80.00.00	- Autres instruments, appareils et machines	u	10	1
	9031.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.32		Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques.			
	9032.10.00.00	- Thermostats	u	10	1
	9032.20.00.00	- Manostats (pressostats)	u	10	1
		- Autres instruments et appareils :			
	9032.81.00.00	-- Hydrauliques ou pneumatiques	u	10	1
	9032.89.00.00	-- Autres	u	10	1
	9032.90.00.00	- Parties et accessoires	kg	5	1
90.33	9033.00.00.00	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du Chapitre 90.	kg	5	1
91.01		Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.			

		- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps :			
	9101.11.00.00	-- A affichage mécanique seulement	u	20	1
	9101.19.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps :			
	9101.21.00.00	-- A remontage automatique	u	20	1
	9101.29.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres :			
	9101.91.00.00	-- Fonctionnant électriquement	u	20	1
	9101.99.00.00	-- Autres	u	20	1
91.02		Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du n° 91.01.			
		- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps :			
	9102.11.00.00	-- A affichage mécanique seulement	u	20	1
	9102.12.00.00	-- A affichage optoélectronique seulement	u	20	1
	9102.19.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps :			
	9102.21.00.00	-- A remontage automatique	u	20	1
	9102.29.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres :			
	9102.91.00.00	-- Fonctionnant électriquement	u	20	1
	9102.99.00.00	-- Autres	u	20	1
91.03		Réveils et pendulettes, à mouvement de montre.			
	9103.10.00.00	- Fonctionnant électriquement	u	20	1
	9103.90.00.00	- Autres	u	20	1
91.04	9104.00.00.00	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules.	u	20	1
91.05		Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre.			

		- Réveils :			
	9105.11.00.00	-- Fonctionnant électriquement	u	20	1
	9105.19.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Pendules et horloges, murales :			
	9105.21.00.00	-- Fonctionnant électriquement	u	20	1
	9105.29.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres :			
	9105.91.00.00	-- Fonctionnant électriquement	u	20	1
	9105.99.00.00	-- Autres	u	20	1
91.06		Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs, par exemple).			
	9106.10.00.00	- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	u	20	1
	9106.90.00.00	- Autres	u	20	1
91.07	9107.00.00.00	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone.	u	20	1
91.08		Mouvements de montres, complets et assemblés.			
		- Fonctionnant électriquement :			
	9108.11.00.00	-- A affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	u	20	1
	9108.12.00.00	-- A affichage optoélectronique seulement	u	20	1
	9108.19.00.00	-- Autres	u	20	1
	9108.20.00.00	- A remontage automatique	u	20	1
	9108.90.00.00	- Autres	u	20	1
91.09		Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres.			
	9109.10.00.00	- Fonctionnant électriquement	u	20	1
	9109.90.00.00	- Autres	u	20	1

91.10	Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie.			
	- De montres :			
9110.11.00.00	-- Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	u	20	1
9110.12.00.00	-- Mouvements incomplets, assemblés	kg	20	1
9110.19.00.00	-- Ebauches	kg	10	1
9110.90.00.00	- Autres	kg	20	1
91.11	Boîtes de montres des n°s 91.01 ou 91.02 et leurs parties.			
9111.10.00.00	- Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	u	20	1
9111.20.00.00	- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	u	20	1
9111.80.00.00	- Autres boîtes	u	20	1
9111.90.00.00	- Parties	kg	10	1
91.12	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties.			
9112.20.00.00	- Cages et cabinets	u	20	1
9112.90.00.00	- Parties	kg	10	1
91.13	Bracelets de montres et leurs parties.			
9113.10.00.00	- En métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	kg	20	1
9113.20.00.00	- En métaux communs, même dorés ou argentés	kg	20	1
9113.90.00.00	- Autres	kg	20	1
91.14	Autres fournitures d'horlogerie.			
9114.30.00.00	- Cadrans	kg	20	1
9114.40.00.00	- Platines et ponts	kg	20	1
9114.90.00.00	- Autres	kg	20	1
92.01	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier.			
9201.10.00.00	- Pianos droits	u	10	1
9201.20.00.00	- Pianos à queue	u	10	1

	9201.90.00.00	- Autres	u	10	1
92.02		Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple).			
	9202.10.00.00	- A cordes frottées à l'aide d'un archet	u	10	1
	9202.90.00.00	- Autres	u	10	1
[92.03]					
[92.04]					
92.05		Instruments de musique à vent (orgues à tuyaux et à clavier, accordéons, clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple), autres que les orchestrions et les orgues de Barbarie.			
	9205.10.00.00	- Instruments dits «cuivres»	u	10	1
	9205.90.00.00	- Autres	u	10	1
92.06	9206.00.00.00	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple).	u	10	1
92.07		Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple).			
	9207.10.00.00	- Instruments à clavier, autres que les accordéons	u	10	1
	9207.90.00.00	- Autres	u	10	1
92.08		Boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent Chapitre; appeaux de tous types; sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche.			
	9208.10.00.00	- Boîtes à musique	u	10	1
	9208.90.00.00	- Autres	u	10	1

92.09	Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et accessoires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple) d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types.			
9209.30.00.00	- Cordes harmoniques	kg	10	1
	- Autres :			
9209.91.00.00	-- Parties et accessoires de pianos	kg	10	1
9209.92.00.00	-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02	kg	10	1
9209.94.00.00	-- Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07	kg	10	1
9209.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
93.01	Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches.			
9301.10.00.00	- Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple)	u	20	1
9301.20.00.00	- Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	u	20	1
	- Autres :			
9301.90.10.00	-- Fusils et carabines comportant au moins un canon lisse, entièrement automatiques	u	20	1
	-- Autres fusils et carabines :			
9301.90.21.00	--- A culasse	u	20	1
9301.90.22.00	--- Semi-automatiques	u	20	1
9301.90.23.00	--- Entièrement automatiques	u	20	1
9301.90.29.00	--- Autres	u	20	1
9301.90.30.00	-- Mitrailleuses	u	20	1
	-- Pistolets-mitrailleurs (Mitraillettes) :			
9301.90.41.00	--- Pistolets entièrement automatiques	u	20	1
9301.90.49.00	--- Autres	u	20	1
9301.90.90.00	-- Autres	u	20	1
93.02	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n°s 93.03 ou 93.04.			
9302.00.10.00	- Revolvers	u	20	1
	- Pistolets, à canon simple :			
9302.00.21.00	-- Semi-automatiques	u	20	1
9302.00.29.00	-- Autres	u	20	1
9302.00.30.00	- Pistolets, à plusieurs canons	u	20	1

93.03		Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple).			
	9303.10.00.00	- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon - Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse : -- Fusils et carabines, à canon simple :	u	20	1
	9303.20.11.00	--- A pompe	u	20	1
	9303.20.12.00	--- Semi-automatiques	u	20	1
	9303.20.19.00	--- Autres	u	20	1
	9303.20.20.00	-- Fusils et carabines, à plusieurs canons, y compris les fusils-combinés - Autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif :	u	20	1
	9303.30.10.00	-- A culasse à un coup	u	20	1
	9303.30.20.00	-- Semi-automatiques	u	20	1
	9303.30.90.00	-- Autres	u	20	1
	9303.90.00.00	- Autres	u	20	1
93.04	9304.00.00.00	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 93.07.	u	20	1
93.05		Parties et accessoires des articles des n°s 93.01 à 93.04.			
		- De revolvers ou pistolets :			
	9305.10.10.00	-- Mécanismes de mise à feu	kg	10	1
	9305.10.20.00	-- Carcasses	kg	10	1
	9305.10.30.00	-- Canons	kg	10	1
	9305.10.40.00	-- Pistons, crochets de verrouillage et amortisseurs à gaz	kg	10	1
	9305.10.50.00	-- Chargeurs et leurs parties	kg	10	1
	9305.10.60.00	-- Silencieux (dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leurs parties	kg	10	1
	9305.10.70.00	-- Crosses, plaquettes de crosse et plaques de couche	kg	10	1
	9305.10.80.00	-- Coulisses (pour les pistolets) et barilletts (pour les revolvers)	kg	10	1

	9305.10.90.00	-- Autres	kg	10	1
		- De fusils ou carabines du n° 93.03 :			
	9305.20.10.00	-- Mécanismes de mise à feu	kg	10	1
	9305.20.20.00	-- Carcasses	kg	10	1
	9305.20.30.00	-- Canons rayés	kg	10	1
	9305.20.40.00	-- Pistons, tenons de verrouillage et amortisseurs à gaz	kg	10	1
	9305.20.50.00	-- Chargeurs et leurs parties	kg	10	1
	9305.20.60.00	-- Silencieux (Dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leurs parties	kg	10	1
	9305.20.70.00	-- Dispositifs anti-lueur et leurs parties	kg	10	1
	9305.20.80.00	-- Culasses, verrous (platines) et boîtes de culasse	kg	10	1
	9305.20.90.00	-- Autres	kg	10	1
		- Autres :			
		-- Des armes de guerre du n° 93.01 :			
		--- De mitrailleuses, de pistolets-mitrailleurs (mitraillettes), de fusils ou de carabines :			
	9305.91.11.00	---- Mécanismes de mise à feu	kg	10	1
	9305.91.12.00	---- Carcasses	kg	10	1
	9305.91.13.00	---- Canons	kg	10	1
	9305.91.14.00	---- Pistons, tenons de verrouillage et amortisseurs à gaz	kg	10	1
	9305.91.15.00	---- Chargeurs et leurs parties	kg	10	1
	9305.91.16.00	---- Silencieux (dispositifs amortisseurs du bruit de la détonation) et leurs parties	kg	10	1
	9305.91.17.00	---- Dispositifs anti-lueur et leurs parties	kg	10	1
	9305.91.18.00	---- Culasses, verrous (platines) et boîtes de culasse	kg	10	1
	9305.91.19.00	---- Autres	kg	10	1
	9305.91.90.00	--- Autres	kg	10	1
	9305.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
93.06		Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches.			
		- Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse et leurs parties; plombs pour carabines à air comprimé :			
	9306.21.00.00	-- Cartouches	kg	20	1

		-- Autres :			
	9306.29.10.00	--- Parties de cartouche	kg	10	1
	9306.29.90.00	--- Autres	kg	20	1
		- Autres cartouches et leurs parties :			
	9306.30.10.00	-- Cartouches	kg	20	1
	9306.30.90.00	-- Autres	kg	10	1
	9306.90.00.00	- Autres	kg	20	1
93.07	9307.00.00.00	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux.	kg	20	1
94.01		Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 94.02), même transformables en lits, et leurs parties.			
	9401.10.00.00	- Sièges des types utilisés pour véhicules aériens	u	20	1
	9401.20.00.00	- Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	u	20	1
		- Sièges pivotants, ajustables en hauteur :			
	9401.31.00.00	-- En bois	u	20	1
	9401.39.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits :			
	9401.41.00.00	-- En bois	u	20	1
	9401.49.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires :			
	9401.52.00.00	-- En bambou	u	20	1
	9401.53.00.00	-- En rotin	u	20	1
	9401.59.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres sièges, avec bâti en bois :			
	9401.61.00.00	-- Rembourrés	u	20	1
	9401.69.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres sièges, avec bâti en métal :			
	9401.71.00.00	-- Rembourrés	u	20	1
	9401.79.00.00	-- Autres	u	20	1
	9401.80.00.00	- Autres sièges	u	20	1

		- Parties :			
		-- En bois :			
	9401.91.10.00	--- Rembourrés	kg	10	1
	9401.91.90.00	--- Autres	kg	10	1
		-- Autres :			
	9401.99.10.00	--- Rembourrés	kg	10	1
	9401.99.90.00	--- Autres	kg	10	1
94.02		Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles.			
		- Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties :			
	9402.10.10.00	-- Fauteuils de dentistes et leurs parties	kg	5	1
	9402.10.90.00	-- Autres	kg	20	1
	9402.90.00.00	- Autres	kg	5	1
94.03		Autres meubles et leurs parties.			
	9403.10.00.00	- Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	kg	20	1
	9403.20.00.00	- Autres meubles en métal	kg	20	1
	9403.30.00.00	- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	u	20	1
	9403.40.00.00	- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	u	20	1
	9403.50.00.00	- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	u	20	1
	9403.60.00.00	- Autres meubles en bois	u	20	1
		- Meubles en matières plastiques :			
	9403.70.10.00	-- Trotte-bébé	kg	20	1
	9403.70.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires :			
	9403.82.00.00	-- En bambou	kg	20	1
	9403.83.00.00	-- En rotin	kg	20	1
	9403.89.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Parties :			

	9403.91.00.00	-- En bois	kg	10	1
	9403.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
94.04	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non.				
	9404.10.00.00	- Sommiers	kg	20	1
		- Matelas :			
	9404.21.00.00	-- En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	u	20	1
	9404.29.00.00	-- En autres matières	u	20	1
	9404.30.00.00	- Sacs de couchage	u	20	1
	9404.40.00.00	- Couvre-pieds, couvre-lits, édredons et couettes	u	20	1
	9404.90.00.00	- Autres	kg	20	1
94.05	Luminaires et appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs.				
		- Lustres et autres luminaires électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques :			
	9405.11.00.00	-- Conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	kg	20	1
	9405.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Lampes de table, lampes de bureau, lampes de chevet et lampadaires d'intérieur, électriques :			
	9405.21.00.00	-- Conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	kg	20	1
	9405.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël :			
	9405.31.00.00	-- Conçues pour être utilisées uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	kg	20	1
	9405.39.00.00	-- Autres	kg	20	1

		- Autres luminaires et appareils d'éclairage électriques :			
	9405.41.00.00	-- Photovoltaïques, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	kg	10	1
	9405.42.00.00	-- Autres, conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	kg	20	1
	9405.49.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Luminaires et appareils d'éclairage non électriques :			
	9405.50.10.00	-- Lampes-tempêtes	kg	20	1
	9405.50.20.00	-- Lanternes à pression de pétrole	kg	20	1
	9405.50.90.00	-- Autres	kg	20	1
		- Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires :			
	9405.61.00.00	-- Conçus pour être utilisés uniquement avec des sources lumineuses à diodes émettrices de lumière (LED)	kg	20	1
	9405.69.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Parties :			
	9405.91.00.00	-- En verre	kg	10	1
	9405.92.00.00	-- En matières plastiques	kg	10	1
	9405.99.00.00	-- Autres	kg	10	1
94.06		Constructions préfabriquées.			
	9406.10.00.00	- En bois	kg	20	1
	9406.20.00.00	- Unités de construction modulaires en acier	kg	20	1
	9406.90.00.00	- Autres	kg	20	1
[95.01]					
[95.02]					
95.03	9503.00.00.00	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets ; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre.	kg	20	1

95.04	Consoles et machines de jeux vidéo, jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino, les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple), les jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par tout autre moyen de paiement.			
9504.20.00.00	- Billards de tout genre et leurs accessoires	kg	20	1
9504.30.00.00	- Autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par tout autre moyen de paiement, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings)	u	20	1
9504.40.00.00	- Cartes à jouer	u(jeu)	20	1
9504.50.00.00	- Consoles et machines de jeux vidéo, autres que celles du n° 9504.30	kg	20	1
9504.90.00.00	- Autres	u	20	1
95.05	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises.			
9505.10.00.00	- Articles pour fêtes de Noël	kg	20	1
9505.90.00.00	- Autres	kg	20	1
95.06	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; piscines et pataugeoires.			
	- Skis de neige et autre matériel pour la pratique du ski de neige :			
9506.11.00.00	-- Skis	2u	20	1
9506.12.00.00	-- Fixations pour skis	kg	20	1
9506.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	- Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques :			
9506.21.00.00	-- Planches à voile	u	20	1
9506.29.00.00	-- Autres	u	20	1
	- Clubs de golf et autre matériel pour le golf :			
9506.31.00.00	-- Clubs complets	u	20	1

	9506.32.00.00	-- Balles	u	20	1
	9506.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
	9506.40.00.00	- Articles et matériel pour le tennis de table	kg	20	1
		- Raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées :			
	9506.51.00.00	-- Raquettes de tennis, même non cordées	u	20	1
	9506.59.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table :			
	9506.61.00.00	-- Balles de tennis	u	20	1
	9506.62.00.00	-- Gonflables	u	20	1
	9506.69.00.00	-- Autres	u	20	1
	9506.70.00.00	- Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins	2u	20	1
		- Autres :			
	9506.91.00.00	-- Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme	kg	20	1
	9506.99.00.00	-- Autres	u	20	1
95.07		Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n°s 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires.			
	9507.10.00.00	- Cannes à pêche	u	5	1
	9507.20.00.00	- Hameçons, même montés sur avançons	kg	5	1
	9507.30.00.00	- Moulinets pour la pêche	u	5	1
	9507.90.00.00	- Autres	u	5	1
95.08		Cirques ambulants et ménageries ambulantes; manèges pour parcs de loisirs et attractions de parcs aquatiques; attractions foraines, y compris les stands de tir; théâtres ambulants.			
	9508.10.00.00	- Cirques ambulants et ménageries ambulantes	kg	20	1
		- Manèges pour parcs de loisirs et attractions de parcs aquatiques :			
	9508.21.00.00	-- Montagnes russes	kg	20	1
	9508.22.00.00	-- Carrousels, balançoires et manèges	kg	20	1
	9508.23.00.00	-- Autos tamponneuses	kg	20	1
	9508.24.00.00	-- Simulateurs de mouvements et cinémas dynamiques	kg	20	1

	9508.25.00.00	-- Manèges aquatiques	kg	20	1
	9508.26.00.00	-- Attractions de parcs aquatiques	kg	20	1
	9508.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	9508.30.00.00	- Attractions foraines	kg	20	1
	9508.40.00.00	- Théâtres ambulants	kg	20	1
96.01		Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage).			
	9601.10.00.00	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	kg	20	1
	9601.90.00.00	- Autres	kg	20	1
96.02		Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs; gélatine non durcie travaillée, autre que celle du n° 35.03, et ouvrages en gélatine non durcie.			
	9602.00.00.00		kg	20	1
96.03		Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de broserie; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues.			
	9603.10.00.00	- Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non	u	20	1
		- Brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils :			
	9603.21.00.00	-- Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	u	20	1
	9603.29.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques :			
	9603.30.10.00	-- Pinceaux et brosses pour artistes et pinceaux à écrire	u	20	1
	9603.30.90.00	-- Autres	u	20	1

	9603.40.00.00	- Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603.30); tampons et rouleaux à peindre	u	20	1
	9603.50.00.00	- Autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	u	20	1
	9603.90.00.00	- Autres	u	20	1
96.04	9604.00.00.00	Tamis et cribles, à main.	u	20	1
96.05	9605.00.00.00	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements.	u	20	1
96.06		Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons.			
	9606.10.00.00	- Boutons-pression et leurs parties	kg	20	1
		- Boutons :			
	9606.21.00.00	-- En matières plastiques, non recouverts de matières textiles	kg	20	1
	9606.22.00.00	-- En métaux communs, non recouverts de matières textiles	kg	20	1
	9606.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
	9606.30.00.00	- Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	kg	20	1
96.07		Fermetures à glissière et leurs parties.			
		- Fermetures à glissière :			
	9607.11.00.00	-- Avec agrafes en métaux communs	kg	20	1
	9607.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	9607.20.00.00	- Parties	kg	10	1
96.08		Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 96.09.			
	9608.10.00.00	- Stylos et crayons à bille	u	20	1
	9608.20.00.00	- Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	u	20	1
	9608.30.00.00	- Stylos à plume et autres stylos	u	20	1

	9608.40.00.00	- Porte-mine	u	20	1
	9608.50.00.00	- Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	u	20	1
	9608.60.00.00	- Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	u	20	1
		- Autres :			
	9608.91.00.00	-- Plumes à écrire et becs pour plumes	u	10	1
		-- Autres :			
	9608.99.10.00	--- Têtes à bille	kg	5	1
	9608.99.90.00	--- Autres	kg	20	1
96.09		Crayons (autres que les crayons du n° 96.08), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs.			
	9609.10.00.00	- Crayons à gaine	kg	20	1
	9609.20.00.00	- Mines pour crayons ou porte-mine	kg	20	1
	9609.90.00.00	- Autres	kg	20	1
96.10	9610.00.00.00	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés.	kg	20	1
96.11	9611.00.00.00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main.	kg	20	1
96.12		Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte.			
	9612.10.00.00	- Rubans encreurs	u	20	1
	9612.20.00.00	- Tampons encreurs	u	20	1
96.13		Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 36.03), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches.			
	9613.10.00.00	- Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	u	20	1
	9613.20.00.00	- Briquets de poche, à gaz, rechargeables	u	20	1
	9613.80.00.00	- Autres briquets et allumeurs	u	20	1

	9613.90.00.00	- Parties	kg	20	1
96.14	9614.00.00.00	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties.	kg	20	1
96.15		Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, onduleurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du n° 85.16, et leurs parties.			
		- Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires :			
	9615.11.00.00	-- En caoutchouc durci ou en matières plastiques	kg	20	1
	9615.19.00.00	-- Autres	kg	20	1
	9615.90.00.00	- Autres	kg	20	1
96.16		Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette.			
	9616.10.00.00	- Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	kg	20	1
	9616.20.00.00	- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	kg	20	1
96.17	9617.00.00.00	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre).	kg	20	1
96.18	9618.00.00.00	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages.	kg	20	1
96.19		Serviettes et tampons hygiéniques, couches, langes et articles similaires, en toutes matières.			
	9619.00.10.00	- Serviettes et tampons hygiéniques, y compris les articles similaires	kg	20	1
		- Couches et langes pour bébés et articles similaires :			
	9619.00.21.00	-- Couches et langes pour bébés	kg	20	1
	9619.00.22.00	-- Couches pour adultes	kg	20	1
	9619.00.29.00	-- Autres	kg	20	1

96.20	9620.00.00.00	Monopodes, les bipieds, les trépieds et articles similaires	kg	20	1
97.01		Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main; collages, mosaïques et tableautins similaires.			
		- Ayant plus de 100 ans d'âge :			
	9701.21.00.00	-- Tableaux, peintures et dessins	u	20	1
	9701.22.00.00	-- Mosaïques	u	20	1
	9701.29.00.00	-- Autres	u	20	1
		- Autres :			
	9701.91.00.00	-- Tableaux, peintures et dessins	u	20	1
	9701.92.00.00	-- Mosaïques	u	20	1
	9701.99.00.00	-- Autres	kg	20	1
97.02		Gravures, estampes et lithographies originales.			
	9702.10.00.00	- Ayant plus de 100 ans d'âge	u	20	1
	9702.90.00.00	- Autres	u	20	1
97.03		Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières.			
	9703.10.00.00	- Ayant plus de 100 ans d'âge	u	20	1
	9703.90.00.00	- Autres	u	20	1
97.04	9704.00.00.00	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 49.07.	kg	20	1
97.05		Collections et pièces de collection présentant un intérêt archéologique, ethnographique, historique, zoologique, botanique, minéralogique, anatomique, paléontologique ou numismatique.			
	9705.10.00.00	- Collections et pièces de collection présentant un intérêt archéologique, ethnographique ou historique	kg	20	1

		- Collections et pièces de collection présentant un intérêt zoologique, botanique, minéralogique, anatomique ou paléontologique :			
	9705.21.00.00	-- Spécimens humains et leurs parties	kg	20	1
	9705.22.00.00	-- Espèces éteintes ou menacées d'extinction, et leurs parties	kg	20	1
	9705.29.00.00	-- Autres	kg	20	1
		- Collections et pièces de collection présentant un intérêt numismatique :			
	9705.31.00.00	-- Ayant plus de 100 ans d'âge	kg	20	1
	9705.39.00.00	-- Autres	kg	20	1
97.06		Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge.			
	9706.10.00.00	- Ayant plus de 250 ans d'âge	kg	20	1
	9706.90.00.00	- Autres	kg	20	1